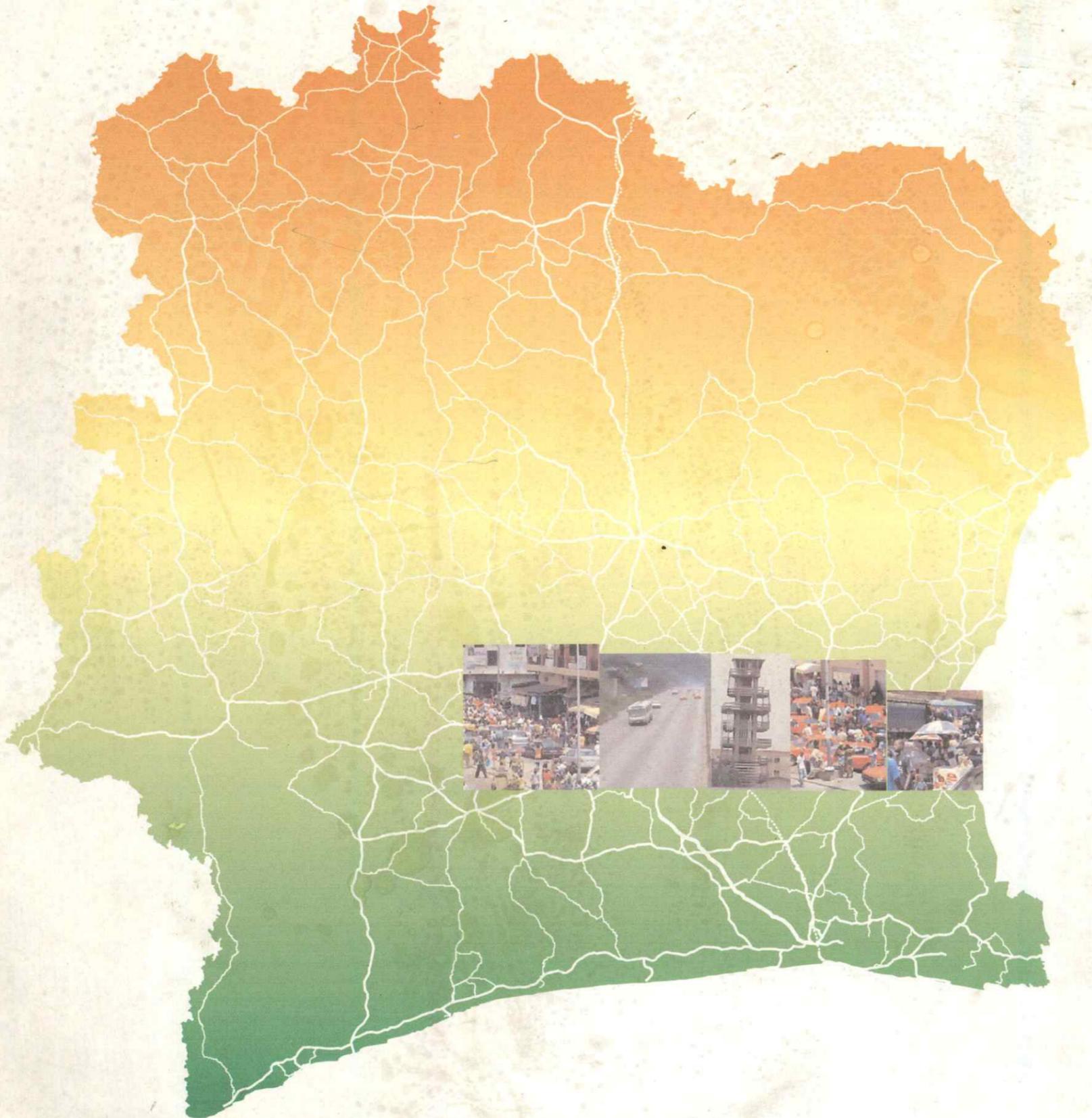




RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
**MINISTÈRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT**  
Direction Générale du Développement  
et de l'Economie Régionale



# ATLAS DE LA POPULATION ET DES EQUIPEMENTS



Programme de Soutien à la Décentralisation et à l'Aménagement du Territoire  
Financement 8<sup>ème</sup> FED

## PREFACE

Le présent Atlas de la population et des équipements a été élaboré par l'INS à la demande du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD) avec l'appui de l'Union Européenne dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Soutien à l'Aménagement du Territoire (PSDAT), sous la direction de la Cellule de la coordination de coopération Côte d'Ivoire Union Européenne et la coordination de la Cellule de Gestion de Projet (CGP) en vue de répondre aux besoins d'information de la Direction Générale du Développement et de l'Economie Régionale (DGDER). La politique d'aménagement du territoire en cours depuis les années 60, se trouve aujourd'hui ralentie, voire inactive depuis le 19 septembre 2002, date depuis laquelle la Côte d'Ivoire traverse une crise socio-politique qui a conduit à la partition du territoire national en deux : la zone gouvernementale et la zone ex-occupée par les forces nouvelles. Aujourd'hui, plusieurs accords de paix ont été signés dans le cadre de la résolution de cette crise. La reconstruction nationale à travers le développement territorial et la décentralisation constitue un volet important du processus de sortie de crise. En effet, les infrastructures collectives (voiries, adduction d'eau, électricité, écoles,

centres de santé...etc.) ont été sérieusement dégradées aussi bien en zone ex-occupée qu'en zone gouvernementale. Si la dégradation des infrastructures est due au manque d'entretien dans les zones ex-occupées, en zone gouvernementale elle s'explique par la surexploitation occasionnée par la pression démographique.

La relance de la politique de développement et de reconstruction des infrastructures est confrontée à deux problèmes majeurs qui sont le manque d'informations de base sur les infrastructures au niveau local et le manque de coordination entre les différentes institutions étatiques responsables de la gestion de ces infrastructures.

Cet Atlas des équipements est destiné à combler le manque d'informations sur les infrastructures de base. Il se veut le support nécessaire d'un bilan ou état des lieux du territoire ivoirien en matière d'infrastructures collectives. A ce titre, il a été abondamment commenté et illustré afin de permettre à tout utilisateur, même le moins avisé d'y trouver son compte. Ceci pour tenir compte de la vision des nouvelles méthodes de planification participative du développement local qui consiste à faire une large diffusion

des informations en direction des utilisateurs

OHOUN BOUABRE

## AVERTISSEMENT

*Le présent Atlas de la population et des équipements a été élaboré en un temps relativement court (6 mois). Il a été réalisé sur la base des données du RGPH98 et celles collectées dans les dix anciennes régions administratives (découpage de 1991) et auprès des Directions centrales des départements*

*AVERTISSEMENT*

*Le présent Atlas de la population et des équipements a été élaboré en un temps relativement court (6 mois). Il a été réalisé sur la base des données du RGPH98 et celles collectées dans les dix anciennes régions administratives (découpage de 1991) et auprès des Directions centrales des départements ministériels et des structures techniques de l'Etat. Si les données de population sont complètes, celles relatives aux équipements sont parcellaires et méritent d'être consolidées. En outre, ces données, du fait qu'elles proviennent souvent de sources administratives ne sont pas toujours exemptes d'erreurs. Enfin, la situation de crise du pays a rendu les travaux de collecte particulièrement difficiles. Le processus de validation des statistiques et de leurs dates de référence, de même que la vérification des sources à travers la revue des documents administratifs et des textes officiels constituent une étape lente et difficile. Compte tenu de fait, certaines erreurs ont pu passer inaperçues.*

*Mais cet atlas étant appelé à être enrichi, l'équipe de rédaction attend vos critiques*

*et vos suggestions.*

*ministériels et des structures techniques de l'Etat. Si les données de population sont complètes, celles relatives aux équipements sont parcellaires et méritent d'être consolidées. En outre, ces données, du fait qu'elles proviennent souvent de sources administratives ne sont pas toujours exemptes d'erreurs. Enfin, la situation de crise du pays a rendu les travaux de collecte particulièrement difficiles. Le processus de validation des statistiques et de leurs dates de référence, de même que la vérification des sources à travers la revue des documents administratifs et des textes officiels constituent une étape lente et difficile. Compte tenu de fait, certaines erreurs ont pu passer inaperçues. Mais cet atlas étant appelé à être enrichi, l'équipe de rédaction attend vos critiques et vos suggestions.*

## INTRODUCTION *Gle*

Dès les premières années de l'indépendance, les autorités politiques de la Côte d'Ivoire ont montré un intérêt particulier pour l'aménagement du territoire à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans quinquennaux et d'études prospectives.

A l'initiative des pouvoirs publics centraux, les premiers plans d'aménagement territorial ont mis l'accent sur les équipements et les opérations de développement.

De façon générale, les actions menées depuis l'indépendance par les pouvoirs publics, ont abouti à un bilan positif. Dans l'ensemble, les communautés rurales et urbaines ont été dotées d'équipements collectifs de base (écoles, dispensaires, centres de santé, marchés, lotissements, foyers, etc.). A partir de 1980 sont intervenus les Programmes d'Ajustement structurel (PAS) qui ont ralenti cet élan.

Les 22, 23 et 24 octobre 2003, s'est tenu à Grand Bassam, un atelier sur la relance de l'aménagement du territoire.

Suite à cet atelier, de nombreux chantiers ont été mis en route, à savoir :

- la recommandation de la déclaration d'une politique nationale de l'aménagement du territoire (DPNAT);
- le pré bilan d'aménagement du territoire;

- l'élaboration de l'avant projet de loi d'orientation de l'Aménagement du territoire (LOAT) et
- l'élaboration du document de politique nationale en cours;

L'atlas de la population et des équipements produit à l'initiative du MEMPD avec l'appui financier et technique de l'Union Européenne à travers le PSDAT, est un outil de ~~présentation générale du pays~~. Il présente les caractéristiques de la population et dresse un inventaire de l'action d'aménagement du territoire.

*est*  
Le présent atlas de la population et des équipements est organisé en cinq grandes parties:

- 1 Présentation générale de la Côte d'Ivoire *situation géographique*
- 2 Population de Côte d'Ivoire *caract*
- 3 Economie de la population ivoirienne *caractéristiques socio-économiques*
- 4 Equipements *(Description en info)*
- 5 Synthèse et conclusion. *et*

### Methodologie

La confection de ce document s'est effectuée en deux étapes: la collecte des données, le traitement et la rédaction.

#### Collecte des données

Deux types de données ont été collectées : les données primaires et les données secondaires.

Les données primaires ont été collectées dans les départements relevant des dix anciens chefs

lieux de régions (Abengourou, Abidjan, Bondoukou, Bouaké, Yamoussoukro, Korhogo, Daloa, Odienné, Man, San-pédro). La collecte a permis d'actualiser les informations sur les équipements. Six équipes de collecte ont été déployées sur le terrain, et le travail s'est déroulé en 20 jours.

Les données secondaires ont été collectées au près des structures spécialisées, notamment les Ministères, les Directions de l'Administration et autres structures compétentes en la matière. Les

*collectées*  
données récoltées concernent ~~les~~ essentiellement les caractéristiques des infrastructures (liste exhaustive, localisation et date de création).

#### Traitement des données

Trois sources de données ont été utilisées à savoir : les données issues du RGPH 98, celles provenant de la collecte des données primaires sur le terrain et les données secondaires obtenues auprès des structures sectorielles.

Ces données ont été structurées de façon à produire des cartes descriptives, des cartes analytiques et de synthèses. Celles-ci ont été rédigées et commentées pour présenter les résultats.

*à la fin*

# 1. PRESENTATION GENERALE DE LA COTE D'IVOIRE

## CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

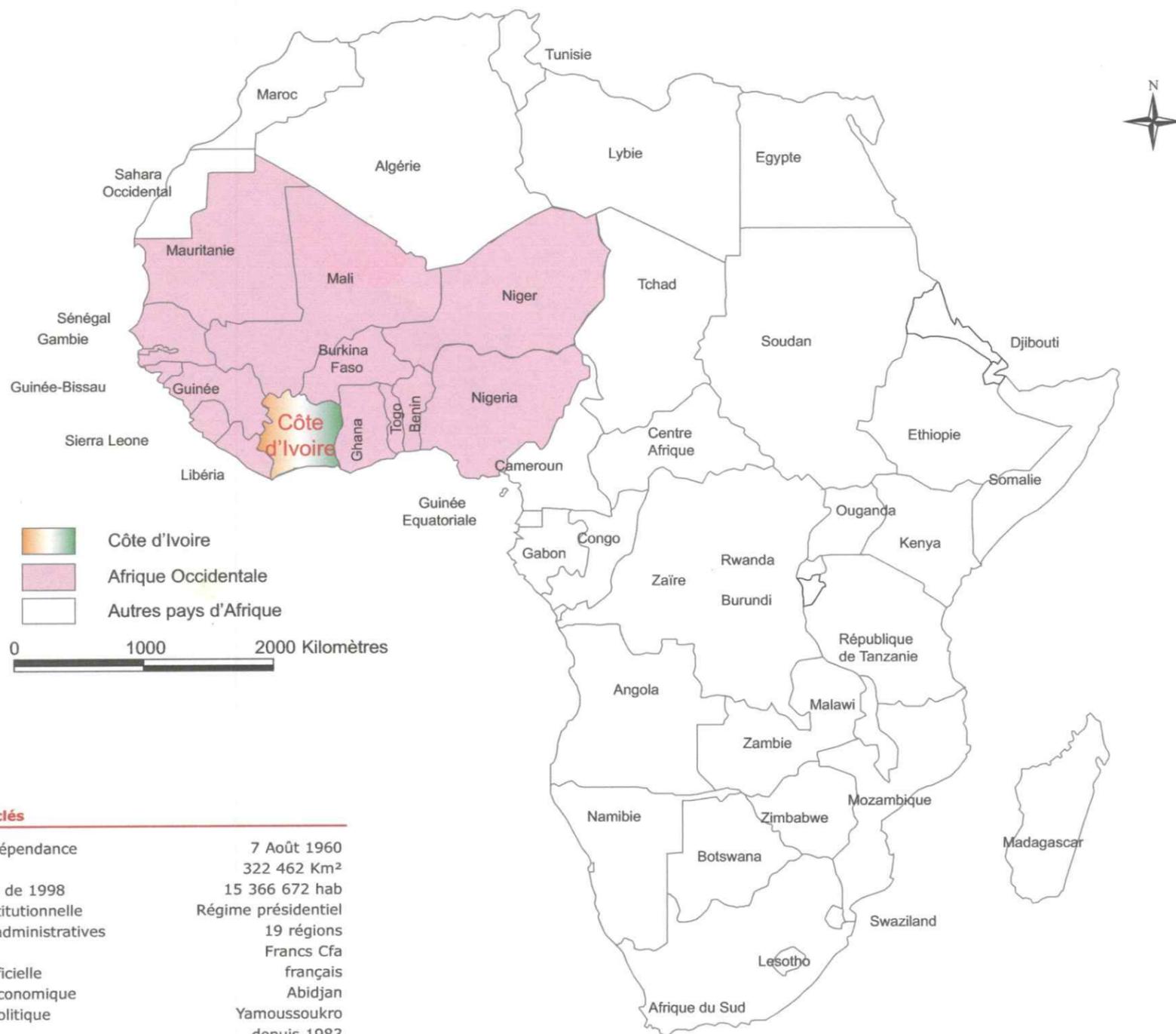
*Ce chapitre présente la situation de la géo-physique et historique de la Côte d'Ivoire*

*Les cartes géo-physiques établies dans cet atlas sont issues de l'atlas de l'Orstom réalisé en 1972.*

*Elles ont été reproduites pour les besoins de cet atlas. Le découpage en dix régions économiques a été pris en compte dans leur reproduction.*

# PRESENTATION

## La Côte d'Ivoire dans l'Afrique



### Données clés

Date d'indépendance	7 Août 1960
Superficie	322 462 Km <sup>2</sup>
Population de 1998	15 366 672 hab
Forme institutionnelle	Régime présidentiel
Divisions administratives	19 régions
Monnaie	Francs Cfa
Langue officielle	français
Capitale économique	Abidjan
Capitale politique	Yamoussoukro depuis 1983
Grands groupes ethniques	Akan, Krou, Mandé nord, Mandé Sud, Gur (Voltaïque)

### LOCALISATION ET HISTOIRE DE LA CÔTE D'IVOIRE

#### Localisation géographique

La Côte d'Ivoire est située en Afrique de l'Ouest dans l'hémisphère nord, entre le 4° 30' et 10° 30' de latitude Nord et entre le 2° 30' et 8° 30' de longitude ouest. Elle couvre une superficie de 322 462 km<sup>2</sup> et est limitée à l'Ouest par le Libéria sur 580 km et la Guinée sur 610 km, au Nord par le Mali sur 370 km et le Burkina Faso sur 490 km, à l'Est par le Ghana sur 640 km et au Sud par le Golfe de Guinée (océan Atlantique) sur 550 km.

#### Historique

L'histoire du peuplement ancien de la Côte d'Ivoire est méconnue. Il aurait semblé qu'il existait un peuplement ancien proche des Gagou, un autre proche des Ehotilé, ou encore des Agoua et des Sénoufo.

La mise en place des populations actuelles est récente et s'est effectuée par des vagues successives qui se sont étalées du XI<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle, suite à la décadence des empires voisins. Deux grandes vagues de migrations ont contribué au peuplement du territoire.

A la suite de la décadence de l'empire du Mali, la première vague de migration constituée de Mandés est arrivée et repousse les Sénoufo vers le Sud. Ils s'établissent et créent plusieurs royaumes, en 1705, l'empire de Kong et au XIX<sup>ème</sup>, un nouvel empire qui s'étendait sur tout le Nord du pays refoulant vers le Sud les Yacouba et les Gouro installés entre le XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècle.

Les différents royaumes issus de ces groupes ont opposé une résistance à l'implantation française qui en 1838 avait signé des traités avec les tribus Côtiers. Cette résistance persista jusqu'à la création, en 1893, de la Colonie de Côte d'Ivoire. Mais les conquérants français exercèrent une pression sur ces royaumes qui ont perdu leur hégémonie. La

période dite de pacification s'achèvera en 1915. Par la suite, la Côte d'Ivoire passera par des phases d'évolution et devient Territoire d'Outre-Mer à partir de 1946. En 1958, elle devient une République au sein de la Communauté Française, regroupant les Territoires et les Départements d'Outre-Mer. Le 7 Août 1960, la Côte d'Ivoire acquiert son indépendance. Félix Houphouët Boigny devient son premier président ; En mai 1990, l'article 7 de la constitution est mis en application et le multipartisme est proclamé.

La Côte d'Ivoire perd son Père spirituel le 7 décembre 1993. Henri KONAN BEDIE, Président de l'Assemblée Nationale d'alors, lui succède à la tête de l'Etat. Le 22 octobre 1995, Henri KONAN BEDIE est élu Président de la République de Côte d'Ivoire. Le 24 décembre 1999, Henri KONAN BEDIE est renversé par un coup d'Etat.

Le général Robert Gueï, ancien chef d'état-major, devient le chef de l'état de Côte d'Ivoire. Une nouvelle constitution est adoptée à la suite du referendum de juillet 2000 jetant les bases de la deuxième République. A la suite des élections du 22 octobre 2000, Laurent Gbagbo est proclamé président de la République.

Le 19 septembre 2002, une tentative de coup d'état débouche sur la plus grande crise militaire politique de l'histoire du pays avec l'émergence sur la scène ivoirienne des Forces Nouvelles (FN),



fusion des 3 mouvements: MPCI (Mouvement Patriotique de Côte-D'Ivoire) au Centre, MPIGO (Mouvement Patriotique du Grand Ouest) et MJP (Mouvement pour la justice et la paix).

Mais les conquérants français exerceront une pression sur ces royaumes qui ont perdu leur hégémonie. La période dite de pacification s'achèvera en 1915.

Le cessez le feu est signé entre les belligérants en novembre 2002 sous la houlette de la CEDEAO. La zone de confiance est créée confirmant la partition du pays en deux parties : la zone sous contrôle des forces nouvelles et la zone sous contrôle gouvernementale. Plusieurs accords de paix sont conclus dans le cadre du règlement de la crise. Mais aucun de ces accords n'a abouti à la paix.

A la suite de l'accord politique de Ouagadougou le 4 mars 2007, le Secrétaire général des forces nouvelles, Guillaume K. SORO est nommé premier ministre. Depuis lors des efforts sont faits en vue de la réunification du territoire, le redéploiement de l'administration et la reconstruction du pays.

### Organisation administrative

Depuis l'indépendance, le découpage administratif de la Côte d'Ivoire a subi des changements.

-1960 comportait, \*\*\* départements, \*\*\*\* sous préfecture.

-1975 comportait, 39 départements, 137 sous préfecture.

- 1988 le découpage était passé à....départements sous préfecture.

- 1998 est passé à 16 régions, 58 départements 232 sous préfectures.

-1991 : 10 régions selon le décret N° 91-10 du 16 janvier 1991 (Centre; Centre-Nord; Nord-Est; Est; Sud; Sud-Ouest; Centre-Ouest; Ouest; Nord-Ouest; Nord, avec M'Bahiakro rattaché au centre nord ayant pour chef-lieu Bouaké).

-1997 : Le décret N° 97-19 du 15 janvier 1997 portant changement de dénomination des circonscriptions administratives régionales a porté le nombre de régions au 16 régions, avec M'Bahiakro rattaché au N'Zi Comoé ayant pour chef-lieu Dimbokro.

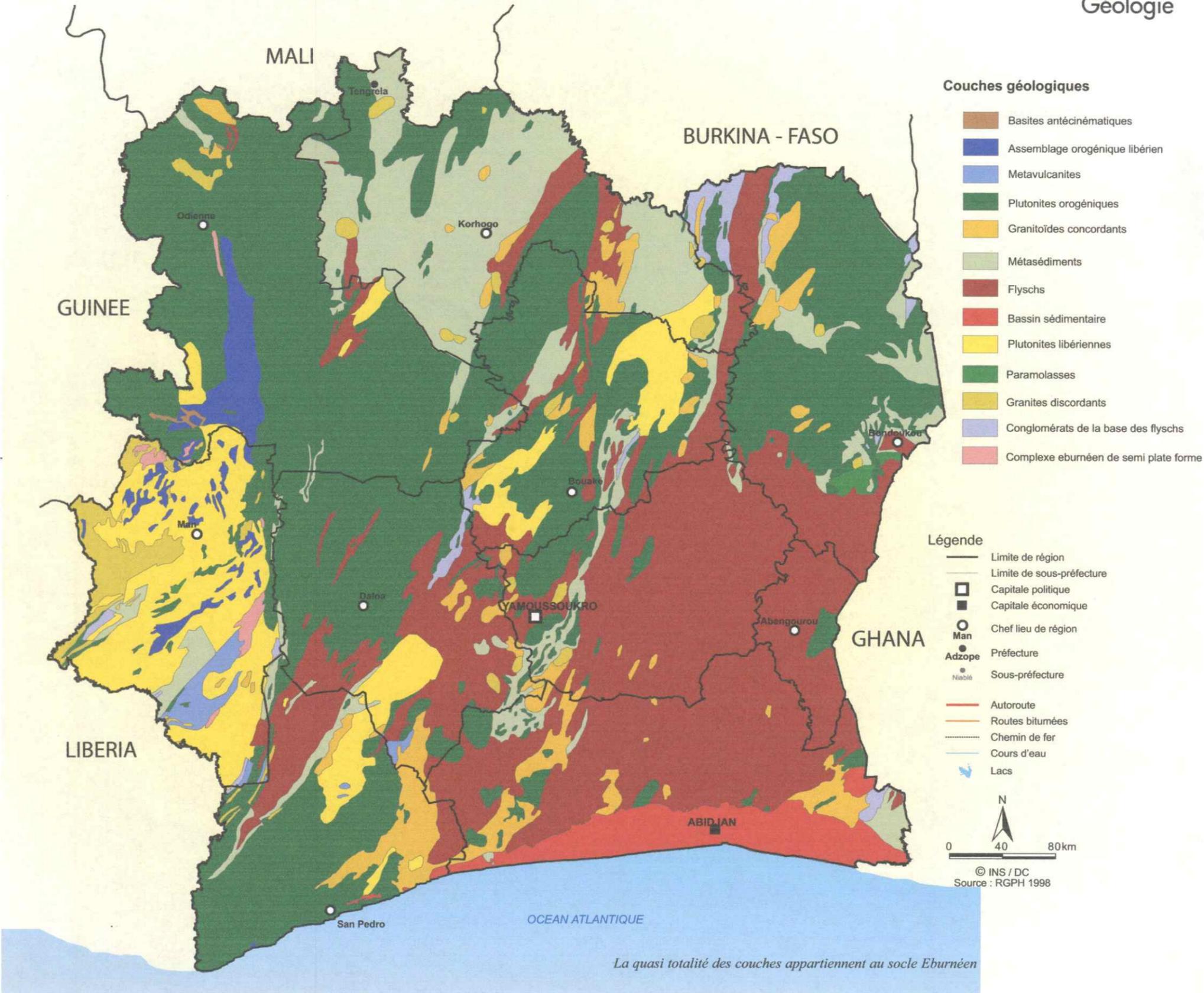
A ce jour, le territoire ivoirien est divisé en 19 régions administratives, 70 départements dont deux districts, 336 sous-préfectures, 714 communes et plus de 8513 localités.

Malgré cette organisation, de nombreux ministères dans le cadre de l'encadrement de leur structures décentralisées ont conservé les dix anciennes régions comme directions régionales et les dix anciens chef-lieux de région comme chef-lieu de région. Cependant pour la plupart de ces régions des structures sectorielles, le département de M'Bahiakro est rattaché à la région du Centre c'est

à dire au chef-lieu de région Yamoussoukro de par son appartenance à la région du N'Zi-Comoé à laquelle elle a été rattachée dans la nouvelle configuration administrative régionale.

C'est cette configuration qui a été utilisée dans le cadre de notre analyse afin de faciliter la compréhension des données et l'utilisation de l'atlas.

DONNEES DE REFERENCES		1975	1988	1998
SEXE	Masculin	3 474 750	5 527 343	7 844 623
	Féminin	3 234 850	5 288 351	7 522 049
	Total	6 709 600	10 815 694	15 366 672
MILIEU DE RESIDENCE	Population rurale	4 563 307	6 595 159	8 837 534
	Population urbaine	2 146 293	4 220 535	6 529 138
	dont Abidjan	951 216	1 929 079	2 877 948
	Taux d'urbanisation	32,00%	10 815 694	42,50%
	Densité de population (Hab/Km <sup>2</sup> )	20,7	33,5	47,7
NATIONALITE	Population Ivoirienne		7 776 615	11 366 625
	Hommes	5 235 131	3 835 820	5 634 674
	Femmes	2 600 677	3 940 795	5 731 951
	Rapport de masculinité (en %)	98,7	97,3	98,3
	Population Etrangère	1 474 469	3 039 079	4 000 047
	Hommes	874 073	1 691 523	2 209 949
Femmes	600 396	1 347 556	1 790 098	
Rapport de masculinité (en %)	145,6	125,5	123,5	
GRANDS GROUPES D'AGES	0 - 14 ans	2 983 227	5 058 215	6 599 518
	15 - 59 ans	3 452 748	5 380 375	8 160 604
	60 ans et plus	233 745	370 234	604 934
	Total	6 669 720	10 808 824	15 365 056
EVOLUTION DE LA TAILLE DES VILLES DE PLUS DE 100 000 HABITANTS EN 1998	Abidjan	951 216	1 929 079	2 877 948
	Bouaké	175 264	329 850	461 618
VILLES DE PLUS DE 100 000 HABITANTS EN 1998	Daloa	60 837	121 842	173 107
	Yamoussoukro	37 253	106 786	155 803
	Korhogo	45 250	109 445	142 039
	San-Pedro	31 606	70 611	131 800
	Man	50 288	89 575	116 657
	Gagnoa	42 285	85 563	107 124
Population agricole	Population agricole nationale	442 783		
	Population agricole Centre Est			
	Population agricole Sud Ouest			
	Population agricole Centre Ouest			
Zone agricole	Total		259 338	
	Dont vers Abidjan		51 730	
Flux migratoire autres régions	Dont vers Sud-Ouest		199	
	Total		1 031 713	
Flux migratoire provenant de l'étranger	Dont vers Abidjan	279 484	442 937	
	Dont vers Sud-Ouest	50 052		



## MILIEU PHYSIQUE

### LA GEOLOGIE ET LE RELIEF

L'analyse géologique permet de connaître la nature et l'origine des roches qui constituent la plateforme continentale.

La Côte d'Ivoire fait partie de la vieille plateforme africaine et ces roches ont été constituées par plusieurs phases.

#### Les phases de l'histoire géologique

La formation des roches du territoire ivoirien s'étend sur deux périodes:

- La phase libérienne, plus vieille que 2300 millions d'années et appartient à l'archéen
- La phase éburnéenne, comprise entre 2300 et 1500 millions d'années, appartient à plusieurs périodes.

Les roches de la **période archéenne** sont en générale des migmatites réparties dans l'ensemble du pays. Cependant, dans le sud ouest, on rencontre d'autre roches de la même période, notamment des gneiss et des amphibolo-pyroxénites et dans l'ouest des charnockites dans le triangle Man, Biankouma, Danané, où ces roches s'organisent en une chaîne plissée.

La création des roches de la **phase éburnéenne** qui sont pour la plupart des dépôts, s'est déroulée sur plusieurs périodes, notamment: le Birrimien, le

protérozoïque inférieur, le protérozoïque moyen, le secondaire, le tertiaire et le quaternaire.

Les roches du **Birrimien**, période la plus ancienne de cette phase, sont constituées de dépôts de supergroupes volcano-sédimentaires et de supergroupes de comblement.

Les **supergroupes volcano-sédimentaires** sont constituées de métasédiments (shistes, microquartzite, gondites, conglomérats, roches métamorphites) et de metavulcanites (rhyolites, dacites, kératophytes, andésites, spilites, basaltes, amphibolites); ces roches sont éparées sur le territoire national et sont le plus étendues à l'ouest de la région du nord, moyennement étendues au nord est, au centre nord, au sud et au centre;

Les **supergroupes de comblement** sont quand à eux constitués de paramolass ( grès, arkoz, conglomérat à ciment) de flyshs (shystes, grauwackes, métamorphisme intense), de conglomérats de la base des flyshs et de formation mézonale;

Ces roches couvrent la région est, la partie nord est de la région sud, la moitié est de la région centre et le sud de la région du nord est. Ces roches apparaissent de façon fragmenté dans le centre ouest, le nord et le sud ouest.

Les roches du **protérozoïque inférieur**, de 1850 à 2100 millions d'années sont composées de platoniques orogéniques, granitoïdes discordant, grani-

toïdes concordant, basites antécinématiques.

Elles sont localisées dans le nord ouest sur une forte proportion, le nord, le nord est, le centre ouest, le nord est et le centre nord en partie et à l'ouest du sud et du centre.

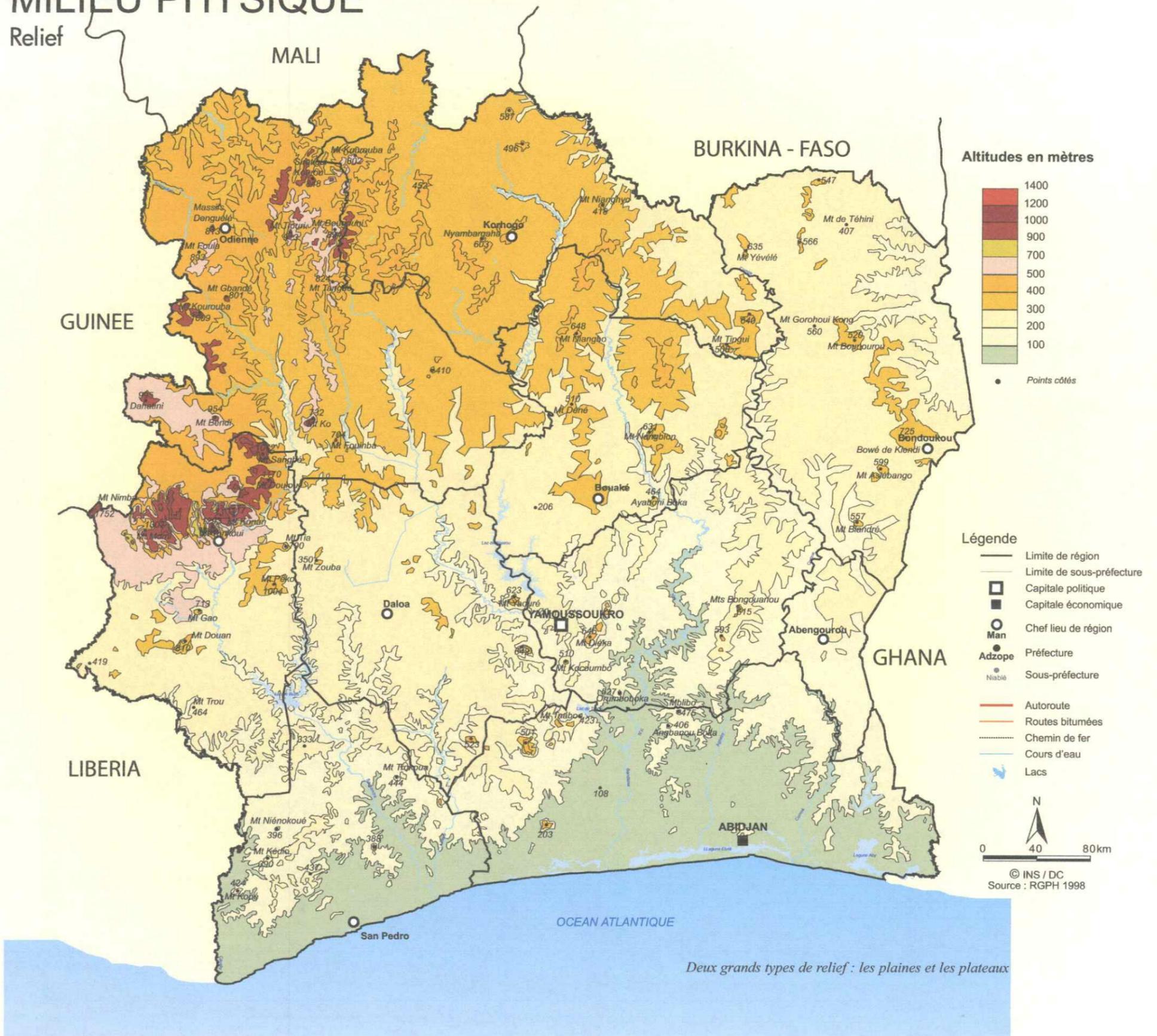
Les roches du **protérozoïque moyen** formées il ya environ 1550 millions d'années constituées de syénites, granodiorites, granite acalins. Ces roches sont très faiblement présents en Côte d'Ivoire et sont localisées dans le nord ouest.

Les roches du **secondaire, du tertiaire et du quaternaire** composées de sédiments cotiers et argileux, sont essentiellement localisées dans la région du sud comme une bande le long du littoral.

En dehors de la zone de l'ouest dont les couches géologiques ont été créées pendant la phase libérienne, les neuf autres régions ont leur couches constituées au cours de la phase éburnéenne; cependant, les périodes de création entraînent des différences très importantes dans leur constitution.

# MILIEU PHYSIQUE

Relief



Deux grands types de relief : les plaines et les plateaux

## Relief et hydrographie

### Le relief :

Le relief, est peu marqué dans l'ensemble, cependant dans le détail, il se caractérise par deux grands types de reliefs qui se succèdent : au sud par de faibles altitudes (0 à 100 m) et au nord ouest par les altitudes les plus élevées (1750m) ; ce sont : les plaines et les plateaux ; les plateaux comportant les hautes terres, un système montagneux et des reliefs isolés.

Les plaines : s'étendent au sud du pays, dans les régions du sud couvert presque entièrement et du sud ouest couvert presque de moitié; d'une part ces plaines s'élèvent progressivement vers le nord, atteignant 100 m d'altitude, d'autre part descendent progressivement vers l'océan atlantique à 0 m, bordées par une côte rocheuse et échancrées à l'ouest et de lagunes à l'est que les bancs de sable rendent inaccessible aux bateaux de hautes mer à l'exception de la lagune Ebrié d'Abidjan où un canal a été creusé en 1950.

A partir de la frontière avec le Libéria jusqu'à la ville de Fresco, la côte est rocheuse et s'y succèdent plages et falaises.

Les plateaux : succèdent aux plaines en allant vers le centre et le nord du pays avec des altitudes supérieures à 200 m. Les pentes y sont faibles; et sur ces plateaux, une série de collines est disper-

sée. Au centre et au nord ouest. Ainsi au centre, sont localisés des buttes appelés Boka aux versants raides et sommets plats et une chaîne de collines de 500 à 600m appelée chaîne baoulé formant un V au sud du chef-lieu de région (Yamoussoukro) au niveau du mont Kokoumbo. Dans le nord ouest sont dispersés des dômes de roches nues dans les régions de Séguéla, Mankono (mont Ko, etc.)

A l'Ouest du pays, les montagnes apparaissent : l'ensemble du Massif de Man, seule formation orogénique du pays, révèle les paysages mamelonnés du Massif des Toura et du Massif des Dan.

Ainsi, du Sud au Nord, on trouve d'abord le Mont Peko (1 002 m) au milieu du parc du même nom, le Mont Tonkouli (1 293 m) près de Man, dominés, Mont Nimba qui culmine à 1752 m.

Ensuite, on trouve le Mont Sangbé (1072 m) entouré du Parc National, le Mont Kourouba (950 m) à la frontière Guinéenne et, enfin, le massif de Dienguélé (806 m) aux environs d'Odienné.

Au Nord-est, dans le Parc National de la Comoé, on rencontre différents massifs tels que les Monts Boutourou (589 m), le Mont Potrou (625 m) ou encore les Monts Yévélé (635 m). Au Nord de Ferkessédougou, se trouve le Mont Nianghouo (597 m).

### L'hydrographie

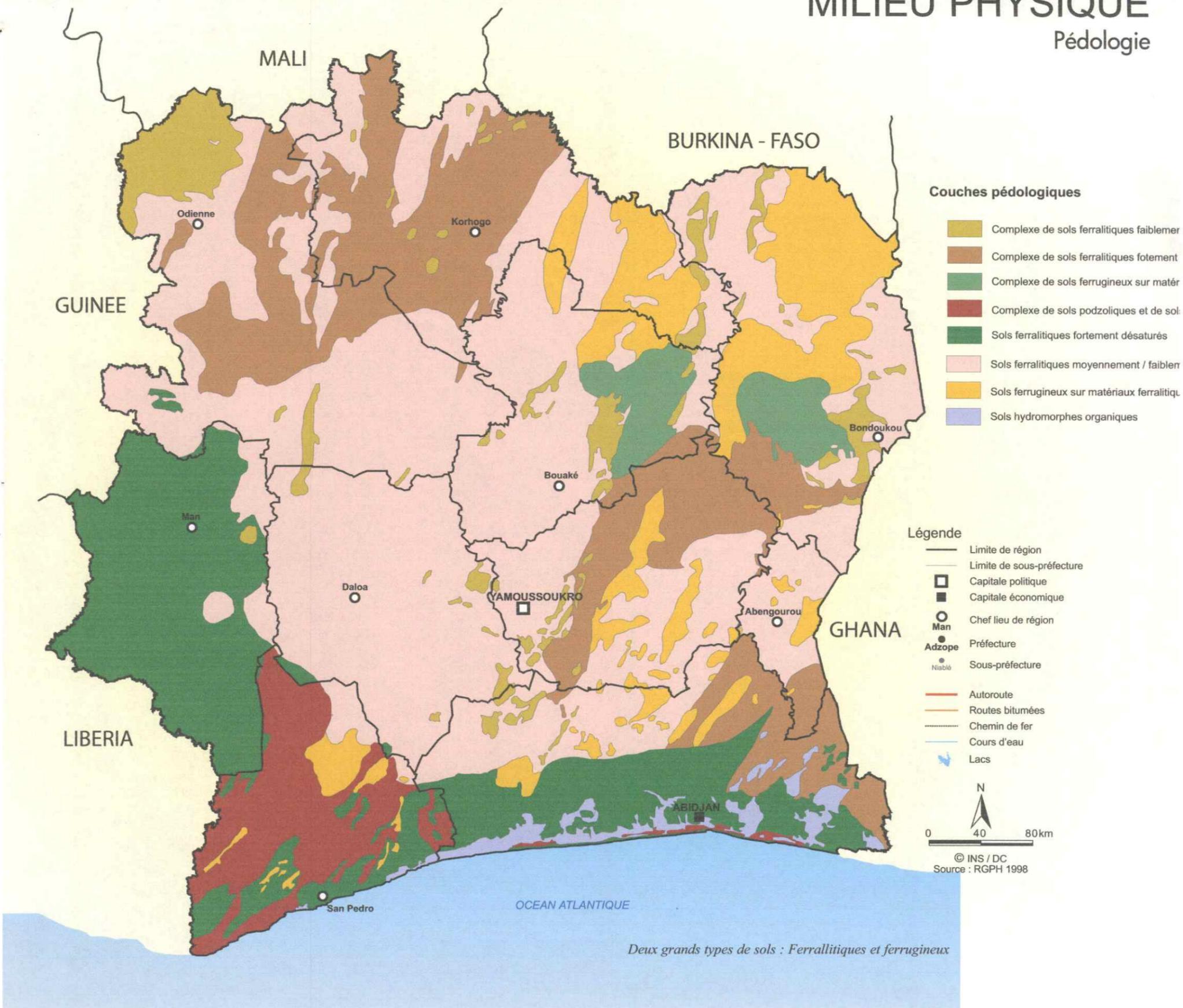
La Côte d'Ivoire est parcourue par quatre grands fleuves qui coulent du nord au sud avant de se jeter dans la mer. Les fleuves Cavally, Sassandra, Bandama et Comoé constituent les axes majeurs de la structure hydrographique du pays.

Le bassin du Cavally, long de 700 m, prend sa source en Guinée, au Nord du Mont Nimba, il sert de frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria et son bassin-versant a une superficie de 15000 Km<sup>2</sup> en Côte d'Ivoire.

Le bassin du Sassandra, long de 600 Km, prend sa source dans la région de Bayla en Guinée, il reçoit deux affluents majeurs le Bafing et le N'zo. Son bassin-versant est de 75.000 Km<sup>2</sup> environ.

Le bassin du Bandama, long de 1.050 Km, est l'association de deux fleuves : le Bandama blanc (N'zi) et le Bandama rouge (Marahoué) qui prennent leurs sources du côté de Boundiali. Son bassin-versant est d'environ 97.500 Km<sup>2</sup>.

Le bassin de la Comoé, avec 1.160 Km, provient de la région de Banfora au Burkina Faso; il est le plus long de la Côte d'Ivoire. Son bassin-versant couvre 78.000 Km<sup>2</sup> environ.



### LES SOLS

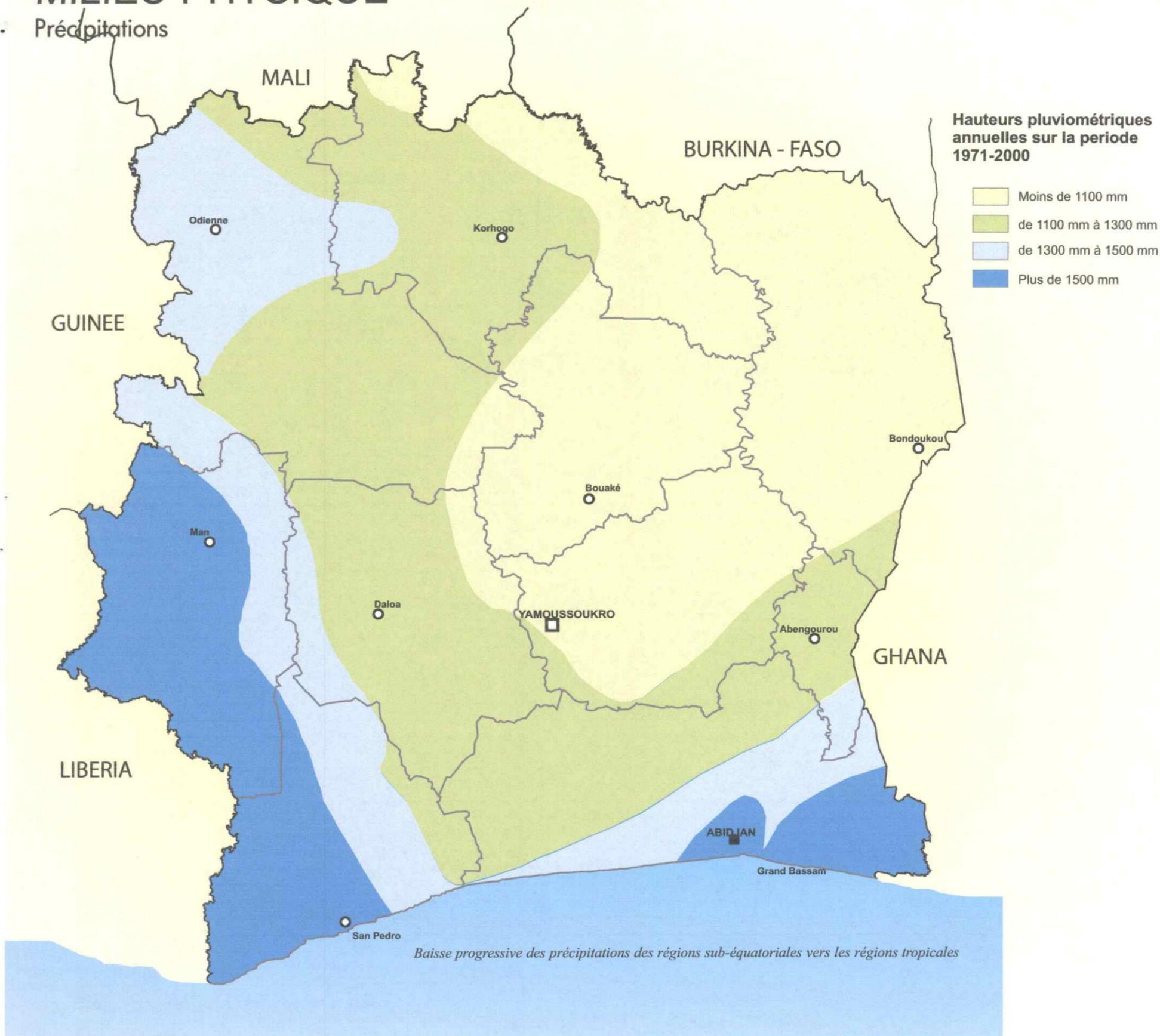
Les sols sont des formations superficielles provenant de la décomposition des roches. En Côte d'Ivoire, les sols appartiennent de façon globale aux types ferrallitiques fortement désaturés. Les autres types s'étendent sur une portion réduite du territoire (sols sur roches basiques, sols ferrugineux et sols hydromorphes).

Cependant de façon détaillée, on rencontre :

- Les sols ferrallitiques dans la zone est de la région sud, dans le nord ouest et dans le centre
- Les sols ferrallitiques fortement désaturés sont localisés dans les régions de l'ouest et du sud du territoire national.
- Les sols ferrallitiques moyennement désaturés sont les plus répandus; on les rencontre depuis le sud jusqu'au nord, couvrant l'ouest et la zone est de la région centre, s'étendant dans le centre nord, le nord et l'est du pays.
- Les sols ferrallitiques faiblement désaturés sont dans le nord ouest.
- Les sols ferrugineux sur matériaux ferrallitiques apparaissent moyennement importants dans le nord et nord est et sont éparpillés dans le sud ouest, le sud, le centre et l'est.
- Les sols podzologiques sont localisés dans le sud ouest;
- Les sols hydromorphes sont essentiellement localisés dans le sud pratiquement dans la zone du bassin sédimentaire

# MILIEU PHYSIQUE

## Précipitations



### Climat et précipitations

La Côte d'Ivoire est traversée par les mouvements de deux masses d'air importantes : une masse d'air venant du Nord, caractérisée par un vent sec et chaud et chargée, de décembre à janvier, des fines poussières de l'harmattan; une masse d'air venant du Sud-Ouest, de l'Océan Atlantique, constituée d'un air humide. Le contact de ces deux masses d'air forme le Front Inter-Tropical (FIT) qui provoque des précipitations de type mousson. Les mouvements saisonniers du FIT au-dessus du territoire national permettent de distinguer quatre principales zones climatiques caractérisées par un rythme et un volume de précipitations variables. Ce sont :

- le Sud, avec quatre saisons dont une grande saison des pluies d'avril à juillet, une petite saison sèche de juillet à septembre, une petite saison des pluies de septembre à novembre et une grande saison sèche de décembre à mars;
- le Centre, caractérisé par une saison sèche de novembre à mars et par une saison des pluies marquée par deux pluviométries maxima : l'une au mois de juin et l'autre au mois de septembre;
- le Nord avec deux saisons très opposées : une saison sèche très longue et une saison des pluies assez courte (juin - septembre).
- le Centre-Ouest, au relief montagneux, se distingue par une saison des pluies très longue et une saison sèche de courte durée.

Les pluviométries annuelles moyennes de ces différentes zones climatiques varient de 900 mm (au Nord) à 2 300 mm (au Sud).

En matière de température, on constate que les amplitudes diurnes les plus importantes se situent au mois de janvier. Elles sont inférieures à 10 ° C dans le Sud forestier, avoisinent 15 ° C dans le Centre et atteignent parfois 20 ° C dans le Nord.

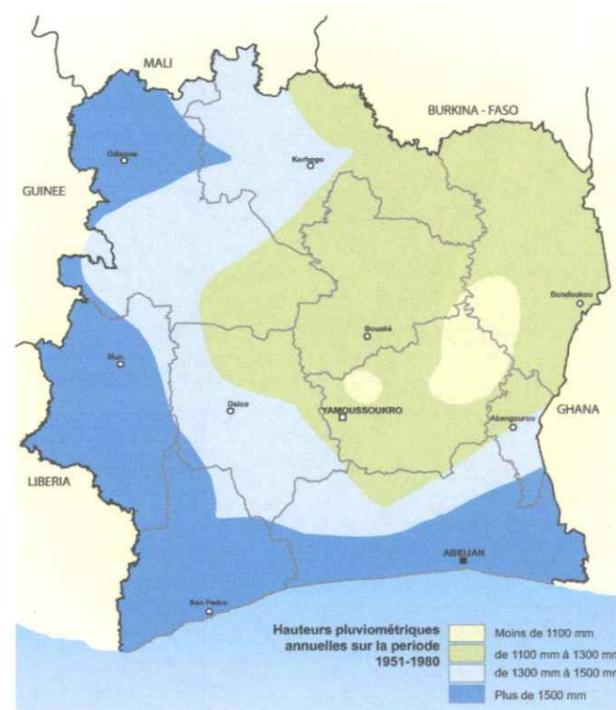
L'observation des deux cartes de précipitations produites par la sodexam, mettent en évidence d'abord une distribution inégale des précipitations voir même opposée et une réduction des précipitations au sud, au sud ouest et au nord est.

En effet, au cours de la période 1951-1980 et 1971-2000, les précipitations variaient de 1100 mm à 1500 mm. En ce qui concerne la première normale, les taux les plus faibles s'étendaient dans la zone de la frontière centre, nord est et centre ouest. Les précipitations de niveau suivant (1100 à 1300mm) s'étendaient sur les régions du centre, de l'est, du centre nord et du nord est.

Les précipitations de 1300 mm à 1500mm couvraient le nord du sud, l'ouest de la région centre nord, l'ouest du nord ouest, et l'ouest du nord.

Les précipitations de plus de 1500 mm couvraient le sud, le sud ouest, l'ouest et le nord ouest.

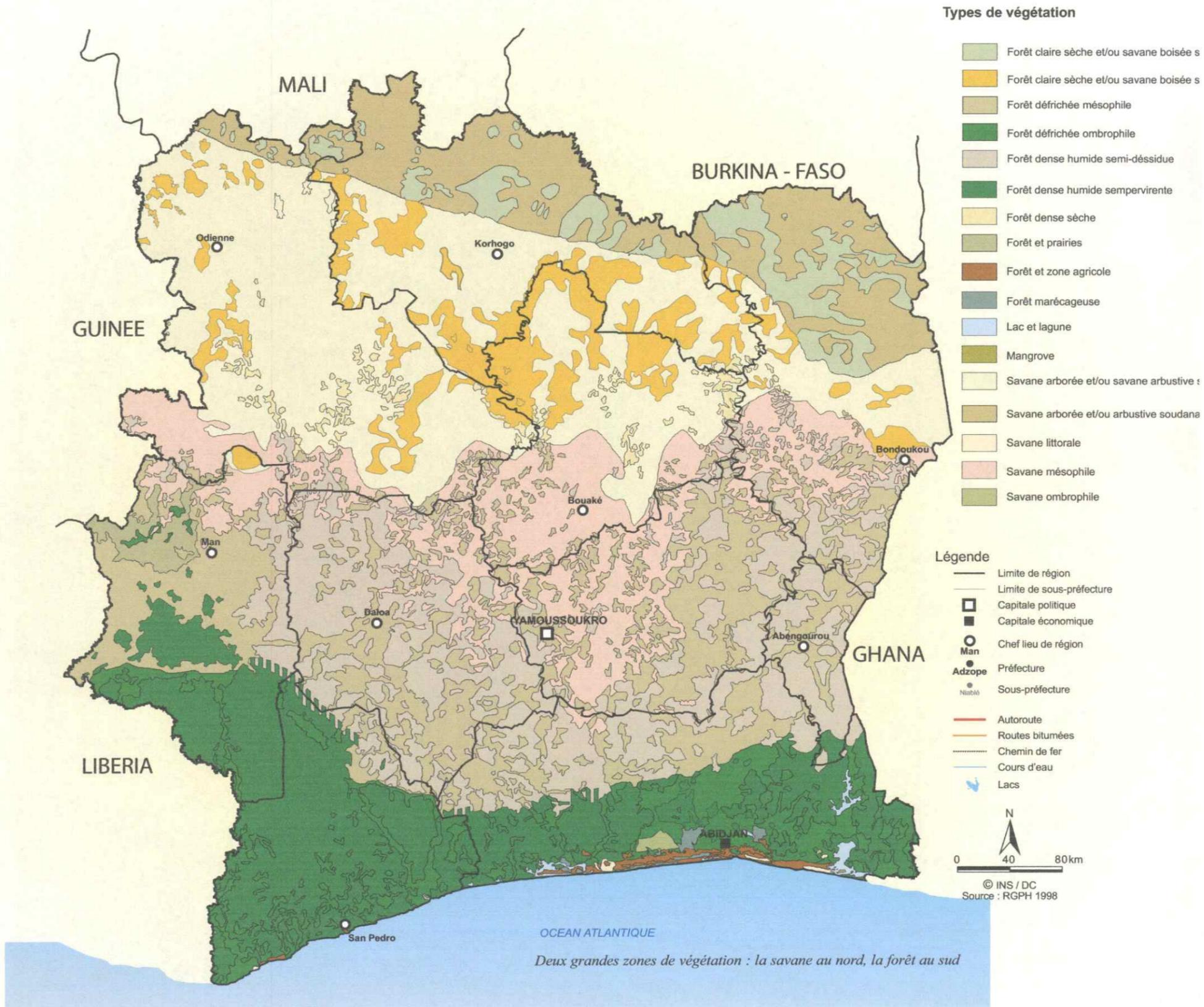
Pendant la deuxième normale, les zones les plus sèches se sont étendus en aglobant les régions du nord est, du centre nord de la région est du centre



nord La diversité des zones climatiques et l'inégale répartition des précipitations entre le nord et le sud déterminent la végétation du pays. Ces précipitations contribuent à favoriser l'activité agricole.

# MILIEU PHYSIQUE

## La végétation

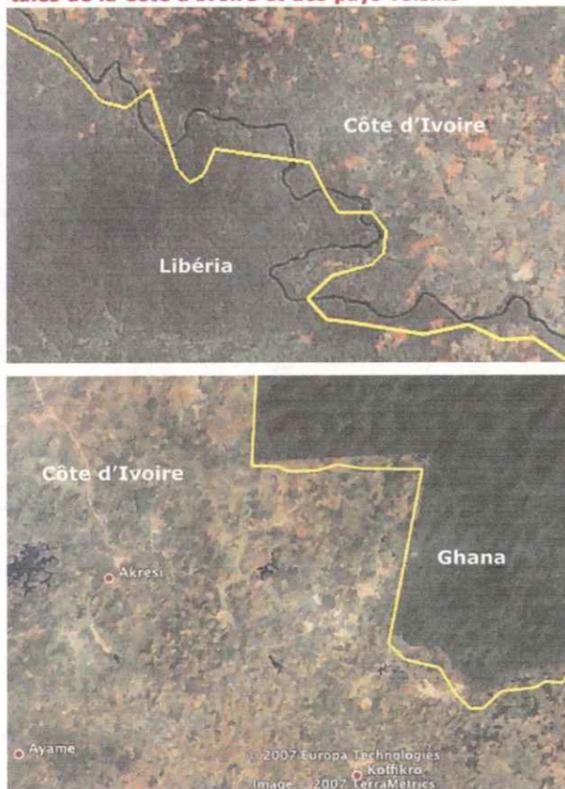


### Végétation

On distingue généralement deux grandes zones de végétation, la forêt et la savane, séparées par une ligne qui suit, approximativement, l'isohyète 1300 mm. La zone de forêt couvre environ deux cinquièmes du territoire national. Elle est située au Sud du pays et se caractérise par un climat de type guinéen où se développe une forêt dense, ombrophile et mésophile. À l'opposé, le climat de type soudanais du nord du pays favorise le développement d'une végétation de forêts clairsemées, de savanes soudanaises et de savanes pré-forestières.

Avec le développement de l'agriculture de plantation et de l'exportation, le couvert végétal de la Côte d'Ivoire a connu une forte dégradation, au point où la forêt primaire n'existe que dans la forêt classée de Taï uniquement. Partout, du nord au sud, dans chacune des différentes zones, le couvert naturel a fait place à une végétation en culture, en jachère, en végétation secondaire ou en mosaïque végétation-culture. Les parcs et forêts classées ont subi la pénétration et l'exploitation humaine. Le morceau d'image satellite publié par la nasa (image google) révèle l'importance des défrichements du couvert végétal du côté de la Côte d'Ivoire. Celui du Libéria, sans être une forêt classée a été préservé. A une époque la végétation était identique de part et d'autre de la frontière. Du côté du Ghana la forêt classée est très bien conservée, tandis qu'en Côte d'Ivoire aucune forêt n'a échappé à l'exploitation humaine.

### Images satellites : comparaison des couvertures végétales de la Côte d'Ivoire et des pays voisins



source : google earth

## 2. DEMOGRAPHIE

### CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

*Ce chapitre aborde dans ses grands traits la situation démographique de la Côte d'Ivoire telle qu'elle se présentait en 1998 à partir des résultats du recensement général de la population et de l'habitation de cette même année.*

*La planification du développement passe par la prise en compte des variables démographiques dans les différents programmes conçus à cet effet. Aussi importe-t-il d'avoir une idée précise de la distribution spatiale de la population, de son état, de sa structure, de l'ampleur et de la tendance des phénomènes démographiques qui sont à l'origine de la dynamique de peuplement.*

*L'amélioration de la qualité de vie suppose avant toute chose que les besoins de la population soient identifiés. L'atlas s'appuiera sur les principales caractéristiques socio-démographiques appréhendées par le RGPH 1998 pour mettre en lumière les disparités spatiales. Les analyses et commentaires porteront sur des thèmes précis que traduira chaque carte.*

# POPULATION

## Foyers de peuplement

### Distribution spatiale de la population

1 Point = 2 000 Habitants

### Légende

- Limite de région
- Limite de sous-préfecture
- Capitale politique
- Capitale économique
- Chef lieu de région
- Man
- Adzopé
- Niablé
- Sous-préfecture
- Autoroute
- Routes bitumées
- Lacs
- Parcs ou réserves



© INS / DC  
Source : RGPH 1998



## DISTRIBUTION SPATIALE DE LA POPULATION

La répartition de la population sur le territoire est appréciée à travers les foyers de peuplement, les densités et l'urbanisation.

### Foyers de peuplement

Le peuplement de la Côte d'Ivoire s'est opéré par vagues successives de populations en provenance des territoires environnants.

Aujourd'hui, le phénomène de peuplement continue. Les raisons étant la relative prospérité économique de la Côte d'Ivoire et les opportunités d'emploi qui en résultent.

Six grands foyers de peuplement se distinguent, à savoir :

- Abidjan, capitale économique et centre des affaires qui regroupe près du quart de la population ;
- La zone autour de Korhogo, faisant partie des premiers foyers de peuplement suite à la guerre de Samory ;
- La zone autour de Bouaké, considérée comme ville carrefour pour le commerce avec le Mali et le Burkina Faso ;
- Le sud-ouest, nouvelle zone de migration agricole (boucle du cacao), et
- L'ouest montagneux en dépit du relief.

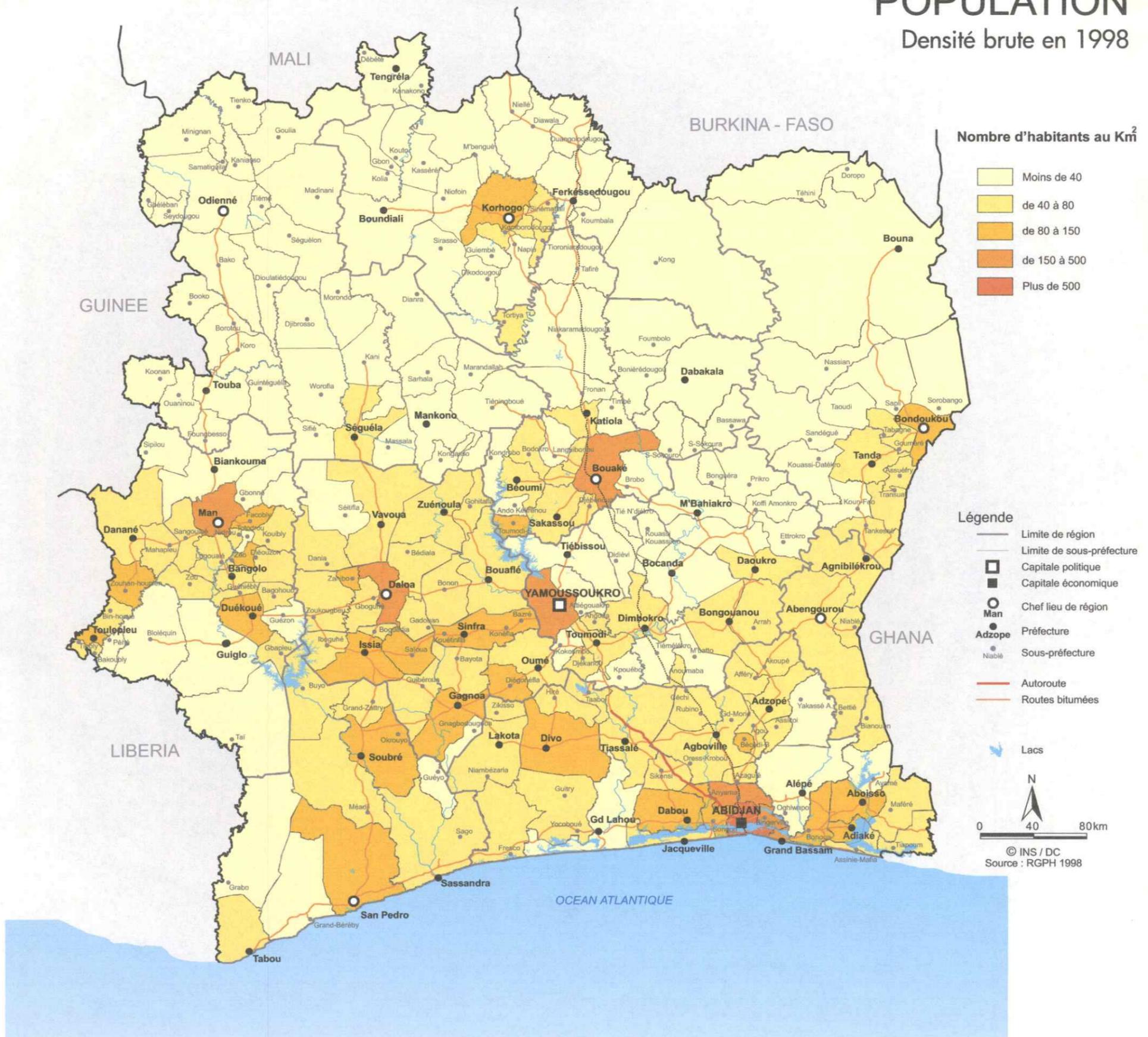
### Répartition des localités et de leur population selon la taille

Tranche de taille de localité	Localité		Population	
	Nombre absolu	Pour mille (‰)	Effectif absolu	Pour mille(‰)
Moins de 50 habitants	313	3,68	9 403	0,6
50-99	531	6,24	38 897	2,5
100-199	1 039	12,21	150 791	9,8
200-499	2 148	25,23	703 428	45,8
500-999	1 857	21,81	1 294 071	84,2
1 000-2 499	1 640	19,27	2 496 527	162,5
2 500-4 999	615	7,23	2 128 227	138,5
5 000-9 999	254	2,98	1 707 459	111,1
10 000-19 999	65	0,76	1 038 887	67,6
20 000-49 999	35	0,41	1 122 632	73,1
50 000-99 999	8	0,09	510 254	33,2
100 000-499 999	7	0,08	1 288 148	83,8
500 000 et +	1	0,01	2 877 948	187,3
<b>Ensemble</b>	<b>8 513</b>	<b>100,0</b>	<b>15 366 672</b>	<b>1 000,0</b>

Source : RGPH 98

# POPULATION

Densité brute en 1998



*Variation des densités*

## Densités brutes et évolution entre 1975 et 1998

### Densités brutes

La politique de développement des cultures d'exportation, notamment le café et le cacao a beaucoup influé la répartition de la population sur le territoire national. Les zones favorables à ces cultures ont constitué l'attraction (trois quart de la population vivent dans les régions forestières). Actuellement, la densité moyenne pour l'ensemble du territoire est de 48 habitants au km<sup>2</sup>. Toutefois certaines disparités existent.

Les zones de fortes densités sont les sous préfectures des régions sud, sud-ouest, centre-est, avec des densités dépassant 100 habitants au km<sup>2</sup>. ; et la ville d'Abidjan (plus de 4000 habitants au km<sup>2</sup>. ).

Les zones à moyennes densités sont les sous préfectures abritant les chefs lieux de régions ou de départements.

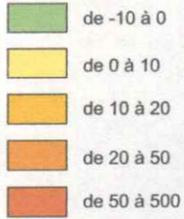
Les zones à faible densité sont essentiellement les sous-préfectures des régions de savanes (nord est et nord ouest), avec des densités inférieures à 20 habitants au km<sup>2</sup>.

Dans l'ensemble, les zones à forte concentration humaine correspondent à des zones d'intenses activités agricoles, commerciales ou industrielles.

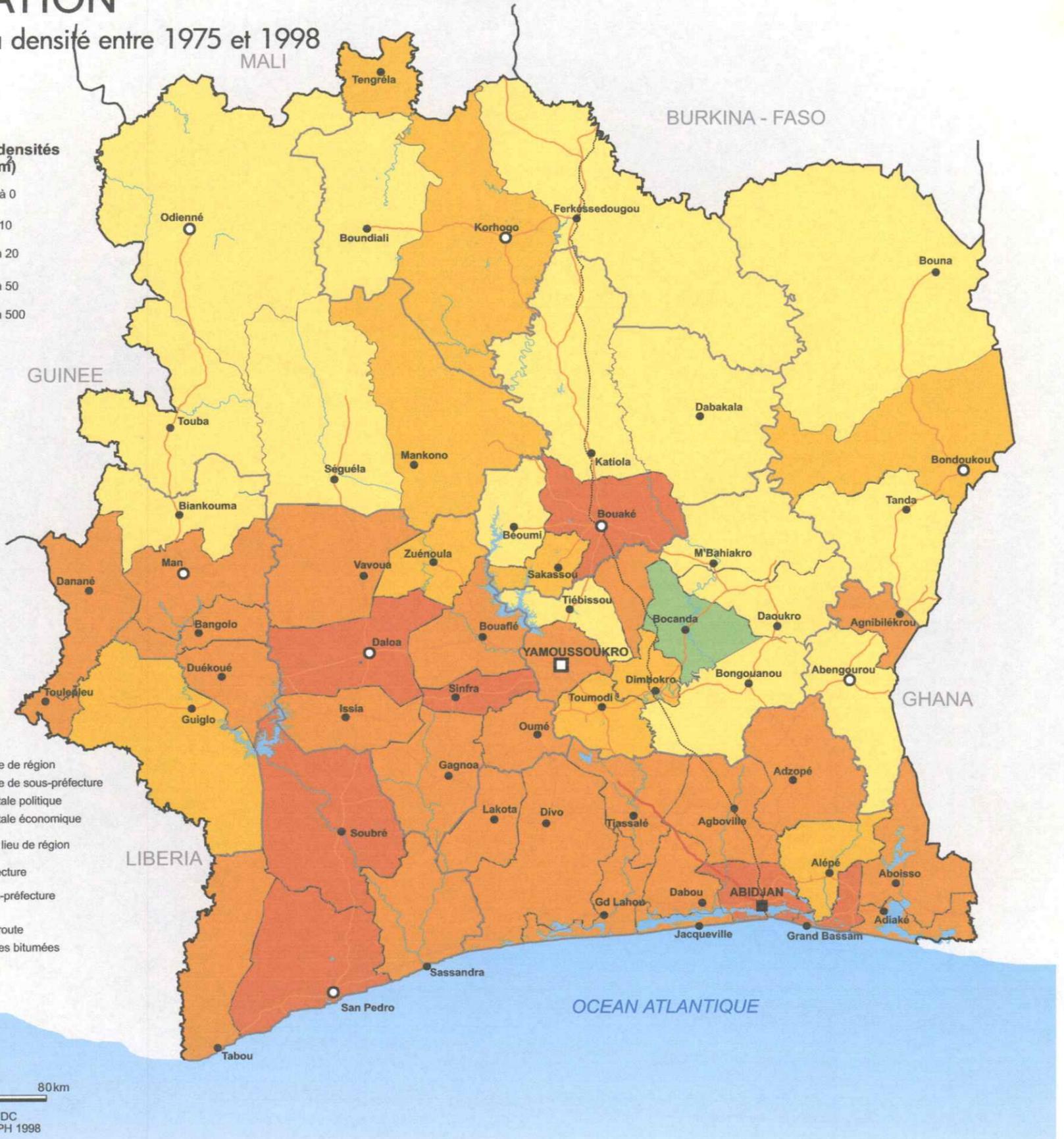
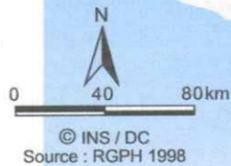
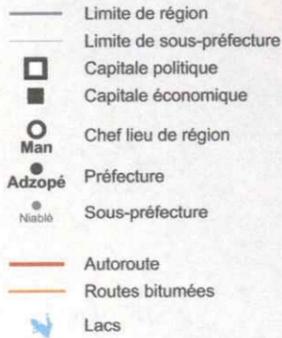
# POPULATION

Variation de la densité entre 1975 et 1998

Evolution des densités brutes (Hbts/Km<sup>2</sup>)



Légende



## Variation des densités brutes entre 1975 et 1998

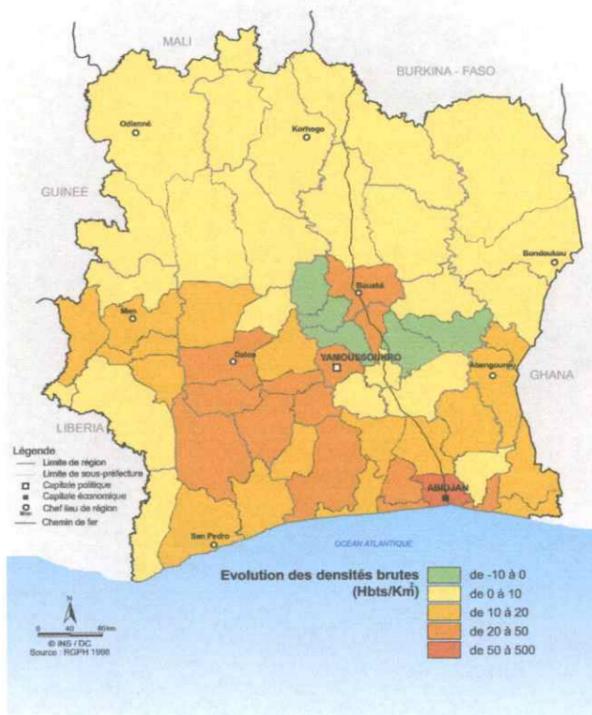
Entre 1975 et 1998, la densité de la population au niveau national est passée de 21 habitants au km<sup>2</sup>. à 48 habitants au km<sup>2</sup>. La variation de densité est plus importante dans les zones qui enregistrent présentement les plus fortes concentrations humaines.

De 1975 à 1988, certains départements ont vu leur population baisser. Ainsi les départements de Bocanda (-6,8), Daoukro(-2,6), Béoumi (-2,7), Tiébissou(-0,2), et Sakassou(-0,1) ont enregistré une baisse de leur densité. Ces départements sont identifiés comme principales zones d'immigration vers les zones de production des cultures d'exportation.

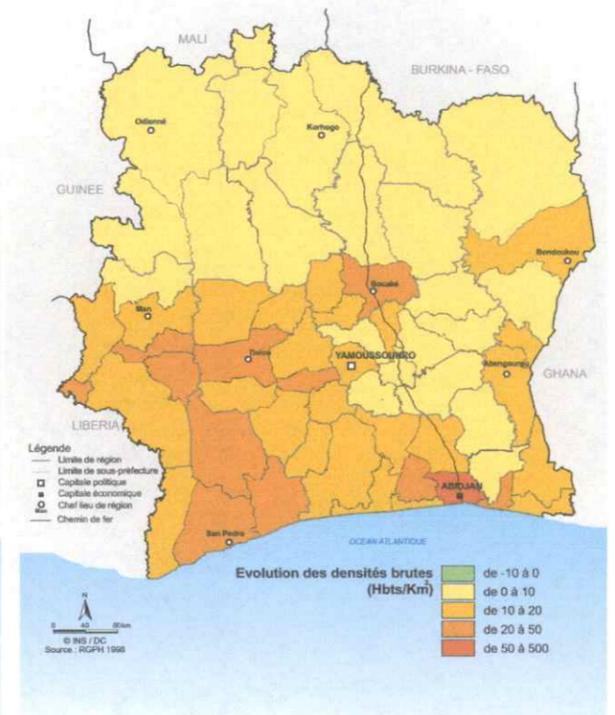
Les départements ayant enregistré une hausse notable de leur densité sont ceux de Gagnoa, Soubré, Issia, Divo et Daloa avec des écarts de 20 à 50. Les départements des régions nord savaniques ont enregistré une augmentation de leur densité, mais dans une moindre mesure (les écarts varient de 0 à 10). L'émigration en direction des zones de production agricoles est à l'origine de cette faible variation.

Sur la période 1988-1998, les variations de densité sont positives pour la quasi-totalité des départements.

## Variation de la densité 1975-1988

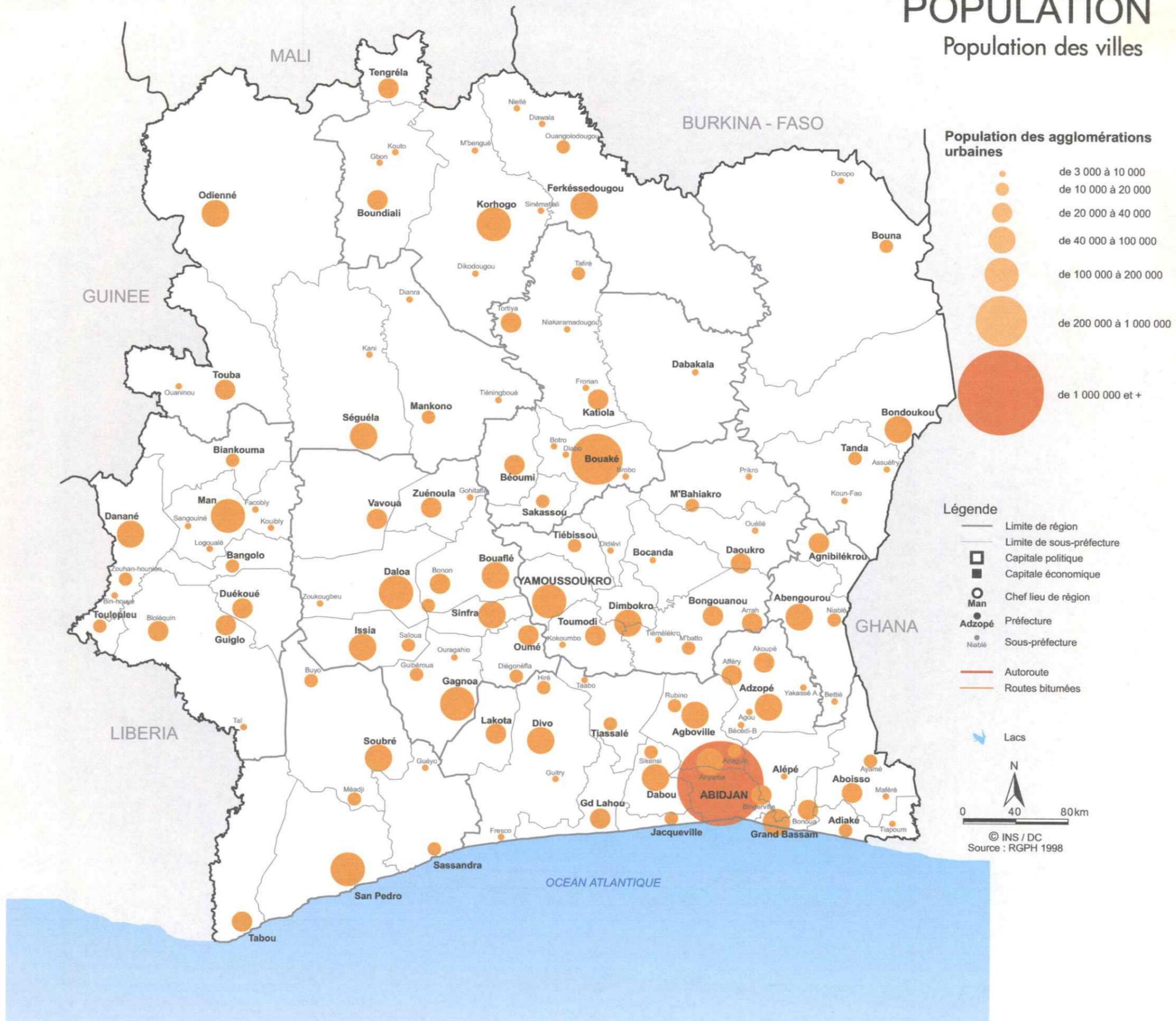


## Variation de la densité 1988-1998



# POPULATION

## Population des villes



### Urbanisation

Selon la définition adoptée en 1999 au cours de la Table Ronde avec les Ministères techniques, "la ville est une localité d'au moins trois mille (3 000) habitants agglomérés, dotée d'une fonction politique et administrative, qui se différencie du village par le niveau de ses équipements collectifs et au sein de laquelle la population active non agricole est supérieure ou égale à 50,0 %". Sur la base de cette définition, le nombre de villes est passé de 68 en 1975 à 127 en 1998, dont 42 localités semi-urbaines. Les localités semi-urbaines sont des chefs-lieux de sous-préfecture n'ayant pas toutes les fonctions d'une ville.

La population urbaine qui était de 2 146 300 personnes en 1975, et représentait 32,0 % de la population totale est passée à 4 220 235 personnes en 1988, soit 39,0 % de la population totale. En 1998, 6 529 138 personnes ont été recensées dans

les villes, soit 43,0 % de la population totale. Le taux annuel moyen de croissance démographique de la population urbaine qui était de 5,4 % entre 1975-1988 a connu une baisse entre 1988 et 1998 en passant à 4,2 % par an.

L'examen de la carte montre que la majorité des sous-préfectures a un caractère essentiellement rural. Celles qui regroupent un nombre important d'urbains sont les Sous-préfectures des chefs-lieux de régions ou de départements. Le poids de la population de ces chefs-lieux influence considérablement la part des urbains dans ces Sous-préfectures. Ainsi les Sous-préfectures comme Korhogo, Bouaké, Man, Daloa, San-Pedro, comportent un grand nombre d'urbains. La ville d'Abidjan avec ses 2 877 950 habitants représente 18% de la population totale et 44% de la population urbaine.

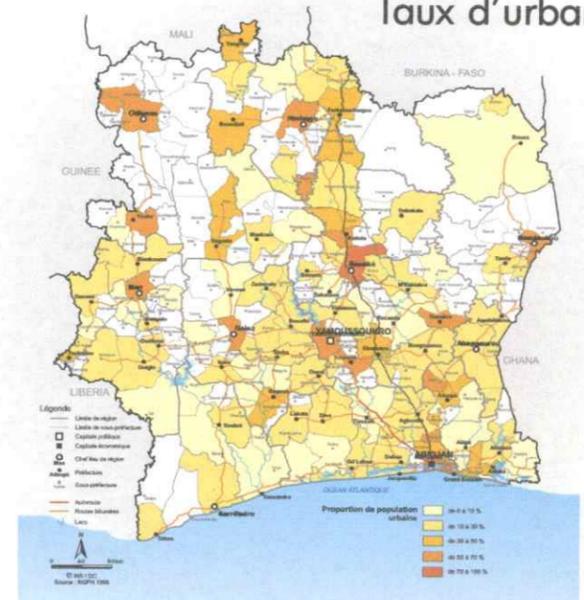
### Evolution des localités et sites habités entre 1988 et 1998

Types de localités et sites habités	1988	1998
Localités urbaines	67	87
Localités semi-urbaines	-	40
Chef lieu de Sous-préfecture rurale	116	104
Localités rurales	8 365	8 282
Campements permanents et saisonniers	83 535	94 511

### Répartition de la population résidente par milieu de résidence de 1975 à 1998

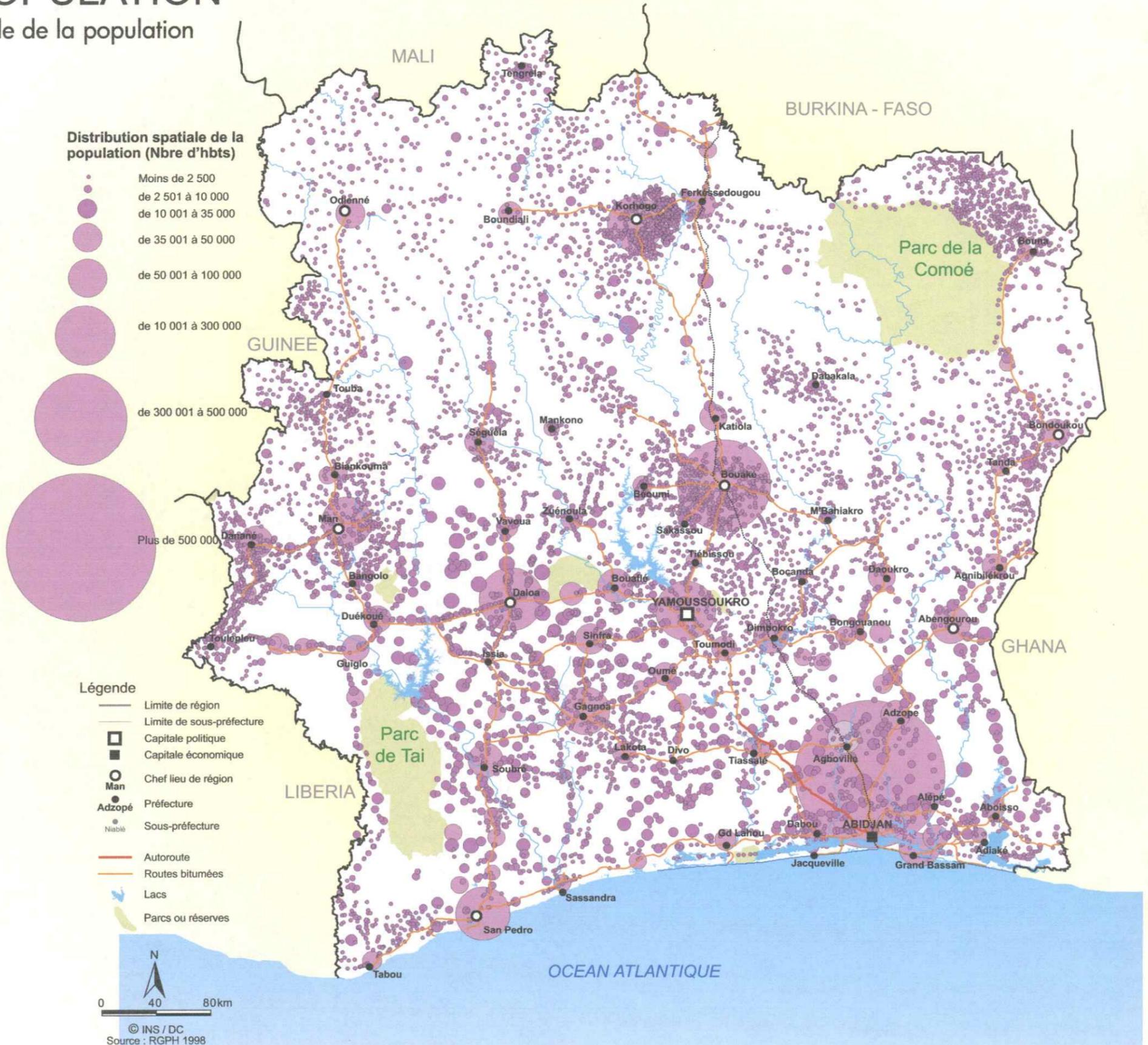
Milieu de résidence	RGP 1975		RGPH 1988		RGPH 1998		Taux d'accroissement moyen annuel en %	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	1975-88	1988-98
Rural	4 563 307	68,0	6 595 159	61,0	8 837 534	57,0	2,9	2,8
Urbain	2 146 293	32,0	4 220 535	39,0	6 529 138	43,0	5,4	4,2

### Taux d'urbanisation



# POPULATION

## Taille de la population



### ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

L'état et la structure de la population s'appréhendent à travers les différents effectifs, sa composition selon le sexe et l'âge ainsi que sa composition selon certaines caractéristiques sociodémographiques des individus telles que l'ethnie, la nationalité, la religion ou la situation matrimoniale.

#### Etat de la population

##### Effectifs de population

En 1998, le troisième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-1998), réalisé sur l'ensemble du territoire national, a permis de dénombrer 15 366 672 habitants. En 1975 et 1988, le premier et le deuxième recensement donnaient respectivement 6 709 600 et 10 815 694 habitants.

Compte tenu du caractère rural du peuplement, la grande partie de la population se retrouve dans les localités de moins de 2500 habitants. Viennent ensuite les localités ayant une taille comprise entre 2500 et 10 000 habitants. Comparées aux deux premières tranches, les localités dont la taille supérieure à 30 000 habitants peuvent être assimilées aux localités de grande taille. Ce sont en général des chefs-lieux de département. Les localités de plus de 100 000 habitants correspondent aux plus grandes villes du pays. Elles sont toutes des chefs-lieux de région et sont au nombre de sept, hormis

la ville d'Abidjan, Capitale économique qui comptait près de 3 millions d'habitants. Il s'agit de Bouaké, Yamoussoukro, Korhogo, Daloa, Man, Gagnoa et San Pédro.

La carte relative aux volumes de population (en 4 parties) montre que:

- les localités à grand volume de population sont majoritairement situées dans les zones forestières. En zone de savane, les localités à grand volume de population sont des chefs-lieux de département. Il s'agit de Korhogo, Odienné, Séguéla, Bouaké, Bondoukou et Ferkessedougou.
- la région du nord est caractérisée par des localités dont la population est inférieure à 2500 habitants tandis que celle du sud est caractérisée par des localités ayant des tailles comprises entre 2500 et 10000 habitants. Les tailles des villages de la zone sud s'expliquent par la présence de campements et de hameaux caractéristiques des zones de cultures d'exportation. En effet, les populations comptabilisées dans ces campements et hameaux sont rattachées au village ou à la ville dont ils dépendent. Le Nord en revanche compte peu de campements, et la majorité des concentrations d'habitations ont été érigées en villages.
- des foyers de peuplements sont situés à proximité d'éléments naturels (montagnes, parcs naturels, réserves) ou structurés le long des voies de communications. A l'époque des travaux forcés, les populations étaient regroupées

le long des voies de communication par les colons qui les utilisaient comme porteurs. C'est ce qui explique ce phénomène de peuplement qui est particulièrement marqué dans les régions du sud ouest et de l'ouest.

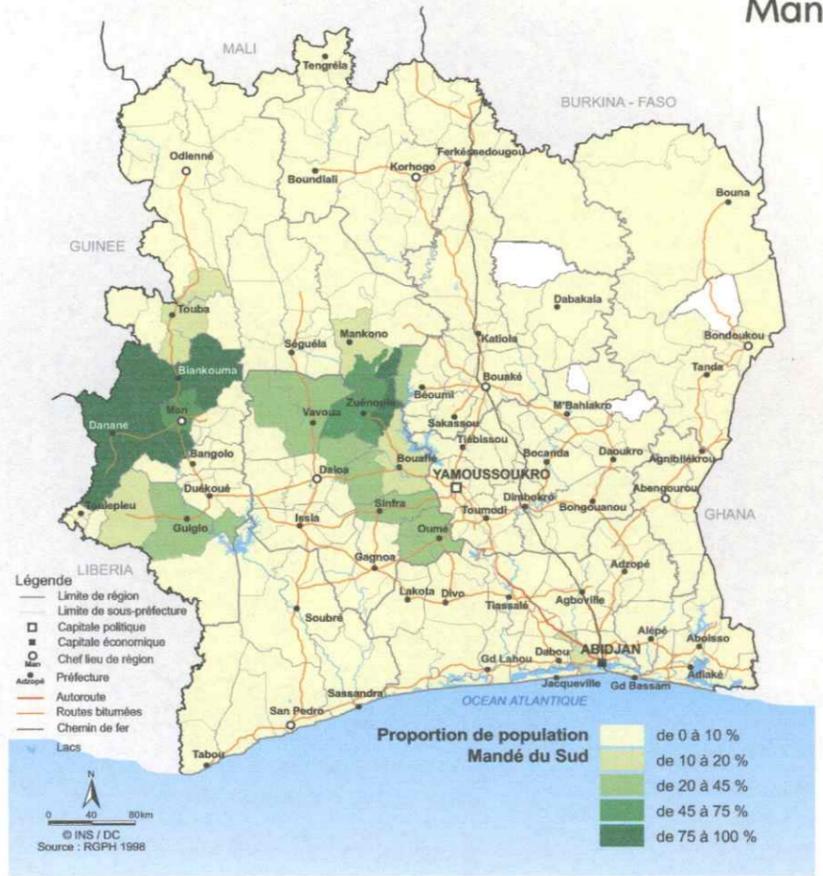
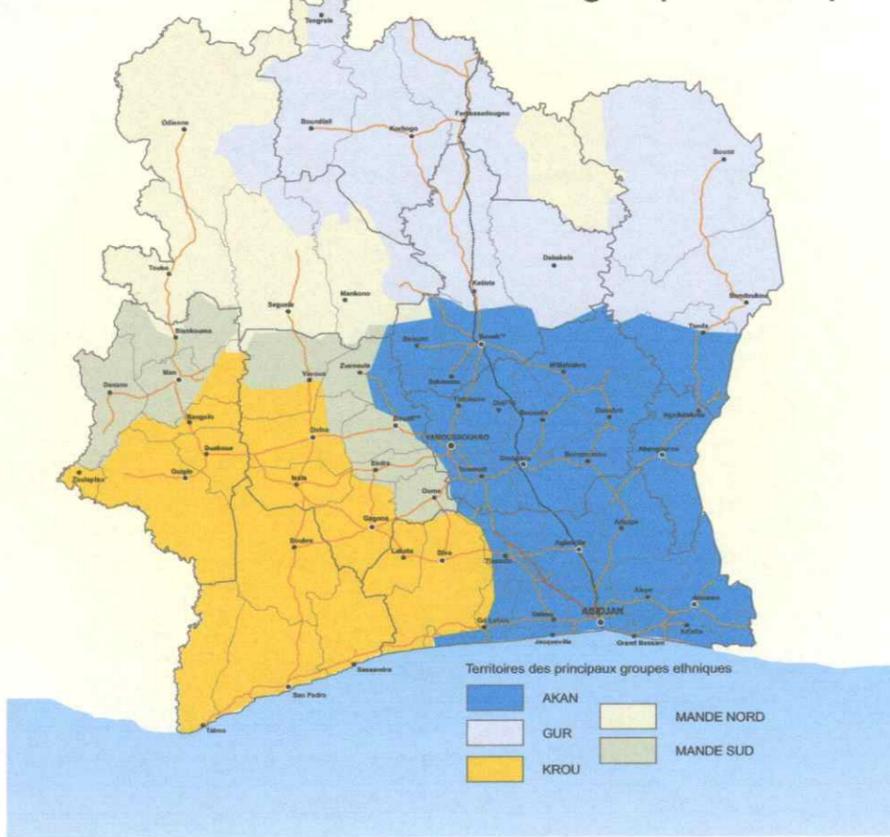
- de fortes concentrations de foyers de peuplement autour de certaines grandes villes, en particulier du Nord et de l'Ouest : Korhogo, Bouaké et Man.

#### Les Ethnies

La Côte d'Ivoire compte plus de 60 ethnies regroupées en cinq grands ensembles que sont les Mandés nord et sud, les Akans, les Krous et les Gurs ou Voltaïques. Ces grands regroupements sont basés sur les similitudes linguistiques et les pratiques culturelles caractérisant les différentes entités ethniques. C'est ainsi que chaque groupe ethnique se distingue par un ensemble de codes, d'us, de coutumes traditionnelles et de légendes. L'implantation actuelle de chaque grand groupe ethnique est en relation avec l'histoire du peuplement de la Côte d'Ivoire. L'espace géographique occupé par chaque groupe est assez proche de son lieu d'origine comme indiqué sur les cartes à la page suivante.

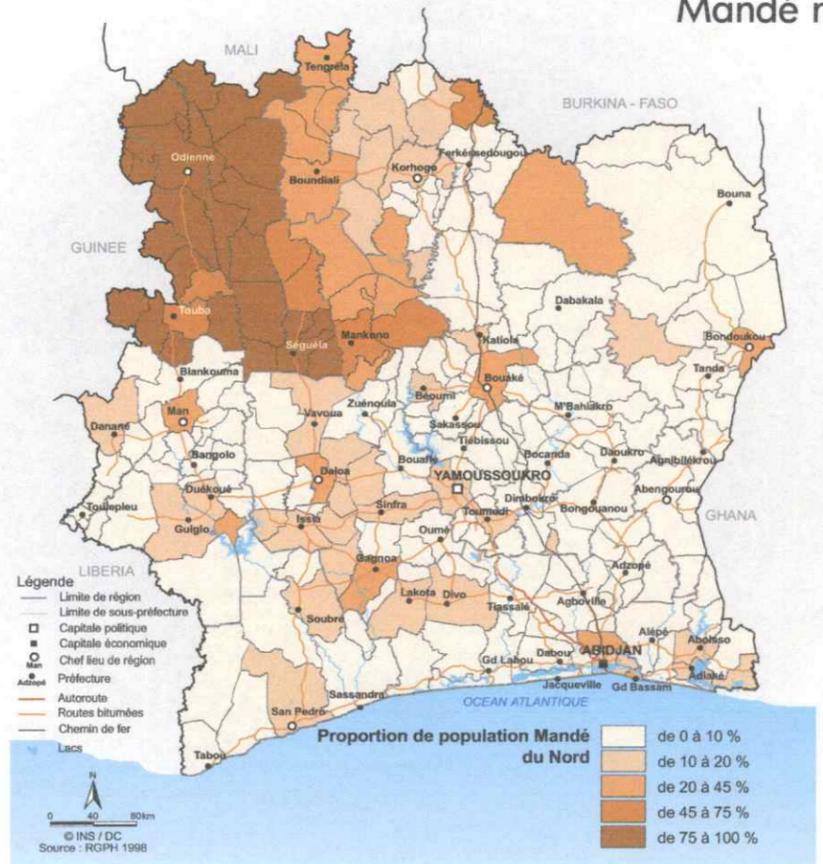
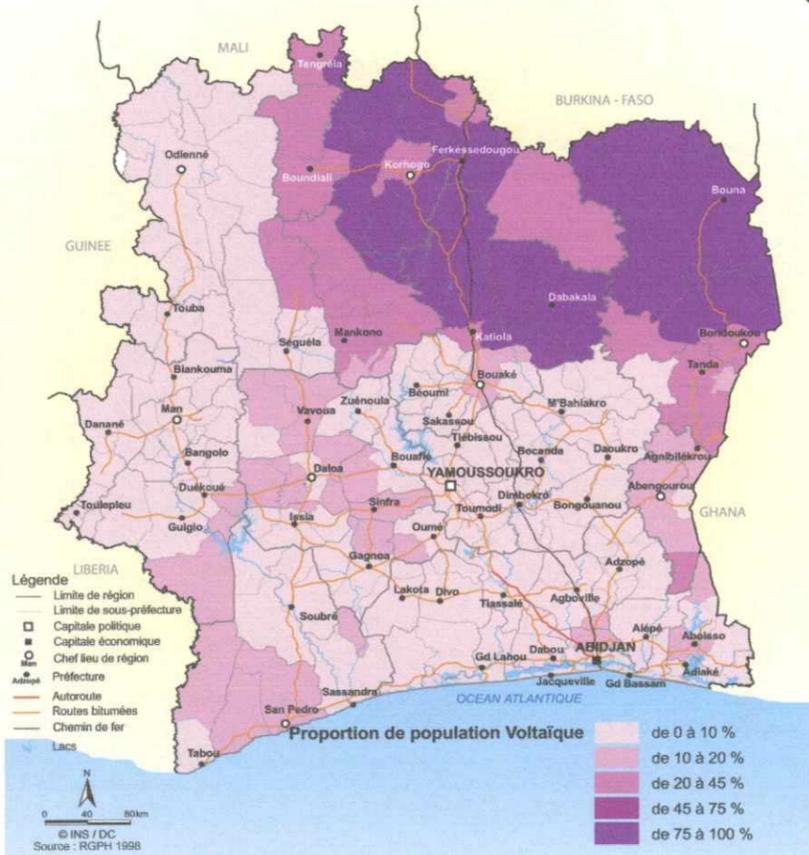
# Grands groupes ethniques

# Mandé sud



# GUR OU VOLTAÏQUE

# Mandé nord



## Les Ethnies

La Côte d'Ivoire compte plus de 60 ethnies regroupées en cinq grands ensembles que sont les Mandés nord et sud, les Akans, les Krous et les Gurs ou Voltaïques. Ces grands regroupements sont basés sur les similitudes linguistiques et les pratiques culturelles caractérisant les différentes entités ethniques. C'est ainsi que chaque groupe ethnique se distingue par un ensemble de codes, d'us, de coutumes traditionnelles et de légendes. L'implantation actuelle de chaque grand groupe ethnique est en relation avec l'histoire du peuplement de la Côte d'Ivoire. L'espace géographique occupé par chaque groupe est assez proche de son lieu d'origine comme indiqué sur les cartes à la page suivante.

Ainsi, les Akans originaires du Ghana actuel peuplent les sous-préfectures des régions du Centre, du Centre Est et du Sud Est. Le groupe Akan est constitué de 3 sous-groupes qui sont les Baoulé, les Agni et les peuples lagunaires. Le sous-groupe Baoulé est le plus important ; il représente 23% de la population totale du pays. La carte montre qu'ils sont présents dans tout le sud du territoire ivoirien, quand bien même ils représentent plus de trois quart de la population des régions dont ils sont issus. Cela traduit la mobilité de ce peuple. Cette mobilité suit le déplacement de la boucle du cacao vers la région du sud ouest. C'est

ce qui explique leur présence massive dans le sud ouest forestier. Dans la plupart des sous-préfectures de ces zones d'accueil, ils représentent plus de la moitié de la population. La migration Akan est essentiellement agricole.

Les Gur occupent principalement la région Nord frontalière du Mali et du Burkina Faso. Ce groupe est composé des sous-groupes Sénoufo, Lobi, Birifor et Koulango. Leur essaimage dans d'autres régions du pays est moins important que celle des Akans ou des Mandé Nord. Ils sont présents dans le centre ouest et le sud ouest mais aussi dans l'est du pays frontalière avec le Ghana ou leur poids dépasse à certains endroits 20 %.

Les Mandé Nord dont l'aire d'occupation correspond à la région Nord ouest sont issus soit du Mali soit de la Guinée. En dehors de cette aire d'occupation, leur présence dans les autres zones s'explique par des raisons commerciales. Le transport et le commerce sont l'apanage de ce groupe. C'est ce qui explique d'ailleurs que les courants migratoires dont ils sont issus sont orientés vers les zones urbaines de préférence. S'ils se retrouvent en zones rurales, c'est pour exercer ce même type d'activité. En dehors de leurs zones d'implantation originelle, là où leur poids dépasse 20 %, ce sont des sous-préfectures centrales abritant de grandes agglomérations. Sur la carte, on peut identifier les

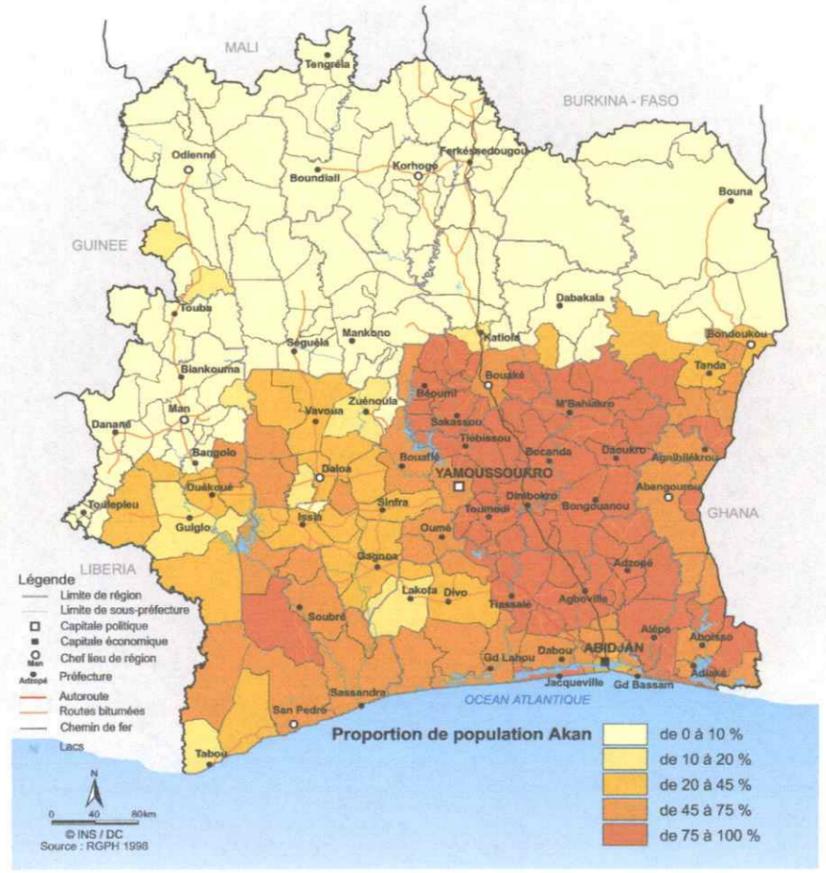
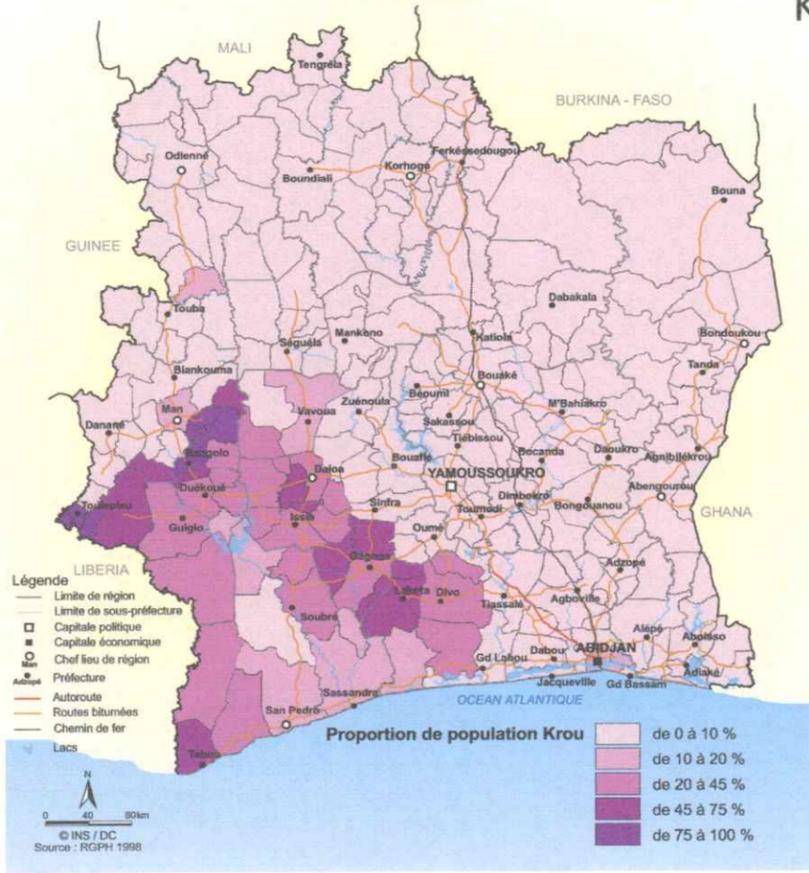
sous-préfectures de Man, Daloa, Gagnoa, Duékoué, Bouaké, Bondoukou ou Grand-bassam.

Les Mandé Sud, tout comme les Krou qui peuplent respectivement l'ouest montagneux du pays et le sud ouest forestier, ont des accointances culturelles avec certaines ethnies du Libéria. Ils sont faiblement représentés en dehors de leurs régions d'origine. Leurs zones d'implantation correspondent à l'actuelle zone de production cacaoyère.

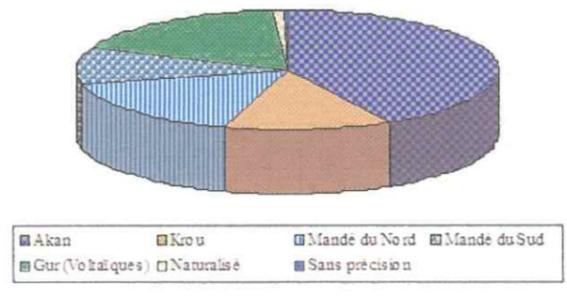
De nos jours, ces différentes régions bien que conservant leur configuration originelle en matière de peuplement voient se côtoyer les différentes ethnies du pays.

Krou

Akan

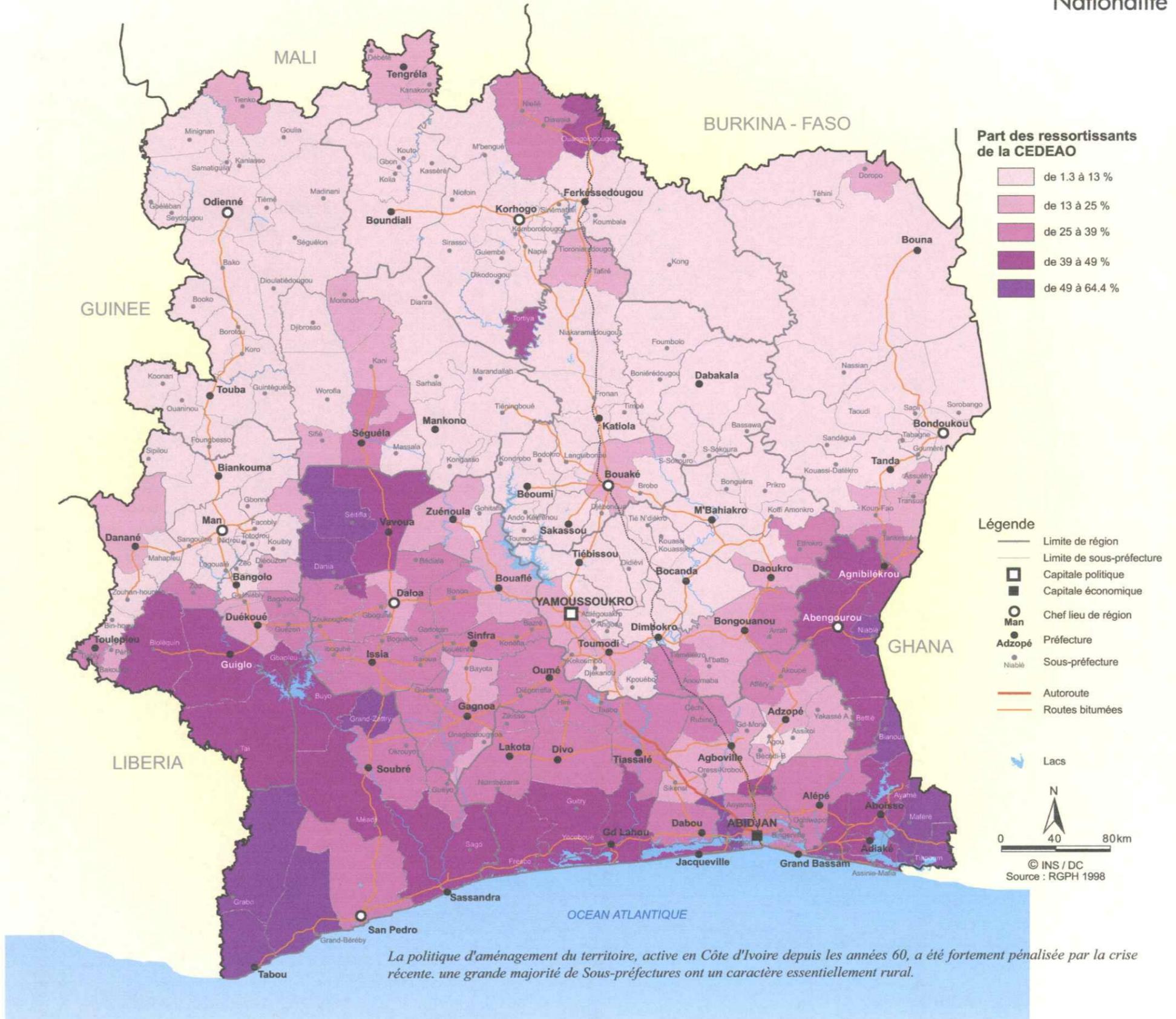


Répartition de la population de nationalité ivoirienne selon le groupe ethnique



# POPULATION

## Nationalité



### NATIONALITÉ

Les différentes nationalités identifiées sont représentatives des 5 continents. La population étrangère dénombrée en 1998 s'élève à 4 000 047 personnes.

Le poids de la population étrangère est l'un des plus élevés au monde ; soit 26,1 % de la population totale du pays. Cette population est d'origine diverse ; cependant les ressortissants de la zone CEDEAO en constituent la quasi-totalité (97,4 %). Et parmi ces derniers, les ressortissants burkinabè et maliens ont un poids prépondérant avec respectivement 56 % et 19 % du total.

Leur répartition est inégale sur le territoire national. Les zones sud, sud-ouest sud-est, ouest, et centre-ouest concentrent une grande partie des étrangers. Cette situation trouve son explication dans des raisons à la fois d'ordre politique et économique. En effet, la politique d'ouverture adoptée par l'Etat au lendemain de l'indépendance a favorisé l'afflux de ressortissants ouest africains. La relative prospérité économique du pays a constitué le moteur de cette migration.

La carte montre que 11 sous-préfectures ont une proportion d'étrangers plus élevée que les nationaux (plus de 50 %). On les retrouve à l'est, au sud ouest et au sud du pays. Les sous-préfectures de moyennes concentrations, soit 72 ayant une proportion d'étrangers comprise entre 25 % et 50 % sont celles appartenant outre aux régions ci-

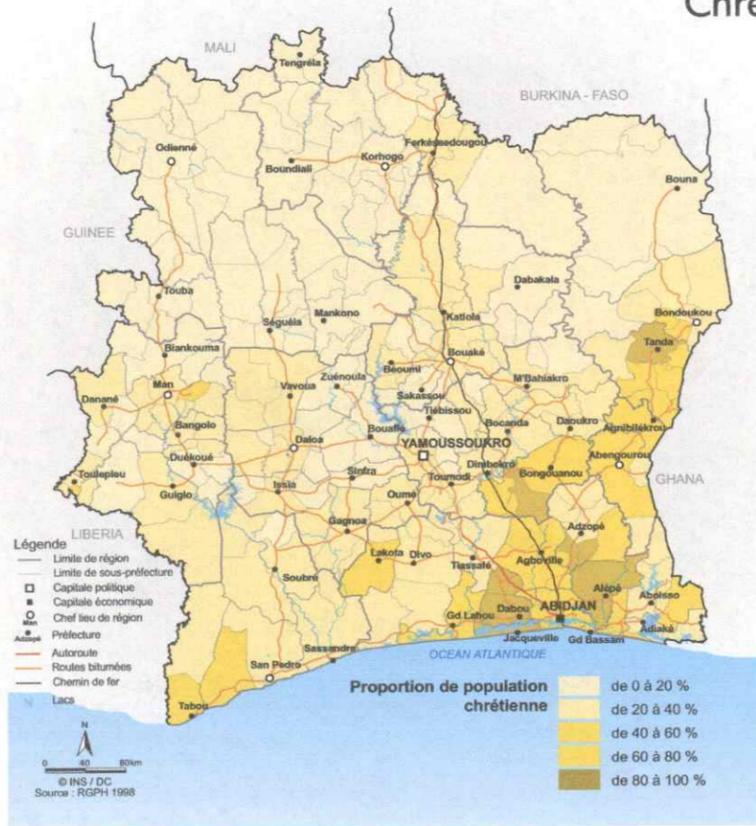
dessus citées, à la région du centre ouest. Le reste des sous-préfectures ont des proportions d'étrangers inférieures à la moyenne nationale. Ce sont en général les sous-préfectures des régions savanicoles du centre et du nord avec tout de même la présence de quelques enclaves ; il s'agit des sous-préfectures frontalières avec le Burkina Faso et celles diamantifères des départements de Katiola et

de Séguéla qui ont des proportions d'étrangers supérieures à 25 %.

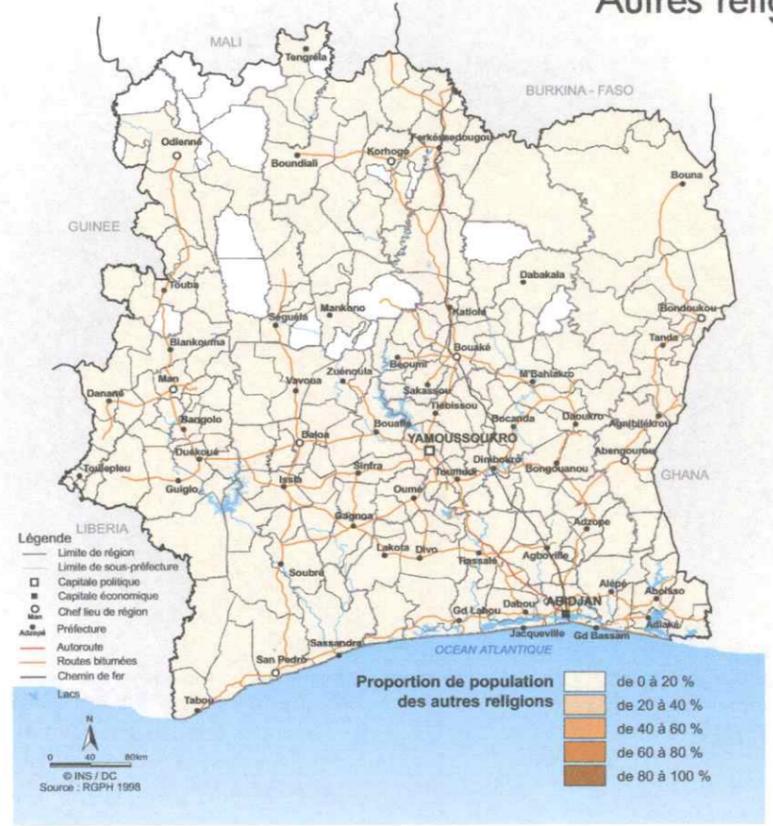
### Répartition de la population résidente de nationalité non ivoirienne par pays de provenance

Pays d'origine	RGP 88 Population	%	RGP 98 Population	%
Burkina Faso	1 564 650	51,5	2 238 548	56,0
Ghana	167 783	5,5	133 221	3,3
Guinée	225 845	7,4	230 387	5,7
Mali	712 500	23,4	792 258	19,8
Liberia	4 711	0,2	78 177	2,0
Bénin	86 375	2,8	107 499	2,7
Togo	42 664	1,4	72 892	1,8
Niger	84 826	2,8	102 220	2,6
Nigeria	52 875	1,7	71 355	1,8
Mauritanie	16 650	0,6	18 152	0,5
Sénégal	39 727	1,3	43 213	1,1
Autre Afrique				
Occidentale	2 364	0,1	3 923	0,1
Afrique du Nord	1 142	0,1	1 925	0,0
Afrique Centrale	3 727	0,1	10 770	0,3
Autre Afrique	886	0,0	4 793	0,1
Autres pays	32 312	1,1	32 714	0,8
Non déclaré	-	-	58 015	1,4
<b>Total</b>	<b>3 039 037</b>	<b>100,0</b>	<b>4 000 047</b>	<b>100,0</b>

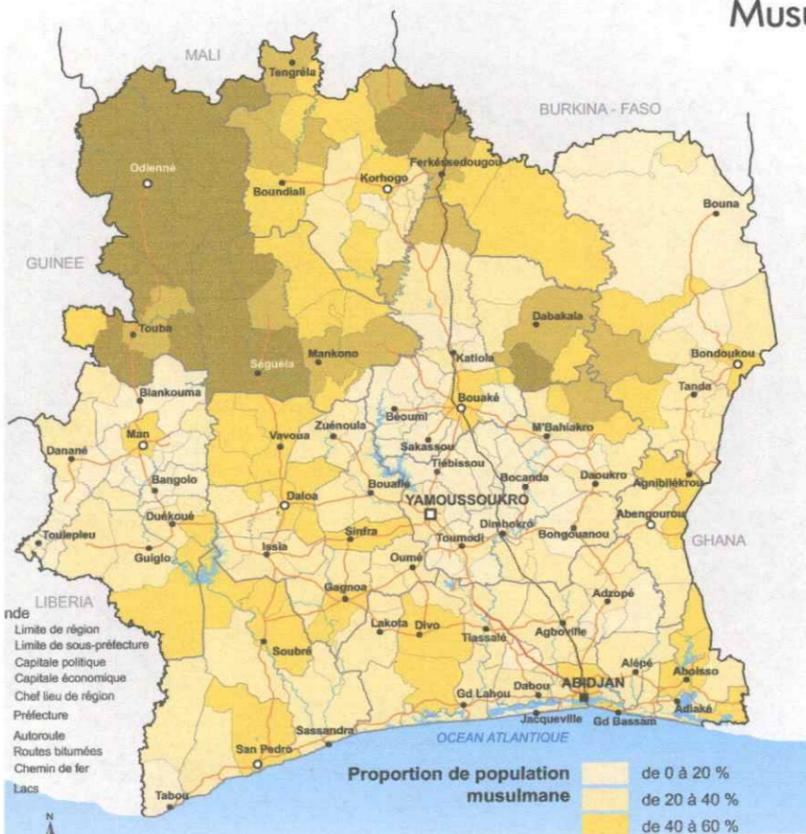
## Chrétien



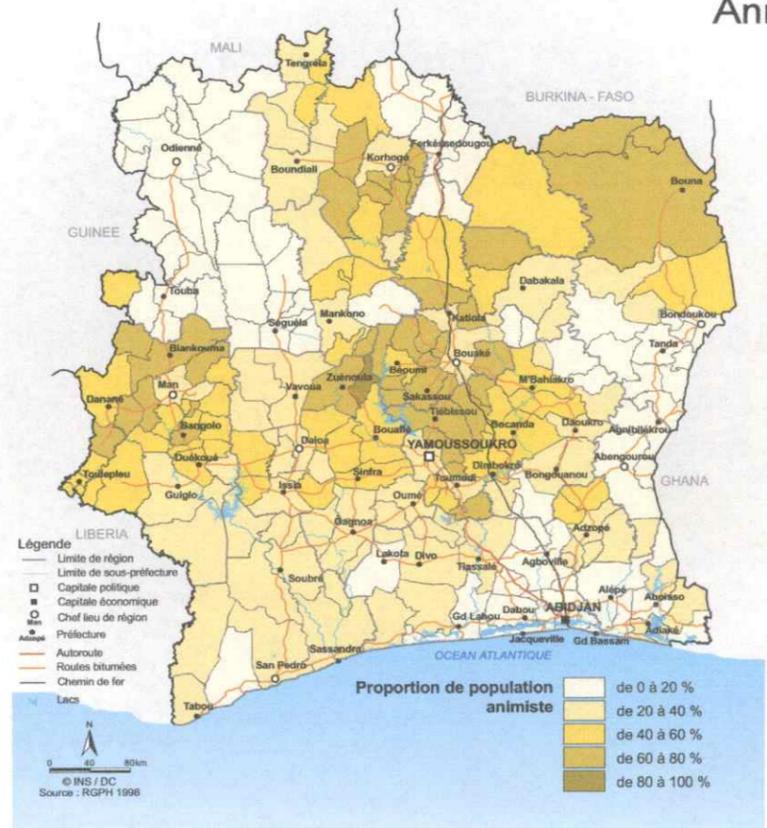
## Autres religions



## Musulmans



## Animiste



### Religion

Au regard des cartes relatives aux religions, trois confessions sont pratiquées par la majorité de la population. Il s'agit de l'Islam, du Christianisme et de l'Animisme. Dans l'ensemble, la population musulmane est la plus importante (38,6 %) suivie par les chrétiens toutes obédiences confondues (30,3 %). Les adeptes des religions traditionnelles

(animistes) représentent 11 % de la population. Au stade actuel de l'évolution de la nation ivoirienne, ces différentes confessions se retrouvent partout en Côte d'Ivoire. Mais au regard de l'histoire de leur introduction, chaque religion est liée à une aire géographique.

Les peuples de la zone côtière qui, les premiers ont été en contact avec le christianisme, sont

majoritairement de cette confession religieuse. La remontée s'est faite progressivement vers le nord avec une représentation inférieure à 20 % pour la plupart des sous-préfectures.

Les peuples du nord, surtout malinké sont majoritairement de confession islamique. On note que cette religion est représentée sur l'ensemble du territoire national. Cependant, tout le nord-

de grandeurs au-delà de 80 %. C'est seulement dans le centre et l'ouest que la proportion des musulmans est inférieure à 20 %.

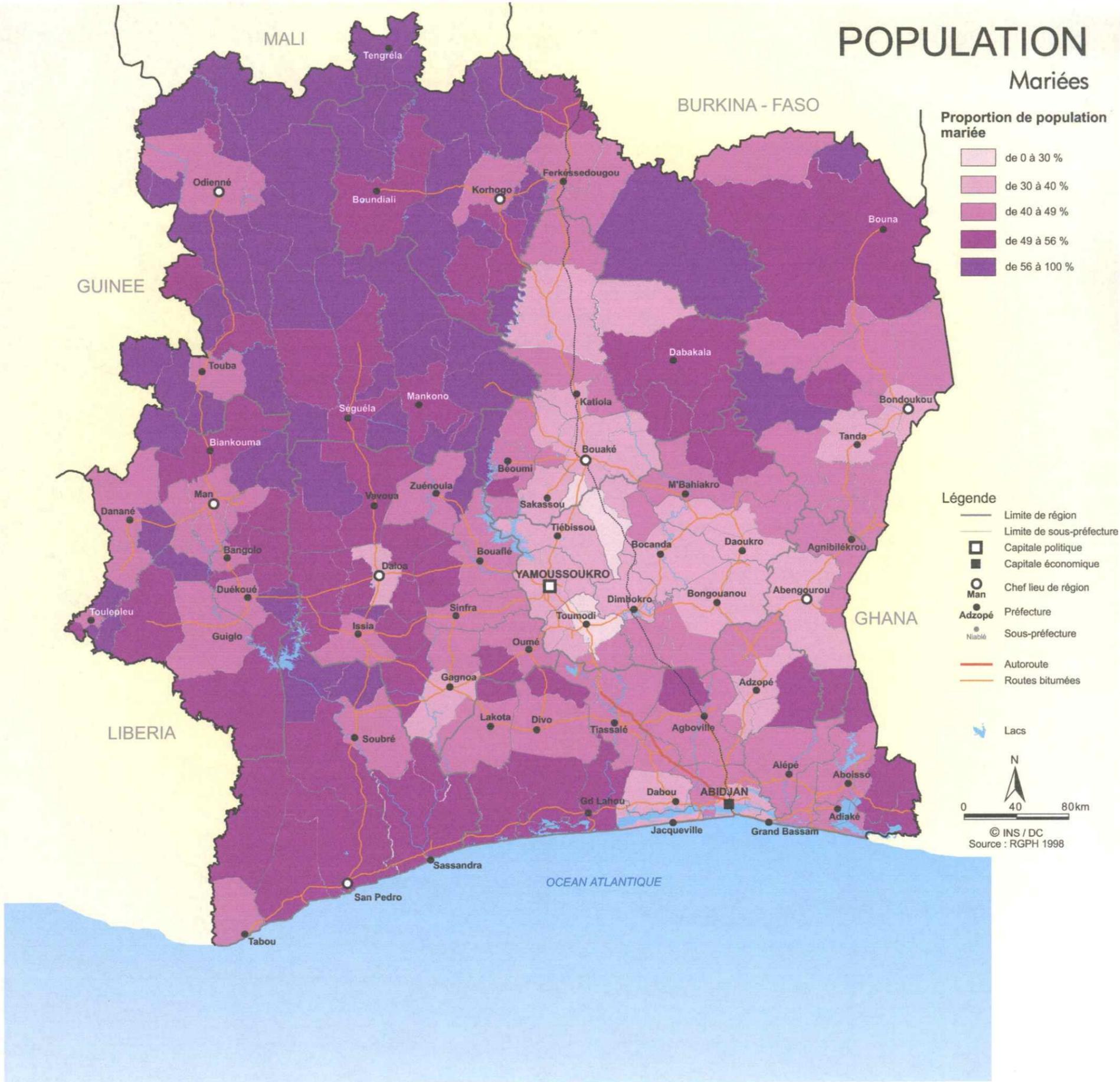
En dehors des zones fortement christianisées et islamisées, les animistes sont partout présents sur le territoire avec une forte concentration dans les régions Nord-est, Centre et Ouest. La carte repré

sentant leur répartition est assez caractéristique de ce fait.

RELIGION	IVOIRIEN		ETRANGER		ENSEMBLE	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectif	%
Catholiques	2 358 823	20,8	617 200	15,4	2 976 02	19,4
Protestants	928 775	8,2	89 627	2,2	1 018 402	6,6
Harris tes	184 091	1,6	13 424	0,3	197 515	1,3
Aut Chrét	382 647	3,4	87 848	2,2	470 495	3,1
Ens Chrét	3 854 336	33,9	808 099	20,2	4 662 435	30,3
Musulmans	3 112 220	27,4	2 819 738	70,5	5 931 958	38,6
Animistes	1 745 748	15,4	81 927	2	1 827 675	11,9
Aut Religions	225 651	2	41 273	1	266 924	1,7
Sans religion	2 353 225	20,7	215 807	5,4	2 569 032	16,7
Non déclarés	75 445	0,7	33 203	0,8	108 648	0,7
<b>Total</b>	<b>11 366 625</b>	<b>100</b>	<b>4 000 047</b>	<b>100</b>	<b>15 366 672</b>	<b>100</b>

ouest est quasiment musulman avec des ordres

# POPULATION Mariées



## L'état matrimonial

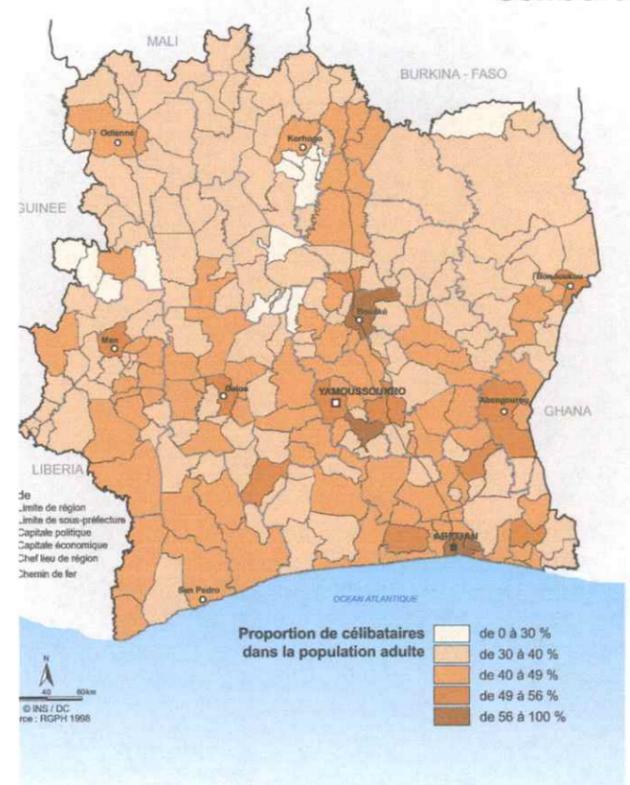
L'état matrimonial décrit la situation d'une personne par rapport au mariage. On distingue les catégories suivantes :

- les personnes mariées ;
- célibataires ;
- veuves et divorcées (insérer le mariage).

L'analyse porte sur la répartition des célibataires et des mariés par sous-préfecture. Est considérée comme mariée, toute personne de 12 ans et plus s'étant déclarée comme telle, qu'elle le soit légalement, coutumièrement, religieusement ou sous d'autres formes.

Il ressort de la carte relative au mariage que la proportion des personnes mariées est très importante dans les sous préfectures des régions nord ouest, nord, nord est, Centre ouest et sud ouest et (supérieure à 50%). Dans le Nord ouest et le Nord cette situation s'explique par les coutumes et les pratiques religieuses qui accordent une importance au mariage. Dans les régions du Centre ouest et du Sud ouest, la migration des populations islamisées originaires des pays sahéliers et du nord de la Côte d'Ivoire explique la prépondérance des personnes mariées. Par contre dans la plus part des sous préfectures des régions Centre est, Centre et Centre nord, la proportion des célibataires est supérieure à 50%.

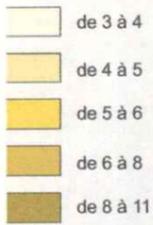
## Célibataires



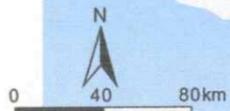
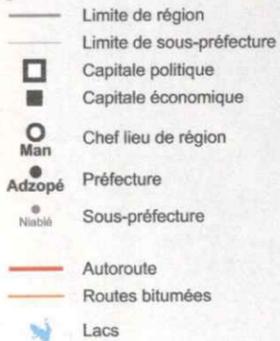
# POPULATION

## Taille moyenne des ménages

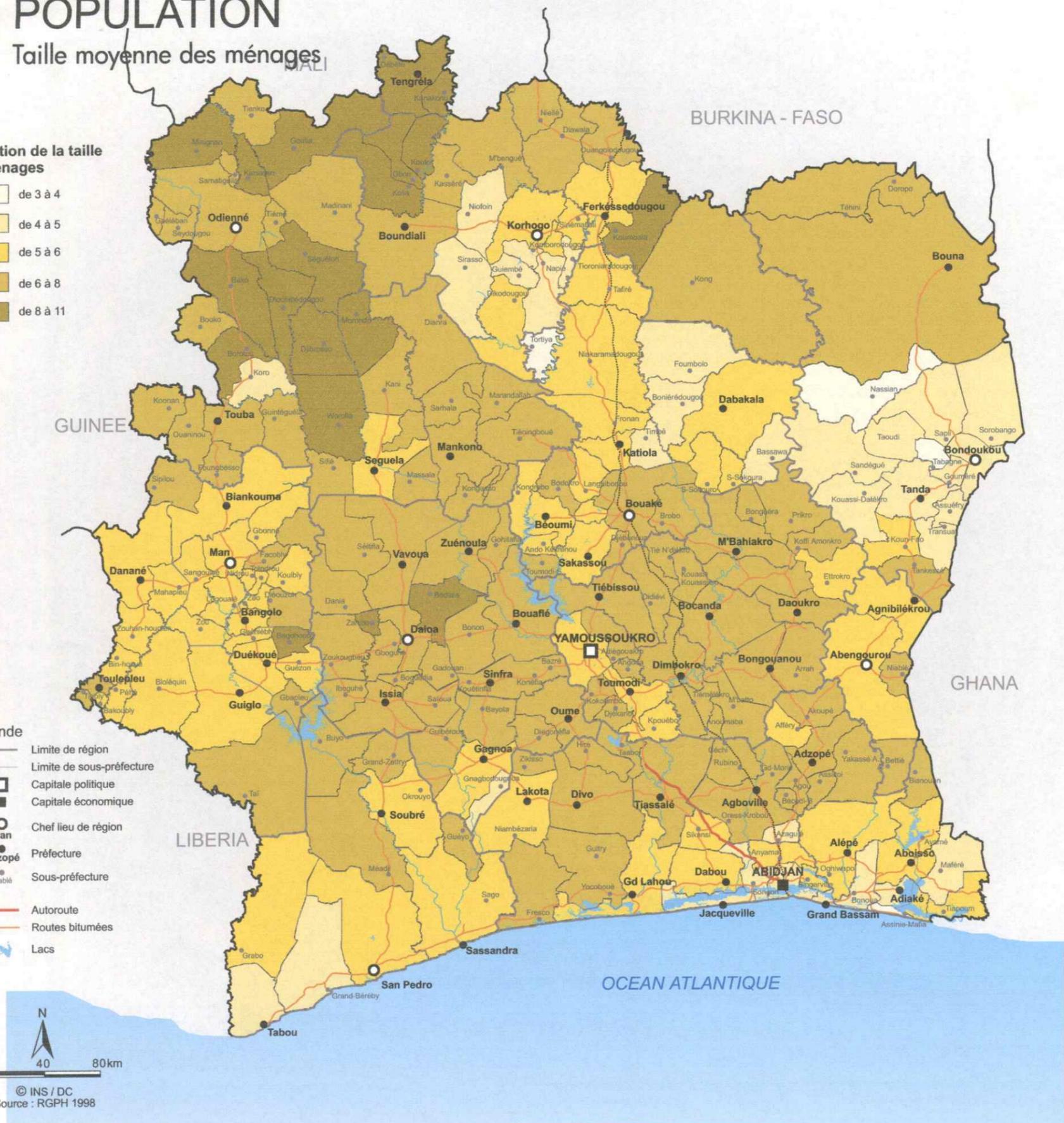
### portion de la taille des ménages



### égende



© INS / DC  
Source : RGPH 1998



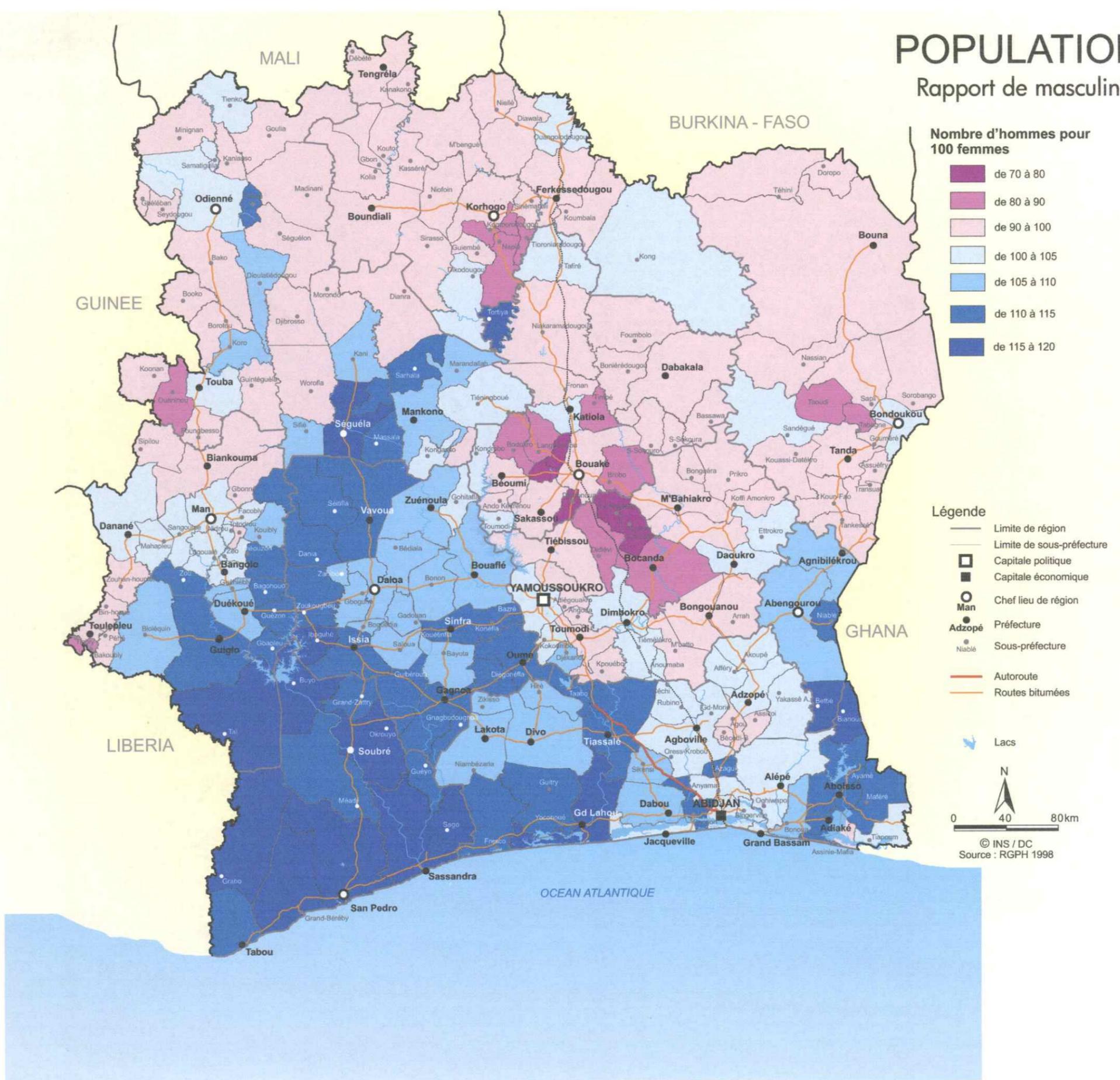
### Taille des ménages

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1998, le ménage ordinaire est constitué par un ensemble de personnes apparentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé " chef de ménage ", vivant sous le même toit ou dans la même concession et dont les ressources sont mises en commun ou en partie.

En Côte d'Ivoire, la taille moyenne des ménages ordinaires est de 5,8 personnes. Dans la plupart des sous-préfectures cette taille moyenne se situe entre 5 et 6 personnes. Celles dont la taille est supérieure à six sont au nombre de 131, soit plus de la moitié des sous-préfectures. Les plus grandes tailles (supérieur à 8 personnes) s'observent dans la région du Nord Ouest. Ce phénomène est ethno-culturel (polygamie, religion, culture). Dans les régions du Centre, du Centre Ouest les tailles sont comprises entre 6 et 7. Les tailles les plus petites s'observent dans les régions de Bondoukou et d'Abidjan où la tendance est à la nucléarisation de la famille.

# POPULATION

## Rapport de masculinité



### Structure par sexe

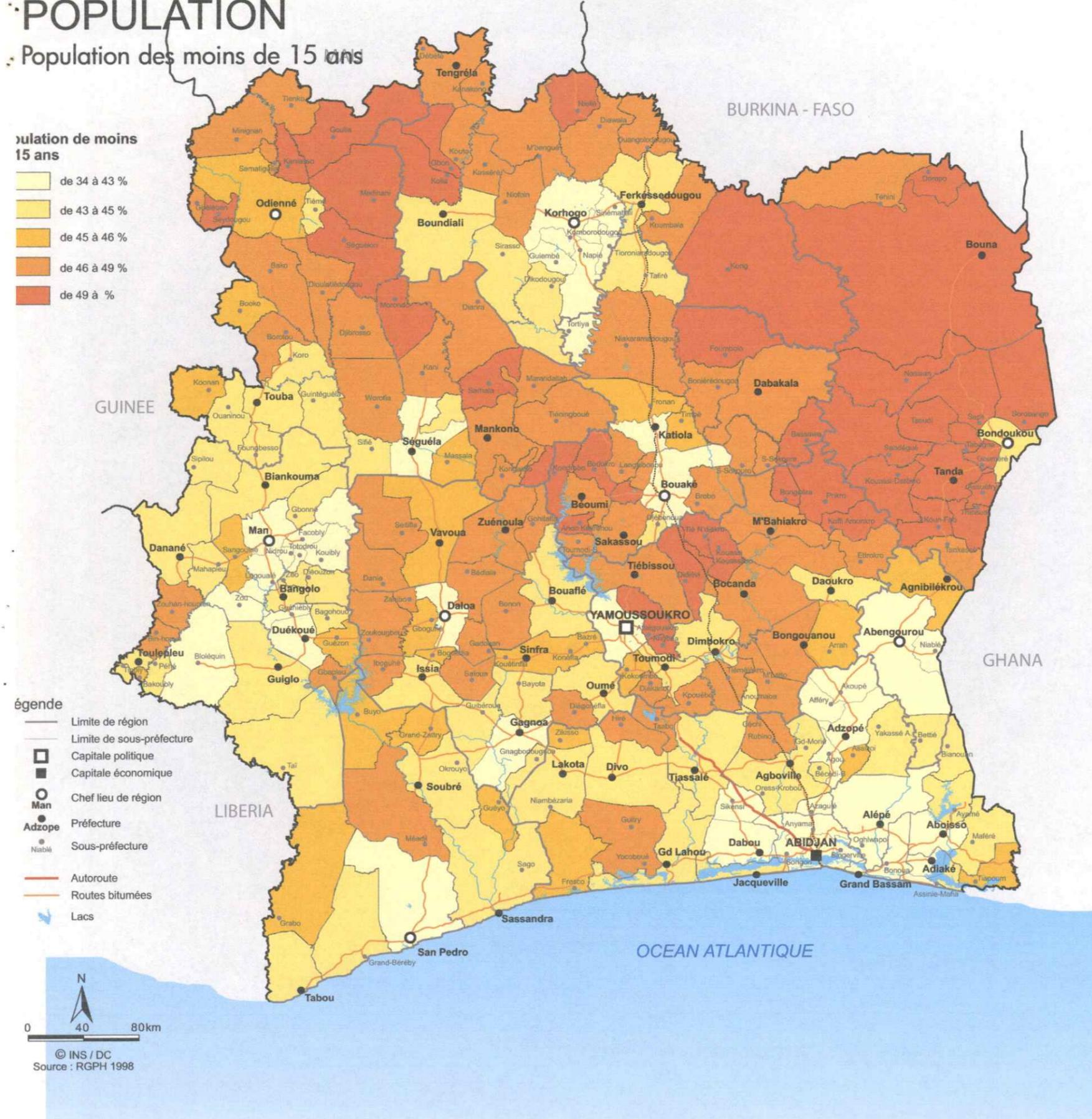
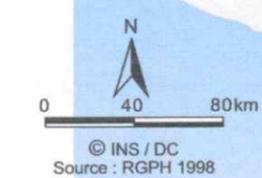
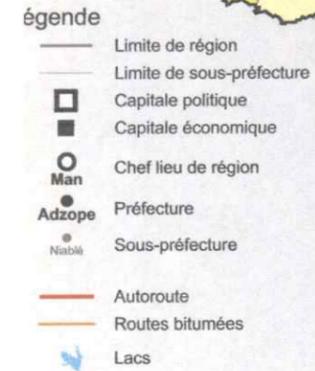
Le rapport de masculinité mesure la répartition de la population selon le sexe. La moyenne nationale est de 104 hommes pour 100 femmes. C'est aussi un indicateur du phénomène de migration. On observe que les zones où il est en faveur des hommes correspondent en général à des zones d'immigration telles que le Sud ouest.

En effet, selon le principe de sélectivité migratoire, les hommes d'âges actifs sont plus enclins à migrer que les femmes. En Côte d'Ivoire, les zones de destination en la matière sont les régions de production de cultures d'exportation. De ce fait, le rapports de masculinité est élevé dans les zones de production de café, cacao, palmier, et hévéas. Dans les sous-préfectures de la région du sud ouest qui correspond aux zones de productions de ces cultures, il est supérieur à 110. Ces zones ont connu un afflux massif d'actifs agricoles qui pour la plupart sont des hommes. Les Sous-préfectures dans lesquelles le nombre d'hommes est inférieur à celui des femmes sont celles du Centre et du Nord du pays qui sont des zones de départ.

# POPULATION

## Population des moins de 15 ans

### Population de moins de 15 ans



### Structure par âge

Cette analyse est basée sur trois grands groupes d'âges : Il s'agit des enfants de moins de 15 ans, des adultes (15 - 59 ans) et des personnes âgées (60 ans et plus). Cette classification tient compte de la limite d'âge de scolarisation obligatoire (15 ans), de la population potentiellement active (15 - 59 ans), et de la population inactive théoriquement à charge (60 ans et plus).

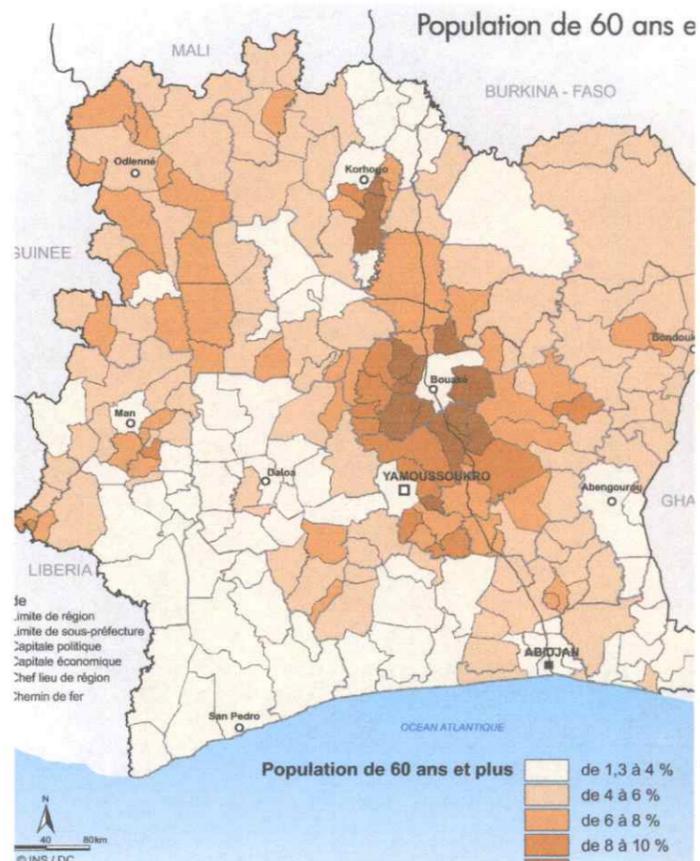
La structure par âge révèle surtout une population en majorité jeune (43%). Cette proportion élevée de jeunes est due à un fort taux de fécondité de l'ordre de 5,4 enfants par femme. Quant aux personnes âgées, elles représentent 3,4% de la population totale. Ces deux groupes constituent des populations à charge pour la population active.

Au regard de la carte, la plupart des sous-préfectures abritent plus de 40% des jeunes de moins de 15 ans. Quelques sous-préfectures (une quarantaine) enregistrent une proportion relativement faible de jeunes, soit moins de 40 % de la population. Ces sous-préfectures correspondent à des zones d'intenses activités économiques (zones portuaires à Abidjan et San Pedro, zones de production de café et cacao au Centre-Ouest, au Sud-Ouest et à l'Ouest, et zones de production minière à Dualla, Séguéla, Tortiya et Fronan). Ce sont des zones à forte proportion d'adultes actifs.

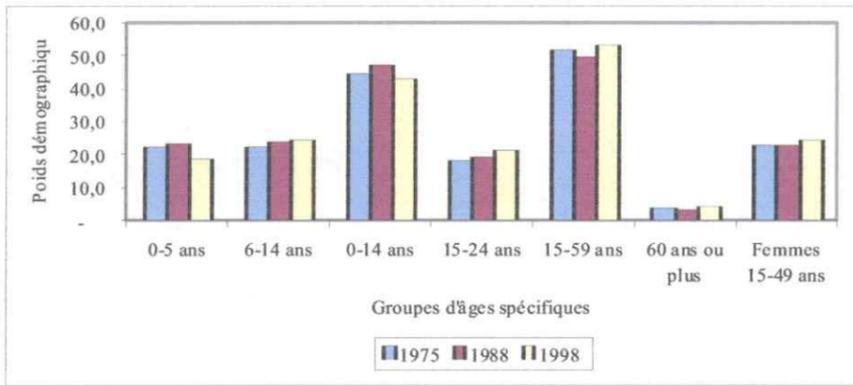
Les plus importantes proportions de jeunes (plus de la moitié de la population) se retrouvent dans les sous-préfectures des régions du Nord-est et du Nord Ouest ; et dans une certaine mesure dans le centre du pays. On pourrait mettre cette situation en relation avec le niveau de fécondité.

En ce qui concerne la carte relative aux personnes du troisième âge, leur poids n'est pas négligeable dans les Sous-préfectures des zones centre du pays (autour de 10 %) et celles du Nord Ouest. Dans certaines sous-préfectures telles que Languibonou (13,2 %), Diabo (12,9 %), Brobo (11,5 %) ou Sakassou (11,4 %), la part des personnes âgées dépasse les 10 %. Ces dernières sont des zones de départ en matière de migration. On y note un semblant de vieillissement de la population qui est moins lié à un allongement de la vie qu'à un départ massif des personnes d'âges adultes de ces zones.

### Population de 60 ans et plus



## Evolution du poids démographique de certains groupes d'âges spécifiques



### Pyramides des âges des principales régions

Les pyramides des âges, montrent que les populations ont des caractéristiques communes. Elles présentent une concavité qui se traduit par une base large et un rétrécissement régulier jusqu'au sommet. Ce type de pyramide est caractéristique des populations des pays en voie de développement et atteste que ces populations ont une fécondité et une mortalité encore élevées (base large et une diminution graduelle des effectifs jusqu'à l'obtention d'un sommet effilé). La proportion de la population de 60 ans et plus est faible (3,9%) et celle des enfants de moins de 15 ans est élevée (42,5%).

Des spécificités apparaissent néanmoins au niveau de chaque région. Ainsi, on distingue deux types de pyramides : celles dont l'allure est normale et régulière et celles présentant une partie médiane creuse ou renflée.

Le premier type de pyramides concerne les régions ouest, centre-ouest, centre-est. Ces régions semblent moins affectées par les phénomènes migratoires.

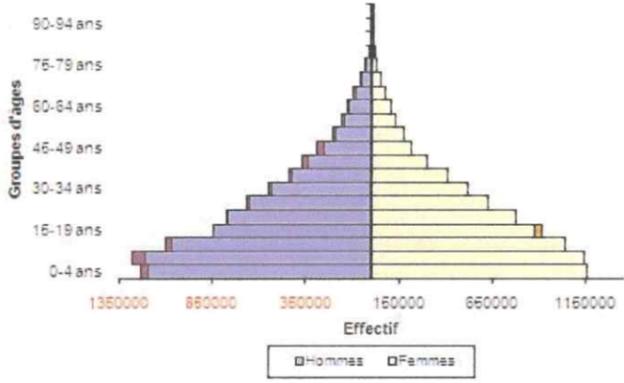
Le second type de pyramides concerne les régions centre, nord, centre-nord, nord-est, sud et sud-ouest. Elles sont à classes médianes creuses pour les régions centre, nord, centre-nord, nord-est ou renflées pour les régions sud, sud-ouest. Les régions dont les pyramides présentent un excédent de femmes correspondent à des zones de départ tandis que celles dont les pyramides présentent un excédent d'hommes correspondent à des zones d'accueil.

Les régions du sud ouest et du centre ouest réputés être des zones de destination, en terme d'immigration présentent ces caractéristiques (un renflement au niveau médian 15-40 ans) ce qui correspond généralement à la tranche d'âge des personnes candidates à la migration. A l'opposé, les pyramides des régions du Centre portent l'empreinte d'un exode massif vers probablement les régions de destination ci-dessus évoquées. Dans ces populations, on note une part relativement importante des personnes du troisième âge (60 ans et plus).

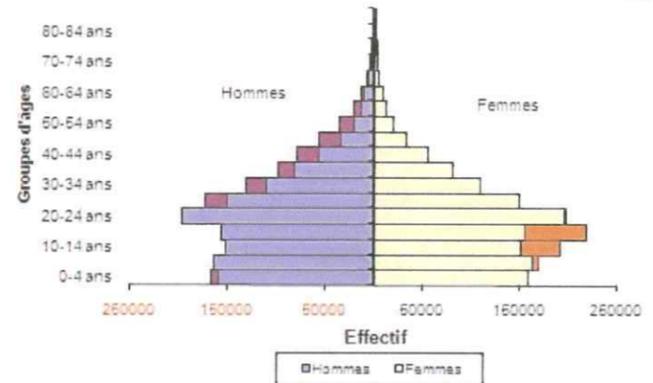
Alors qu'au plan national, cette part se situe à 3,9 %, elle se situe au-delà de 10 % pour les régions du Centre.

De toutes les pyramides, celle d'Abidjan se différencie par une base nettement moins large. Ce qui atteste d'un niveau de fécondité assez bas dans cette ville où l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) se situe à 3,7 enfants par femme contre 5,4 au niveau national. La partie médiane renflée montre que la ville d'Abidjan constitue un pôle d'attraction (ville portuaire, industrielle, commerciale et administrative).

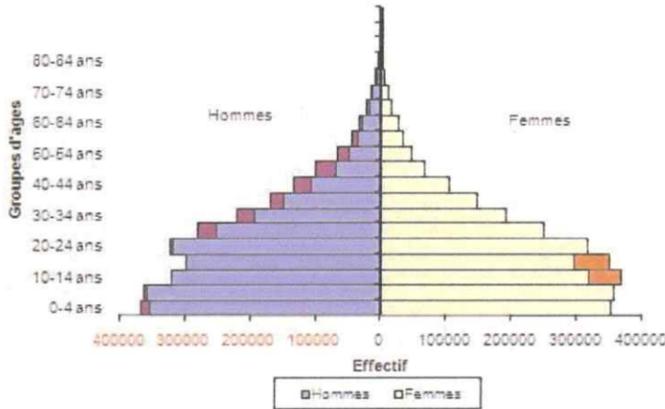
Cote d'ivoire



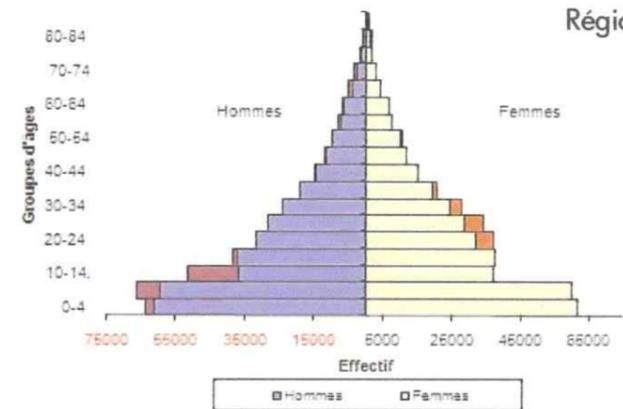
Ville d'Abidjan



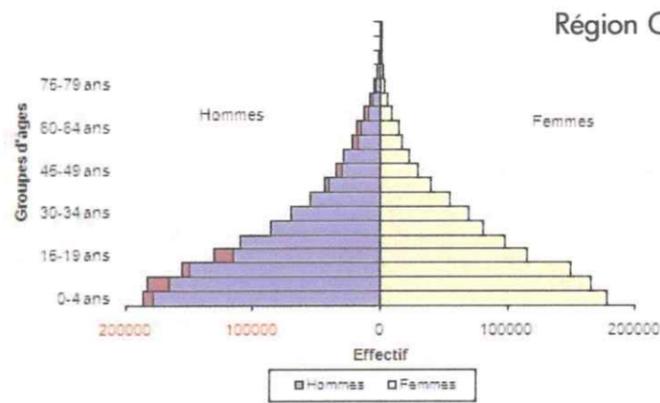
Région Sud



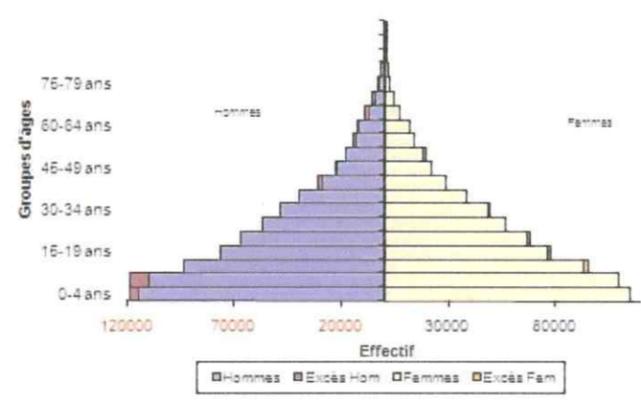
Région Nord-Ouest



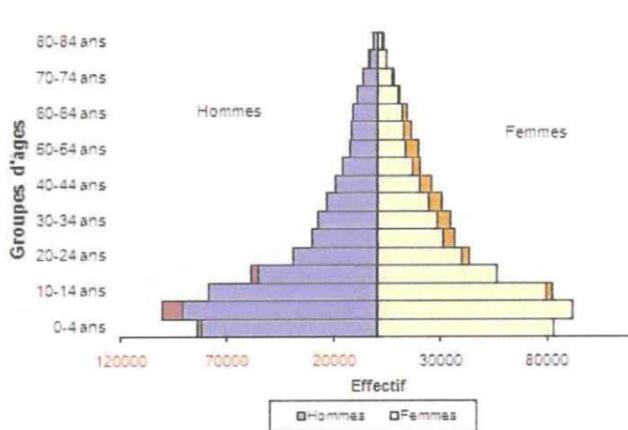
Région Centre-Ouest



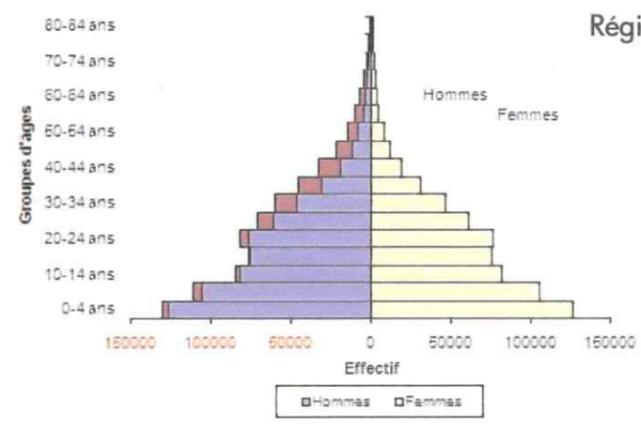
Région Ouest



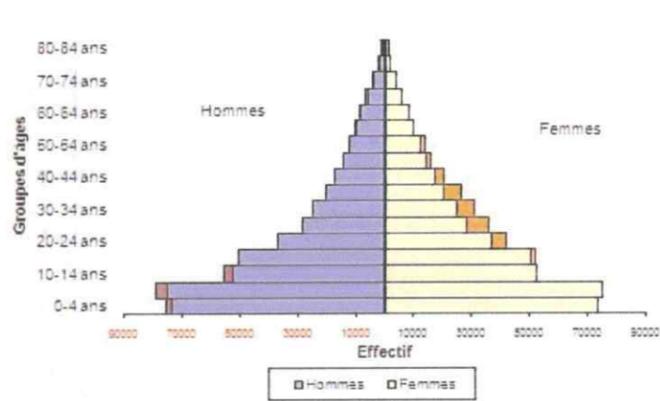
Région Centre



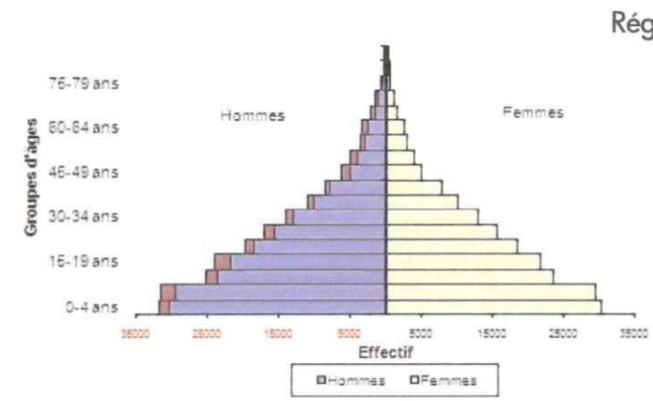
Région Sud-Ouest



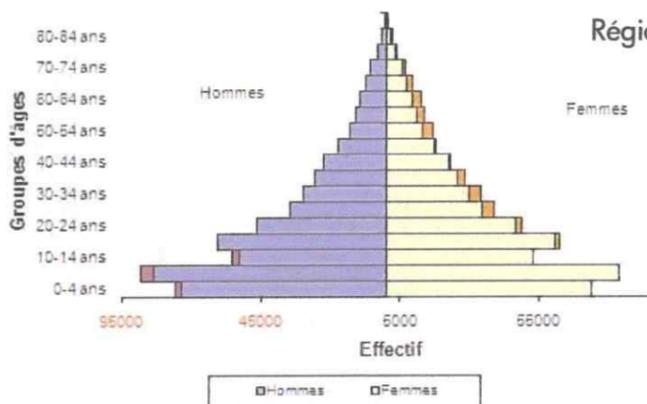
Région Nord



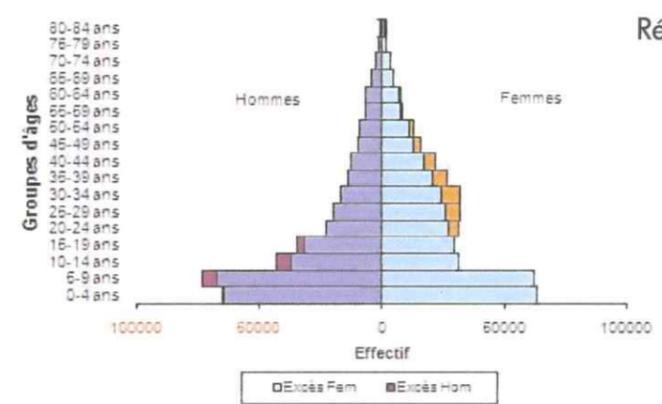
Région Centre-Est

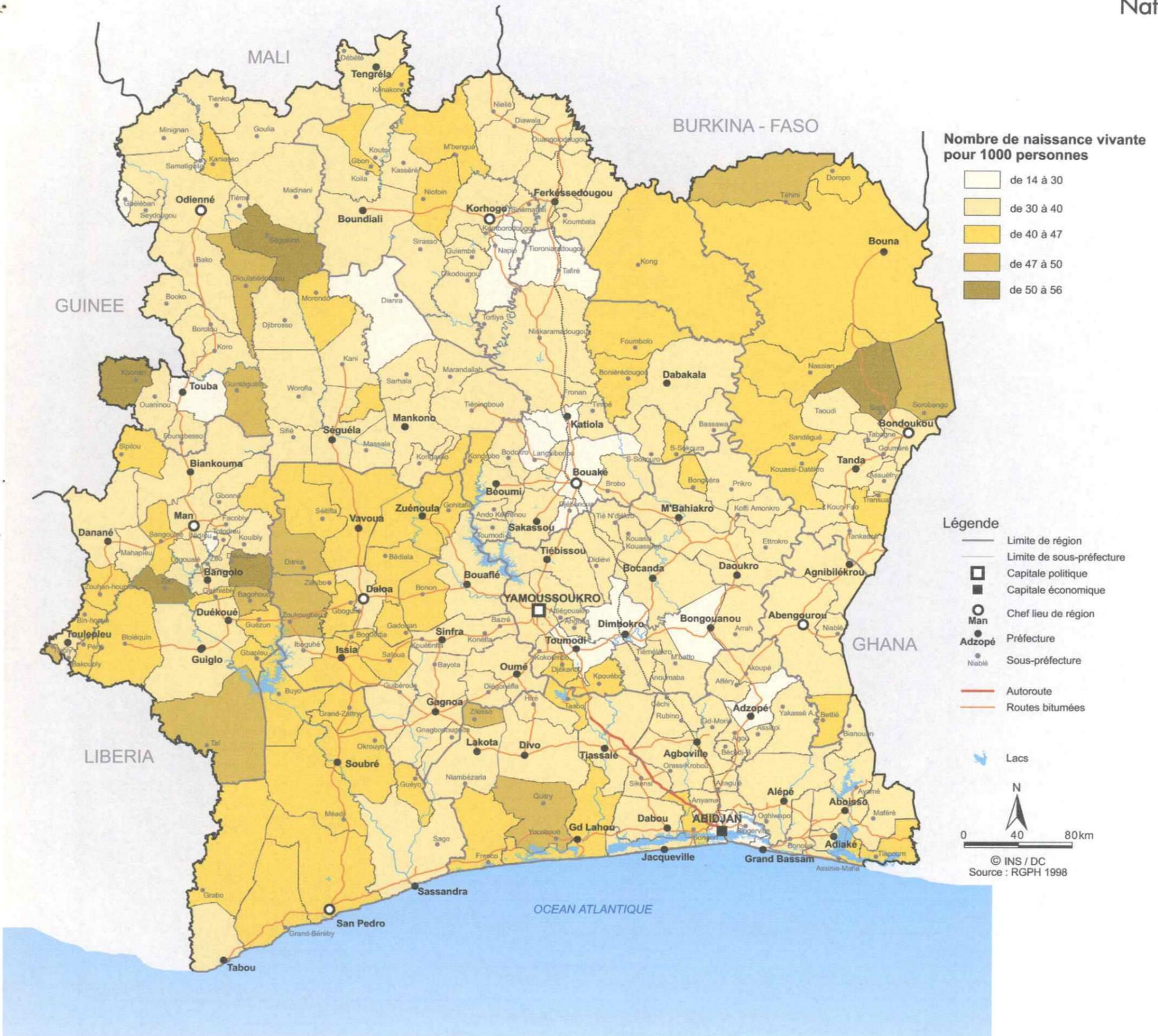


Région Centre-Nord



Région Nord-Est





### Natalité et fécondité

Si la Cte d'Ivoire a un taux de croissance naturelle encore élevé, elle le doit pour au moins 80 % une forte natalité. Bien qu'elle connaisse une baisse notable entre 1988 et 1998 de près de 8 points (48 à 40), la natalité reste élevée.

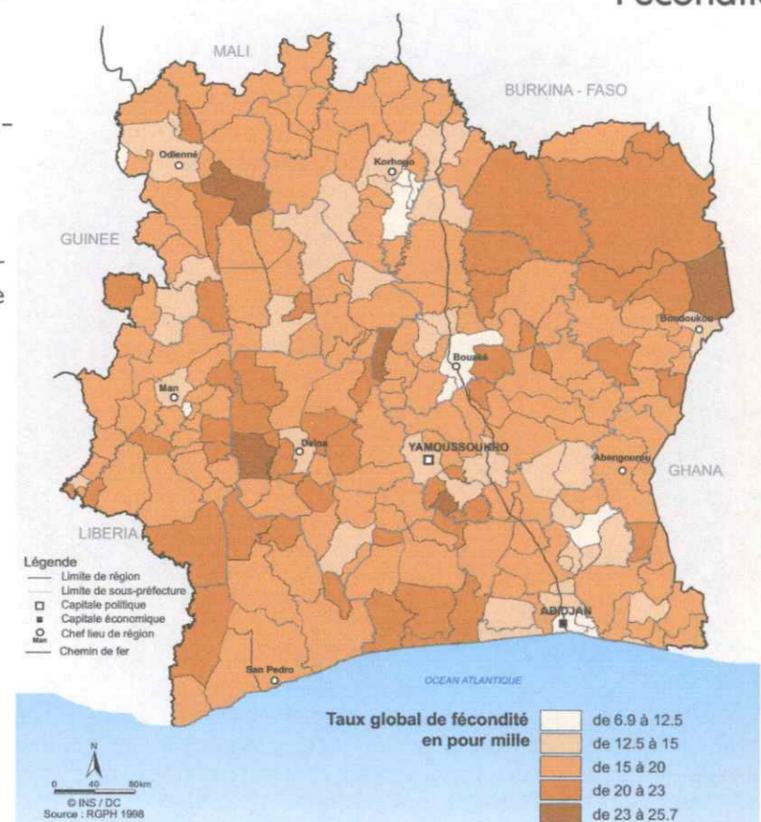
Le taux brut de natalité au niveau national se situe à 40,7, pour un nombre moyen d'enfants par femme de 5,4. Le taux brut de reproduction (nombre de filles dans la descendance finale d'une femme) qui traduit le potentiel de renouvellement de la population reste encore confortable (2,6). Toutefois, il existe des disparités géographiques en ce qui concerne la natalité. On peut distinguer :

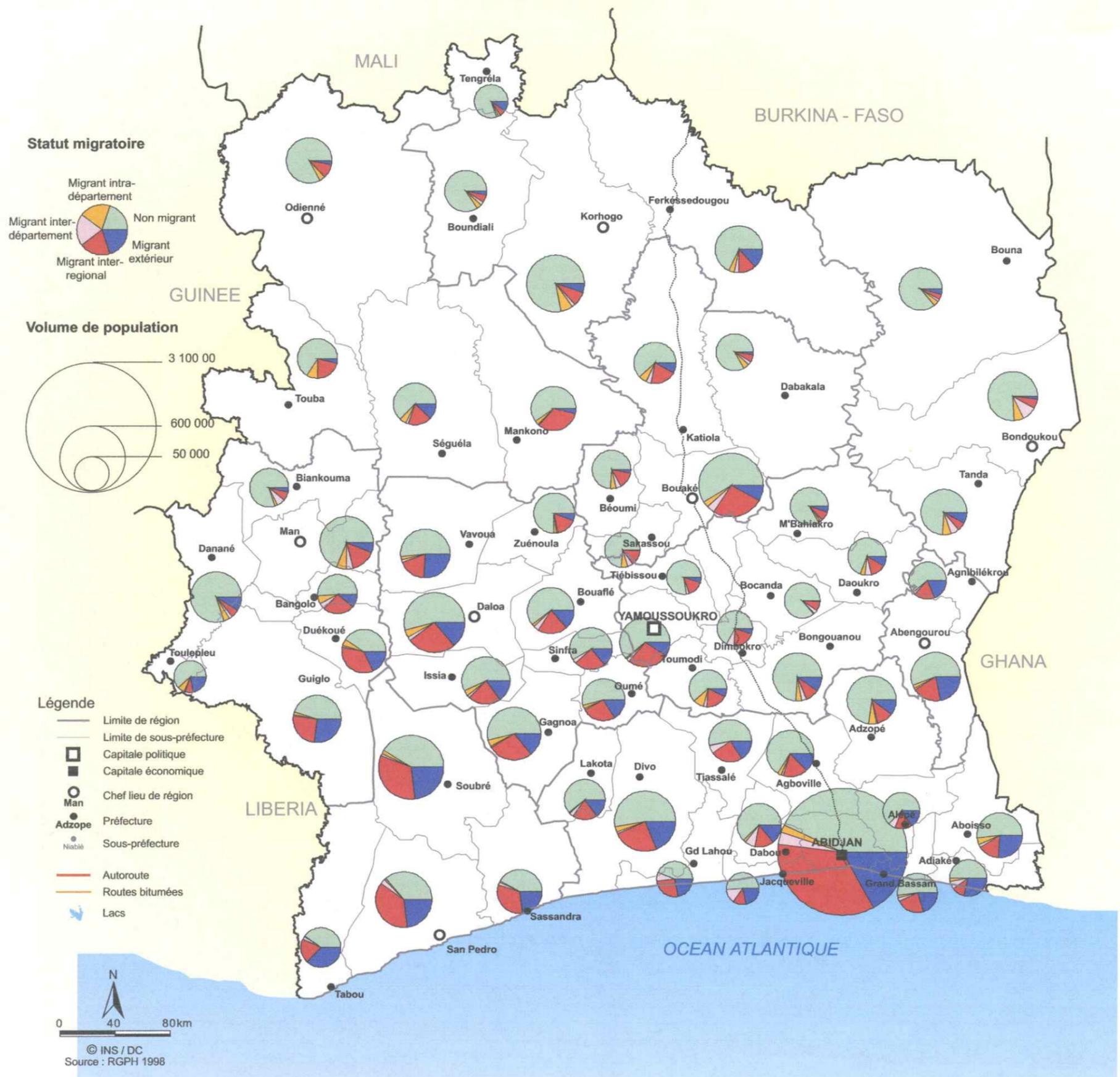
- les sous-préfectures très forte natalité (plus de 50), Sapli, Séguélon, Koonan, Diéouzon, Zoo.
- les sous-préfectures faible natalité (moins de 30), Danra, Touba, Tioronradougou, Napi, Katiola, Languibonou, Djébonoua, Tafir, Bouaké

Dimbokro, Toumodi, Bongouanou, Adzopé, Abidjan, Bingerville, Samatigoula, Gbelegban, Nidrou.

3. Les sous-préfectures ayant une natalité comprise entre 40 et 50 se localisent principalement dans les régions du nord-est, centre-ouest et sud-ouest. La natalité et la fécondité sont deux phénomènes qui se rapportent au même événement (la naissance). Cet effet, la carte de la fécondité présente les mêmes tendances que celle de la natalité.

### Fécondité





### Mouvements migratoires

La migration est le phénomène qui contribue le plus à la distribution spatiale des populations sur un territoire.

La Côte d'Ivoire est une terre traditionnelle de migration à en juger la part des étrangers dans la population totale qui se situe à 26 %.

Au cours de l'année ayant précédé le recensement, 42,7 % de la population a effectué au moins une migration. Le solde migratoire extérieur s'est matérialisé par l'entrée de 140.973 individus sur le territoire ivoirien au cours de la même période. Ce qui correspond à une variation annuelle (année précédant l'opération) de 22,9 % de la population et 0,8 % du taux d'accroissement annuel moyen.

En se référant à la migration durée de vie (migration effectuée par rapport au lieu de naissance), 34 % des migrants sont nés à l'extérieur contre 66 % qui sont nés sur le territoire national.

L'analyse du recensement a appréhendé le statut migratoire à travers les concepts de Non-migrants, de Migrants extérieurs, de Migrants inter-régionaux, de Migrants intra et inter-départementaux.

A la lumière de ces différents types de migration, il ressort que l'ensemble des départements du Nord du pays et ceux du Centre ont connu très peu de mouvements de populations au regard de la

proportion des non-migrants très élevée. A l'opposé, dans certains départements du littoral, du sud ouest et du centre ouest les migrants en général sont majoritaires. Cette situation est à mettre en rapport avec l'intensité de l'activité économique dans ces départements.

### CONCLUSION

Les principaux thèmes abordés dans ce chapitre ont permis de faire ressortir les problèmes de population en Côte d'Ivoire. Ils ouvrent des pistes de réflexion sur la nécessité d'élaborer une politique de population et suggèrent aussi l'adoption d'un plan d'aménagement du territoire cohérent.

Dans l'ensemble, la population a connu un taux de croissance relativement élevé de l'ordre de 3,3% par an entre 1988 et 1998. Un tel niveau de

croissance la place au rang des pays dont la population pourrait doubler tous les 21 ans.

L'une des principales caractéristiques de cette population est son extrême jeunesse ; un peu plus de 40 % de la population se situe dans la fourchette d'âges de 0 à 14 ans, alors que la part des personnes de plus de 60 ans ne dépasse guère les 4 %. Cette structure de la population est révélatrice d'un comportement démographique encore marqué par une forte fécondité alors que l'on a noté dans les trois premières décennies après l'indépendance une baisse de la mortalité générale (28 ‰ en 1965 contre 14 ‰ en 1998).

De plus, cette population est fortement diversifiée. Cette diversité se retrouve aussi bien au niveau de la population de nationalité ivoirienne qui se répartit entre une soixantaine d'ethnies qu'au niveau de la population étrangère dont la plupart est issue de l'immigration sous régionale.

La Côte d'Ivoire est aussi un pays qui se trouve au confluent de plusieurs croyances religieuses dont les principales sont les religions révélées que sont le christianisme et l'islam.

La répartition spatiale actuelle porte la marque d'intenses mouvements de population dont la caractéristique principale est l'afflux vers les régions forestières et les grandes agglomérations du sud du pays qui de ce fait concentrent trois habitants sur quatre.

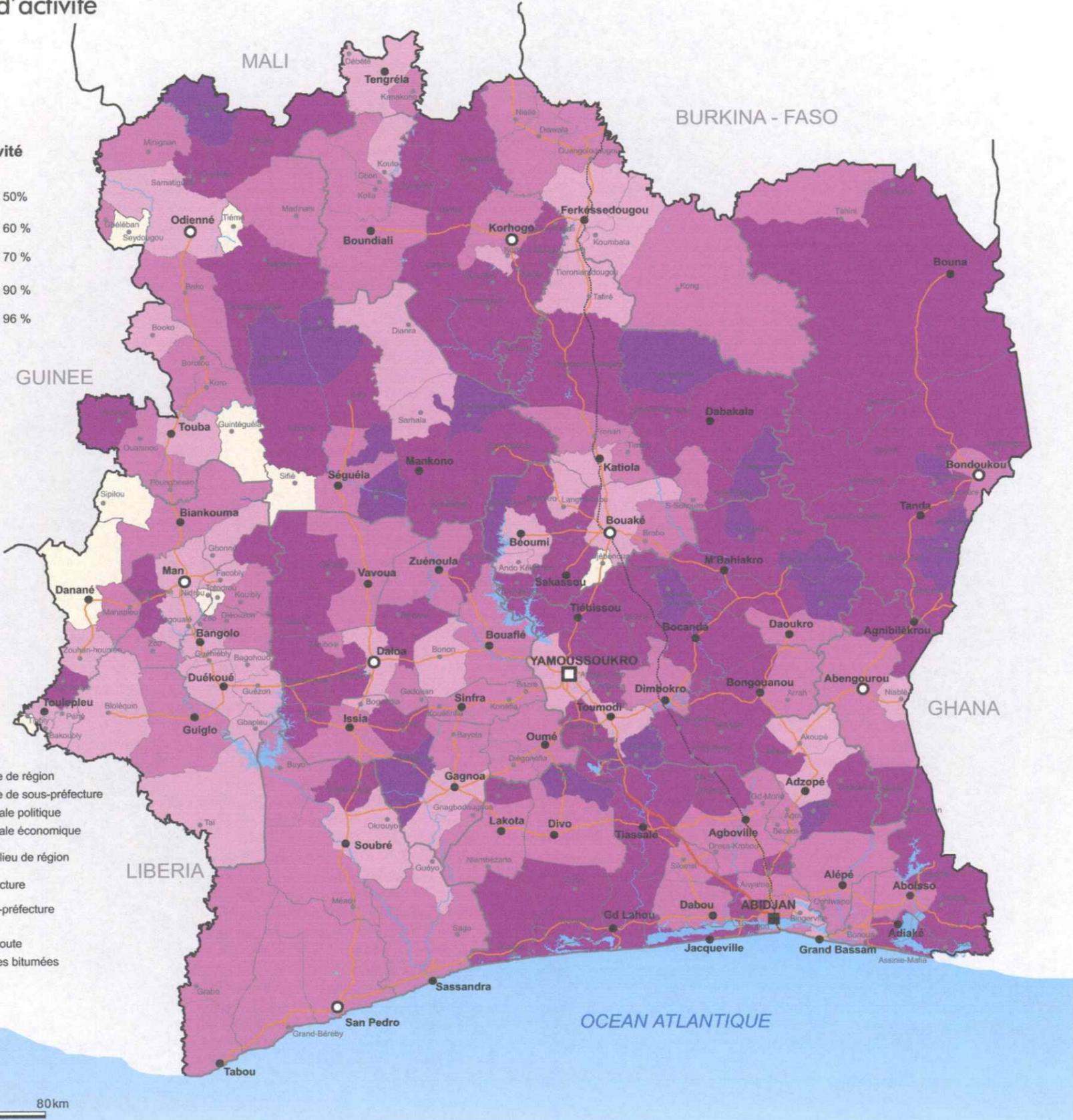
### 3. ECONOMIE

#### CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA POPULATION

# ECONOMIE

## Taux net d'activité

### Taux net d'activité



### Légende

- Limite de région
- Limite de sous-préfecture
- Capitale politique
- Capitale économique
- Chef lieu de région
- Man
- Adzopé
- Niabli
- Sous-préfecture
- Autoroute
- Routes bitumées
- Lacs



Ce chapitre s'intéresse à la population active selon le statut d'occupation. Selon le RGPH98 la population active est composée des actifs occupés, des personnes en quête de premier emploi et des chômeurs. L'analyse met l'accent sur le taux d'activité, le niveau du chômage, les commerçants et les agriculteurs. Elle met également en relief la manifestation spatiale de ces phénomènes.

### Taux d'activité

L'activité économique est mesurée par un indicateur (taux d'activité) qui se calcule de deux manières :

- Taux brut d'activité (TBA) qui correspond à la proportion des actifs (tous âges confondus) dans l'ensemble de la population à une date déterminée ;
- Taux net d'activité (TNA) qui représente la proportion des actifs dans la population d'âge actif.

### Evolution du taux d'activité au plan national

En 1998, au plan national, le taux brut d'activité est de 40,7% et le taux net d'activité de 66,1%. Sur la période 1975-1988, le taux brut d'activité des hommes est passé de 67,6 % à 67,8%. Entre 1988 et 1998 il a enregistré une baisse pour se situer à 62,7%.

Au niveau des femmes, il est passé de 49,8% en 1975 à 33,9% en 1988 et a enregistré une légère hausse pour se situer à 37,9% en 1998.

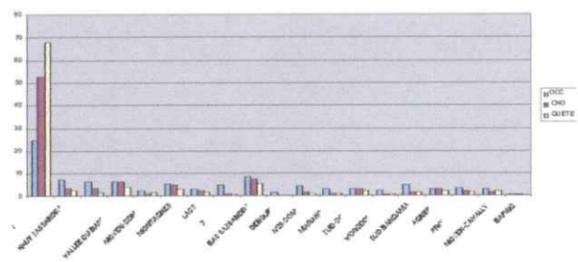
L'analyse spatiale porte sur le taux net d'acti-

té, traduit mieux la situation de l'activité car il ne s'intéresse qu'à la population d'âge actif (15 ans et plus).

### Taux Net d'Activité

De façon générale le TNA est élevé au niveau des sous préfectures (supérieur à 60%). La moyenne nationale se situe à 66,1%. Il existe une différenciation entre la frange Est de la Côte d'Ivoire et l'Ouest. Les sous-préfectures qui ont un taux net d'activité supérieur à 70 %, se retrouvent principalement dans les régions Est, Centre et Centre Nord. Dans les régions Sud Ouest, Sud Est et Centre Ouest on note un nombre important de sous préfectures ayant un taux net est compris entre 60 et 70%.

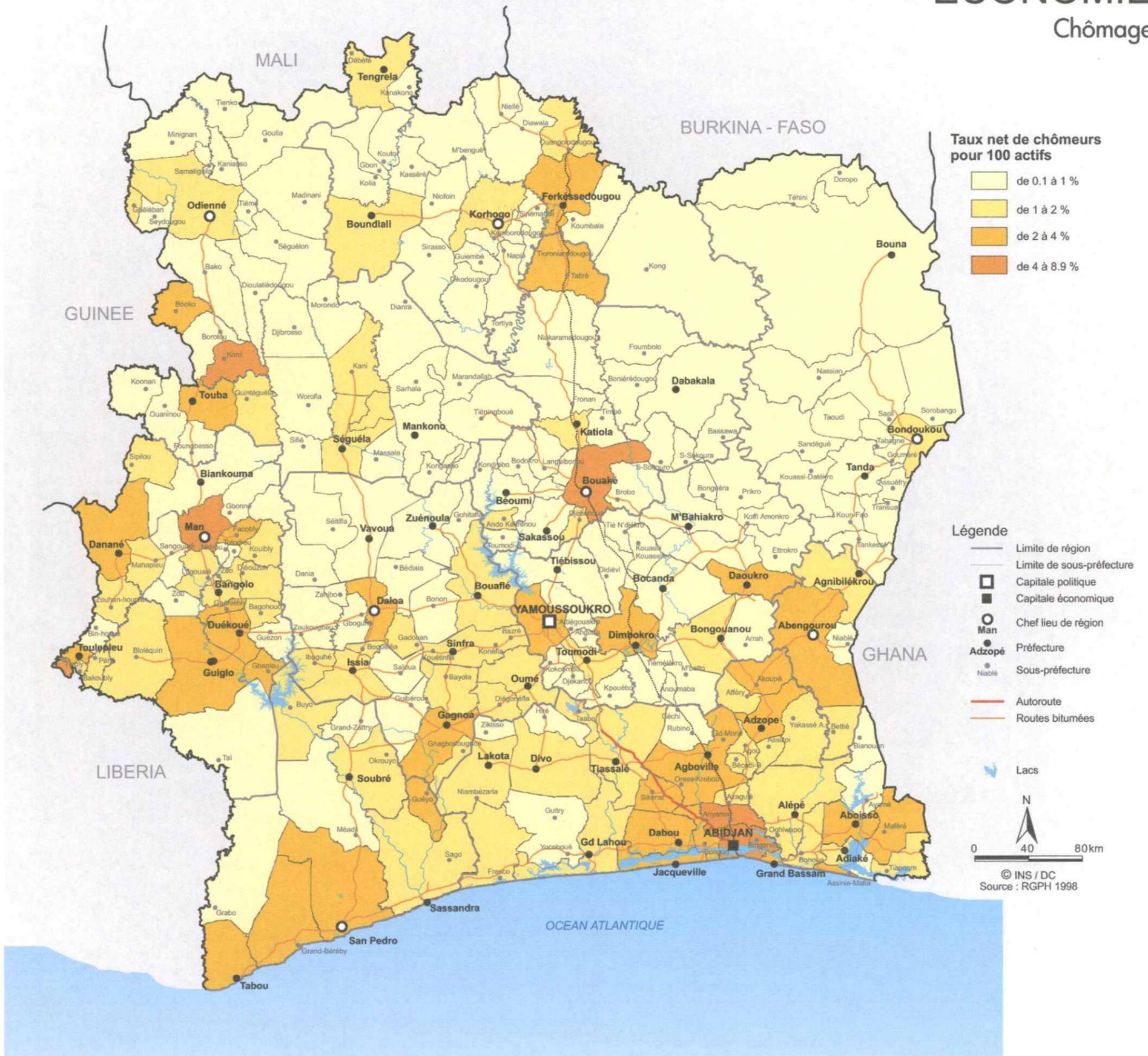
Les taux d'activité les plus faibles s'observent dans les sous préfectures de l'ouest et du Nord Ouest.



### Comparaison des taux d'activités

Résidence	RGP 75		RGPH 88		RGPH 98	
	M	F	M	F	M	F
Ens rur	-	-	73,2	38,7	69,7	43,3
Ens urb	-	-	59,5	26,7	54,3	33,3
<b>Ens CI</b>	<b>67,6</b>	<b>49,8</b>	<b>67,8</b>	<b>33,9</b>	<b>62,7</b>	<b>37,9</b>
Ivoiriens	61,8	51,5	62,2	35,2	56,8	38,9
Etrangers	83,6	42,3	80,1	29,9	73,4	34,6

Handwritten notes:  $80-90$ ,  $n = 3$ ,  $e_u = -5$ ,  $F : e_n = +5$ ,  $e_u = +7$ ,  $T : e_n = -5$ ,  $e_f = +4$



### Chômage

Le chômage se définit comme étant la situation d'une personne qui a perdu son emploi et est à la recherche d'un emploi ou qui est en quête d'un premier emploi.

L'analyse porte sur les personnes âgées de 15 ans et plus.

Le chômage en Côte d'Ivoire touche beaucoup plus les jeunes. La moyenne d'âge des chômeurs est de 23,7 ans pour les femmes en milieu rural et de 28,3 ans pour les hommes.

Les chômeurs sont inégalement répartis ; cela témoigne de la jeunesse des chômeurs. A partir de 25 ans, le poids décroît jusqu'à 55 ans, âge à partir duquel, on peut considérer qu'un individu n'est plus en mesure de chercher un premier emploi.

### Evolution du chômage

En comparaison avec les taux obtenus à partir des données du RGP-75 (2,5%) et celles du RGPH-88 (5,6%), le taux de chômage de 2,9 % reste très bas. Cette baisse est imputable en partie à la méthodologie de collecte des données. Elle pourrait également s'expliquer par la reprise économique consécutive à la dévaluation du franc CFA en 1994.

### Répartition spatiale du chômage

Le taux de chômage se situe à 2,9 % selon le résultat du recensement de 1998. Dans l'ensemble, les sous-préfectures du sud du pays sont

plus affectées par le phénomène. Abidjan, capitale économique, enregistré le taux de chômage le plus élevé (8,4 %). Les sous-préfectures de Bingerville et d'Anyama ont des taux de chômage respectifs de 6,1 % et 6,0 %. Dans la quasi-totalité des sous-préfectures abritant les grands centres urbains, le taux de chômage est relativement élevé. Cela atteste du caractère essentiellement urbain du chômage.

- 6,2 % pour les hommes en milieu urbain contre 1% en milieu rural
- 4,6% pour les femmes en milieu urbain contre 0,5% en milieu rural.

C'est ainsi que les sous-préfectures d'Abengourou, de Yamoussoukro, de San Pedro, de Gagnoa, de Daloa ou de Man enregistrent les plus forts taux de chômage. Leurs chefs-lieux concentrent l'ensemble des activités économiques, industrielles et commerciales.

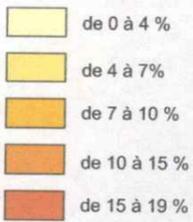
Au nord, le chômage se ressent dans les sous-préfectures abritant les grandes unités agro-industrielles (complexes sucriers, industries textiles, agro-alimentaires et de tabac). Il s'agit notamment des sous-préfectures de Bouaké, de Ferkéssédougou, de Koro et de Toubia.

Dans la région de l'ouest, spécifiquement dans les sous-préfectures de Toulepleu et Tiobly, c'est l'arrivée massive des réfugiés libériens qui justifie le niveau élevé du taux de chômage.

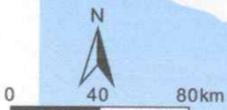
# ECONOMIE

## Chômage des personnes qualifiées

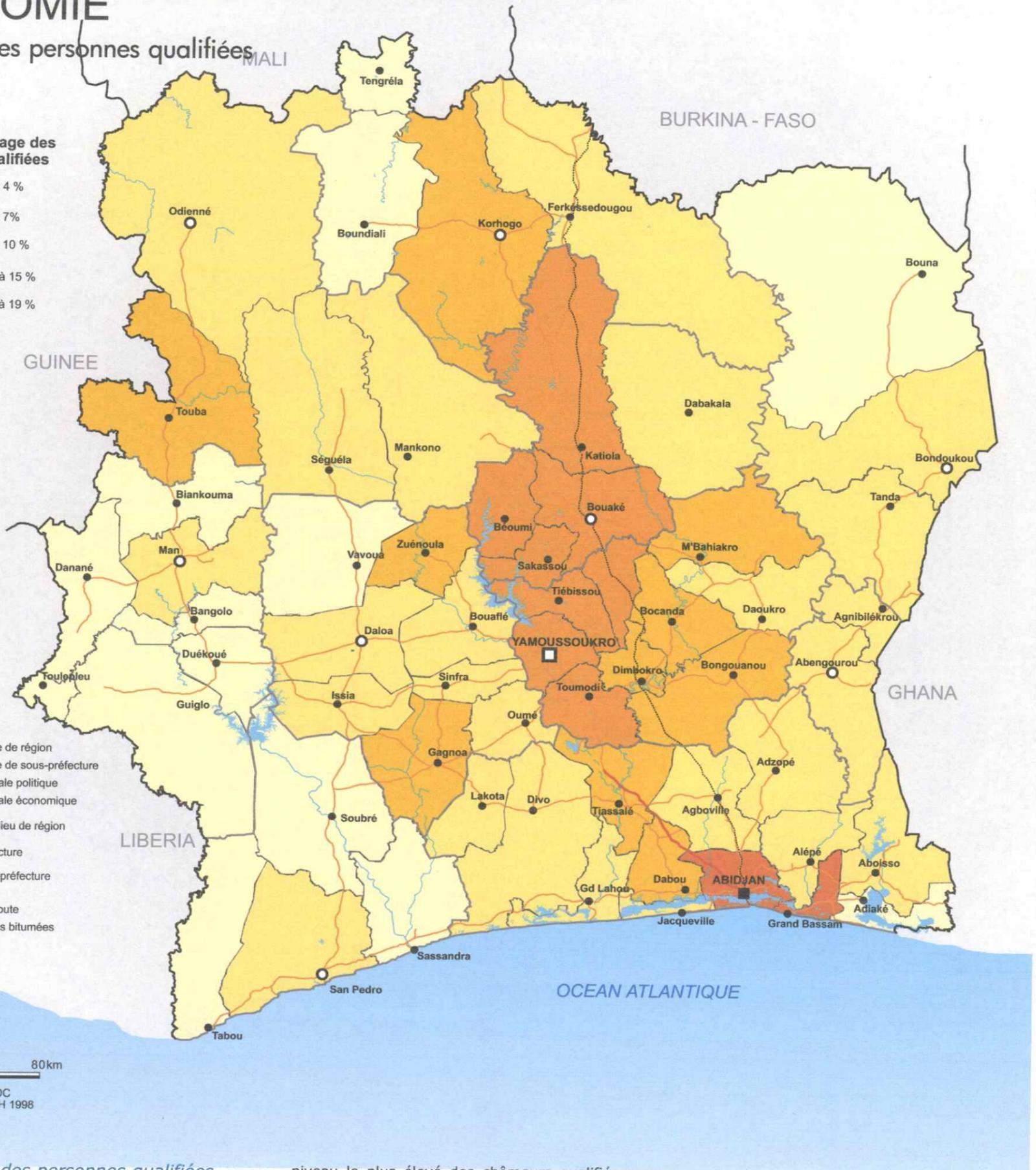
### Taux de chômage des personnes qualifiées



### Légende



© INS / DC  
Source : RGPH 1998



### Chômage des personnes qualifiées

Il existe une frange non négligeable des chômeurs qui ont une formation professionnelle. Afin d'apprécier l'importance du chômage des personnes qui ont acquis une formation qualifiante et diplômante, les indicateurs des chômeurs qualifiés sont présentés par département.

Les résultats ont montré que certains diplômes produisent plus de chômeurs. A l'inverse, d'autres diplômes produisent moins de chômeurs. Ainsi, on peut dire sans doute, que le BTS est le diplôme qui produit le plus de chômeurs car parmi les vingt diplômes identifiés, douze sont des Brevets de Technicien Supérieur.

Les diplômes identifiés comme produisant le moins de chômeurs sont les diplômes de d'enseignants, les diplômes d'ingénieurs des techniques, les diplômes liés à la magistrature. On note que le diplôme d'instituteurs qui regroupe le plus grand nombre de personnes produit à contrario, le moins de chômeurs.

La carte présente le niveau du chômage des personnes qualifiées par département.

Si le taux de chômage de la population active est de 2,9 %, celui de la population ayant une formation professionnelle est très élevé et concerne plus du cinquième de la population concernée (21,8 %). Ce taux varie énormément d'un département à un autre. Aussi, note-t-on que c'est le département de Béoumi (Vallée du bandama) qui détient le

niveau le plus élevé des chômeurs qualifiés avec 59,5 %. Ensuite viennent d'autres régions de l'intérieur du pays : Bangolo dans la région des Montagnes (29,9 %), Tiébissou (29,4 %) et Toumodi (20,3 %) dans la région des Lacs. Il n'existe ici, aucune logique régionale. Il pourrait s'agir de diplômés dépités qui ont choisi de retourner dans leur département d'origine chercher à exercer une autre activité qui n'ait aucune cohérence avec la formation qualifiante.

Milieu de résidence	RGPH-88		RGPH-98	
	SM	SF	SM	SF
Rural	2,6	1,6	1,0	0,5
Urbain	11,4	12,7	6,2	4,6
<b>Ensemble</b>	<b>5,6</b>	<b>5,3</b>	<b>3,0</b>	<b>2,0</b>
Ivoiriens	7,2	5,4	3,8	2,3
Etrangers	3,2	4,7	1,4	1,1

	RGPH75(+15ans)			RGPH88(+6ans)			RGPH88(+6ans)			RGPH88(+15ans)		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Chômeurs	1,6	2,9	2,5	5,3	5,7	5,6	3,0	2,0	2,6	3,2	2,3	2,9
Actifs occupés	98,4	97,1	97,5	94,7	94,3	94,4	97,0	98,0	97,4	96,8	97,7	97,1

# ECONOMIE

## Chômage des personnes qualifiées

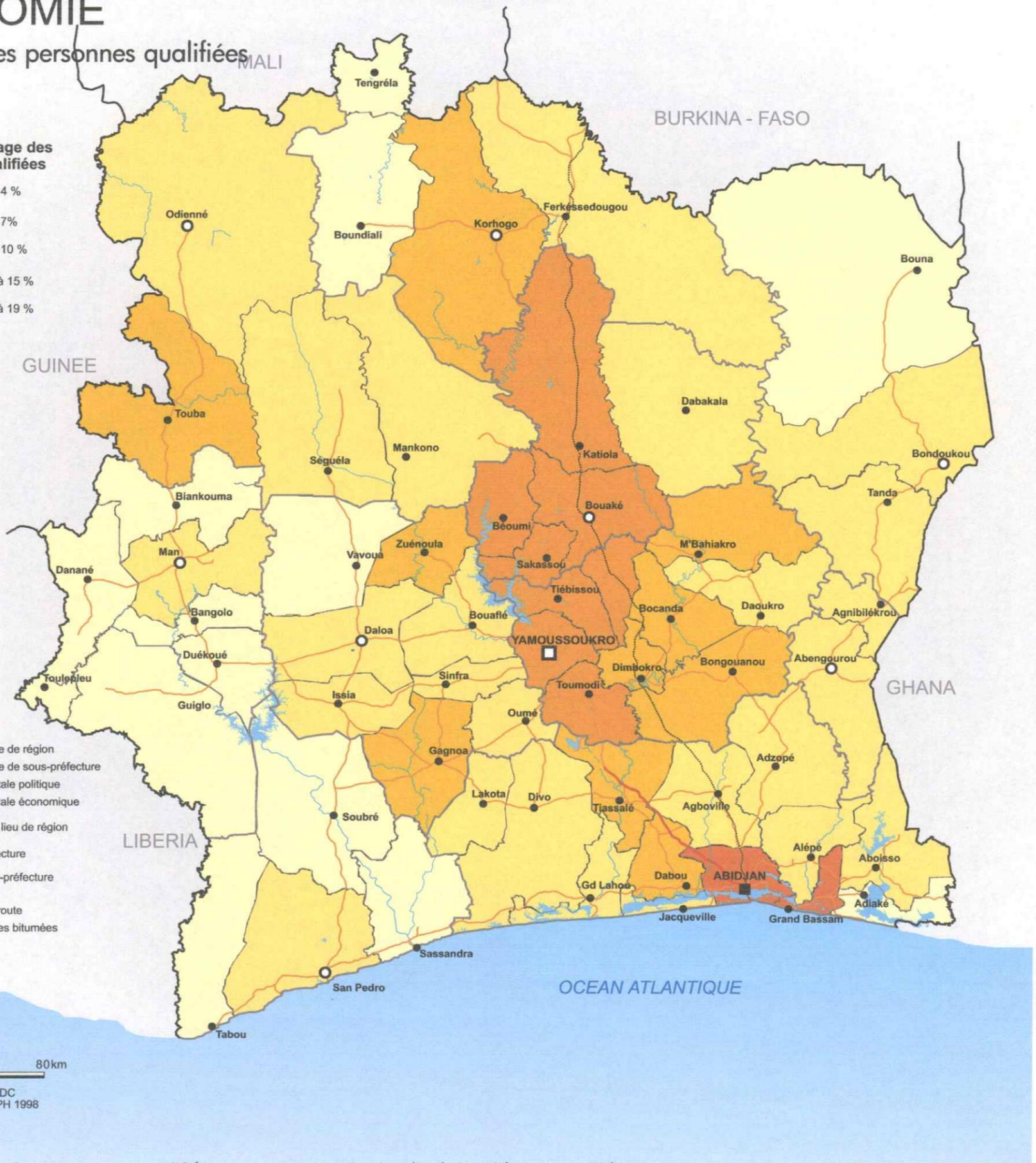
### Taux de chômage des personnes qualifiées



### Légende



© INS / DC  
Source : RGPH 1998



### Chômage des personnes qualifiées

Il existe une frange non négligeable des chômeurs qui ont une formation professionnelle. Afin d'apprécier l'importance du chômage des personnes qui ont acquis une formation qualifiante et diplômante, les indicateurs des chômeurs qualifiés sont présentés par département.

Les résultats ont montré que certains diplômes produisent plus de chômeurs. A l'inverse, d'autres diplômes produisent moins de chômeurs. Ainsi, on peut dire sans doute, que le BTS est le diplôme qui produit le plus de chômeurs car parmi les vingt diplômes identifiés, douze sont des Brevets de Technicien Supérieur.

Les diplômes identifiés comme produisant le moins de chômeurs sont les diplômes de d'enseignants, les diplômes d'ingénieurs des techniques, les diplômes liés à la magistrature. On note que le diplôme d'instituteurs qui regroupe le plus grand nombre de personnes produit à contrario, le moins de chômeurs.

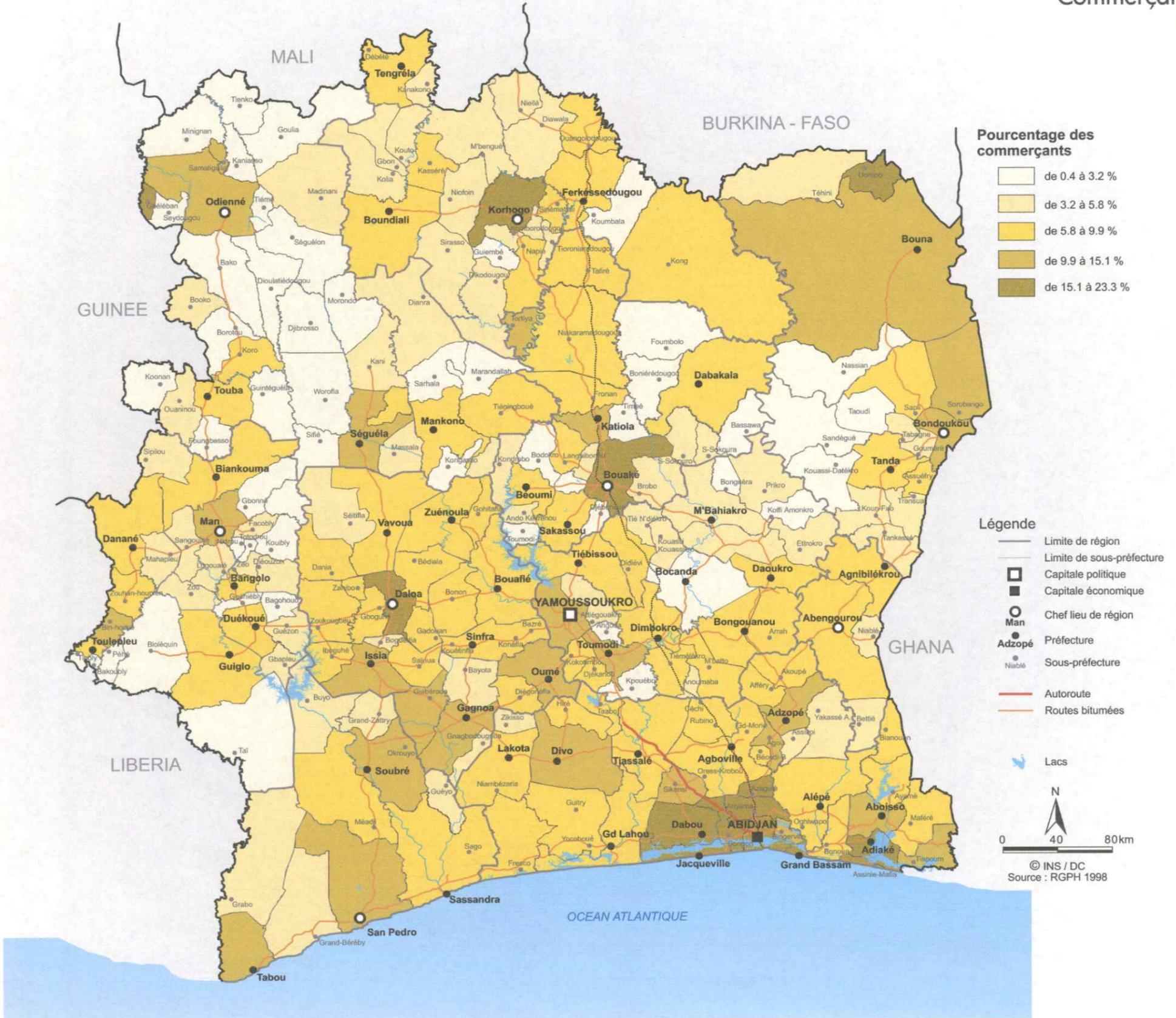
La carte présente le niveau du chômage des personnes qualifiées par département.

Si le taux de chômage de la population active est de 2,9 %, celui de la population ayant une formation professionnelle est très élevé et concerne plus du cinquième de la population concernée (21,8 %). Ce taux varie énormément d'un département à un autre. Aussi, note-t-on que c'est le département de Béoumi (Vallée du bandama) qui détient le

niveau le plus élevé des chômeurs qualifiés avec 59,5 %. Ensuite viennent d'autres régions de l'intérieur du pays : Bangolo dans la région des Montagnes (29,9 %), Tiébissou (29,4 %) et Toumodi (20,3 %) dans la région des Lacs. Il n'existe ici, aucune logique régionale. Il pourrait s'agir de diplômés dépités qui ont choisi de retourner dans leur département d'origine chercher à exercer une autre activité qui n'ait aucune cohérence avec la formation qualifiante.

Milieu de résidence	RGPH-88		RGPH-98	
	SM	SF	SM	SF
Rural	2,6	1,6	1,0	0,5
Urbain	11,4	12,7	6,2	4,6
<b>Ensemble</b>	<b>5,6</b>	<b>5,3</b>	<b>3,0</b>	<b>2,0</b>
Ivoiriens	7,2	5,4	3,8	2,3
Etrangers	3,2	4,7	1,4	1,1

	RGPH75(+15ans)			RGPH88(+6ans)			RGPH88(+6ans)			RGPH88(+15ans)		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Chômeurs	1,6	2,9	2,5	5,3	5,7	5,6	3,0	2,0	2,6	3,2	2,3	2,9
Actifs occupés	98,4	97,1	97,5	94,7	94,3	94,4	97,0	98,0	97,4	96,8	97,7	97,1



### Les commerçants

Le commerce fait moins appel à une formation professionnelle et à des expériences reconnues. De ce fait il attire un grand nombre de personnes qui exercent cette activité de façon informelle.

En 1998, 907.358 personnes ont déclaré le commerce comme activité principale. Cette population est constituée à 68,0% de femmes qui exercent majoritairement le commerce de denrées alimentaires (28,2%).

Les ventes de tissus et autres tenues vestimentaires et la gérance des grands magasins sont tenues par les hommes (55,9%).

Le commerce connaît un développement prodigieux et incontrôlé. Les données disponibles ne permettent pas d'apprécier l'évolution de cette activité mais des constats empiriques étayent notre assertion.

### Commerce par sous-préfecture

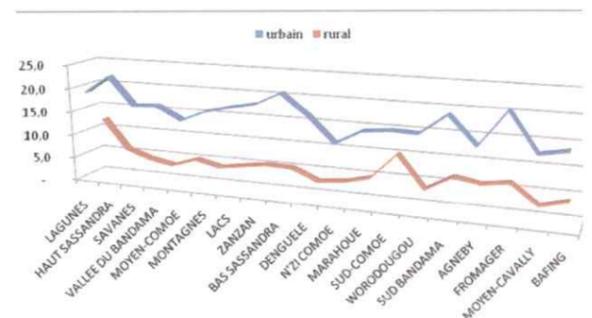
La carte montre le poids des commerçants dans la population active de chaque sous-préfecture. Le commerce occupe un actif sur dix (11,3 %). Le poids des commerçants est élevé autour des grands pôles administratifs (Abidjan, Bouaké et Daloa) et des sous préfectures du littoral est (Jacqueville 23,29 %, Etuéboué 20,27 %, Songon 20,14 %).

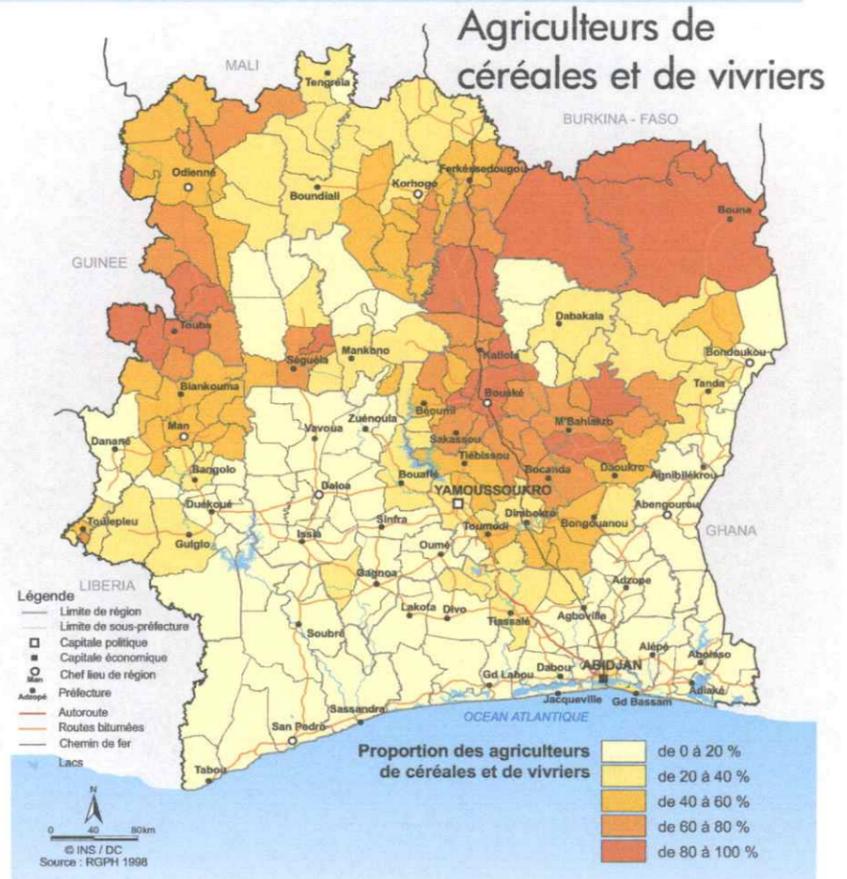
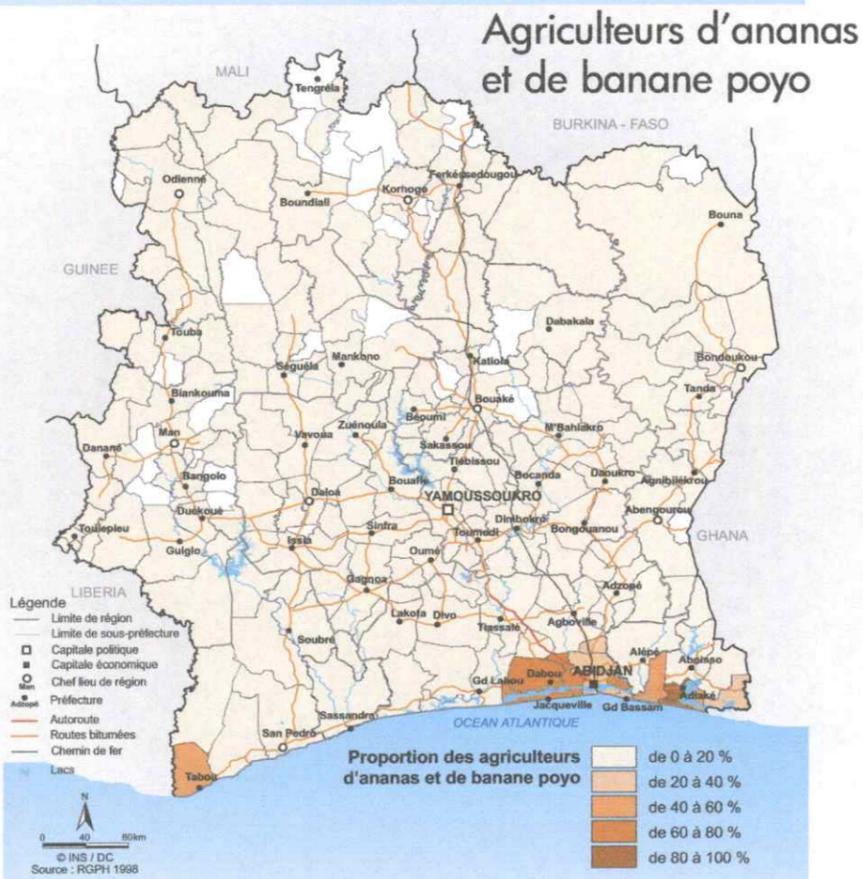
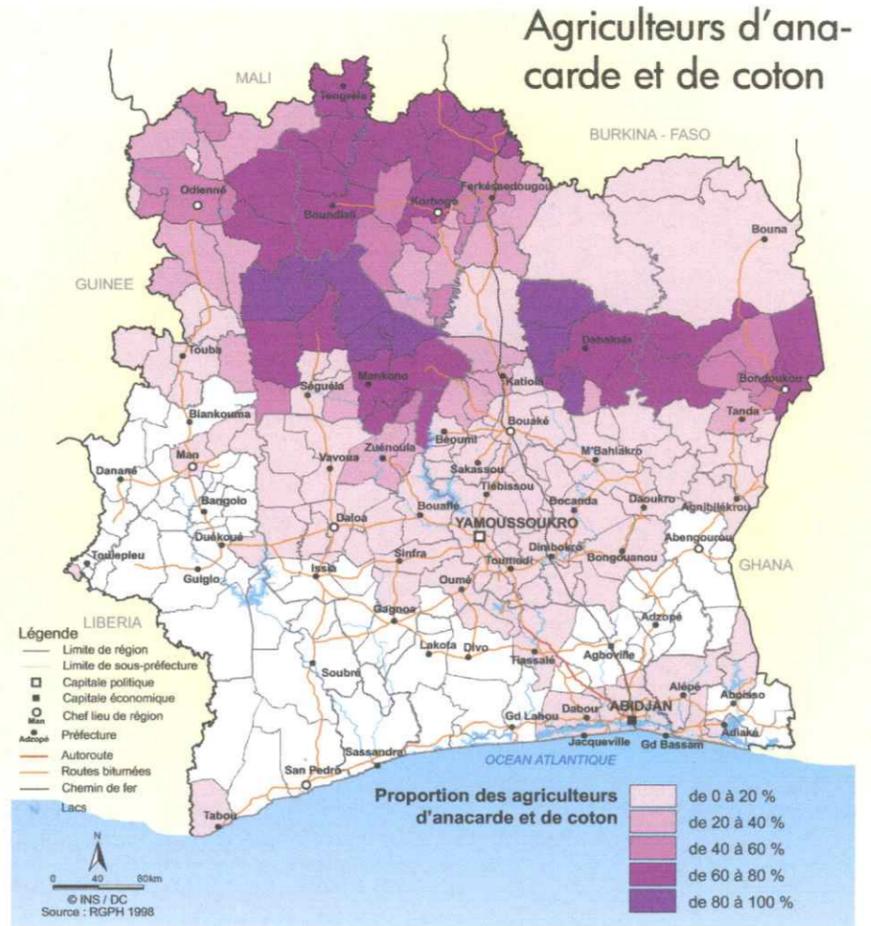
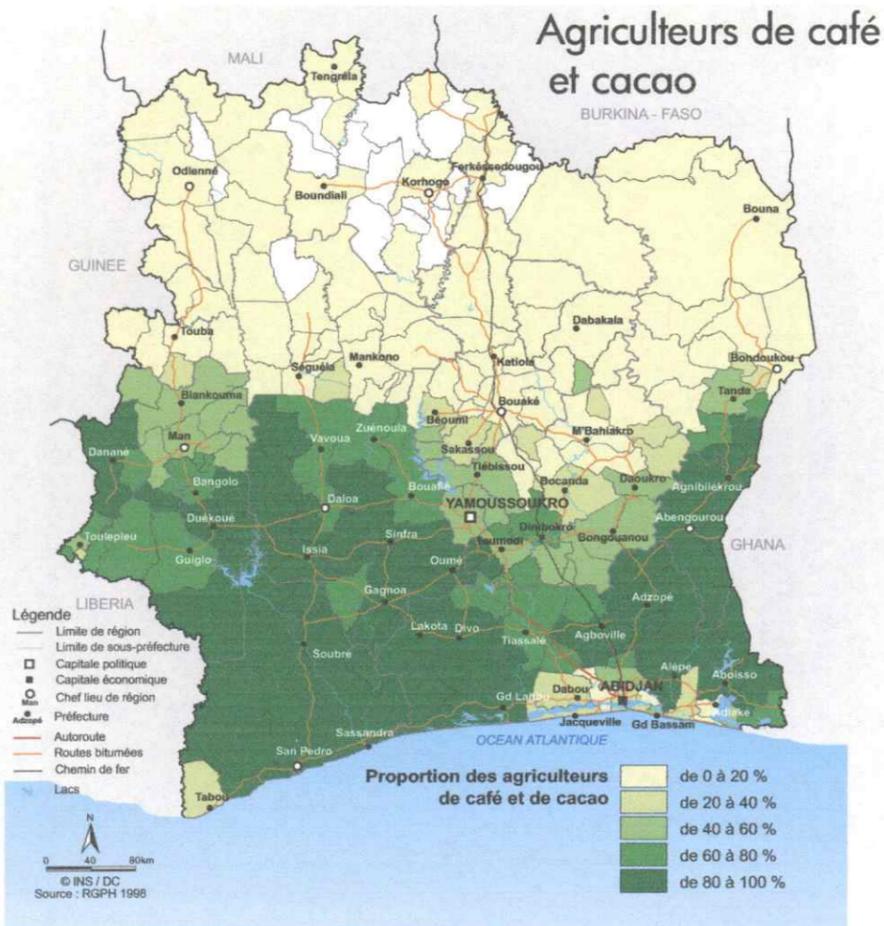
Ces dernières regroupent de nombreuses activités commerciales liées à la pêche et à la transfor-

mation du manioc en semoule et en pâte.

Les proportions sont relativement importantes dans les sous-préfectures frontalières de Gbuéléban (19,76 %) et Doropo (16,08 %) qui sont des zones d'importants échanges commerciaux avec la Guinée et le Burkina Faso,

### Proportion des commerçants dans la population active par région administrative selon le milieu de résidence





## AGRICULTEURS

Cette section présente les caractéristiques des agriculteurs par type de spéculation, et les migrations liées à l'activité agricole.

### Caractéristiques des agriculteurs

La Côte d'Ivoire est un pays essentiellement agricole. Grâce aux productions et à l'exportation, principalement du café, du cacao et du coton, le secteur agricole reste le moteur de la croissance économique de la Côte d'Ivoire. Il a connu pendant une vingtaine d'années après l'indépendance, une croissance remarquable caractérisée par des résultats qui ont propulsé le pays au rang des plus grands producteurs mondiaux de matières premières tropicales. Il représente 25% au PIB total, 66% aux recettes d'exportation et constitue la source principale de revenus des deux tiers (2/3) de la population active.

En 1988, la population des actifs agricoles est de 2.579.295 personnes et représente 64,1% de la population totale. Cet effectif atteint 3.230.850 personnes en 1998 et la proportion de la population totale s'établit à 55,2%. En 2002 La population agricole représente près de 59% de la population ivoirienne et 53,4% des chefs de ménage ivoiriens exercent dans le secteur agricole. Cette population, essentiellement rurale, réside majoritairement dans le sud de la Côte d'Ivoire (73,1% de la population agricole) et particulièrement dans les régions du Centre-

Ouest (20,3%), du Sud (19%) et de l'Ouest (16,1%).

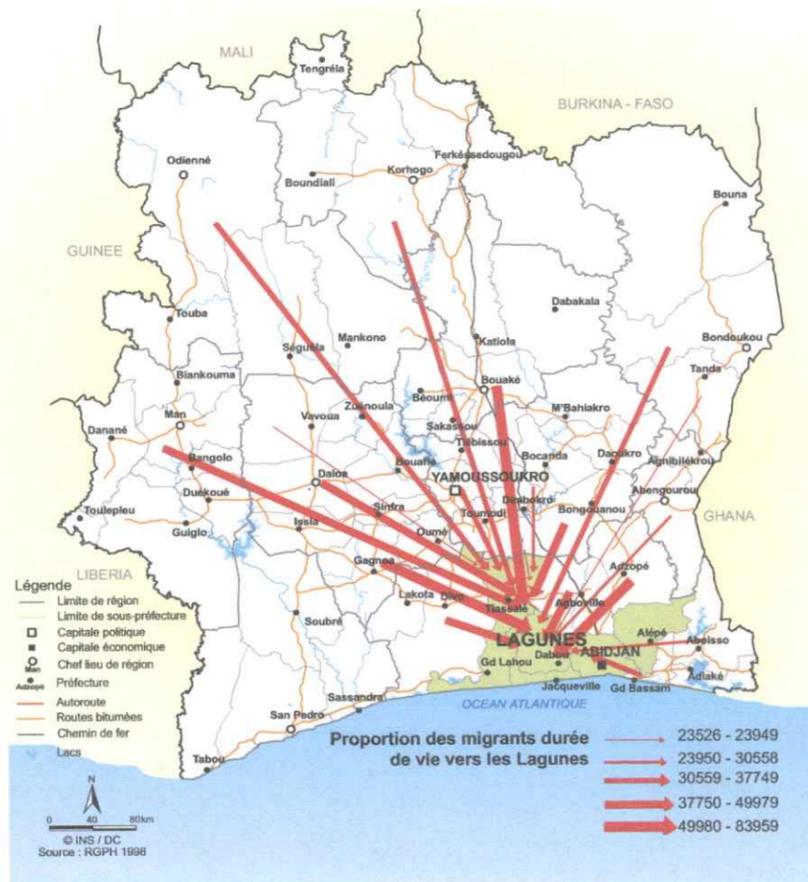
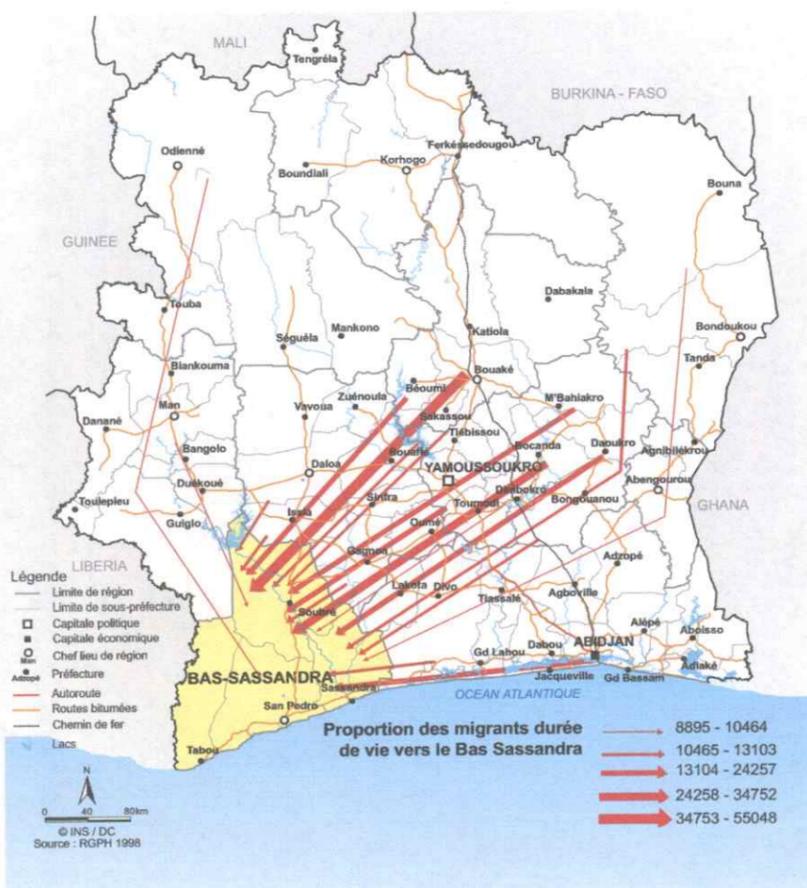
Elle est constituée de 50,20% de femmes et est majoritairement jeune (plus de 55% de cette population a moins de 20 ans). Elle est très peu alphabétisée avec un taux d'alphabétisation de 32,3% qui masque d'énormes disparités entre Abidjan (où il est de 63,6%) et les autres régions du pays en particulier le Nord-Est où le taux d'alphabétisation est de 13,9% en milieu agricole.

La taille moyenne des ménages agricoles est de 8,3 personnes et le taux de dépendance est de 48,9% (c'est-à-dire qu'en moyenne une personne sur deux est inactive dans un ménage agricole). La population active représente 46,13% de la population agricole.

L'agriculture de rente reste la principale occupation des populations agricoles. Elle occupe 56% des ménages dont 40% se consacrent à la culture du Café et du Cacao. La taille moyenne des exploitations agricole est relativement faible, de l'ordre de 5,6 ha et très peu de paysans utilisent d'autres facteurs de production autre que la main d'œuvre. Les agriculteurs ayant recours à l'usage des fertilisants et à celui des insecticides ne représentent respectivement que 7,9% et 10,8%.

Au plan de l'encadrement du monde paysan, l'ANADER fournit les services agricoles (vulgarisation, conseil etc.). Néanmoins, des insuffisances subsistent au niveau de la coordination

Palmier à huile, coco, hévéa



des actions des différents intervenants en la matière. En ce qui concerne la recherche agricole, le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) assure la recherche, la diffusion et la vulgarisation des résultats. Toutefois, ces efforts n'ont pas l'impact escompté.

La situation de la pauvreté en milieu agricole laisse apparaître les conditions difficiles des agriculteurs ivoiriens. Le revenu moyen tiré de leurs activités est estimé à 241 338 FCFA par tête et est relativement faible dans certaines régions comme le Nord-Ouest (167 899 FCFA), le Nord-Est (204 982 FCFA) et le Centre-Ouest (202 935 FCFA).

L'incidence de la pauvreté dans le milieu est de 49,52% (contre 38,4% pour l'ensemble de la population ivoirienne) dont 50,51% en milieu rural et 43,3% en milieu urbain. Les régions les plus touchées par le phénomène de paupérisation sont celles de l'Ouest (67,35% de pauvres), du Nord-Est (62,39%). La pauvreté frappe indifféremment les hommes (49,2% de pauvres) et les femmes (49,8% de pauvres).

#### Agriculteurs par sous-préfecture selon le type de spéculation

L'examen des cartes relatives aux producteurs des cultures de spéculation fait ressortir une régionalisation suivant le découpage climatique.

Les producteurs de café et de cacao sont localisés dans les zones forestières du pays qui reçoivent une pluviométrie au-delà de 1000 mm par an. Dans

les régions du sud-ouest, du centre-ouest et sud-est 90% des actifs agricoles s'adonnent à la culture du café et du cacao. Dans le sud lagunaire, il s'est développé de grandes superficies agro-industrielles de noix de coco, de palmiers et d'hévéa (Ehania, Dabou, Tabou).

Les producteurs de banane poyo et d'ananas sont concentrés dans les sous-préfectures du littoral. Ces denrées périssables sont produites à proximité des zones portuaires pour faciliter leur écoulement à l'extérieur du pays.

Par contre les agriculteurs des régions du centre et du nord du pays sont spécialisées dans les cultures saisonnières (coton, vivriers, anacarde). Les vivriers occupent une place prépondérante dans toutes les régions du pays.

Les performances agricoles sont essentiellement le fait des apports de technologies nouvelles de productions, en particulier dans le domaine des cultures de rente.

Le niveau de la production en 2001-2002 s'établit à : (café : 350000 t, cacao : 1200000 t, coton : 133000 t, palmier à huile : 145000 t, caoutchouc : 187000 t, ananas : 225000 t, canne à sucre : 160000 t, etc.)

Au niveau du café-cacao, le Gouvernement a entrepris depuis 1999 la réforme de la filière qui a abouti en 2001-2002 à :

- l'achèvement de la liquidation de la Caistab ;
- la mise en place de l'ARCC pour le cadre réglementaire et la BCC pour la commercialisation ;
- la mise en place d'un nouveau mécanisme de

commercialisation axé sur un prix minimum aux producteurs et un plafond pour les exportateurs

S'agissant du coton, la poursuite de la libéralisation de la filière a été décidée.

S'agissant de la production vivrière, elle est essentiellement assurée par cinq grandes cultures : le riz (343000 tonnes), l'igname, le manioc, la banane plantain et le maïs. La couverture des besoins est pour le riz de 50%, pour la viande 53%, pour le poisson 31% et pour le lait 10%.

Le secteur agricole enregistre des insuffisances au niveau de l'organisation des producteurs, des marchés, en un mot des filières. Il subit les effets répétés de la détérioration des termes de l'échange et de la concurrence de nouveaux pays producteurs notamment asiatiques.

#### *Migrations économiques à destination des zones rurales et les zones lagunaires*

La carte des mouvements de population, montre que plus de la moitié des personnes recensées dans le Sud Ouest, nouvelle boucle de cacao, sont nées dans les départements du grand " V " Baoulé : Bouaké (12,4 %), Bocanda (7,9 %), Béoumi (4,7 %) Daoukro ,1 %) et M'bahiakro (3,9%), La deuxième source de départ de population en direction du sud ouest est Le département d'Abidjan (5,5 %) du fait des migrations de retour. La région du Centre Est, anciennement production de Cacao fournit également un grand nombre de nouveaux migrants vers les nouvelles zones cacaoyères à cause du vieillissement des anciennes plantations

et l'avancée de la savane.

On observe également, un transfert de population des départements de Daloa, Divo, Issia vers le sud-ouest. Il pourrait s'agir de migrants de deuxième génération. Les terres cultivables se raréfiant, les enfants des premiers migrants se déplacent vers des nouveaux horizons pour faire fortune.

Le même type de carte a été réalisé en vue d'apprécier l'importance des migrations en direction des régions Lagunaires. Il s'agit des personnes nées dans d'autres départements du pays et qui ont été recensées dans ces régions.

A l'examen de la carte, on remarque que les plus gros flux (plus de 49.000 personnes) sont en provenance des départements de Bouaké, Gagnoa, et Adzopé. Man, Daloa et Bongouanou enregistrent le deuxième grand flux (35.000 à 50.000 personnes).

Les flux les moins importants proviennent des départements d'Odienné, Korhogo et Bondoukou (20.000 à 30.000 personnes).

A l'analyse de ces cartes, Il apparaît que les populations du centre et du Nord du pays migrent plutôt vers les zones rurales tandis que celles des zones forestières ont une préférence pour les centres urbains.

Régions	Ens. Plant.	Cacao - Café	Ananas, bananes Poyo	Palmier, hévéa coco	Anacardes coton	Céréales et autres vivriers
<b>Ensemble Côte d'Ivoire</b>	<b>100,0</b>	<b>61,1</b>	<b>0,6</b>	<b>2,1</b>	<b>12,6</b>	<b>23,6</b>
LAGUNES	100,0	70,0	0,1	13,4	0,3	13,9
HAUT SASSANDRA	100,0	86,3	0,1	0,2	3,1	10,4
SAVANES	100,0	0,3	0,1	0,5	55,9	43,2
VALLEE DU BANDAMA	100,0	9,2	0,1	0,3	26,1	64,3
MOYEN-COMOE	100,0	92,8	0,2	0,5	0,0	6,5
MONTAGNES	100,0	67,7	0,0	0,1	0,0	32,2
LACS	100,0	61,7	1,2	0,7	2,1	34,3
ZANZAN	100,0	24,2	0,1	2,3	27,4	46,1
BAS SASSANDRA	100,0	93,3	0,1	3,6	0,0	3,0
DENGUELE	100,0	0,2	0,1	2,5	45,0	52,1
N'ZI COMOE	100,0	43,3	0,1	0,9	1,3	54,4
MARAHOUÉ	100,0	77,6	0,1	0,1	8,1	14,0
SUD-COMOE	100,0	71,2	10,3	14,8	0,1	3,7
WORODOUGOU	100,0	3,7	0,3	2,0	69,1	24,9
SUD BANDAMA	100,0	85,5	0,4	1,0	0,0	13,1
AGNEBY	100,0	86,9	1,1	0,8	0,0	11,2
FROMAGER	100,0	84,1	0,1	0,4	0,0	15,4
MOYEN-CAVALLY	100,0	80,8	0,0	1,0	0,0	18,2
BAFING	100,0	9,9	0,0	0,1	7,3	82,6
<b>TOTAL AGRICULTEURS</b>	<b>2 497 852</b>	<b>1 525 817</b>	<b>14 307</b>	<b>52 980</b>	<b>315 293</b>	<b>589 455</b>

## 4. EQUIPEMENTS

### COUVERTURE EN INFRASTRUCTURES DE BASE

*Les infrastructures de base constituent un support indispensable au développement économique et social d'une nation. Elles offrent les conditions nécessaires pour un fonctionnement optimal des autres secteurs d'activité de la vie économique nationale. Elles induisent une amélioration nette du niveau de vie des ménages et ouvrent des opportunités nouvelles pour ceux-ci. C'est pourquoi, dès l'indépendance, la Côte d'Ivoire a entrepris la réalisation de grands travaux dans le domaine des infrastructures socio-économiques : éducation, santé, transport, poste et télécommunication, eau, électricité, assainissement, marchés, justice, défense et sécurité, banques et tourisme. Ces investissements ont été réalisés afin de créer les conditions indispensables au développement du pays.*

*Il s'agit de faire un point de l'existant et une représentation spatiale des indicateurs qui permettront aux décideurs et autres utilisateurs de cerner le degré de couverture en service sociaux de base tant au plan national que régional. L'analyse a été faite sur la base des données du RGPH-98 consolidées avec des informations sectorielles collectées en mai et juin 2007 dans dix départements.*

## EDUCATION

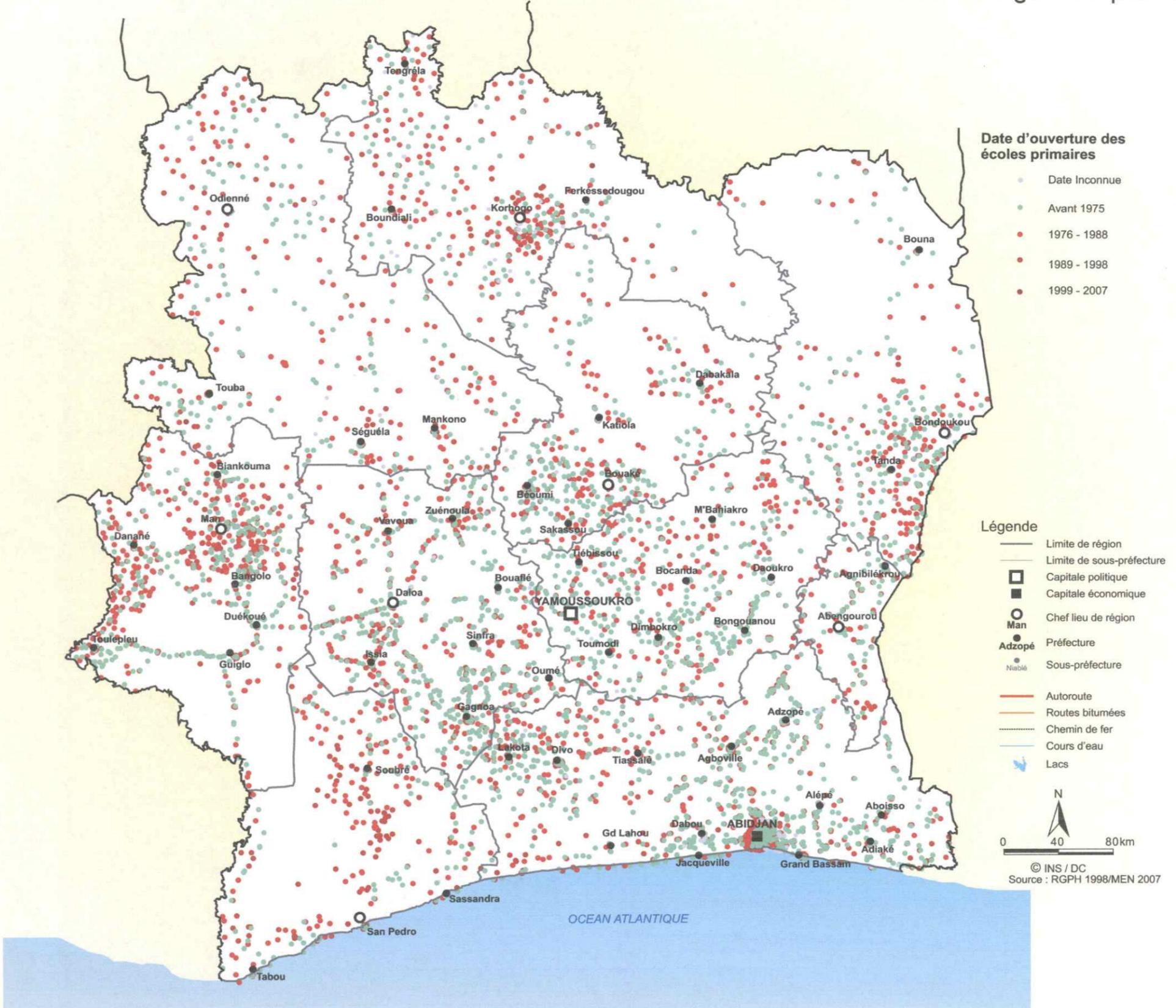
*L'enseignement classique de type occidental est introduit en Côte d'Ivoire par les missionnaires français au 19<sup>e</sup> siècle. Ainsi, la première école fut créée en 1887 à N'Boin (43 kms d'Aboisso) au sud est du pays. L'école ivoirienne est composée de trois niveaux d'enseignements : les cycles primaire, secondaire et supérieure. Deux types d'enseignement se côtoient à partir du cycle secondaire. Il s'agit de l'enseignement technique professionnel et l'enseignement général.*

*Face à la dégradation de l'environnement scolaire, le gouvernement ivoirien a défini des orientations politiques précises afin que le système éducatif s'adapte rapidement à des situations diversifiées tant au plan quantitatif que qualitatif. Ces orientations ont été formalisées dans le Plan National de Développement du secteur Education-formation (PNDEF) pour la période 1998-2010.*

*Ce plan vise de façon générale à offrir à chaque citoyen, la possibilité de s'éduquer et de se former tout au long de sa vie. De façon spécifique, le PNDEF vise la scolarisation universelle à l'an 2010 pour l'enseignement primaire, le développement de méthodes d'apprentissage permettant d'amener 60% des enfants du CP1 au niveau 3<sup>ème</sup> de l'enseignement secondaire général ou équivalent de l'enseignement technique et professionnelle et enfin, la réduction de toutes les dispa-*

*rités, en particulier celles liées au genre. Le PNDEF s'inscrit dans le cadre du programme national de lutte contre la pauvreté.*

*Cette analyse aborde successivement les thèmes suivants : la desserte en infrastructures scolaires, l'état des infrastructures en 2007 et enfin et les indicateurs de l'éducation.*



### DESSERTE EN INFRASTRUCTURES PRÉSCOLAIRES ET PRIMAIRES

L'éducation a connu un développement remarquable entre 1960 et 1980 grâce aux importantes ressources financières allouées par l'Etat à ce secteur (9,3% du PIB et 42,7% du budget annuel en 1980). Les taux de scolarisation de l'enseignement primaire sont passés de 32,7% en 1960 à 79% en 1980, et ceux de l'enseignement secondaire de 1,4% en 1960 à 24% en 1992. Mais depuis 1990, le secteur connaît des crises à répétitions qui ont affecté négativement l'ensemble du système. Ces crises ont été aggravées avec la mise en oeuvre des Programmes d'Ajustement Structurel qui ne prenaient pas suffisamment en compte les aspects sociaux du développement.

#### Avant 1975

En 1975, la couverture nationale en infrastructures scolaires présentait déjà les mêmes caractéristiques qu'aujourd'hui en terme de concentration. Les zones les mieux pourvues en écoles sont : Le Sud-Est, le Centre Ouest, l'Ouest et le Nord Ouest. Les zones faiblement équipées en infrastructures scolaires à cette époque sont : Le sud-ouest et le nord-est et une partie du nord-ouest (Séguéla, Mankono). Cette tendance quasiment identique à celle observée sur les cartes du foyer de peuplement.

### De 1976 à 1998

#### Le préscolaire

L'éducation préscolaire se définit comme étant l'enseignement destiné aux enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de la scolarisation obligatoire (3 - 5 ans).

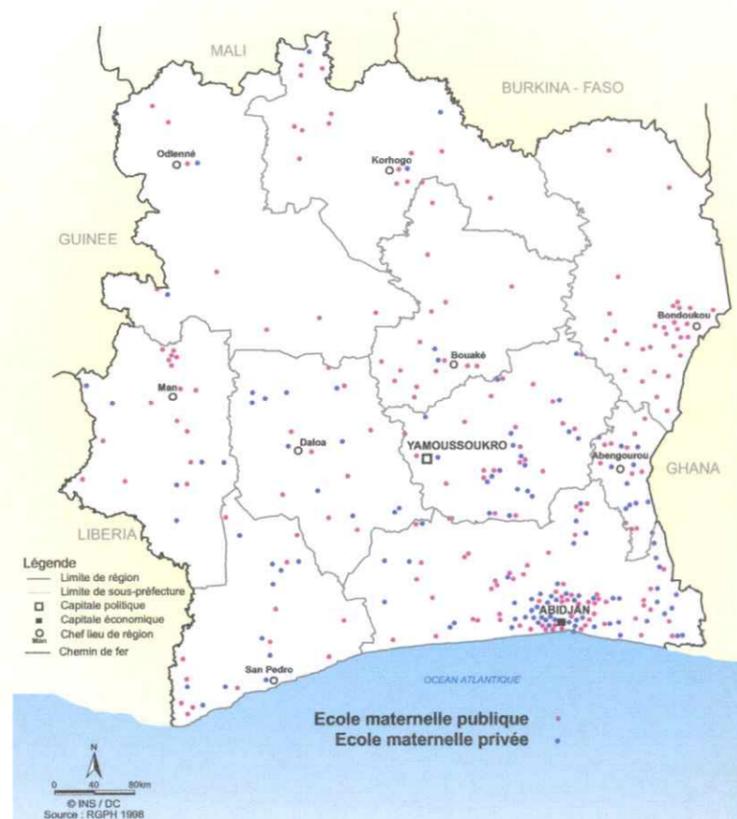
En 1998, les écoles préscolaires étaient surtout localisées dans les centres urbains avec une forte concentration à Abidjan. On note que le secteur privé possède une un peu plus du tiers (35%) des structures d'éducation préscolaire. Ce secteur est surtout présent dans les localités urbaines du sud forestier. Au niveau du secteur public, l'Etat a fait de grands efforts en construisant les centres d'éducation préscolaires dans plusieurs localités. Toutefois, on note un apport des Groupements à Vocation Coopératives, des associations ou mutuelles et des FRAR (Fonds d'Aménagement Rural) dans la construction de ce type d'équipement. Certaines communes rurales (Kolia, Koun Fao, Napié, Gbon etc..) par le biais de la politique de décentralisation, ont financé la construction d'établissements préscolaires dans leur localité.

#### Le primaire

En Côte d'Ivoire, l'enseignement primaire est caractérisé par un cycle d'une durée de six ans sanctionné par le Certificat d'Etudes Primaires et Élémentaires.

En 1998, les localités dotées d'au moins une

### Répartition des écoles maternelles



école primaire publique ou privée étaient au nombre de 5772 sur 8513, soit 67,8 %. Celles-ci étaient réparties comme suit : 409 dans le Nord Ouest (Denguélé, Bafing, et Worodougou), 692 dans le Centre (Lacs, N'zi Comoé), 793 dans le Centre Ouest (Fromager, Haut Sassandra et Marahoué), 358 dans le Sud Ouest (Bas sassandra), 366 dans le Nord (Savanes), 1567 dans le Sud (Agneby, Lagunes, Sud Bandama, Sud Comoé), 420 dans le Centre Nord (Vallée du Bandaman), 421 dans le Nord Est (Zanzan), 559 dans l'Ouest (Montagnes et Moyen Cavaly) et 187 dans le Centre Est (Moyen Comoé).

Comme le montre la carte ci-dessus, la distribution spatiale de ces localités comporte des disparités entre les régions. On remarque que les infrastructures scolaires sont concentrées autour de cinq grands pôles de peuplement qui sont : d'Abidjan, Yamoussoukro, Dimbokro, Bouaké, Korhogo, Bondoukou et ses environs, Man et Daloa.

Les régions faiblement pourvues en infrastructures sont celle du Nord-est (Bouna, Téhini, Koumbala et Kong), celle du Nord-ouest (Dioulatiédougou) et celles de Sud Ouest (San-pédro).

La densité des points de la carte montre le nombre d'établissements a augmenté dans la région d'Abidjan, de Man, de Tabou et de Korhogo. On remarque cependant que les régions faiblement pourvues en 1975, le sont toujours.

### Etablissements primaires publics et privés en 2005

En 2005, on dénombrait un total de 6705 écoles primaires dont 6120 dans le secteur public et 996 dans le secteur privé. Les établissements privés ne représentaient que 8% de l'ensemble. Le tableau ci-dessous en donne une répartition dans les DREN. Les établissements privés la os sont les plus nombreux mais on les trouve surtout dans la capitale économique Abidjan. Cette ville concentre

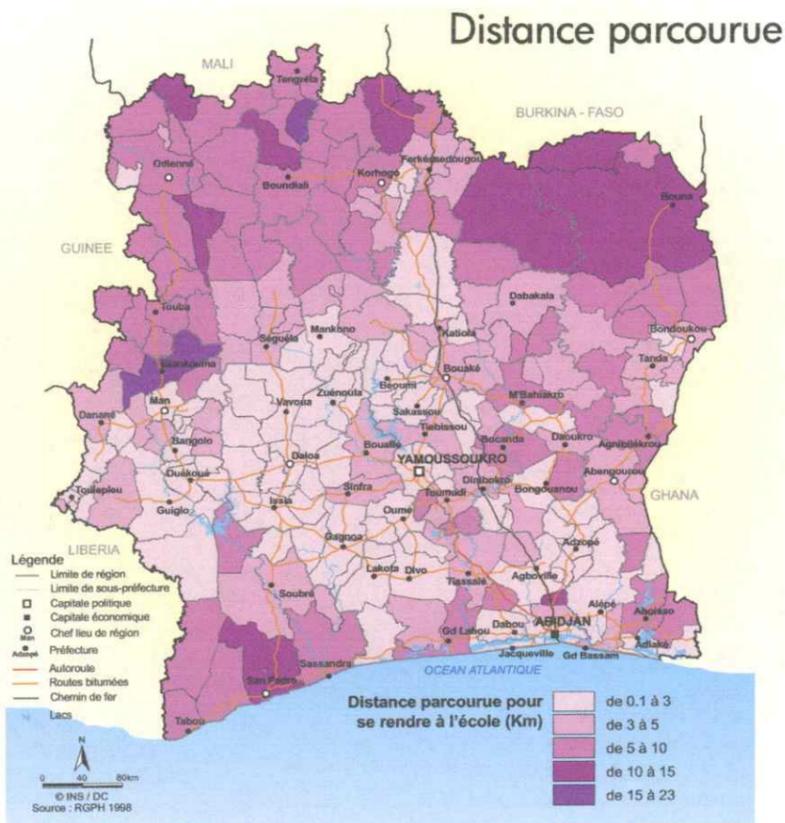
526 établissements sur un total de 585 alors des régions comme Abengourou et Odienné n'en disposent pas du tout.

Les établissements confessionnels sont représentés dans toutes les DREN et constituent 41% du nombre total d'établissements privés. Parmi eux, les Catholiques et les Protestants Méthodistes sont majoritaires avec des proportions respectives de 26% et de 10%.

Contrairement aux autres types d'établissements, sont souvent dotés structures d'éducatons préscolaires.

### REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES PRIVES PAR TYPE DE CONFESSION EN 2005

DREN	Laïc	Catholique	Méthodiste	Islamique	Evangélique	Assemblée de dieu	Adventiste	Protestant	Total
Abengourou	0	18	4	0	0	0	0	0	22
Abidjan	526	69	66	8	1	3	2	1	675
Bondoukou	1	11							12
Bouaké	17	24	8		1	3	1		54
Daloa	6	19	3	3	4	1	1		37
Dimbokro	6	49	9	1	3				68
Korhogo	7	13							20
Man	2	26	19						47
Odienné		3							3
San Pédro	10	14	3	1	1	2			31
Yamoussoukro	10	11	4		2				27
<b>Total</b>	<b>585</b>	<b>257</b>	<b>116</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>996</b>



### Distances parcourues pour se rendre à l'école

La distance moyenne parcourue par les enfants pour se rendre à l'école est de 6,7 kilomètres. Il existe des disparités entre les sous-préfectures. Le problème d'éloignement des écoles concerne surtout les sous-préfectures du nord. On y compte 9 sur les 12 qui ont les distances

moyennes les plus grandes (10 km et plus).

On remarque qu' l'exception de Azaguié, San Pédro et Biankouma, les taux de fréquentations sont inférieurs 20% dans ces localités. Il n'est pas rare dans ces zones faible densité qu'une école desserve plusieurs villages.

Les sous-préfecture ayant une distances moyenne parcourue comprise entre 5 et dix kilomètres sont localisées dans le nord ouest, le sud ouest et le nord est. Celles enregistrant les distances les plus faibles (moins de 5 km) appartiennent aux régions du Centre Ouest et du Sud, ce qui correspond aux zones densément peuplées.

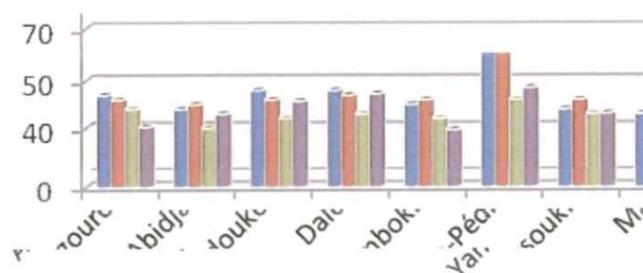
Sous-préfectures	Dist. moyenne par rapport à l'école (km)	Tx de fréquentation (%)
Tienko	10,00	18,62
Azaguié	11,00	47,33
San-pédro	11,54	26,08
Dioulatiédougou	11,78	13,14
Niella	11,94	14,17
Kolia	12,00	17,33
Bouna	12,51	14,92
Kong	13,56	5,60
Diawala	13,63	10,21
Téhini	14,26	7,34
Kouto	16,17	14,94
Biankouma	22,25	31,62

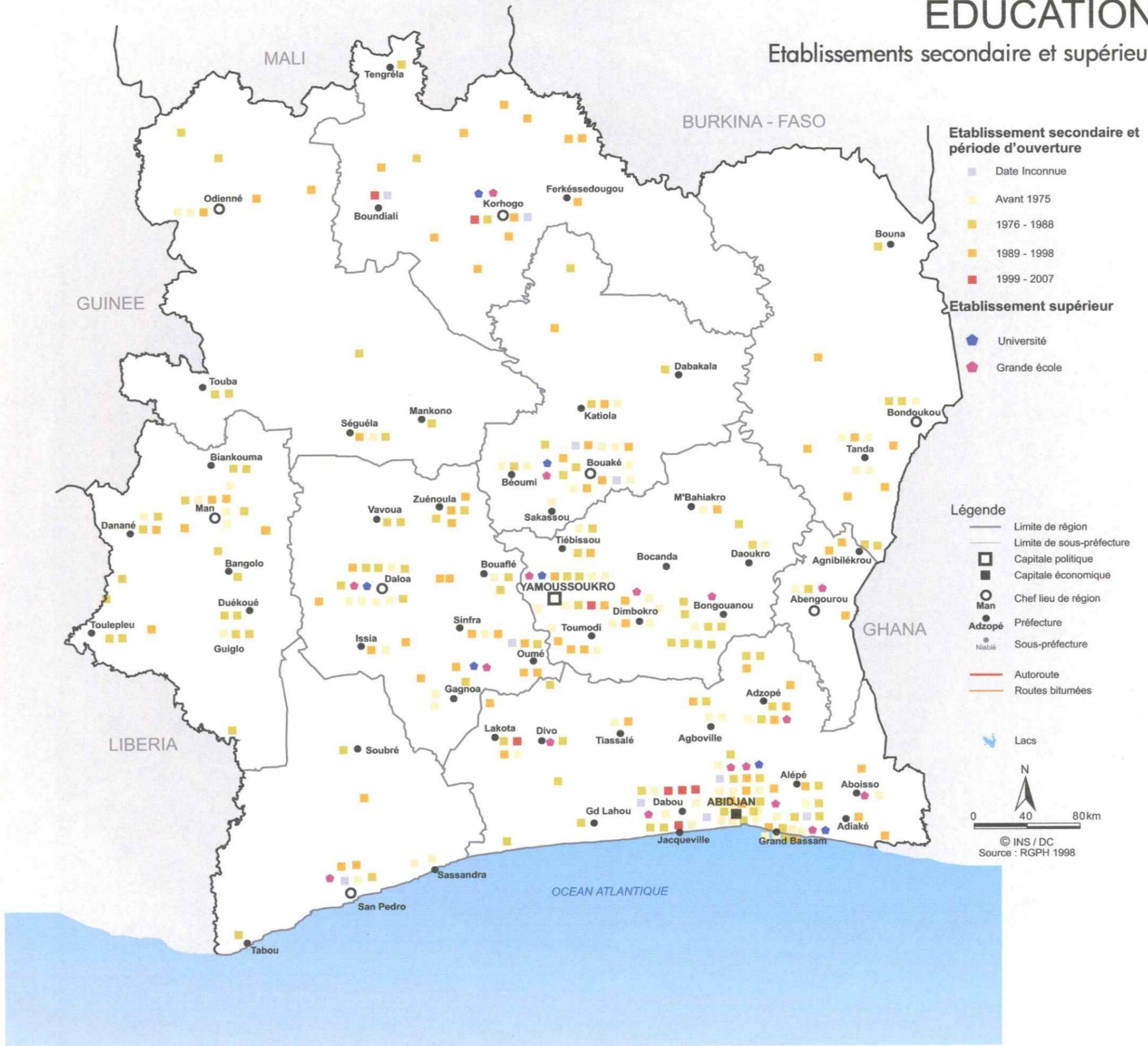
### L'évolution du ratio élève/maître de 1999 à 2006

Au niveau national le taux d'encadrement qui montrait des signes d'amélioration entre les années 2000/2001 (46) et 2001/2002 (41) s'est détérioré en 2005/2006 en passant 46, valeur largement supérieure la norme UNESCO qui est de 40 élèves/maître. Les ratios de Bouaké (55), Korhogo (80), Man (50) et Odienné (67) pour cette dernière année académique, atteignent des niveaux records. Ceci est la conséquence de la fuite des fonctionnaires, notamment les enseignants, après l'éclosion de la crise. Un nombre important de fonctionnaires et agents de l'état ont déserté leur poste pour rejoindre la zone sous contr le gouvernemental. Certains infrastructures laissés l'abandon se sont détériorés et d'autres ont été pillés. Les ratios élèves/maître des zones Forces Nouvelles traduisent l'insuffisance d'infrastructures scolaires fonctionnelles et l'insuffisance de personnels enseignants dans ces régions.

REGIONS	1999/2000		2000/2001		2001/2002		2005/2006	
	Nb Maîtres	Ratio Elèv./Maître	Nb Maîtres	Ratio élèv./Maître	Nb Maîtres	Ratio élèv./Maître	Nb Maîtres	Ratio Elèv./Maître
Abengourou	1 115	47	1 129	46	1 214	44	1 482	40
Abidjan	16 679	44	16 830	43	16 338	40	19 713	43
Bondoukou	1 790	48	2 007	46	2 245	42	2 193	46
Bouaké	4 355	41	4 369	43	4 946	39	1 970	55
Daloa	5 775	48	6 162	47	7 066	43	7 048	47
Dimbokro	1 943	45	2 085	46	2 324	42	3 121	40
Korhogo	1 867	47	1 936	50	2 041	50	985	80
Man	3 988	43	4 501	43	5 174	40	2 785	50
Odienné	1 556	43	1 543	47	1 767	42	823	67
San-Pédro	2 211	56	2 376	56	2 977	46	3 469	49
Yamoussoukro	1 925	44	1 931	46	2 076	43	2 215	43
National	43 204	45	44 424	46	50 968	41	45 804	46

### EVOLUTION DU RATIO ENTRE 1999 ET 2006





### Etablissements secondaires Publics et privés

Situation des établissements secondaires

En 1998 le pays comptait 639 établissements d'enseignement secondaires dont 352 publics et 287 privés.

Les établissements d'enseignement secondaire publics sont composés de 184 collèges et de 168 lycées. La carte montre que la majorité de ces établissements se trouve dans le sud forestier. Les régions du Nord, du Nord Est et du Nord Ouest sont les moins dotées en lycées et collèges.

La proportion des établissements publics a enregistré un accroissement régulier de 1960 à 1998 avant de connaître une baisse à partir de 1999 au profit du privé.

Le nombre de classes pédagogiques qui était de 352 en 1960 a atteint 10722 en 1997. Au cours de la même période le taux d'encadrement est passé de 36 élèves par classe à 55 élèves par classe dans le public. Entre 1989 et 1993, ce taux a atteint la barre de 70 élèves par classe à la faveur du phénomène des recrutements parallèles.

De 1998 à 2005, la contribution du secteur privé dans l'offre d'éducation au niveau de l'enseignement secondaire s'est accrue. Les établissements du privé sont composés à 86% et de 14% de confessionnels en 2005.

### Etablissements secondaires privés en 2005

DREN	Total
Abengourou	5
Abidjan 1	90
Abidjan 2	69
Bondoukou	5
Bouake	22
Daloa	19
Dimbokro	12
Gagnoa	16
Korhogo	13
Man	12
Odienné	4
San-pedro	10
Yamoussoukro	10
<b>Total</b>	<b>287</b>

Source : Dir. Educ. Privée



### Répartition des lycées publics et privés par région et par date de création

	avant 75	de 76 à 88	de 89 à 98	ND
Nord Ouest	2	3	1	
Centre	9	5		
Centre Ouest	6	7	2	
Sud Ouest	1	1		
Nord	0	1		2
Sud	7	12	6	4
Centre Nord	3	3		
Nord Est	1	2	2	
Centre Est	1	1		
Ouest	3	5		
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>40</b>	<b>11</b>	<b>6</b>

### Répartition des collèges par région et date de création

	avant 75	de 76 à 88	de 89 à 98	ND
Nord Ouest	1	4	3	0
Centre	5	10	4	0
Centre Ouest	4	6	14	1
Sud Ouest	1	1	1	0
Nord	0	2	11	2
Sud	20	16	13	5
Centre Nord	1	2	9	1
Nord Est	4	1	4	0
Centre Est	1	2	2	0
Ouest	3	13	6	0
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>57</b>	<b>67</b>	<b>9</b>

### Répartition des établissements secondaires par type de confession en 2005

DREN	Laïc	Catholique	Méthodiste	Adventiste	Islamique	Total
Abengourou	3	2	0	0	0	5
Abidjan 1	80	6	3	1	0	90
Abidjan 2	59	7	3	0	0	69
Bondoukou	5	0	0	0	0	5
Bouake	19	2	0	1	0	22
Daloa	16	3	0	0	0	19
Dimbokro	12	0	0	0	0	12
Gagnoa	11	4	0	0	1	16
Korhogo	9	4	0	0	0	13
Man	9	3	0	0	0	12
Odiénne	4	0	0	0	0	4
San-pedro	10	0	0	0	0	10
Yamoussoukro	10	0	0	0	0	10
<b>Total</b>	<b>247</b>	<b>31</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>287</b>

### Les établissements supérieurs et universitaires

EN 1998 LA Côte d'Ivoire comptait 24 établissements supérieurs dont 19 sont localisés à Abidjan. Les universités publiques, les universités privées et les grandes écoles privées représentent respectivement 3%, 10% et 87% de l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur. Ces proportions montrent que le secteur privé est majoritaire le domaine de l'enseignement supérieur. Le secteur public qui traditionnellement accueillait la majorité des bacheliers est saturé face à une demande toujours croissante. Il y a une dizaine d'années, dans un souci de décentralisation, l'Etat créait les Universités d'Abobo-Adjamé, Bouaké,

### La situation des infrastructures scolaires dans les chefs de lieux de région en 2007

L'analyse de la situation des infrastructures scolaires en 2007 a été faite à partir de données collectées dans les dix anciens chefs lieux de région.

Les infrastructures préscolaires se trouvent principalement dans la région d'Abidjan. Cette région regroupe environ 66% de l'ensemble des établissements. On note que la plupart de ces établissements sont de type privé. Les structures étatiques représentent moins de 50% de l'ensemble.

En dehors d'Abidjan on trouve quelques établissements d'éducation préscolaire à Bouaké, Yamoussoukro et Abengourou. Ces trois régions totalisent 22% de l'ensemble.

Certaines infrastructures sont en mauvais état. Cette situation prévaut surtout dans les zones CNO (centre, Nord et Ouest). Dans ces régions, environ la moitié des structures recensées sont en mauvais état.

### Les centres d'éducation préscolaire

Répartition des établissements préscolaires dans les chefs lieux de régions en 2007

Chefs lieux de régions	Total	Etat	Collectivité	Privé	nd
Abidjan	342	104	6	230	2
Daloa	9	5	3	1	1
Korhogo	17	12	2	2	1
Bouake	58	38	2	18	
Abengourou	30	23	7		
Man	13	12	1		
Yamoussoukro	26	24	2		
Bondoukou	10	5	3	2	
San-pedro	8	3	5		
Odiénne	5	3	2		
<b>Total</b>	<b>518</b>	<b>229</b>	<b>13</b>	<b>272</b>	<b>4</b>

### Etat de fonctionnement des établissements préscolaires dans les chefs lieux de régions en 2007

CL régions	Total	Bon	Moyen	Mauvais	ND
Abidjan	342	180	137	23	2
Daloa	9	2	2	4	1
Korhogo	17	4	4	7	2
Bouake	58	6	28	21	3
Abengourou	30	13	13	3	1
Man	13	1	3	8	1
Yamoussoukro	26	6	16	4	
Bondoukou	10	4	5	1	
San-pedro	8	4	3	1	
Odiénne	5	2	2	1	
<b>Total</b>	<b>518</b>	<b>222</b>	<b>208</b>	<b>76</b>	<b>12</b>

puis les Unités Régionales d'Enseignement Supérieur (URES) à Korhogo et à Daloa. Mais cela n'a pas suffi à résorber les effectifs sans cesse croissants des étudiants. Aujourd'hui on assiste à l'orientation d'un grand nombre d'étudiants vers les grandes écoles privées. Le nombre de ce type d'établissements augmente rapidement à Abidjan. Mais leur principal problème est le manque d'équipements et de matériel didactique adéquat.

Le secteur privé se caractérise également par la création d'universités privées depuis peu. Celles-ci sont généralement hors de portée de la plupart des étudiants à cause des montants élevés des de scolarité.

CL régions	Total	Ouverts	Fermés	ND2
Abidjan	342	340	1	1
Daloa	9	8		1
Korhogo	17	11	5	1
Bouake	58	50	8	
Abengourou	30	29	1	
Man	13	10	3	
Yamoussoukro	26	26		
Bondoukou	10	10		
San-pedro	8	7	1	
Odiénne	5	3	2	
<b>Total</b>	<b>518</b>	<b>494</b>	<b>21</b>	

### Les écoles primaires

Sur l'ensemble des établissements primaires recensés 73,5% relèvent du public contre 26,5% pour les collectivités et le privé. Le district d'Abidjan compte le plus grand nombre d'établissements primaires (40%) et le plus grand nombre d'écoles privées (78,4%). Les écoles privées sont en nombre réduit à l'intérieur du pays mais on y trouve de plus en plus d'écoles construites par les Collectivités locales

L'enquête s'est également intéressée à l'état des infrastructures scolaires. On note que les établissements primaires en mauvais état représentent un tiers de l'ensemble au niveau national. Dans les zones Centre, Nord, Ouest, les proportions atteignent 50% dans la plupart des cas.

CL régions	Total	Etat	Collect	Privé	ND
Abidjan	1134	625	10	484	15
Daloa	174	167	6	1	1
Korhogo	276	239	15	12	10
Bouake	285	240	8	37	
Abengourou	143	115	10	17	1
Man	293	261	7	24	1
Yamoussoukro	142	131		11	
Bondoukou	198	166	27	5	
San-pedro	87	53	18	16	
Odiénne	97	83	9	5	
<b>Total</b>	<b>2829</b>	<b>2080</b>	<b>104</b>	<b>617</b>	<b>28</b>

CL régions	Total	Bon	Moyen	Mauvais	ND
Abidjan	1134	427	496	192	19
Daloa	174	37	84	52	1
Korhogo	276	35	67	154	20
Bouake	285	17	140	127	1
Abengourou	143	46	73	23	1
Man	293	19	90	166	18
Yamoussoukro	142	25	82	35	
Bondoukou	198	25	124	38	11
San-pedro	87	35	28	24	
Odiénne	97	15	33	44	5
<b>Total</b>	<b>2829</b>	<b>681</b>	<b>1217</b>	<b>855</b>	<b>76</b>



### Nombre d'établissements Publics et Privés de l'enseignement supérieur en 1998

Régions	Univ publ	Univ. priv	Ge Publ	GE Priv	Total
Sud	3	16	3	119	141
Centre Nord	1	0	0	7	8
Nord	1	0	0	3	4
Centre Ouest	1	1	0	5	7
Centre	0	1	1	12	14
Centre Est	0	0	0	2	2
Sud Ouest	0	0	0	2	2
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>150</b>	<b>178</b>
%	3	10	2	84	100

CL régions	Total	Ouverts	Fermés	ND
Abidjan	1134	1114	13	7
Daloa	174	173		1
Korhogo	276	241	27	8
Bouake	285	254	31	
Abengourou	143	143		
Man	293	239	53	1
Yamoussoukro	142	142		
Bondoukou	198	193	4	1
San-pedro	87	86	1	
Odiénne	97	93	3	1
<b>Total</b>	<b>2829</b>	<b>2678</b>	<b>132</b>	<b>19</b>

### Les Etablissements secondaires du premier et du second cycle

Les établissements secondaires du premier et du second cycle sont pour la plupart des structures privées. Les structures étatiques ne représentent que 20% de l'ensemble mais l'apport de l'Etat ne se limite pas uniquement à la construction de ces établissements. L'Etat appuie le secteur privé en lui affectant des fonctionnaires enseignants.

Parmi les 504 établissements dénombrés 2,2% sont fermés et 14,3% sont en mauvais état.

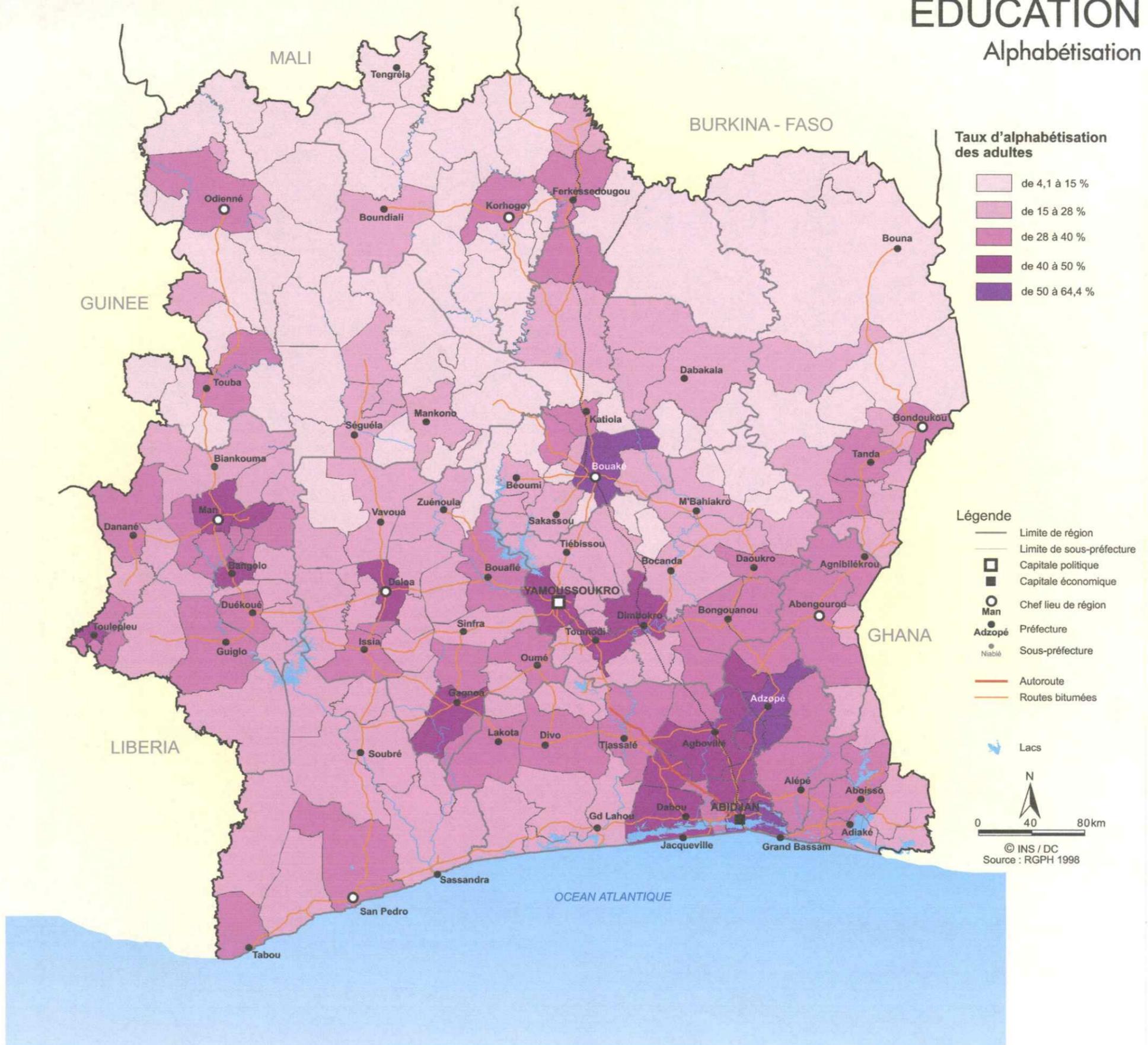
CL régions	Total	Etat	Collect	Privé	ND
Abidjan	339	34	2	292	11
Daloa	20	7	0	10	3
Korhogo	21	10	3	8	0
Bouaké	41	18	0	22	1
Abengourou	13	5	1	7	0
Man	19	8	0	11	0
Yamoussoukro	15	7	0	8	0
Bondoukou	9	4	0	5	0
San-pédro	18	3	1	14	0
Odienné	9	5	0	4	0
<b>Total</b>	<b>504</b>	<b>101</b>	<b>7</b>	<b>381</b>	<b>15</b>

CL régions	Total	Bon	Moyen	Mauv	ND
Abidjan	339	209	108	13	9
Daloa	20	7	7	3	3
Korhogo	21	4	8	8	1
Bouaké	41	4	18	18	1
Abengourou	13	9	2	2	0
Man	19	3	1	15	
Yamoussoukro	15	7	5	3	
Bondoukou	9	0	8	1	
San-pédro	18	12	6	0	
Odienné	9			9	
<b>Total</b>	<b>504</b>	<b>255</b>	<b>163</b>	<b>72</b>	<b>14</b>

CL régions	Total	Ouverts	Fermés	ND
Abidjan	339	326	2	11
Daloa	20	17	0	3
Korhogo	21	20	1	0
Bouaké	41	34	6	1
Abengourou	13	13	0	0
Man	19	17	2	0
Yamoussoukro	15	15	0	
Bondoukou	9	9	0	
San-pédro	18	18		
Odienné	9	9		
<b>Total</b>	<b>504</b>	<b>478</b>	<b>11</b>	<b>15</b>

# EDUCATION

## Alphabétisation



### QUELQUES INDICATEURS DE L'EDUCATION

Les indicateurs de l'éducation sont des outils essentiels pour apprécier le de réalisation des objectifs nationaux et des engagements pris par le pays au plan international. Le chapitre suivant porte sur l'alphabétisation, la scolarisation et le niveau d'instruction.

#### Alphabétisation des adultes

Le taux d'alphabétisation est le rapport entre la population de 15 ans et plus sachant lire et écrire et la population totale de 15 ans et plus.

En 1998 le taux d'alphabétisation au plan national était de 36,4%. Les taux sont plus élevés en milieu urbain (54,9%) qu'en milieu rural (20,8%). De même ils sont plus élevés chez les hommes (40,6%) que chez les femmes (28,5%).

Il existe des disparités entre les régions. En effet, le sud du pays enregistre les plus fortes proportions de personnes alphabétisées (entre 38 % à 64%). Le district d'Abidjan et quelques sous-préfectures situées à proximité de la capitale économique enregistrent les meilleurs taux (de 51 % à 64%). Les sous-préfectures Dimbokro, Toumodi, et Bouaké enregistrent aussi de fort taux (supérieur à 50%). La partie nord du pays est faiblement alphabétisée (4 % à 26%) mais elle comporte quelques sous-préfectures dont les taux sont compris entre 38 % et 51%. Il s'agit des sous-préfectures

d'Odienné, de Korhogo, de Ferké et de Tafiré.

Entre 1998 et 2002 le taux d'alphabétisation est passé de 36,4% à 45,7% soit une hausse de 9,3 points. De même on a noté une hausse du taux d'alphabétisation aussi bien en milieu rural (+11,5 points) qu'en milieu urbain (+8,4 points).

#### Répartition des personnes analphabètes par milieu de résidence et selon le sexe

Milieu	6 à 14 ans			15 ans et plus		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Rural	68,1	76,8	72,1	72,7	85,8	79,2
Urbain	40,4	50,7	46,6	36,9	54,0	45,1
Abidjan	33,2	44,4	39,3	29,0	44,3	36,4
<b>Ensemble</b>	<b>56,9</b>	<b>65,2</b>	<b>61,0</b>	<b>59,4</b>	<b>71,5</b>	<b>63,6</b>

#### Alphabétisation des femmes

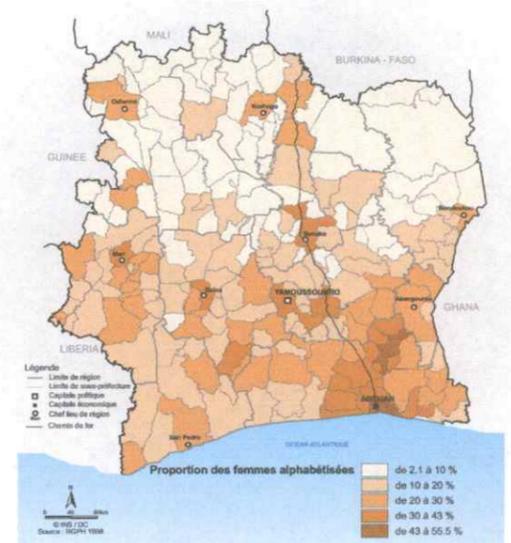
En général, la proportion de femmes alphabétisées est plus faible que celle des hommes (38,0% contre 53,4%). Au niveau des femmes ces taux varient de 2,2 % à 55,4 % avec les niveaux les plus élevés à Abidjan. Les régions du sud enregistrent les taux les plus élevés (entre 30 % et 55%) particulièrement les sous-préfectures de la région du sud est à l'opposé, celles du nord en général et du nord ouest et du nord est en particulier enregistrent les plus faibles taux (moins de 10%).

Grâce à la politique d'alphabétisation entreprise par le gouvernement et les partenaires au développement, 170 centres d'alphabétisation sur les 210 prévus fonctionnent aujourd'hui dans le cadre du

Projet Pilote d'Alphabétisation. Ce projet qui devait en principe couvrir les cinq régions les moins alphabétisées (le Nord Ouest, le Nord, le Nord Est et le Sud Ouest) n'a été mis en œuvre dans ces régions du fait de la crise.

Dans les régions qui ont pu bénéficier de ce projet, les activités recensées par le Service Autonome d'Alphabétisation ont révélé que les femmes constituent la principale cible des politiques d'alphabétisation (79,11%).

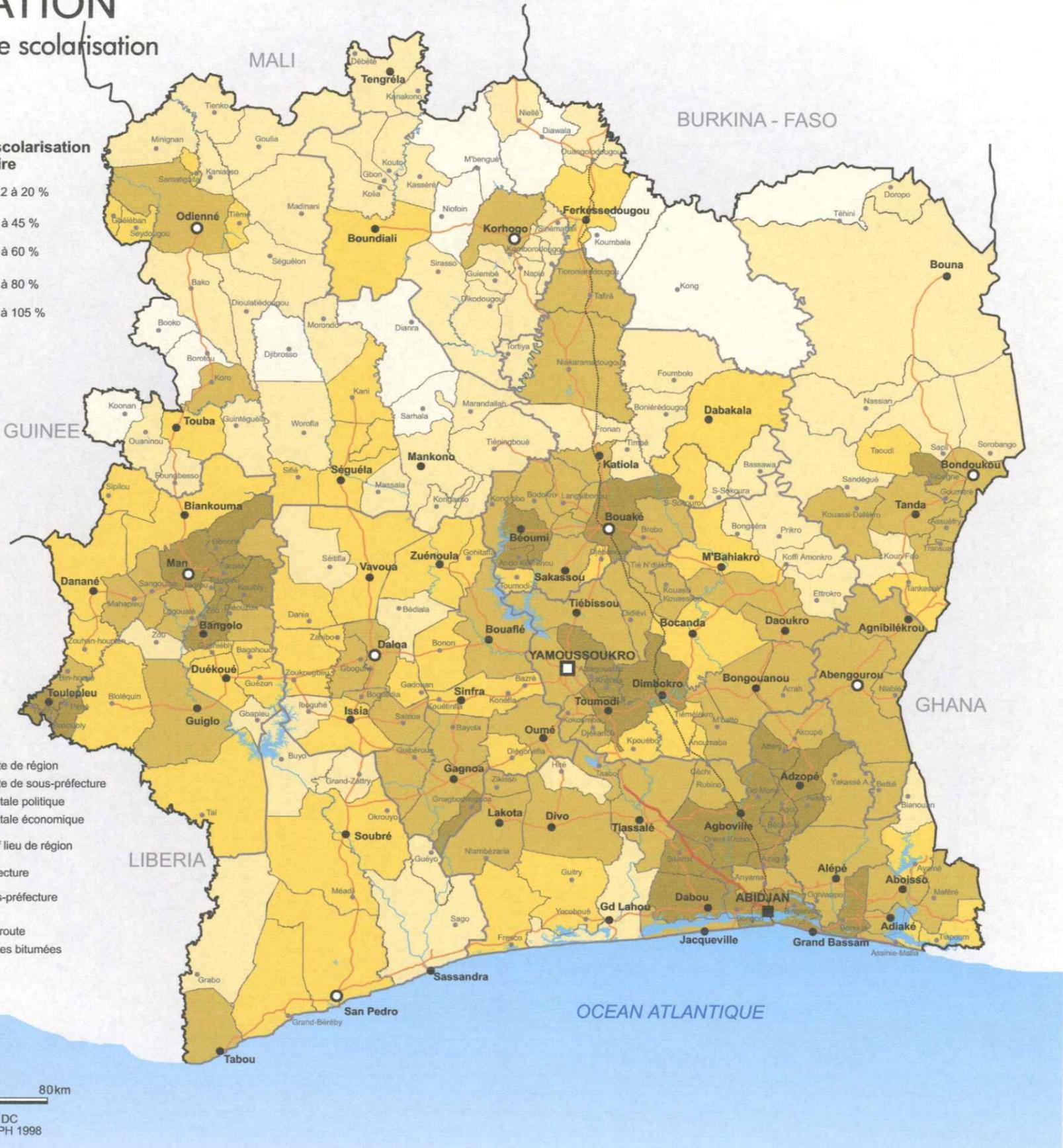
#### Alphabétisation des femmes



# EDUCATION

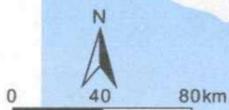
## Taux brut de scolarisation

### Taux brut de scolarisation dans le primaire



### Légende

- Limite de région
- Limite de sous-préfecture
- Capitale politique
- Capitale économique
- Chef lieu de région
- Man
- Adzopé
- Niabré
- Sous-préfecture
- Autoroute
- Routes bitumées
- Lacs



© INS / DC  
Source : RGP 1998

## SCOLARISATION

### Taux bruts de scolarisation (TBS)

Taux bruts de scolarisation (TBS)  
Le taux brut de scolarisation (TBS) est le rapport entre le nombre d'enfants inscrits à l'école primaire quel que soit l'âge et le nombre d'enfants en âge scolaire (6 à 11 ans)

Le taux brut de scolarisation était de 64,3 en 1998. La carte montre qu'il existe d'importantes inégalités régionales au niveau du TBS. L'analyse des TBS est faite à partir des trois niveaux de scolarisation :

- " Les taux faibles (moins de 45%)
- " Les taux moyens (entre 45% et 60%)
- " Et les taux forts (60% et plus)

Les faibles taux sont enregistrés dans la plupart des sous-préfectures du Nord Ouest et Nord Est notamment, Djibrosso, Dianra, Mbengue, Kong etc. Les taux moyens s'observent principalement dans l'ouest forestier à l'exception des sous-préfectures de Man, Guiglo, Bangolo et Toulepleu. Les taux forts sont enregistrés dans les sous-préfectures des régions du Sud Est, du Centre, notamment Abidjan, Dabou, Adzopé Agboville, Yamoussoukro, Béoumi, et Bouaké.

Sur la période 2000-2006, la tendance générale est à la baisse au niveau du TBS. Il est passé de 74,2% au cours de l'année scolaire 2000-2001 à 73,8% au cours de l'année scolaire 2001-2002 et

a régressé de 10,6 points pour se situer à 63,2% au cours de l'année scolaire 2005-2006.

A l'exception de la région de Dimbokro où le TBS a régulièrement progressé entre 2000 et 2006, on observe une baisse dans toutes les autres régions, particulièrement Bouaké, Korhogo, Man et Odienné qui se trouvent en zone sous contrôle des Forces Nouvelles.

Les mêmes tendances s'observent aussi bien chez les filles que chez les garçons.

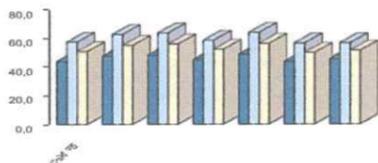
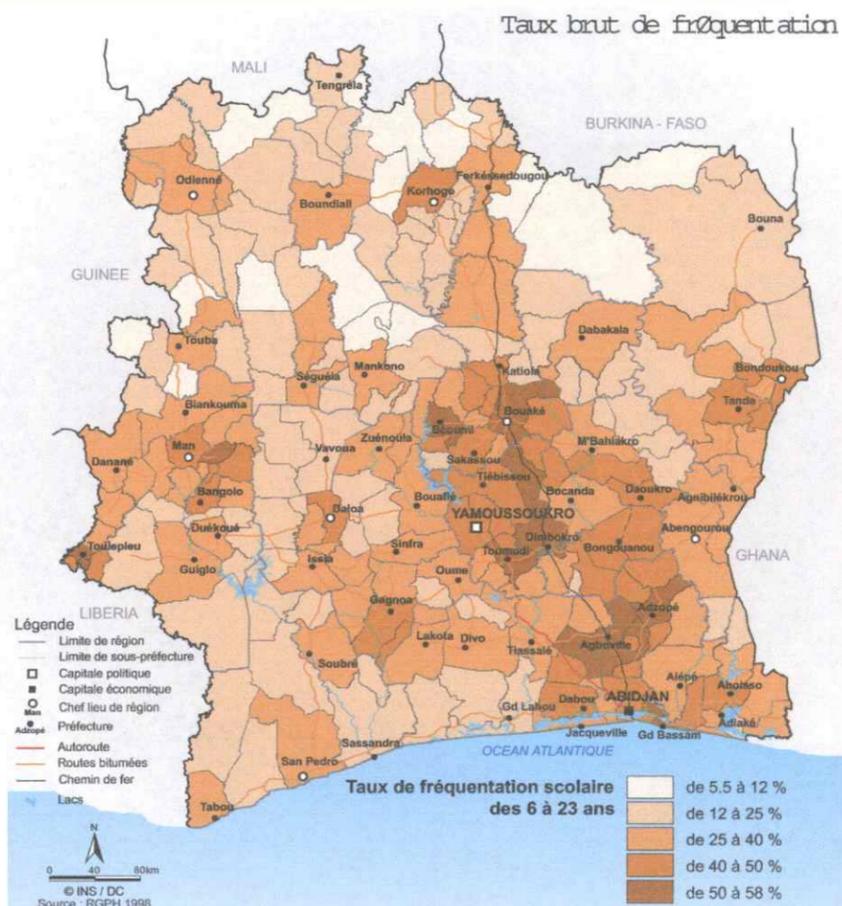
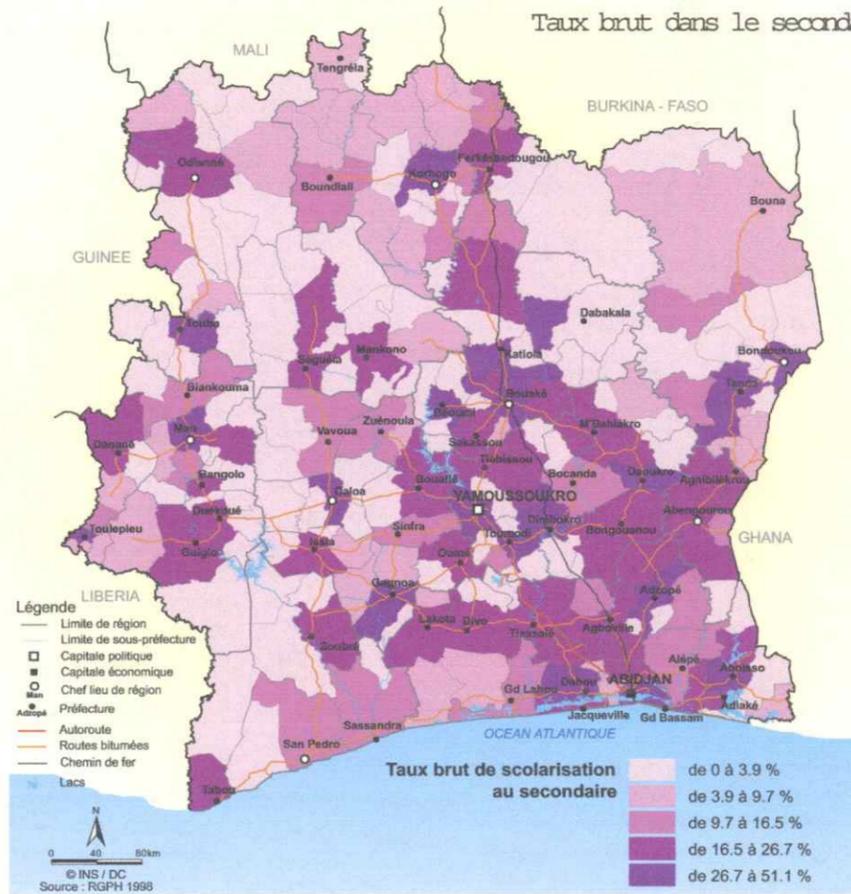
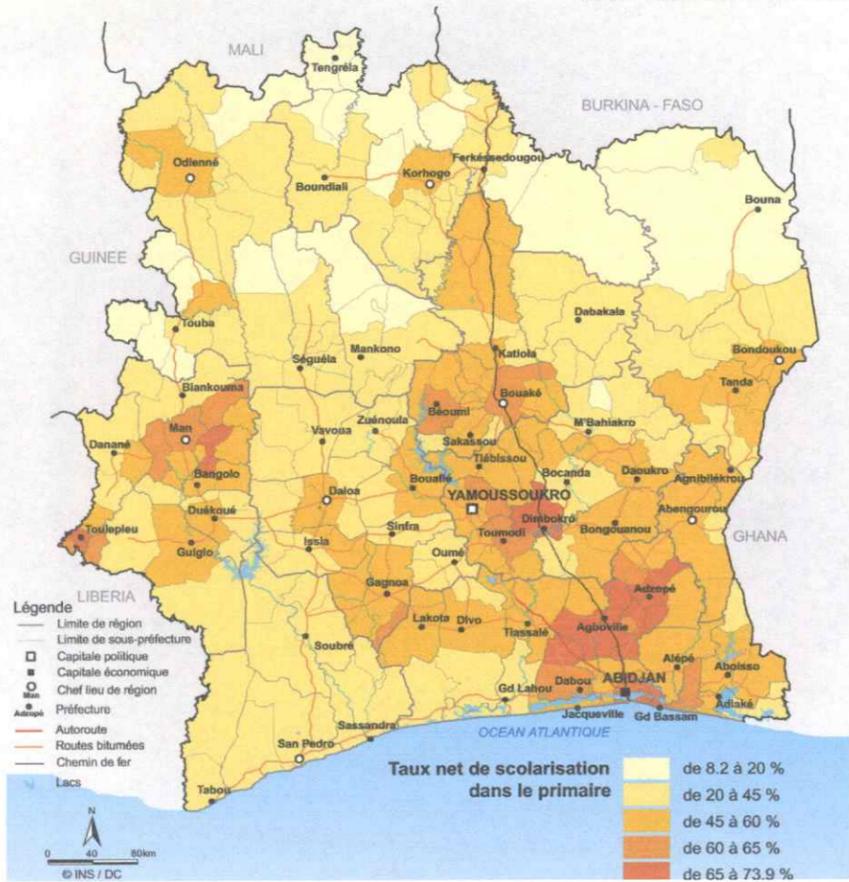
### Evolution du Taux brut de scolarisation entre 1990 et 2005 au plan national

	F (%)	M (%)	Total (%)
1990/1991	61,4	89,6	75,2
1991/1992	61,2	87,3	74,1
1992/1993	59,9	84,5	72,1
1993/1994	61,9	85,5	73,7
1994/1995	62,9	83,9	73,5
1995/1996	62,7	83,1	73,0
1996/1997	63,6	82,8	73,4
1997/1998	64,4	82,3	73,5
1998/1999	65,9	83,2	74,8
1999/2000	65,1	80,7	73,2
2000/2001	67,2	80,6	74,2
2001/2002	67,3	79,5	73,8
*2002/2003	51,9	98,6	59,7
*2003/2004	51,9	67,6	59,7
*2004/2005	49,1	59,4	54,3

\* Concerne uniquement la zone gouvernementale

### Evolution du Taux bruts de scolarisation entre 2000 et 2006 dans les régions

REGION	2000/2001			2001/2002			2005/2006		
	Total	F	H	TOTAL	F	H	Total	F	H
Abengourou	74,0	67,3	80,3	73,5	68,8	77,8	72,7	68,0	77,1
Abidjan	73,4	66,5	80,6	68,2	61,4	75,3	51,3	45,6	57,3
Bondoukou	64,9	60,8	68,5	64,5	61,7	67,0	58,6	56,9	30,8
Bouaké	68,1	61,5	74,1	61,6	57,0	65,9	21,5	19,3	23,6
Daloa	89,3	64,4	119,3	92,2	65,6	125,0	96,8	68,1	134,6
Dimbokro	90,6	85,3	95,1	90,9	85,6	95,4	105,4	103,6	106,9
Korhogo	56,6	49,1	63,4	57,2	50,9	63,1	40,1	35,4	44,4
Man	75,1	64,2	84,7	75,9	64,1	86,3	43,1	33,9	51,2
Odienné	51,0	39,2	61,4	51,1	39,2	61,1	34,7	28,1	39,1
San-Pédro	41,6	34,9	47,9	35,8	14,6	41,5	20,1	17,6	22,5
Yamoussoukro	89,9	83,7	95,4	88,7	80,8	95,6	81,2	78,9	83,1
<b>National</b>	<b>74,2</b>	<b>67,2</b>	<b>80,6</b>	<b>73,8</b>	<b>67,3</b>	<b>79,5</b>	<b>63,2</b>	<b>60,2</b>	<b>65,5</b>



**Taux nets de scolarisation (TNS)**

Le taux Net de scolarisation (TNS) est le rapport entre le nombre d'enfants de 6 à 11 ans inscrits à l'école primaire et le nombre d'enfant en âge scolaire (6 à 11 ans)

En 1998, du taux net de scolarisation au niveau national se situait à 48,2% . Tout comme pour les TBS, l'analyse des TNS est basée sur 3 niveaux :

- " Les taux faibles (moins de 20%)
- " Les taux moyens (entre 20 et 45%)
- " Et les taux forts (45% et plus)

Les TNS faibles s'observe principalement dans les sous-préfectures du nord ouest et nord est notamment, Djibrosso, Dianra, Mbengue, Kong etc. Les taux moyens s'observent sur la grande partie du territoire. Les taux forts sont enregistrés dans les sous-préfectures des régions du sud est, du centre, notamment Abidjan, Dabou, Adzopé Agboville, Yamoussoukro, Béoumi, et Bouaké.

**Taux de scolarisation au secondaire**

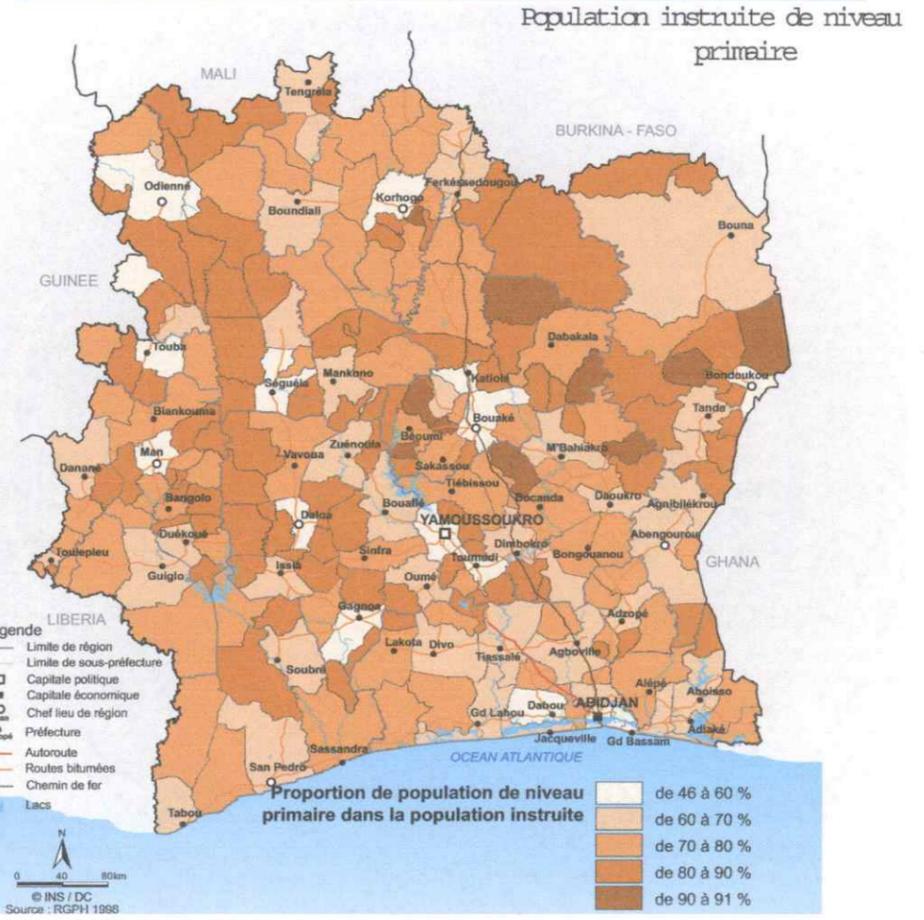
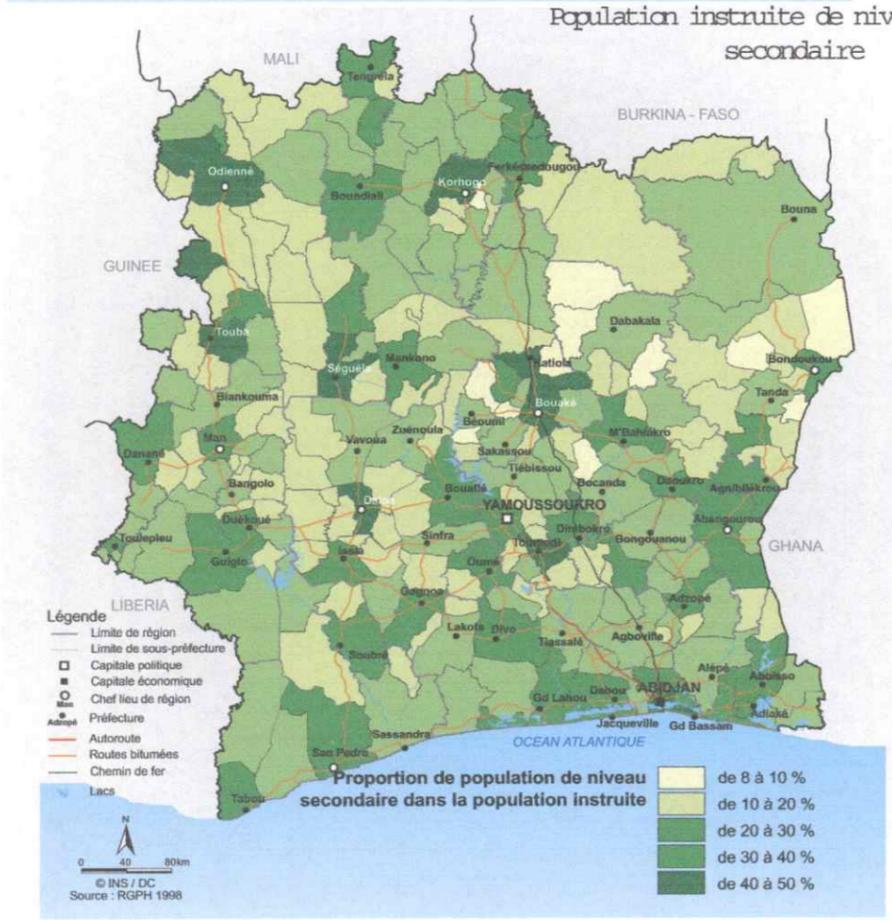
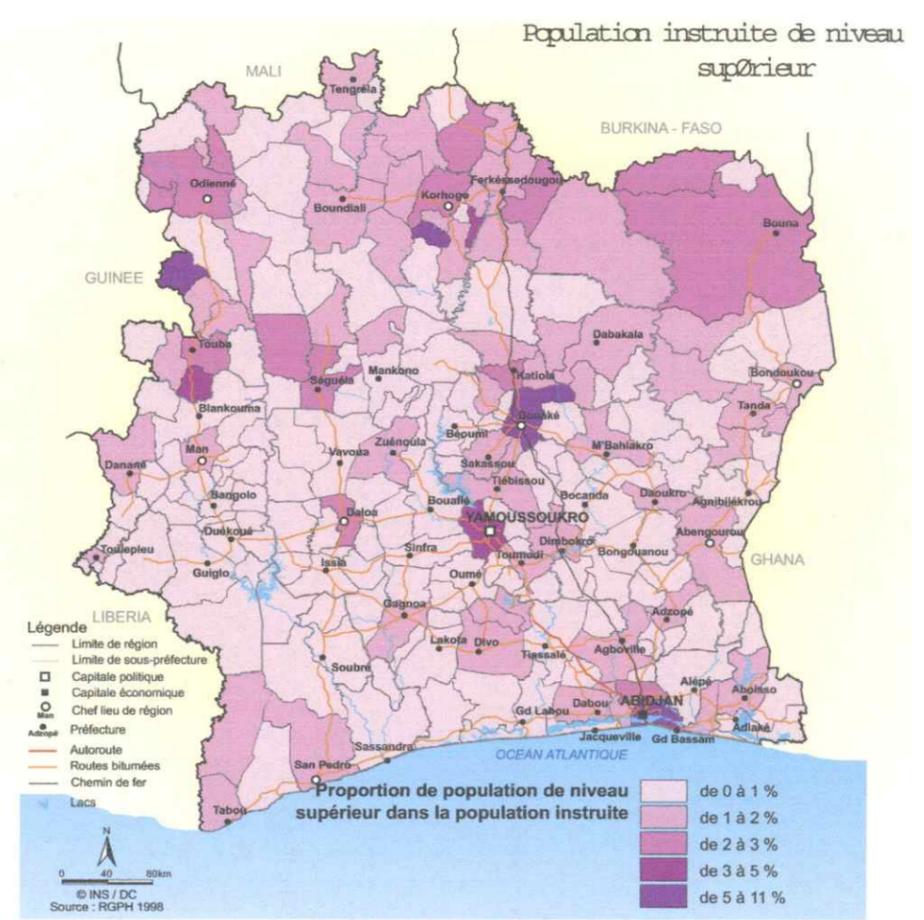
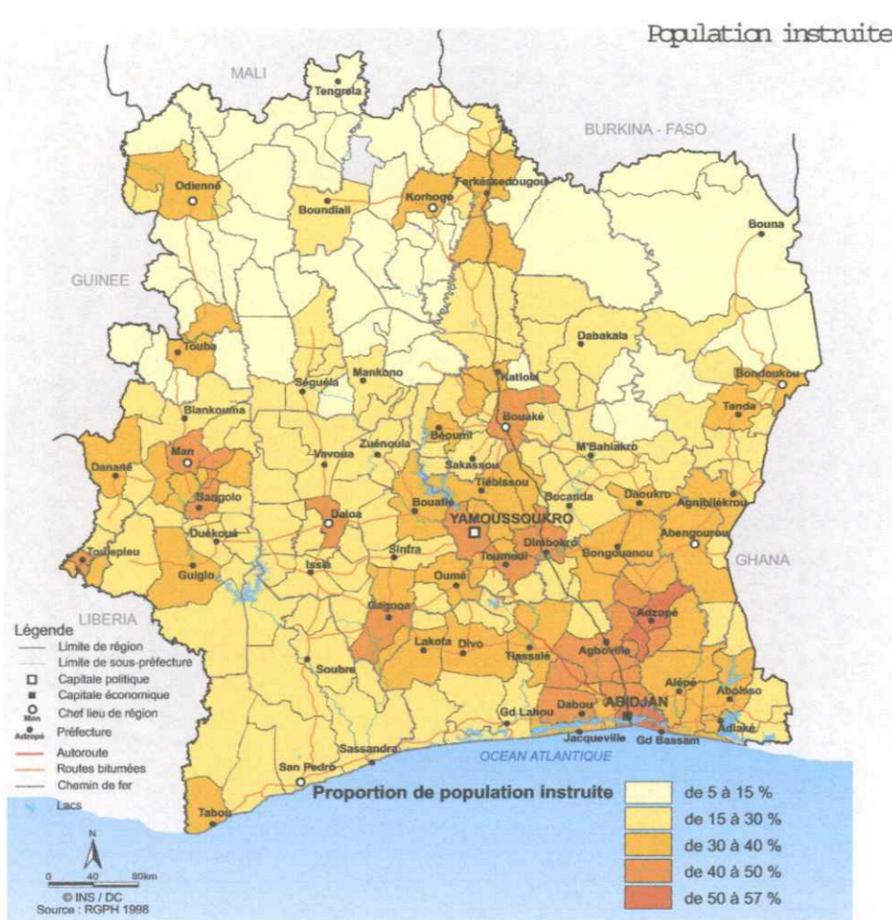
Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire général est constant depuis 1996/97. Il est environ de 23,3%. Cette situation s'observe aussi bien au niveau des filles (16,3%) que des garçons (30,6%). Le TBS des filles est sensiblement égal à la moitié du TBS des garçons.

Cette tendance se retrouve encore au niveau du 1er cycle. Au niveau du second cycle le TBS des filles est 2,5 fois inférieur à celui des garçons. La participation des filles dans le 2ème cycle de l'enseignement secondaire général est et reste faible.

**Taux de fréquentation scolaire**

Le taux de fréquentation scolaire est le rapport des jeunes de 6 à 23 ans inscrits dans un établissement scolaire quelque soit le niveau d'enseignement l'ensemble des jeunes de cette même tranche d'âge.

Ce taux était de 36,2% en 1998 au niveau national. La représentation spatiale de ce taux est calquée sur celle de la scolarisation. Ainsi, les sous-préfectures de la région du Sud Est, du Centre et de l'ouest enregistrent les taux les plus élevés (supérieurs 40%). Les sous-préfectures ayant des taux proches de la moyenne (25 à 40%) ne sont pas localisées de façon homogène sur le territoire national. Les taux les plus faibles (moins de 25%) concernent les sous-préfectures des régions Nord et Sud Ouest. Cette situation est plus marquée dans le Nord avec des taux inférieurs 12%.



**Niveau d'instruction en 1998**

Le niveau d'instruction qui correspond la dernière année d'études accomplie, ou en cours d'accomplissement, dans le cycle d'études le plus élevé auquel il est parvenu, en référence au système d'enseignement.

En 1998, la proportion de la population instruite est de 34%. Au sein de cette frange, on dénombre 61% d'individus ayant le niveau de l'éducation primaire et 34% de personnes ayant le niveau secondaire. Les personnes du niveau de l'enseignement supérieur ne représentent que 5% de cette population.

La carte des personnes instruites présente des similitudes avec celle des Taux de scolarisation.

Les personnes du niveau de l'éducation primaire représentent 20,74% de la population totale, celles ayant le niveau secondaire 11,56%, et celles du niveau supérieur 1,7%.

Les populations de niveau primaire se retrouvent partout sur le territoire national. Toutefois, la proportion de la population instruite ayant le niveau primaire est faible (inférieure 60%). Cette situation est en rapport avec le niveau élevé de la proportion de la population instruite ayant le niveau secondaire dans ces dites localités. En effet, les dix anciens chefs lieux de départements ont toujours été les mieux dotés en infrastructures d'éducation de niveau secondaire pour améliorer l'accès à l'éducation secondaire.

Au niveau du supérieur les plus fortes proportions sont enregistrées dans les villes abritant les plus importants établissements d'enseignement supérieurs du pays, ce

sont Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké.

Dans l'ensemble la proportion des personnes de niveau supérieur est faible. Cela est en rapport avec les nombreux problèmes auxquels le système de l'enseignement supérieur est confronté.

L'insuffisance de l'offre au niveau du supérieur a entraîné un dysfonctionnement de l'ensemble du système.

**Problème de l'enseignement supérieur**

L'enseignement supérieur est la clé de voûte de tout système éducatif. Il assure l'équilibre de l'ensemble. Il a pour rôle de fournir des cadres de haut niveau à la Nation en vue de son développement économique et social.

Malheureusement les troubles récurrents et les grèves ponctuées de violences ont eu raison de son bon fonctionnement. C'est ainsi que l'on a souvent enregistré de longues périodes d'interruptions de cours. Au fil du temps, cette situation a eu des répercussions sur l'ensemble du système éducatif et de celle de la société. Les diplômés de l'enseignement supérieur sont confrontés à des problèmes d'insertion professionnelle. Ces difficultés sont liées à la fois au manque d'emploi et au problème d'adéquation formation emploi.

**FINANCEMENT DE L'EDUCATION**

Le budget de l'éducation prend en compte d'une manière générale les secteurs du préscolaire, du primaire, du secondaire général technique et professionnel et de l'enseignement supérieur. Les budgets votés du primaire et du secondaire général

sont supérieurs aux budgets exécutés sur la période allant de 1996/97 à 2000/2001.

Le taux d'exécution budgétaire ne permet pas d'atteindre les prévisions en raison des difficultés d'appropriation des nouvelles procédures de décaissement mises en place par le gouvernement.

La masse salariale représente généralement la plus grande part du budget de l'éducation. Par exemple en 1999, 63% du budget était destiné aux salaires et seulement 23% aux investissements.

	1996	1997	1998	1999	2000
	Budget	Budget	Budget	Budget	Budget
	Voté	Exécuté	Voté	Exécuté	Exécuté
Primaire et Préscolaire	116,5	105,7	117,3	117,3	113,2
Secondaire Général	85,4	75,3	82,5	80,3	77,9
TOTAL	282,1	251,8	295,8	295,8	277,4
Primaire et Préscolaire (%)	41,30	41,98	39,66	40,81	40,81
Secondaire Général (%)	30,27	29,90	27,89	28,08	28,08

	1998	1999	2000		
	Budget	Budget	Budget		
	Voté	Exécuté	Voté		
124,7	117,9	134,2	129,4	131,6	130,7
87,2	85,5	82,8	80,3	80,8	80,4
325	302,4	378	312,3	356,4	297,4
38,37	38,99	35,50	41,43	36,92	43,95
26,83	28,27	21,90	25,71	22,67	27,03

## SANTE

*Dans ce chapitre le niveau d'encadrement sanitaire est apprécié à travers l'existence d'établissements sanitaires dans les régions. La pyramide sanitaire s'articule autour de trois niveaux : les niveaux primaires, secondaires et tertiaires. Les établissements de niveau primaire ou de base comprennent les dispensaires, les maternités, les centres de santé intégrés, les centres médico-sociaux, les centres de santé communautaire, les infirmeries, les formations sanitaires urbaines.*

*Les établissements de niveau secondaire ou de référence sont constitués des hôpitaux généraux, des centres hospitaliers régionaux.*

*Les établissements de niveau tertiaire comprennent les centres hospitaliers universitaires et les Etablissements Publics Nationaux de santé (CAT, INHP, INSP, LNST).*

# SANTÉ

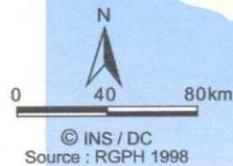
## Santé primaire

### Structure sanitaire et période d'ouverture

- Date Inconnue
- Avant 1975
- 1976 - 1988
- 1989 - 1998
- 1999 - 2002

### Légende

- Limite de région
- Limite de sous-préfecture
- Capitale politique
- Capitale économique
- Chef lieu de région
- Man
- Adzopé
- Niablé
- Autoroute
- Routes bitumées
- Lacs



## SITUATION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES PENDANT ET APRES LA PERIODE COLONIALE

En Côte d'Ivoire, l'histoire de la Santé se scinde en deux étapes à savoir la période coloniale, et la période post coloniale (1958).

### La période coloniale

Cette période s'étend de 1893 à 1957. Elle était axée sur quatre grandes orientations, notamment la mise en place d'une infrastructure sanitaire minimale de base, la vulgarisation de l'hygiène collective, la prophylaxie des grandes endémies, et les stratégies fixes et mobiles.

En 1902, l'ensemble des hôpitaux du pays ne comptait que 23 lits. Cependant, d'importantes mutations seront enregistrées dans ce domaine. Ainsi, en 1950, on dénombre au niveau des services publics deux grands hôpitaux dont l'hôpital Central du Plateau et l'hôpital Annexe de Treichville, neuf petits hôpitaux, 147 centres de santé, 1 service de santé scolaire, et un service d'hygiène. Au niveau des services privés, on dénombre 31 dispensaires missionnaires, et 3 cliniques.

Malgré cela il subsistait encore des carences que l'on peut résumer comme suite :

- insuffisance du financement par rapport à la production économique de la colonie, inégalité -

de la distribution des infrastructures entre les différentes régions, les classes sociales et les races, et

- l'ambivalence de la politique sanitaire quant à la priorité à accorder au curatif et au préventif. A l'analyse, ces insuffisances contrastaient avec les potentialités économiques de la Colonie.

### La période post coloniale (après 1958)

A partir de 1958, la politique sanitaire vise essentiellement à consolider les acquis de la colonisation, et à renforcer la formation du personnel. Au cours des années 60 s'ouvrent plusieurs institutions de formation parmi lesquelles on peut citer : la Faculté de Médecine en 1962, l'Ecole Nationale des Sages-femmes et l'Ecole des Infirmières en 1964, l'Institut National de Santé Publique (INSP) en 1968, Les années 70 ont vu la création du Centre hospitalier Universitaire de Cocody (CHUC) en 1970, et de la Faculté de Pharmacie en 1977. En 1976, l'hôpital Annexe de Treichville est érigé en Centre hospitalier Universitaire (CHUT),

Au cours de la décennie 80, l'expansion du secteur de la santé a été freinée par la récession économique. Par la même occasion l'on a noté l'essor du secteur privé avec l'émergence des grandes cliniques privées dans les grands centres urbains.

Au cours de cette même période, on a enregistré une réorganisation de l'administration sanitaire

## Centres de santé de niveaux secondaire et tertiaire



avec la création de six (6) Directions Régionales et d'Établissements publics nationaux dotés d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière (CHU, PSP, ICA, INSP).

Quinze ans après l'indépendance, le pays était faiblement doté en infrastructures de santé de niveau primaire. Après 1975, les régions en ont été progressivement équipées. En effet la plupart des infrastructures ont été créées après 1975. Leur zone d'implantation correspond aux grands foyers de peuplement.

Les centres de niveaux secondaire et tertiaire sont très peu nombreux. Cependant les régions de l'Ouest, du Centre Ouest, du Centre, du Centre Nord et du Sud sont les plus nanties, avec au moins 5 structures sanitaires par région. La région du Sud est la mieux desservie avec la représentation de tous les types d'établissements dans la ville d'Abidjan. Comparativement aux régions du Sud, forestier, celles du Nord sont beaucoup moins dotées en établissements sanitaires de niveau secondaire et tertiaire.

En termes de disponibilité d'infrastructures sanitaires dans les sous-préfectures, on note une opposition entre les régions du Sud et celles du Nord. La plupart des sous-préfectures du sud plus de 25% des localités disposent d'au moins un centre de santé. En revanche dans le nord, cette proportion est inférieure à 25% en dehors de quelques sous-préfectures des départements d'Odienné et de Boundiali.

Toutefois, la répartition de ces établissements révèle d'énormes disparités. La région Sud à elle seule renferme le quart des infrastructures de santé (25,69%), dont les centres de santé les plus importants du pays : les trois CHU. Le Centre-Ouest occupe la seconde position avec 12,69% des infrastructures, et les huit autres régions en concentrent moins de 10% chacune.

REGIONS	%
Région SUD	25,69%
Région CENTRE OUEST	12,59%
Région CENTRE	9,93%
Région OUEST	9,87%
Région CENTRE NORD	9,26%
Région NORD	8,47%
Région NORD OUEST	8,20%
Région NORD EST	7,02%
Région SUD OUEST	5,45%
Région CENTRE EST	3,03%

Au niveau départemental, les districts sanitaires les plus nantis sont ceux de Korhogo (4,06%), Bouaké (3,81%), Gagnoa (3,63%), Man (3,45%), et Odienné (3,09%). Les districts sanitaires les moins nantis sont ceux de Toulepleu (0,30%), Grand-Lahou (0,54%), Sinfra (0,61%), Dimbokro (0,67%), et Jacquville (0,67%).

Au mois d'Avril 1996, il a été recensé 1146 établissements (1364 établissements si l'on compte séparément les dispensaires et maternités en milieu rural). Il s'agit notamment de :

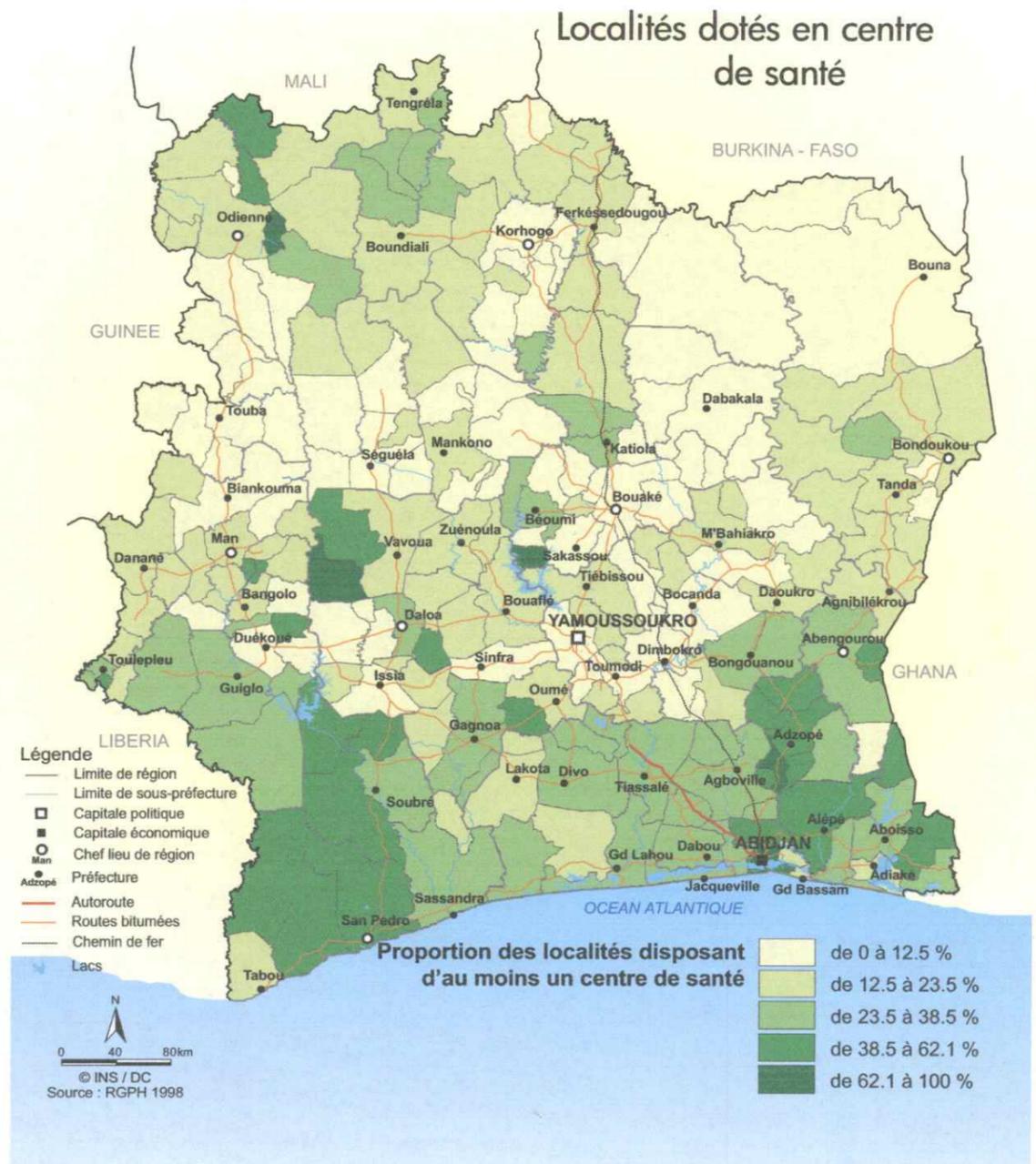
- 218 Centres de santé ruraux,
- 456 Dispensaires ruraux,
- 5 Maternités rurales,
- 1 PMI rurale,
- 23 Centres de zone,
- 8 Formations sanitaires urbaines,
- 124 Centres de santé urbains,
- 35 Dispensaires urbains,
- 14 Maternités urbaines,
- 40 PMI urbaines,
- 49 Services de Santé Scolaire et Universitaires,
- 12 Centres antituberculeux,
- 1 Centre de Santé mentale,
- 31 Infirmières de lycées et collèges,
- 7 infirmières de prisons,
- 6 Infirmières militaires,
- 29 Bases de santé rurale,
- 56 hôpitaux généraux,
- 8 Centres hospitaliers régionaux,
- 4 Centres hospitaliers universitaires,
- 4 Etablissements spécialisés (ICA, IRF, CNTS, SAMU, INHP), et
- 2 Instituts de formation (INFAS, INSP).

Le secteur privé comprend :

- 25 Hôpitaux et cliniques privées qui abritent 524 lits,
- 28 Cabinets Médicaux,
- 11 Cabinets dentaires,
- 82 Entreprises possédant un service de médecine du travail,
- 383 Pharmacies et 243 dépôts de pharmacies,
- 212 Infirmières privées.

En 2006, les établissements sanitaires publics recensés sont au nombre de 1652 et se répartissent comme suit :

Libellé	Quantité
SAMU	1
PRCT (Trypanosomiase)	1
Laboratoire National de la Santé Publique	1
LEPROSERIE	1
Institut Raoul Follereau	1
INSP	1
INHP	2
Infirmierie de Prisons	7
Infirmierie et garnisons militaires	6
Infirmières d'établissements scolaires	67
Infirmierie Imprimerie Nationale	1
Institut de Cardiologie d'Abidjan	1
Hôpital Psychiatrique	2
Hôpitaux Généraux	53
Formation Sanitaire Urbaine	28
Direction Régionale Nord	1
Centre de Zone	16
Unité de Soins Ambulatoires et de Conseil (SIDA)	1
Service de Santé Scolaire et Universitaire	49
PMI	37
Centre des prématurés (Cocody Nord)	1
Centre Anti-Tuberculeux	12
Centre de traitement ambulatoire	1
Maternités urbaines	14
Centre de santé urbain (y.c. dispensaires urbains)	251
Maternités rurales	12
Centre de santé intégré 1	23
Centre de santé rurale	348
Dispensaire rural	668
Centre de santé intégré 2	1
Centre National de Transfusion Sanguine	1
Centre Médico-Social	8
Centre Hospitalier Universitaire	4
Centre hospitalier régional 1	7
Antennes de santé publiques	14



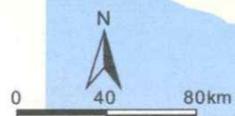
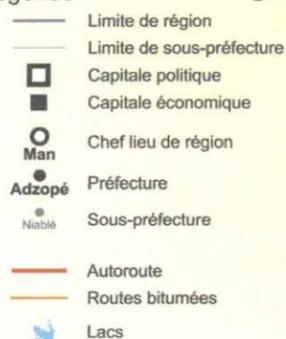
# SANTE

Distance parcourue

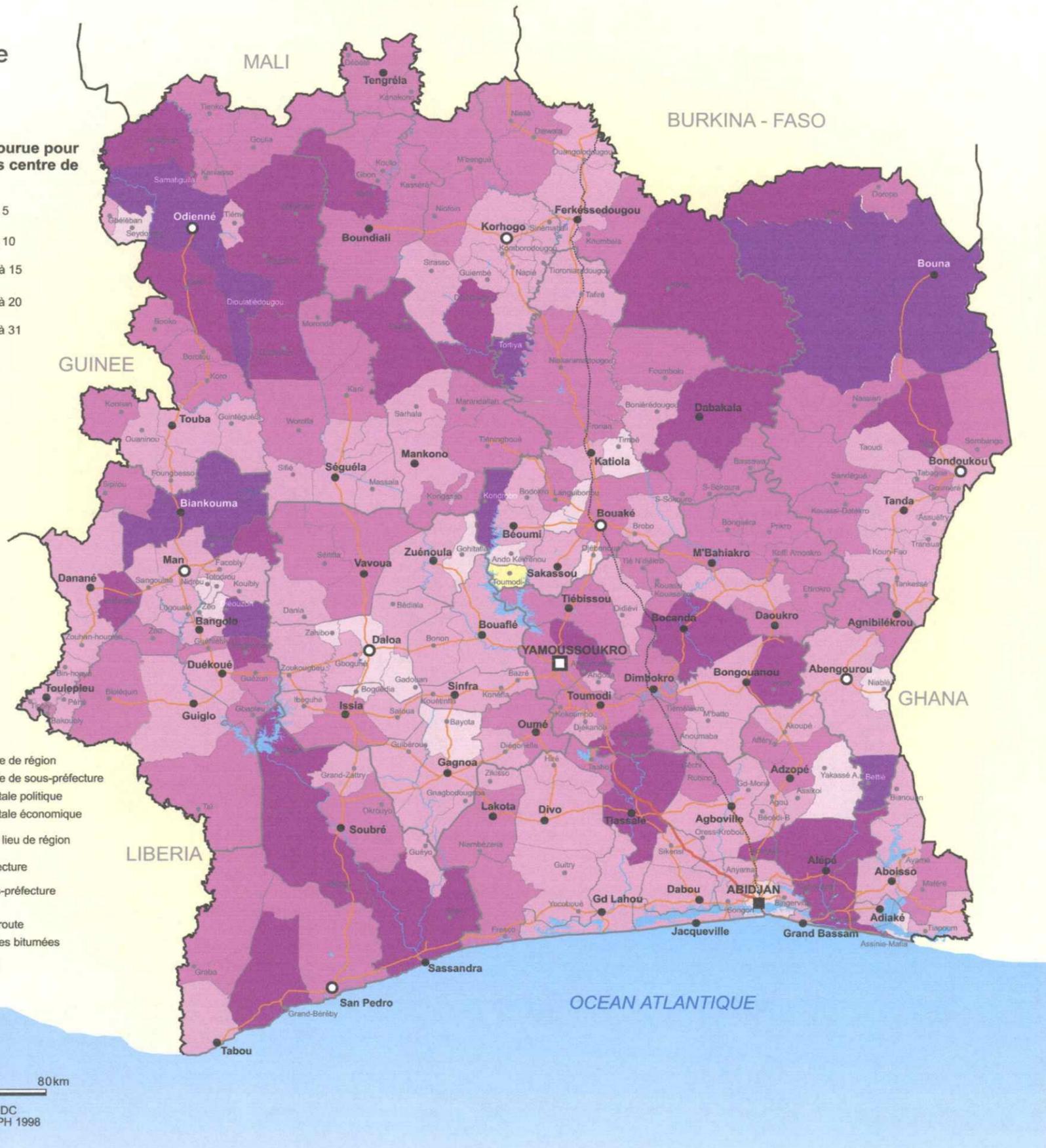
Distance parcourue pour se rendre dans centre de santé (Km)



Légende



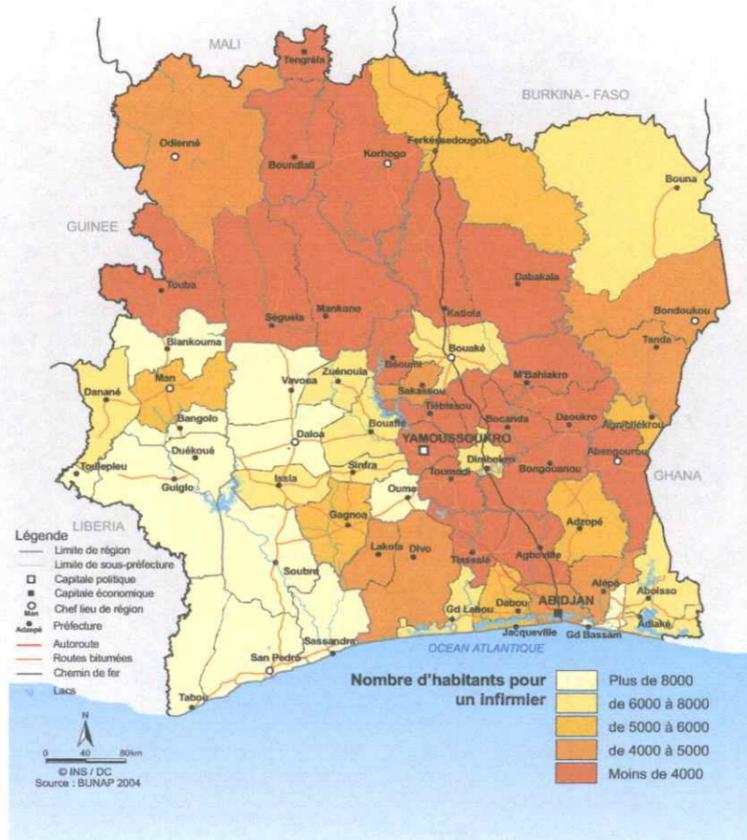
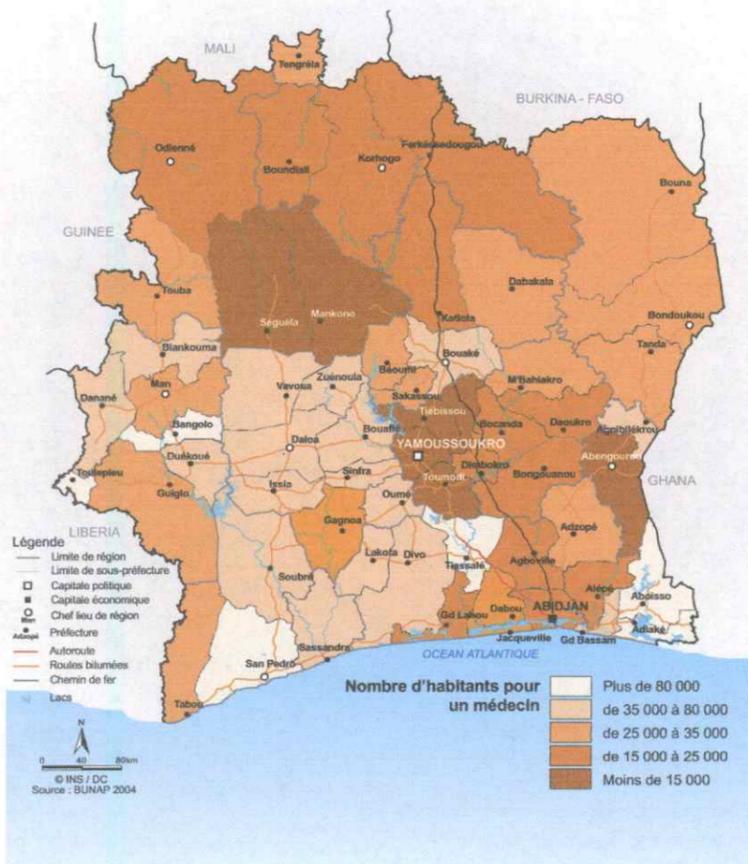
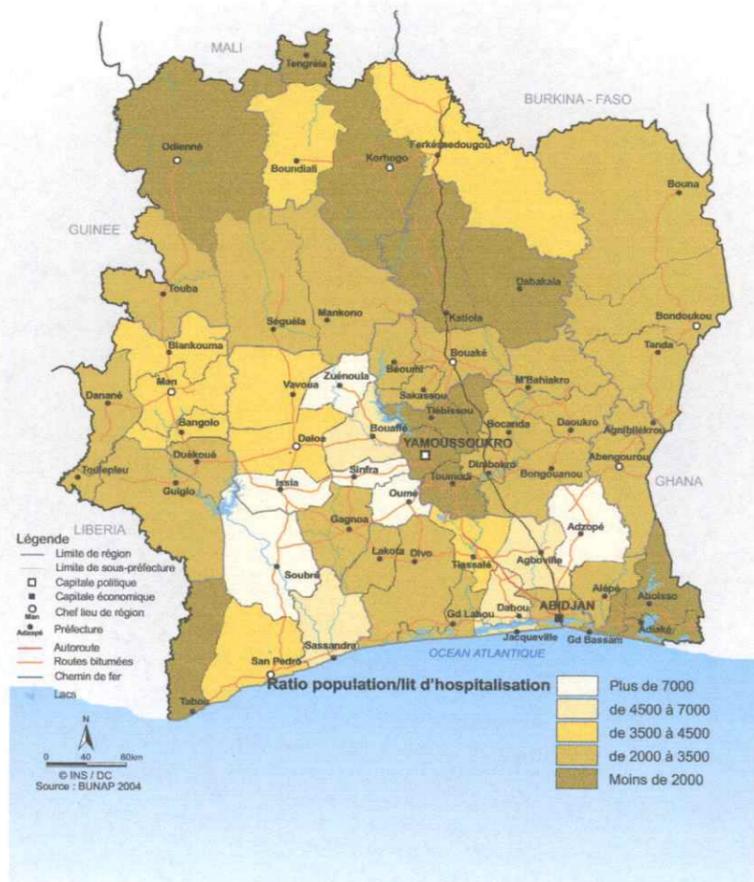
© INS / DC  
Source : RGP 1998



## DISTANCES PARCOURUES

La distance parcourue par les populations pour se rendre dans un centre de santé est un indicateur du niveau de desserte pour une sous préfecture en établissement sanitaire. La moyenne nationale qui est de 12 km masque les disparités entre sous préfectures.

Les sous préfectures où les populations parcourent de faibles distances pour atteindre les centres de santé sont localisées pour la plupart dans les régions du Sud, Est, du Centre Ouest, et du Nord autour de Korhogo et Ferkessedougou. Quant aux sous préfectures où les distances sont proches de la moyenne nationale (10 à 15 km), elles se retrouvent partout sur le territoire. Les plus grandes distances (plus de 15 kms) sont parcourues par les populations des sous préfectures du Nord Est, et du Nord Ouest principalement.



### ENCADREMENT SANITAIRE

L'encadrement se mesure travers les ratios, ceux-ci mettent en relation les équipements, le personnel soignant et les populations utilisatrices.

Les ratios retenus dans le cadre de cette étude sont : le ratio population/médecin, le ratio nombre d'habitants par lits d'hospitalisation, et le ratio population/infirmier.

Dans l'ensemble, les régions les plus dotées en infirmiers sont le sud-est forestier, le centre, le nord-ouest et la zone de Man (moins de 6000 habitants par un infirmier). Les régions du sud-ouest, de l'ouest et du centre-ouest ainsi que les zones d'Aboisso, de Bouna, de Bouaké et de Grand-Lahou sont faiblement dotées en infirmiers (plus de 6000 habitants par infirmier).

Au niveau des médecins, les mêmes tendances s'observent, l'exception des zones d'Agnibilékro, Dabou, Jacquville et Tiassalé, qui sont faiblement pourvues en médecins (plus de 35000 habitants par médecin). Les zones de Tabou et Guiglo sont fortement pourvues en médecins.

En matière d'hospitalisation, les régions les mieux nanties sont : Yamoussoukro, Tiébissou, Toumodi, Aboisso, Adiaké, Grand-Bassam, Dabakala, Katiola, Korhogo Tengrela, Odienné et Tabou (moins de 2000 habitants par lits d'hospitalisation). Certaines zones se distinguent par leur faible dotation en lits, il s'agit d'Adzopé, d'Oumé, de Sinfra, de Zuenoula, de Issia et de Soubré (Plus de 2000 habitants par lit d'hospitalisation).

## TRANSPORT, POSTE ET TELECOMMUNICATION

*Ce chapitre présente la situation des infrastructures de transport et de télécommunication en Côte d'Ivoire. L'analyse spatiale de la distribution de ces équipements permet de mettre en évidence le niveau d'accessibilité de certaines localités.*

# TRANSPORT, POSTE ET TELECOMMUNICATION

## Bureaux de poste

### Le reseau de la poste de Côte d'Ivoire

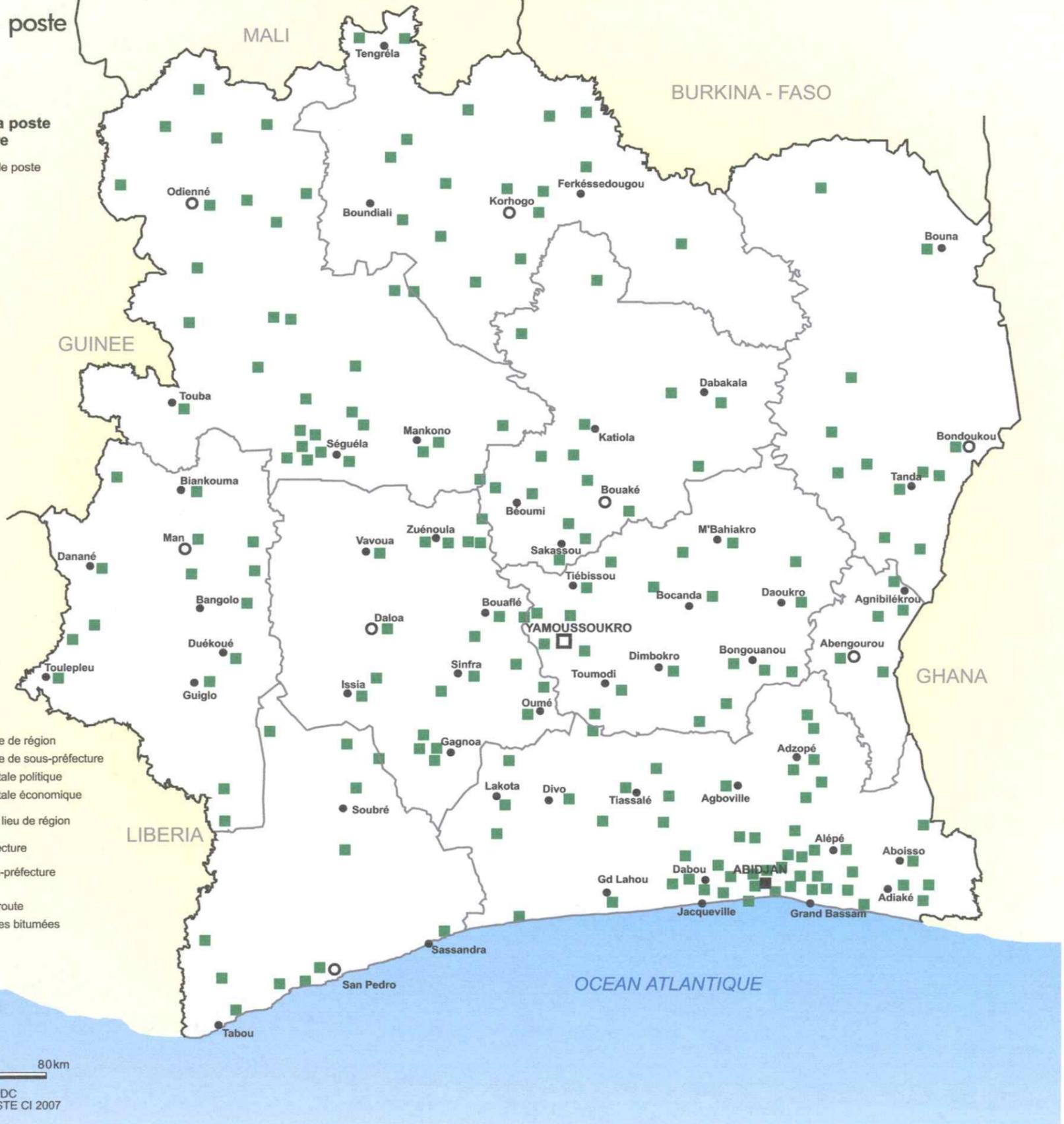
■ Point de poste

### Légende

- Limite de région
- Limite de sous-préfecture
- Capitale politique
- Capitale économique
- Chef lieu de région
- Man
- Adzopé
- Niablé
- Sous-préfecture
- Autoroute
- Routes bitumées
- Lacs



© INS / DC  
Source : POSTE CI 2007



## POSTE ET TELECOMMUNICATIONS

L'histoire des postes et télécommunications débute en Côte d'Ivoire avec la création en 1965 de l'administration des postes et télécommunications. Elle avait un statut d'administration publique et détenait le monopole du marché. Pour améliorer les conditions d'exploitation, l'Etat dès 1975, a confié la gestion des postes et télécommunications à une structure publique autonome, l'Office des postes et télécommunications (OPT) et a une société mixte INTEL CI chargée des télécommunications internationales. En 1984, l'OPT fut scindé en deux Offices distincts chargés respectivement des services postaux (ONP) et des services de Télécommunications (ONT).

Plusieurs mutations ont été enregistrées dans chacun de ces secteurs. Le secteur de la poste est actuellement dominé par le monopole de la Poste-Côte d'Ivoire. Celui des télécommunications est constitué de trois sous secteurs : téléphonie, Internet, et VSAT. Chacun de ces sous secteurs a enregistré d'importants changements au cours des dix dernières années.

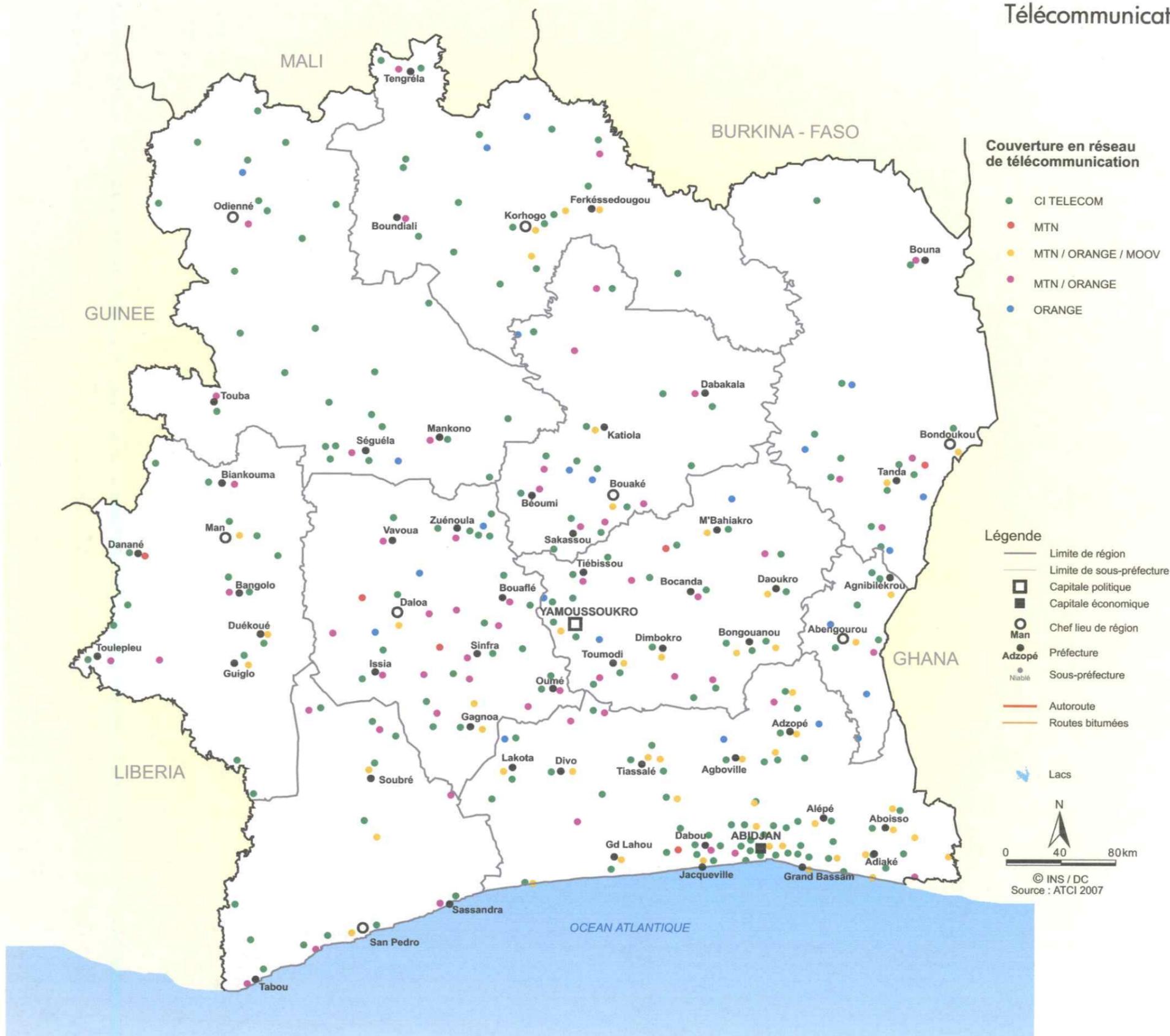
Les sous secteurs Internet et VSAT n'ont pas encore enregistré un essor semblable à celui des autres sous secteurs, parce que très souvent circonscrits aux grandes agglomérations.

### Secteur de la poste

Le secteur de la poste est dominé par un seul opérateur "La Poste de Côte d'Ivoire". Au niveau de la couverture géographique, sur les 8513 localités 208 abritent un bureau de poste en 1998 ou bénéficient des services postaux.

Le réseau de la poste est caractérisé par une concentration des services postaux dans les zones urbaines du sud forestier avec un accent particulier à Abidjan et ses environs. Le Nord est la zone la moins desservie. La carte révèle que la région est faiblement dotée en bureaux de postes même dans la zone dense sénoufo





### Secteur de la téléphonie

Le secteur de la téléphonie est composé de la téléphonie fixe et de la téléphonie mobile.

#### Téléphonie fixe

Après la scission de 1984, le secteur de la téléphonie a enregistré plusieurs mutations. Jusqu'en 1995, elle n'était représentée que par un seul segment à savoir la téléphonie fixe. Les différentes mutations enregistrées sont :

14 mai 1991 : une société mixte (CI-Telcom) est créée et bénéficie d'un monopole absolu pour le développement des infrastructures, la fourniture des services et l'exploitation des réseaux,

1997 : la CI-TELCOM est privatisée, et le monopole public de la téléphonie de base prend fin. L'Etat de Côte d'Ivoire assigne dès lors les objectifs suivants à la CI-TELCOM :

La couverture géographique à la fin de la troisième année contractuelle (fin 2000), doit s'étendre à l'ensemble des chefs-lieux de préfecture, de sous-préfecture et 327 villes et villages.

A la fin de la cinquième année contractuelle (fin 2002), la couverture géographique doit s'étendre à 45 autres villes et villages, soit au total 372 villes et villages couverts par la téléphonie fixe.

#### Téléphonie mobile

La téléphonie mobile a vu le jour en Côte d'Ivoire à partir de 1995. Actuellement quatre opé-

rateurs sont présents sur le territoire ivoirien : Orange Côte d'Ivoire, MTN, MOOV-CI et Comium.

Le taux de couverture est globalement satisfaisant. Sur l'ensemble des 67 chefs-lieux de sous-préfecture que compte la Côte d'Ivoire, 63 sont couverts par au moins un réseau de téléphonie mobile ; 76 sous-préfectures sur 150 sont desservies par au moins un des réseaux. Des efforts sont aussi faits en vue de la desserte des grands centres de production agro industrielle, notamment Ehania, Irobo, Adaou, Abidjan-Kouté.

Le taux de couverture de la téléphonie mobile selon le découpage administratif montre que la desserte s'étend à 100% des chefs-lieux de région, 91,7% des chefs-lieux de Départements, 30,6% des chefs-lieux de sous-préfecture, 1,2% des localités rurales, et en moyenne 2,8% de l'ensemble des localités.

Dans l'ensemble, les régions les mieux desservies par le réseau de téléphonie mobile sont les régions du sud, et du centre. Le nord-est, le nord-ouest et le sud-ouest sont faiblement couverts.

### Niveau administratif Taux de couverture

Niveau administratif	Taux de couverture
Chefs lieux de région	100,00%
Chefs lieux de département	91,70%
Chef lieux de sous-préfectures	30,60%
Localités rurales	1,20%
Ensemble des localités	2,80%



# TRANSPORT, POSTE ET TELECOMMUNICATION

## Infrastructures de transport

### Infrastructures de communication

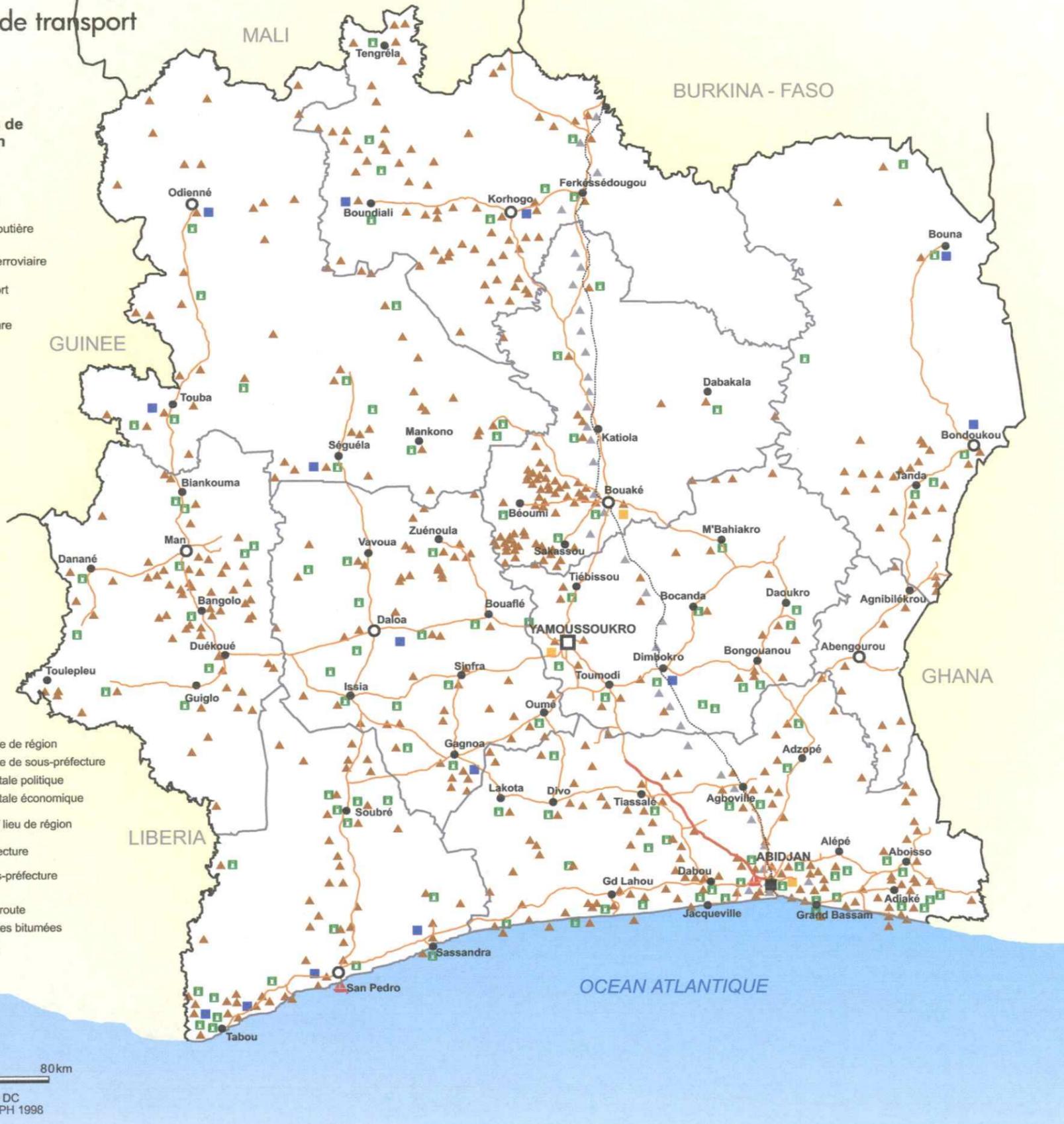
-  Port
-  Station
-  Gare routière
-  Gare ferroviaire
-  Aéroport
-  Aérogare

### Légende

-  Limite de région
-  Limite de sous-préfecture
-  Capitale politique
-  Capitale économique
-  Chef lieu de région
-  Man
-  Adzopé
-  Niabié
-  Sous-préfecture
-  Autoroute
-  Routes bitumées
-  Lacs



© INS / DC  
Source : RGPH 1998



## INFRASTRUCTURES DES VOIES DE COMMUNICATION

Les infrastructures de communication dont il est question dans cette analyse sont essentiellement les ports, les gares routières, les aéroports et aérogares, les gares ferroviaires.

### Les ports

A ce jour, la Côte d'Ivoire ne possède que deux ports à savoir le Port Autonome d'Abidjan, et le Port de San Pedro.

Le Port Autonome d'Abidjan joue un rôle déterminant dans la sous région, il a toujours été le principal port de transit des pays sans littoral du Sahel (Burkina-Faso, Mali et Niger), pour lesquels il traite plus d'un million de tonnes de marchandises par an. Il est suppléé par celui de San Pedro, dont les transactions ont un faible volume (moins de 10% du volume total des transactions maritimes de la Côte d'Ivoire).

L'histoire du Port d'Abidjan débute en 1935, date d'adoption du projet de construction, mais celui-ci n'est ouvert à la navigation qu'en juillet 1950. Le port doit son existence au canal de Vridi qui s'étend sur une longueur de 2700 m, une largeur de 370 m en profil courant, et a une profondeur de 13,50 m. Il dispose de 11 quais et quatre terminaux spécialisés. Il existe également un port de pêche qui s'étend sur 1 190 m et dispose d'une halle de tri, d'entrepôts frigorifiques et de plusieurs

unités de transformation et de conserve de poisson.

Le port de San Pedro, de création plus récente, se caractérise par deux édifices principaux à savoir le port de pêche et le port de commerce.

Le port de pêche a été rénové et inauguré le 27 Juillet 1997 grâce à un don du Gouvernement Japonais. Il dispose des équipements suivants:

- Un chenal d'accès spécifique de 300 m de long et 30 m de large,
- Un quai en palplanches de 160 m de long
- Un hangar de déchargement (592 m<sup>2</sup>) et de vente (360 m<sup>2</sup>),
- Une fabrique de glace de 151 m<sup>2</sup>,
- Un entrepôt frigorifique.

Le port de commerce est un port en eau profonde, et dispose des équipements suivants:

- 842 m de linéaire de quai,
- 10 ha de terre plein pavés sous douane,
- un plan d'eau de 33 m avec un cercle d'évitement de 450 m de diamètre et un tirant d'eau de 11 m.

Il possède en outre un quai cimentier, un pose céréalier, un pipeline souterrain pour le pompage de l'huile de palme, 10 bouches frigorifiques pour conteneurs, un système complet de phares et balises.

### Le chemin de fer

L'histoire du chemin de fer débute le 12 janvier

1904. En 1905, la voie ferrée atteint Azaguié (PK 41), en 1906 Agboville (PK 82), et en 1907 Rubino (PK 101).

La ville de Dimbokro (PK 183) est rattachée le 20 septembre 1910, et Bouaké (PK 316) le 20 Août 1912.

Les travaux de construction du chemin de fer furent momentanément interrompus du fait des deux guerres mondiales. Après les années 40, le chemin de fer est étendu aux localités de Katiola, Ferkessedougou, et Ouangolodougou. La jonction entre Ouagadougou et Abidjan est établie par la suite. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire dispose de 35 gares ferroviaires.

Le trafic ferroviaire a connu des interruptions au début de la crise militaro-politique que le pays connaît depuis le 19 septembre 2002. Le trafic a repris avec l'accalmie observée depuis le début des négociations de paix.

### Les aéroports et aérogares

La Côte d'Ivoire dispose de trois (3) aéroports répondant aux normes du trafic international, il s'agit de l'aéroport d'Abidjan qui est le 6ème aéroport en Afrique Subsaharienne, de l'aéroport de Bouaké, et de l'aéroport de Yamoussoukro.

En plus de l'aéroport d'Abidjan, 6 des 14 aéroports régionaux sont dotés de piste internationale. Au total, la Côte d'Ivoire dispose de 27 aérodromes répartis équitablement sur l'ensemble du territoire, suite à la politique de régionalisation initiée depuis l'indépendance.

# TRANSPORT, POSTE ET TELECOMMUNICATION

## Voies de communication



### Réseau routier

Le réseau routier de la Côte d'Ivoire qui autrefois était l'un des meilleurs de la sous région est aujourd'hui dans un état de dégradation avancé. La quasi-totalité des routes revêtues a plus de 15 ans d'existence. En 1960, il s'étendait sur 25 000 km dont 700 km de voies bitumées. Aujourd'hui, il est estimé à un peu plus de 81 996 Km de routes dont 6 514 Km sont bitumées, 20 bacs et environ 4 600 ouvrages d'arts comprenant 327 ponts.

Il se répartit comme suite :

	Lin en km	Coûts en milliards
Voies Express	50	100
Urbaines		
Routes Revêtues	6.300	1.260
Autoroutes	145	70
Voiries Urbaines	4.000	1.000
Routes en Terre	75.000	1.125
Pistes Secondaires	100.000	500
Totaux	185.490	4.055

Les derniers relevés sur le réseau de routes en terre révèlent que 15.000 kilomètres de routes en terre ne sont pas praticables avec près de 523 coupures sur 220 tronçons, 20.000 kilomètres de routes en terre sont fortement dégradés avec des bourbiers et des côtes glissantes et que les ouvrages de franchissement de voie sont insuffisants ou saturés.

La classification de ce réseau s'établit comme suit :

- 136 Km de linéaire d'autoroute,
- 5 845 km de routes nationales A, reliant les chefs-lieux de préfecture entre eux et assurant les principales liaisons inter Etat,
- 7 013 km de routes régionales B, reliant les chefs-lieux de sous-préfectures entre eux et assurant la connexion avec le réseau de type A,
- 21 049 Km de routes C, desservant les villages à partir des réseaux A et B, ou reliant les villages aux chefs-lieux de préfecture ou de sous-préfecture,
- 48 089 Km de routes en milieu rural, reliant les villages entre eux et les villages aux campements. Le réseau routier est plus dense dans la partie sud du pays que dans le nord. Pour l'acheminement des principaux produits d'exportation vers les ports, cette zone a profité d'investissements conséquents.

Route avec échangeur au sud du Plateau, centre des affaires de la capitale économique, Abidjan



### Voies bitumées en 1975



## EAU, ELECTRICITE, ASSAINISSEMENT ET MARCHES

*Cette section est consacrée à l'hydraulique humaine, à l'électrification et à l'assainissement.*

*L'eau et l'électricité constituent des services de base. Ces secteurs ont été gérés par l'Etat au lendemain des indépendances. Mais celui-ci s'est progressivement désengagé au profit du secteur privé, à la faveur des crises socio-économiques qui sont apparues depuis les années 80.*

*La politique générale du Gouvernement en matière d'hydraulique humaine et d'électrification est d'assurer un accès de toutes les franges de la population à l'eau potable et à l'électricité. Dans ce cadre, des programmes d'hydraulique urbaine, d'hydraulique villageoise, d'électrification urbaine et rurale ont été mis en place.*

*Ces programmes ont eu pour conséquence l'amélioration de la couverture en infrastructures hydrauliques et électriques.*

*La gestion du réseau d'assainissement dans les chefs lieux de région est assurée par des opérateurs privés ou les collectivités locales. En milieu rural, la gestion est traditionnelle.*

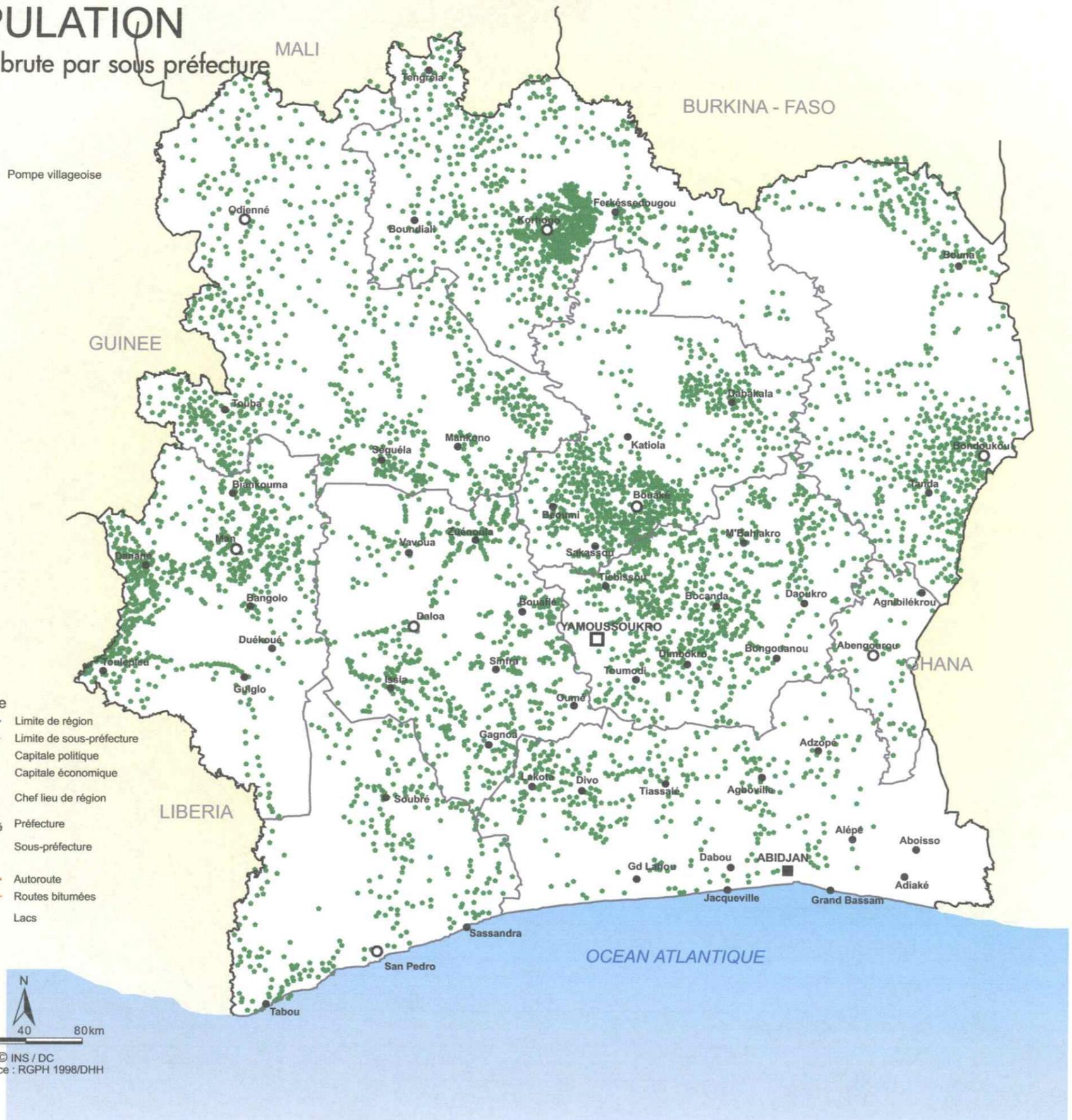
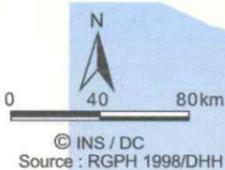
# POPULATION

## Densité brute par sous-préfecture

Pompe villageoise

### Légende

- Limite de région
- Limite de sous-préfecture
- Capitale politique
- Capitale économique
- Man
- Chef lieu de région
- Adzopé
- Niabé
- Autoroute
- Routes bitumées
- Lacs



### HYDRAULIQUE HUMAINE

L'hydraulique humaine se définit comme étant l'ensemble des activités d'approvisionnement des populations en eau potable à partir des ressources souterraines et de surface disponibles. Elle se décompose en hydraulique urbaine et en hydraulique villageoise. Ces deux types sont différents l'un de l'autre tant au niveau du cadre institutionnel qu'au niveau des équipements.

Selon le RGPH 98, le taux d'accès à l'eau potable au niveau national est de 53%. Les régions enregistrant les plus forts taux d'accès sont essentiellement le Centre, le Centre-Nord, le Nord-est à l'exception du département de Bouna et de la sous-préfecture de Sapli, la zone autour d'Abidjan et à quelques sous-préfectures au nord et nord-ouest. Les régions enregistrant les plus faibles taux d'accès sont le Sud-Ouest, l'Ouest et la zone d'Agboville.

En 2002, le taux d'accès à l'eau potable est de 84% au niveau national. En zone urbaine il est de 98% et en zone rurale il est de 77%. La SODECI gère la production et la distribution de l'eau dans les villes. Les besoins en hydraulique humaine sont estimés à plus de 280 millions d'Euros pour la période 2006 - 2010.

De façon générale, l'hydraulique humaine est développée en Côte d'Ivoire. La majeure partie des localités est dotée en pompes villageoises.

### Hydraulique urbaine

Depuis 1960, la Côte d'Ivoire a concédé de façon exclusive la production et la distribution d'eau potable en milieu urbain à la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI). Néanmoins, l'Etat reste propriétaire des ouvrages réalisés.

En 1998, selon le RGPH 613 localités sont raccordées au réseau de la SODECI. Les zones les mieux desservies sont concentrées autour des agglomérations urbaines des chefs lieux de régions et de département.

### L'hydraulique villageoise

L'approvisionnement en Eau potable des communautés villageoises est réalisé à travers le Programme National d'Hydraulique Villageoise (PNHV) décidé et mis en œuvre par le gouvernement depuis 1973. Les missions du PNHV étaient d'exploiter les eaux souterraines (de préférence aux eaux de surface dont le est plus coûteux) au moyen de captage par puits et forages pour fournir l'eau potable aux populations rurales. Elle a défini les critères d'adduction des localités rurales en hydraulique villageoise. Ces critères ont été révisés en 1982 après une réévaluation des besoins en eau potable des populations. Les nouveaux critères recommandent la réalisation d'un point d'eau pour une localité de cent (100) à six cent (600) habitants et une pompe supplémentaire pour chaque tranche additionnelle de 400 habitants en tenant compte de la répartition spatiale.

L'entretien des points d'eau est assuré par les populations bénéficiaires.

5559 localités disposent de pompes villageoises en 1998

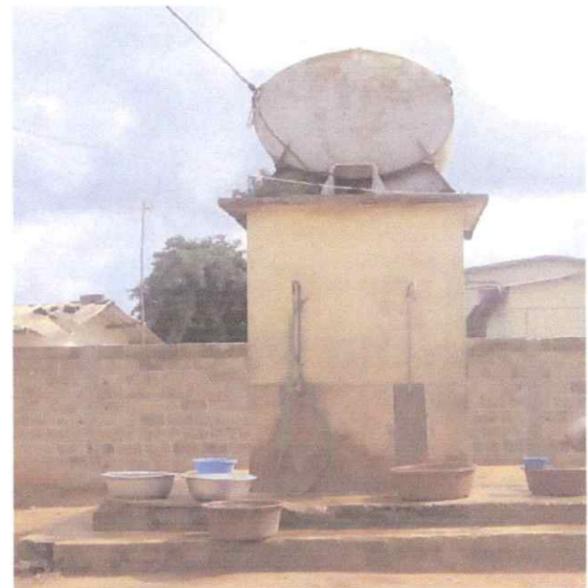
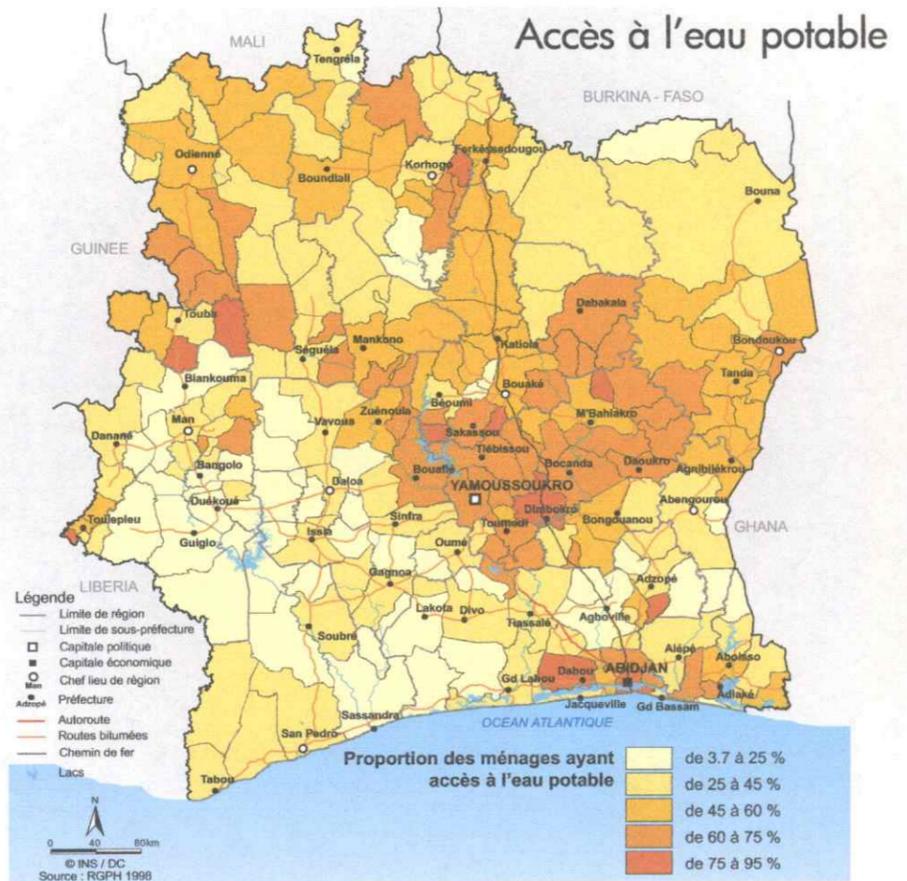
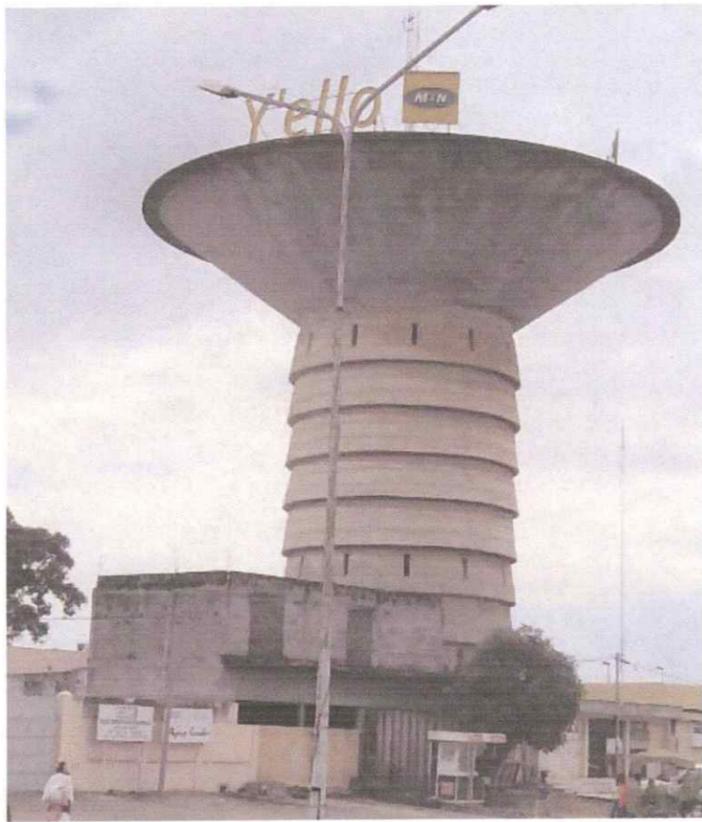
### Bilan de l'hydraulique villageoise en 2001

Le dernier bilan de l'hydraulique villageoise réalisé par la Direction de l'Hydraulique Humaine date de 2001. A cette époque, les besoins en points d'eau sont estimés à 21 776. Le nombre de points déjà en exploitation, est de 14 970 soit un taux de couverture de 68,8%. Au total, 4 467 points étaient à l'abandon pour cause de mauvaise qualité de l'eau, de pannes liées au manque d'entretien, de démantèlement de village, de tarissement ou d'intermittence des ouvrages ou de l'arrivée du réseau d'adduction d'eau courante.

### Introduction de l'hydraulique villageoise améliorée (HVA)

L'HVA est un système d'adduction d'eau potable composé d'un forage équipé de pompe électrique, d'un réservoir surélevé de 5 à 20 m3 et d'un réseau simplifié alimentant des bornes fontaines équitablement réparties dans le village. Elle a été introduite en Côte d'Ivoire en 1990 pour les raisons suivantes :

- en milieu urbain, l'investissement et les charges d'exploitation très onéreux de l'adduction en eau potable n'est pas rentable lorsqu'il est



question de desservir des petites communautés rurales de 1 000 à 3 000 habitants.

- dans les petites localités en milieu urbain, le coût d'installation et d'exploitation des équipements d'hydraulique villageoise est élevé ; en outre, ce type d'équipement est inadapté dans ces villages à l'habitat semi-moderne. De plus, ces communautés sont de grandes consommatrices d'eau que la pompe manuelle ne saurait satisfaire ;

Les localités désirant bénéficier d'un système d'HVA doivent remplir conditions suivantes :

- avoir une population comprise entre 1 000 et 4 000 habitants,
- accepter de contribuer au financement de l'ouvrage à hauteur de 10 à 20%,
- être loties et électrifiées,
- être équipée d'un forage de débit supérieur à 3 m<sup>3</sup>/heure ,
- mettre en place un comité de gestion.

La DHH a réalisé un bilan de l'HVA en 2001. Celui-ci a été actualisé en 2003. A cet époque, les besoins des populations étaient estimés à 1 746 ouvrages d'HVA. Trente villages en étaient équipés au 31 janvier 2001, 77 en décembre 2001 et 124 en décembre 2003, soit un taux de couverture de 4,4% en 2001 et de 7,1% en 2003.

L'hydraulique villageoise est caractérisée par des disparités entre les régions. Les zones les plus

faiblement couvertes sont localisées dans les départements de Vavoua, Daloa et Issia (moins de 50%). Celles dont les taux de couverture sont compris entre 50 et 60% se trouvent pour la plupart dans le sud ouest et dans le Nord Est et dans le département de Séguéla. Les zones du centre (Yamoussoukro, Toumodi et Tiébissou) , de l'Est (Abengourou et Agnibilékro )et du Nord (Korhogo, Ferke et Boundiali) ont des taux compris entre 60 et 70%. Les zones aux taux de couverture compris entre 70 et 80% sont localisées dans le centre Est, le Centre Nord et le Nord Ouest. Enfin les zones les mieux desservies se trouvent dans le Sud Est et dans les départements de Bouaflé, Zuenoula et Sinfra.

Au niveau départemental, les taux de couverture en hydraulique villageoise varient de 18,5% à 97,2%. Les taux les plus forts sont enregistrés à Dimbokro (97,2%), Boundiali (95,4%), et Tiébissou (91,8%) et les plus faibles à Dabou (18,5%), Jacquelineville (26,3%) et Alépé (29,6%).

Au niveau régional, ils varient de 37,2% à 88,3%. Les meilleurs taux sont ceux des régions nord (88,3% pour le Worodougou et 86,2% pour les savanes) et de la Marahoué (81,9%). Les taux les plus faibles sont ceux des régions du Sud-Comoé (37,2%), et des Lagunes (38,0%) ; seules ces deux régions enregistrent des taux inférieurs à 50%. Ces deux dernières régions correspondent généralement aux zones où le réseau d'adduction

d'eau courante est dense.

## L'ELECTRIFICATION

### Cadre institutionnel

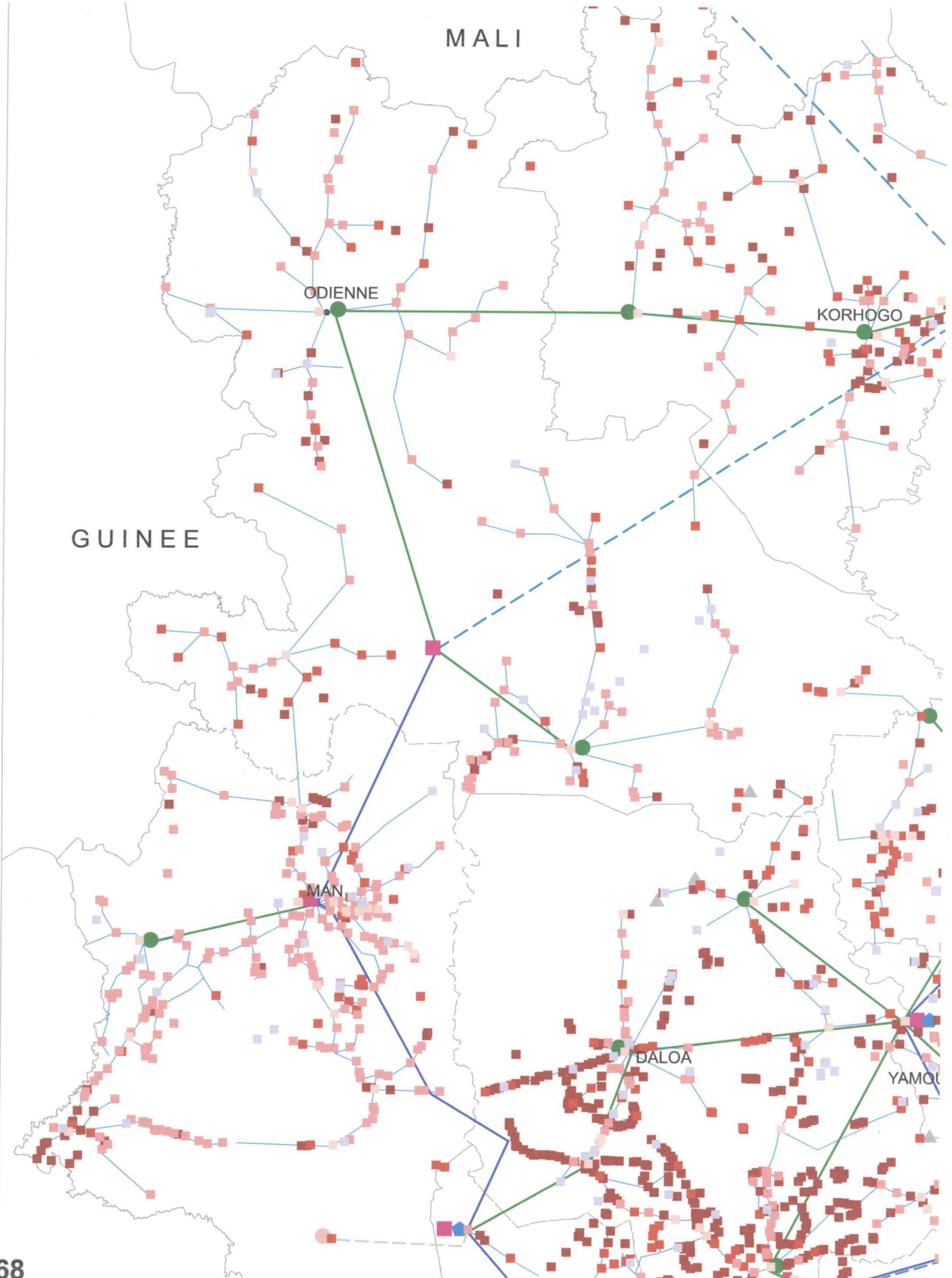
L'électricité apparaît en Côte d'Ivoire vers 1910 à Grand Bassam, ancien siège du gouvernement autonome de la Côte d'Ivoire et à Bingerville qui devint plus tard la capitale. Abidjan prend de l'importance au fil des années pour finalement s'imposer comme capitale en 1934 et ne sera électrifié qu'en 1935.

En 1952, est créée la société "Energie Electrique de la Côte d'Ivoire" (EECI) sous forme de société anonyme d'économie mixte. Celle-ci détenait le monopole de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique sur toute l'étendue du territoire national. Elle avait également la charge de réaliser et de renouveler les ouvrages nécessaires à son activité. Mais, dans les années 80, l'EECI a été confrontée à des difficultés. Face à la persistance de ces difficultés, l'Etat a été obligé de procéder à une réforme institutionnelle du secteur de l'électricité à partir de 1990.

Cette réforme s'est traduite par la cession de l'exploitation des ouvrages du secteur électrique et la distribution de l'énergie pour une période de 15 ans à un opérateur privé : la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). L'avènement de la CIE a entraîné un redressement rapide du secteur

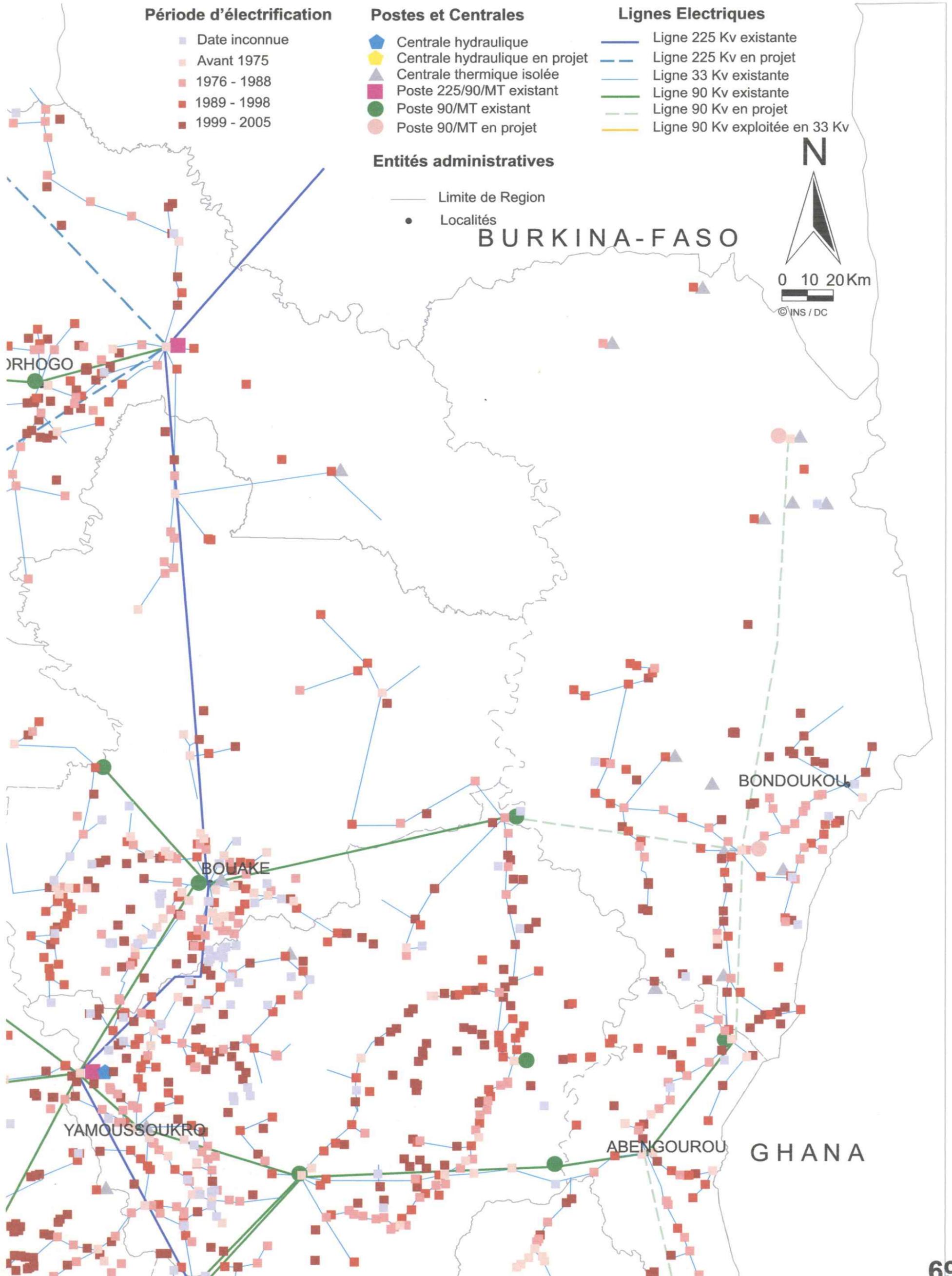
# ELECTRIFICATION

Electrification urbaine et villageoise



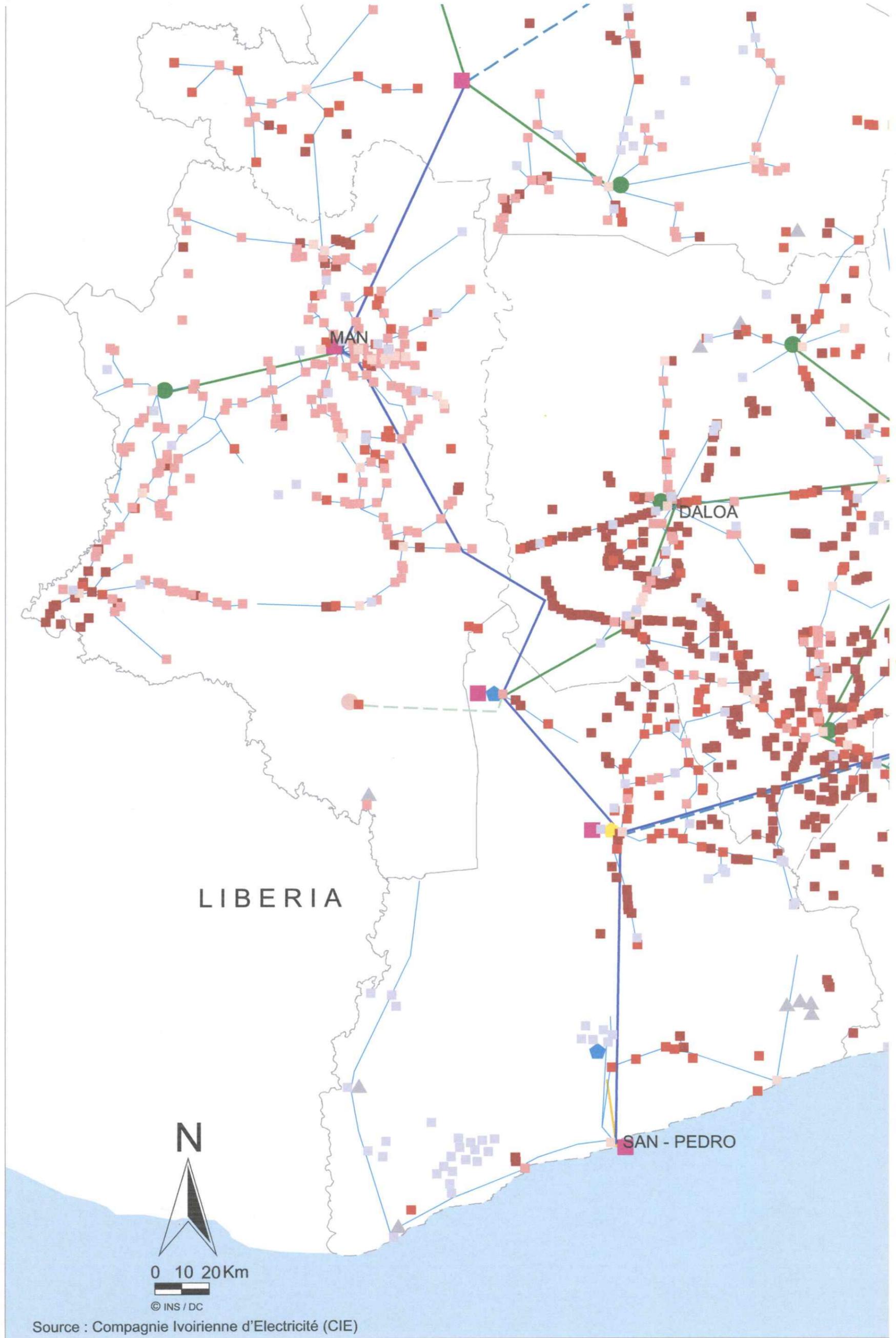
# ELECTRIFICATION

Electrification urbaine et villageoise



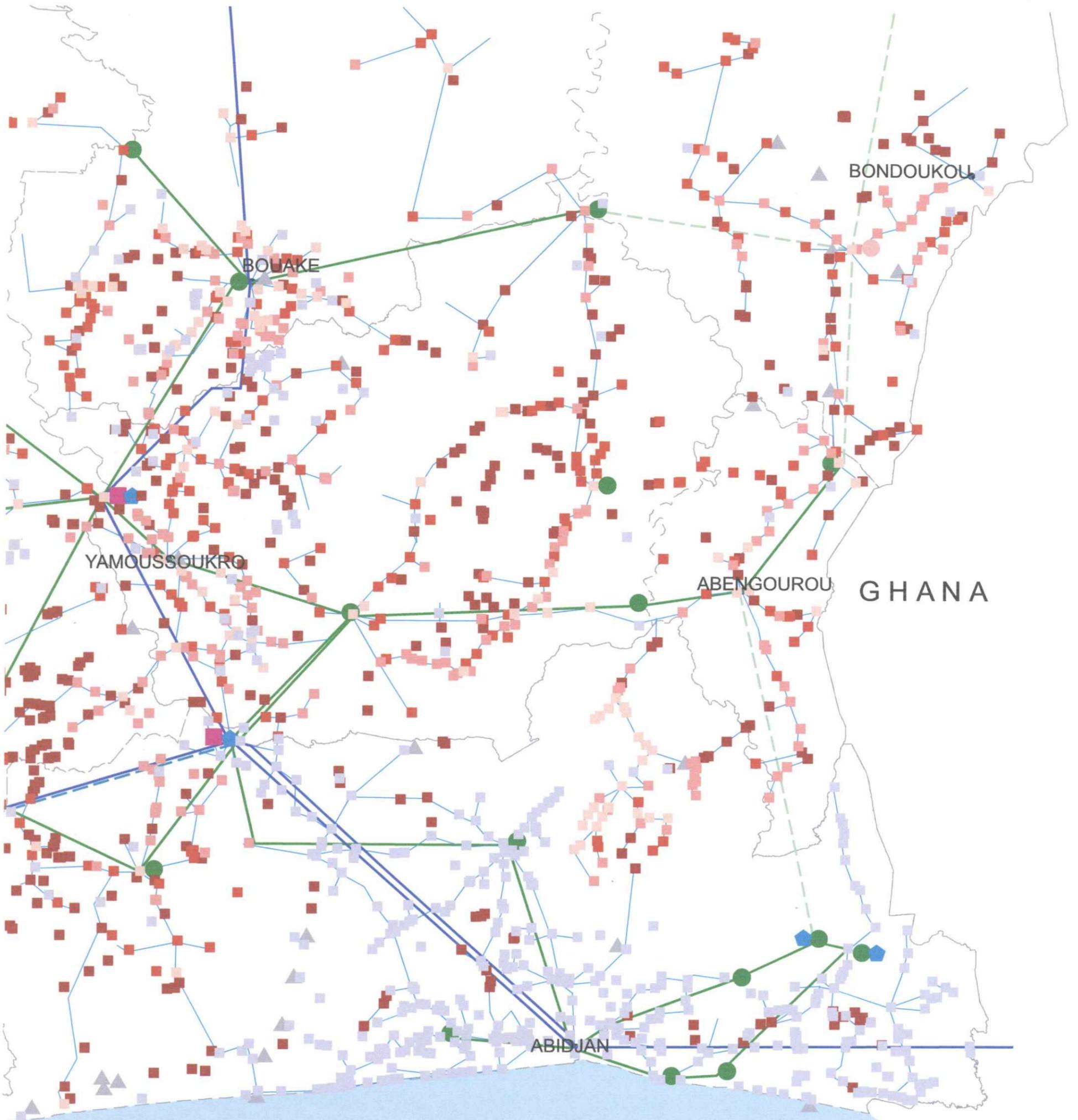
# ELECTRIFICATION

Electrification urbaine et villageoise



# ELECTRIFICATION

Electrification urbaine et villageoise



### Entités administratives

- Limite de Region
- Localités

### Période d'électrification

- Date inconnue
- Avant 1975
- 1976 - 1988
- 1989 - 1998
- 1999 - 2005

### Postes et Centrales

- ◆ Centrale hydraulique
- Centrale hydraulique en projet
- ▲ Centrale thermique isolée
- Poste 225/90/MT existant
- Poste 90/MT existant
- Poste 90/MT en projet

### Lignes Electriques

- Ligne 225 Kv existante
- - Ligne 225 Kv en projet
- Ligne 33 Kv existante
- Ligne 90 Kv existante
- - Ligne 90 Kv en projet
- Ligne 90 Kv exploitée en 33 Kv

électrique. De plus, sur la période 1994-1998, d'importants investissements ont été réalisés pour la production d'électricité à partir du gaz ; il s'agit des constructions des centrales d'AZITO et de la CIPREL. La mise en exploitation de ces centrales en plus de la production des barrages hydroélectriques traditionnels a permis à la Côte d'Ivoire de couvrir ses besoins en électricité et même d'exporter cette énergie vers les pays voisins.

En 1998, l'Etat a décidé de restructurer le secteur électrique afin d'améliorer l'exercice de ses responsabilités. Cette restructuration, qui ne remet pas en cause les concessions faites aux opérateurs privés, a pour but de clarifier la représentation et les missions de l'Etat dans le secteur électrique. Elle s'est traduite par la liquidation de l'EECI et la création de trois structures : l'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité (ANARE), la société de Gestion du Patrimoine du secteur de l'Electricité (SOGPE) et la Société d'Opération Ivoirienne d'Electricité (SOPIE).

#### Bilan de l'électrification

En Côte d'Ivoire, le nombre de localités électrifiées est en constante augmentation. Il est passé de 1 627 en 1998 à 1 800 en 2000, puis à 1 975 en 2001. En 2003, il a franchi le seuil des 2 000 localités, faisant passer le taux de couverture national de 23,14% à 25,25% entre 2001 et 2003.

L'analyse spatiale du bilan de l'électrification révèle d'importantes disparités régionales. Le réseau des localités électrifiées est actuellement le plus développé dans la région du Sud Est lagunaire, du Sud Ouest (Gagnoa, Divo), du Centre, de l'Ouest (Man), du nord (zone dense Senoufo, et l'Est (Bondoukou).

Les régions du Zanzan, du Bafing et des savanes sont les moins bien desservies avec des taux de couverture respectifs de 8,9%, 0,5%, 1,67%. Les besoins des régions des Savanes et du Zanzan représentent 27,7% des besoins nationaux en matière d'électrification. Les régions les mieux desservies sont celles de

Régions	Elect.	En crs	Non élect	Total	Taux de couv
Sud	513	34	364	911	56,31
Centre ouest	294	156	358	808	36,39
Nord	140	21	1 039	1 200	11,67
Centre nord	170	8	731	909	17,7
Centre est	60	3	71	134	44,78
Ouest	269	62	633	964	27,90
Centre	263	56	427	746	35,25
Nord est	98	23	983	1 104	8,88
Sud ouest	111	17	404	532	20,86
Nord ouest	177	13	800	990	17,88
Côte d'Ivoire	2 095	393	5 810	8 298	25,25

Source:CIE

L'analyse spatiale de l'électrification en 2003 révèle d'importantes disparités régionales. Le réseau des localités électrifiées est actuellement le plus développé dans la région du Sud Est lagunaire, du Sud Ouest (Gagnoa, Divo), du Centre, de l'Ouest (Man), du nord (zone dense Senoufo, et l'Est (Bondoukou). Les taux de couverture les plus importants sont ceux du sud, du Centre Est et du Centre Ouest (56,31%, 44,78, et 36,39%). Les taux les plus faibles sont ceux du nord Est (8,88), du Nord (11,67) et du Nord Ouest (17,88).

#### Bilan des activités de la CIE

En 2003, la production nationale d'électricité, estimée à 5 millions de Mwh, a enregistré une baisse de 4% après avoir été en hausse depuis 2000. La part de la production thermique dans la production nationale est importante (63,9% en 2003). Le niveau actuel de production permet à la Côte d'Ivoire d'exporter l'électricité vers les pays voisins notamment le Ghana, le Togo et le Bénin.

La consommation intérieure d'énergie électrique a subi une baisse durant ces deux années de crise inversant ainsi la tendance haussière observée depuis 1999. En volume, la baisse est évaluée à 0,9% en 2002 et à 4,3% en 2003.

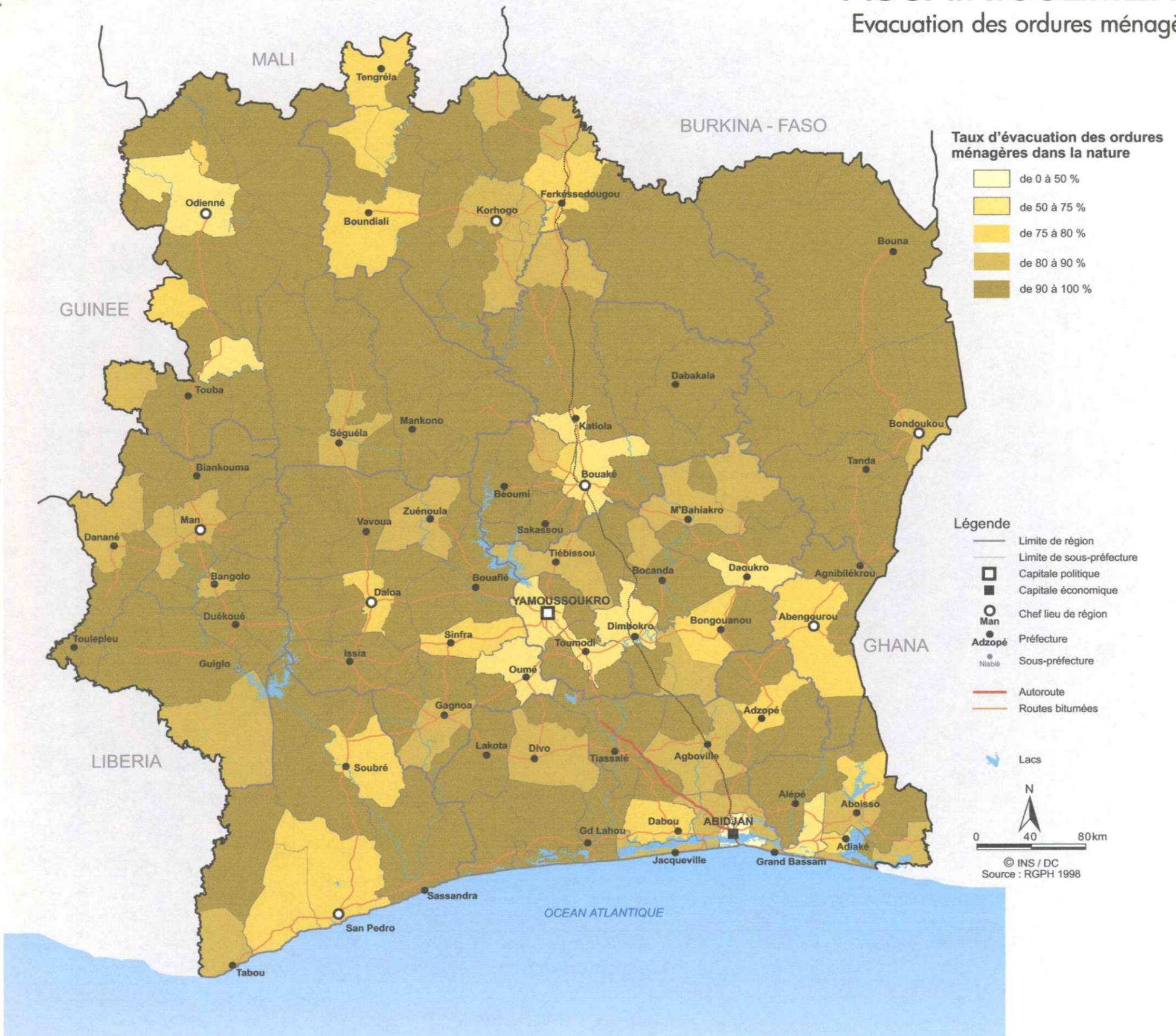
En GWh	Années					
	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Production	3 987	4 803	4 777	4 877	5 277	5 063
Exportation	594	1 290	1 238	1 156	1 565	1 326

Direction régionale	Années					
	1998	1999	2000	2001	2002	2003
DR Abidjan	272 203	297 981	318 411	328 788	339 033	346 984
DR intérieur	373 882	410 882	446 962	464 586	473 311	319 294
Total	646 085	708 863	765 373	793 374	812 344	666 278

Source:CIE

# ASSAINISSEMENT

## Evacuation des ordures ménagère



### L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement est le processus par lequel des personnes peuvent vivre dans un environnement plus sain ; pour cela, des moyens physiques, institutionnels et sociaux sont mis en œuvre dans différents domaines tels que l'évacuation des eaux usées et de ruissellement, l'évacuation des déchets solides, l'évacuation des excréta et le traitement de tous ces éléments. L'assainissement est fortement lié à la santé publique en raison des nombreuses maladies liées à un milieu malsain.

Les grandes agglomérations telles que Abidjan et Bouaké souffrent de pollutions industrielles de plus en plus marquées. Les nuisances diverses dans ces villes résument les problèmes environnementaux des secteurs de l'industrie, du transport et de l'énergie qui ont des relations étroites avec l'environnement local et global : effet de serre, pollution de l'air, de l'eau de surface, de l'eau souterraine, des océans et appauvrissement de la couche d'ozone.

En Côte d'Ivoire, la politique nationale d'assainissement, réactualisée en 1973, a été faite selon les grandes orientations suivantes :

- Réalisation de façon prioritaire des infrastructures de base d'assainissement et de drainage pour la ville d'Abidjan, afin de maîtriser la salubrité d'une agglomération en rapide expansion ;
- Concentration des efforts sur l'évacuation des eaux pluviales dans les villes de l'intérieur plu-

tôt que sur celle des eaux usées en raison de la faible densité de l'habitat et de la taille des agglomérations.

#### L'assainissement de la ville d'Abidjan

##### Evacuation des eaux usées

L'évacuation des eaux usées de la ville d'Abidjan se fait à travers un collecteur de base qui part d'Abobo, au nord pour atteindre la digue de Koumassi, au sud où un prétraitement (enlèvement des débris végétaux et solides, dessablage, dégraissage) est effectué avant le refoulement en mer à Port-Bouet à travers un émissaire de 1200 mètres.

Un important programme d'investissement réalisé de 1976 à 1995, avec un coût d'environ 200 milliards de F CFA, a permis d'exécuter partiellement le plan directeur (40%). Le bilan des réalisations se présente comme suit :

- 7 déversoirs d'orage aménagés ;
- 4 barrages d'écrêtement de crues ;
- environ 2 000 km de réseaux dont
- 870 km eaux usées
- 1 006 km eaux pluviales (dont 472 km à ciel ouvert en béton)
- 158 km de réseau unitaire
- 5 postes de dépotage dont 1 double ;
- 50 stations de refoulement et de relevage ;
- 12 postes de dégrillage et de dessablage ;

- 4 stations d'épuration (3 stations d'épuration boues activées et 1 station d'épuration par lagunage) ;
- 1 station de prétraitement et de refoulement ;
- 1 cheminée d'équilibre ;
- 1 station de désodorisation ;
- 1 émissaire en mer de 1 200 mètres.

Malgré ces réalisations, l'environnement lagunaire continue de recevoir de grandes quantités de déchets. Les problèmes rencontrés au niveau de l'assainissement de la ville d'Abidjan sont nombreux. On peut citer entre autres, le mauvais raccordement au réseau, les problèmes des quartiers non raccordés au collecteur de base, la sensibilisation de la population aux questions liées à l'envi-



ronnement.

En effet, il faut noter que des branchements illi- cites de réseaux d'eaux usées se font sur des réseaux d'eaux pluviales et vice versa ; ce qui a pour conséquence une dégradation de l'environne- ment du milieu naturel, notamment la pollution des baies lagunaires (la baie de Cocody). Le collecteur qui constitue une épine dorsale nord-sud, fonction- ne à ce jour à moins de 40% de sa capacité.

En outre, l'accroissement des surfaces imper- méabilisées par la viabilisation et la construction des habitations, accélère l'écoulement des eaux de pluie vers les exutoires où les sections des ouvrages de franchissement ne répondent plus aux nouveaux débits. Ce phénomène est à la base des inondations observées ces dernières années à Abidjan.

#### *Evacuation des ordures ménagères*

Le traitement des ordures ménagères et autres déchets solides (recyclage, valorisation) posent un problème de localisation de site à Abidjan, la décharge actuelle étant devenue inopérante et la relocalisation du site se heurtant à la résistance des populations riveraines qui craignent les nui- sances de ce type d'activité.

#### *L'assainissement dans les autres villes et en milieu rural*

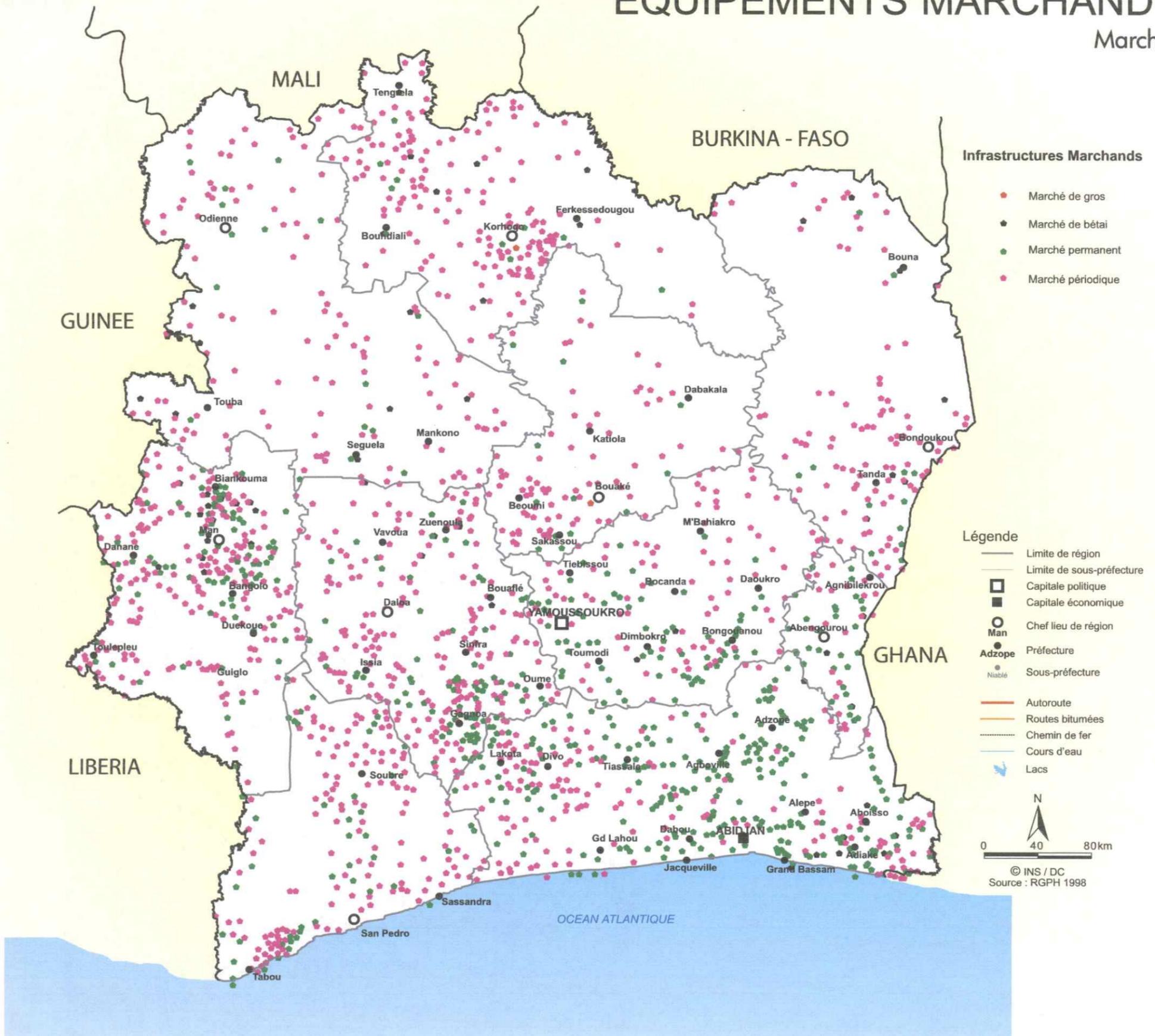
En ce qui concerne l'évacuation des eaux usées, certaines villes de l'intérieur disposent d'un réseau d'eaux usées à l'état embryonnaire. Ce sont les villes d'Ayamé, San-pédro, Yamoussoukro et Bouaké. L'assainissement en milieu rural consiste en la réalisation de latrines améliorées adaptées au contexte socio-économique et culturel des popula- tions et en la sensibilisation de celles-ci.

En Côte d'Ivoire près de ¾ des ménages (74,0 %) se débarrassent de leurs ordures ménagères dans la nature. La carte montre que dans la grande majorité des sous-préfectures, 90 à 100% des ménages ne disposent d'aucune installation de ramassage des ordures. Celles-ci sont jetées dans la nature. Seule la ville d'Abidjan et quelques grands centres urbains bénéficient d'un système de collecte des ordures ménagères.

Au niveau national, le taux d'assainissement est de 40% (61% en zone urbaine et 23% en zone rurale).

# EQUIPEMENTS MARCHANDS

Marchés



## EQUIPEMENTS MARCHANDS

Les équipements marchands se rapportent aux différents types de marchés (marchés de gros, marchés de détail, marchés permanents et marchés périodiques) qu'on peut retrouver dans une localité.

Ils constituent les cadres d'échanges indispensables au bon fonctionnement de l'économie.

Cette analyse porte sur la représentation spatiale des marchés périodiques, permanents et des marchés de bétails.

### Marchés périodiques

Un marché est dit périodique lorsqu'il se tient avec une certaine périodicité (par semaine, par quinzaine ou par mois). Ce marché se tient en général dans les villages noyaux ou dans certains chefs-lieux de sous-préfecture. C'est le jour de grande affluence où chaque type d'opérateur (agriculteurs, colporteurs, acheteurs de viviers et détaillants) vient échanger son produit.

En Côte d'Ivoire, un grand nombre de localités est doté de ce type de marché. En effet, leur répartition spatiale correspond à la carte de peuplement. Ainsi, dans la partie sud du pays qui concentre le plus grand nombre de localités, se trouve la majorité des marchés périodiques.

### Marchés permanents

Un marché permanent à la différence du marché

périodique se tient tous les jours de la semaine. Cependant, dans chaque circonscription, il existe des jours indiqués au cours desquels les populations des localités voisines viennent échanger leurs produits ou leurs productions. Ces jours sont communément appelés " le jour du grand marché ". Ces marchés sont les seuls à proposer la gamme complète des produits, des plus courants aux plus rares. Ils sont aussi des centres d'approvisionnement en gros. Une partie des acheteurs étant des commerçants ou des marchands de la rue.

En général, les opérateurs des marchés périodiques sont des services d'approvisionnement des marchés permanents.

La carte montre qu'ils se localisent principalement dans le sud forestier et l'ouest du pays. Ils sont rares dans la partie savannicole où seuls les chefs-lieux de circonscription (département et sous-préfecture) en disposent.

### Les marchés de bétail et les abattoirs

Cette analyse porte sur les marchés de bétail et les abattoirs. Les marchés de bétail sont des espaces où se vendent des animaux d'élevage (bovins, ovins, caprins, porcins, volailles). Les abattoirs sont définis comme des établissements consacrés à l'abattage des animaux de boucherie. Le recensement général a défini l'abattoir comme étant un lieu où on abat des animaux d'élevage. Au sens de la définition du dictionnaire, il n'existerait

d'abattoirs que dans la ville d'Abidjan. Mais au sens du recensement, la quasi-totalité des chefs-lieux de département dispose d'un lieu où on abat des animaux pour la consommation domestique. Dans les régions traditionnelles d'élevage telles que le Nord, il existe de nombreux endroits d'abattage d'ani-



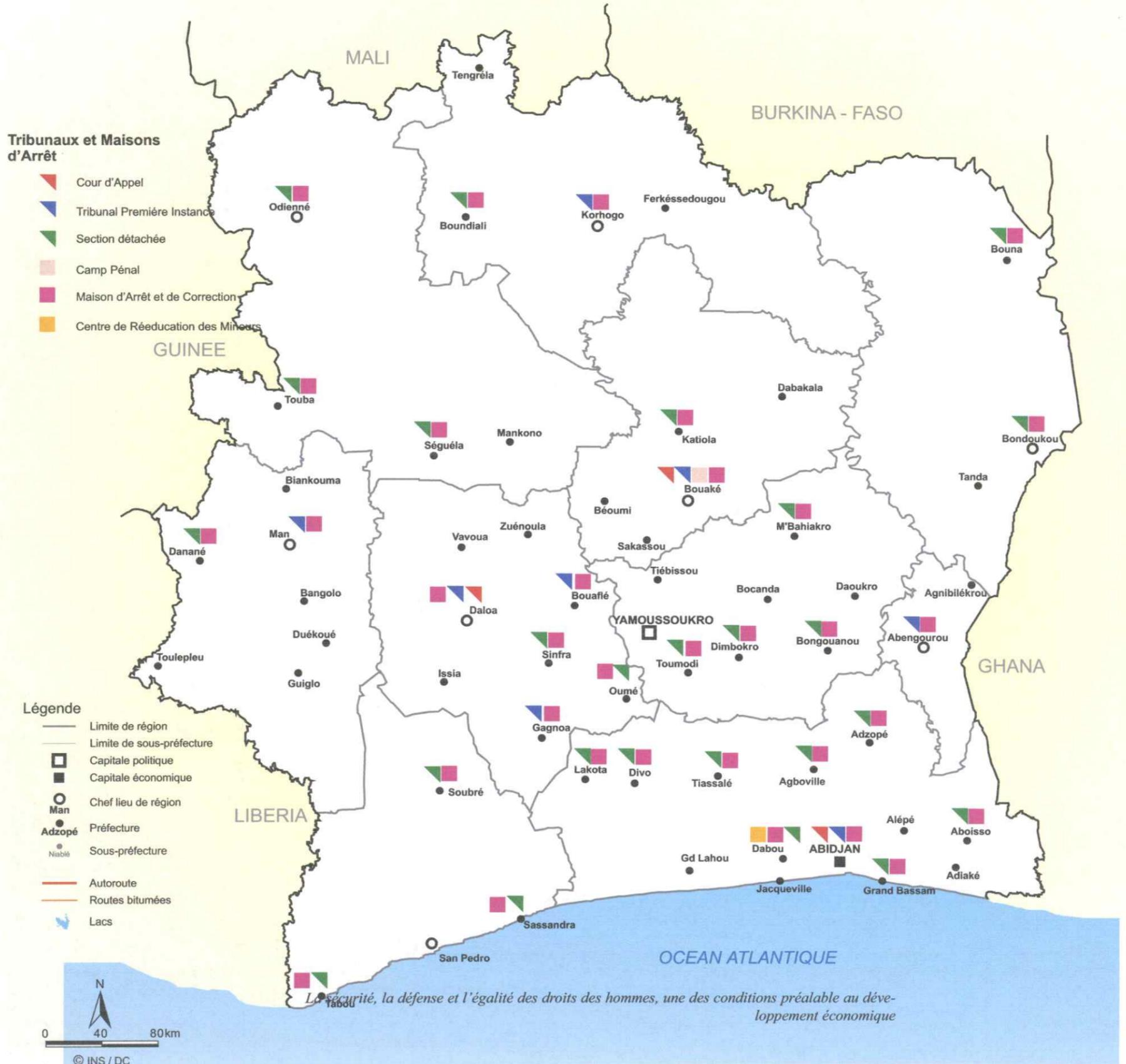
## JUSTICE, DEFENSE ET SECURITE

*La répartition spatiale équitable des infrastructures et équipements à la surface du territoire nationale tel est l'objectif visé par le gouvernement dans le cadre de l'aménagement du territoire.*

*Approcher les dites structures des populations améliorant la couverture devient dès lors un leitmotiv. Le découpage administratif est un moyen de parvenir à cette fin. Les tribunaux et les bureaux ou postes de défense et de sécurité sont des structures administratives au même titre que d'autres, qui permettent de rapprocher la justice du justiciable et d'assurer la sécurité des biens et des personnes où qu'elles se trouvent.*

# JUSTICE, DEFENSE ET SECURITE

## Justice



### Justice

Les tribunaux permettent à l'Etat de rendre le droit sur l'ensemble du territoire. Les postes de défense et de sécurité, lui permettent d'y assurer la sécurité des personnes et des biens.

En Côte d'Ivoire, la justice est structurée en Cours d'Appels, Tribunaux de Première Instance et Sections Détachées. A ce jour, il existe trois Cours d'Appel basées à Abidjan, Bouaké et Daloa. Les tribunaux de première instance, au nombre de huit, sont localisés à Abidjan, Bouaké, Daloa, Man, Korhogo, Abengourou, Gagnoa et Bouaflé.

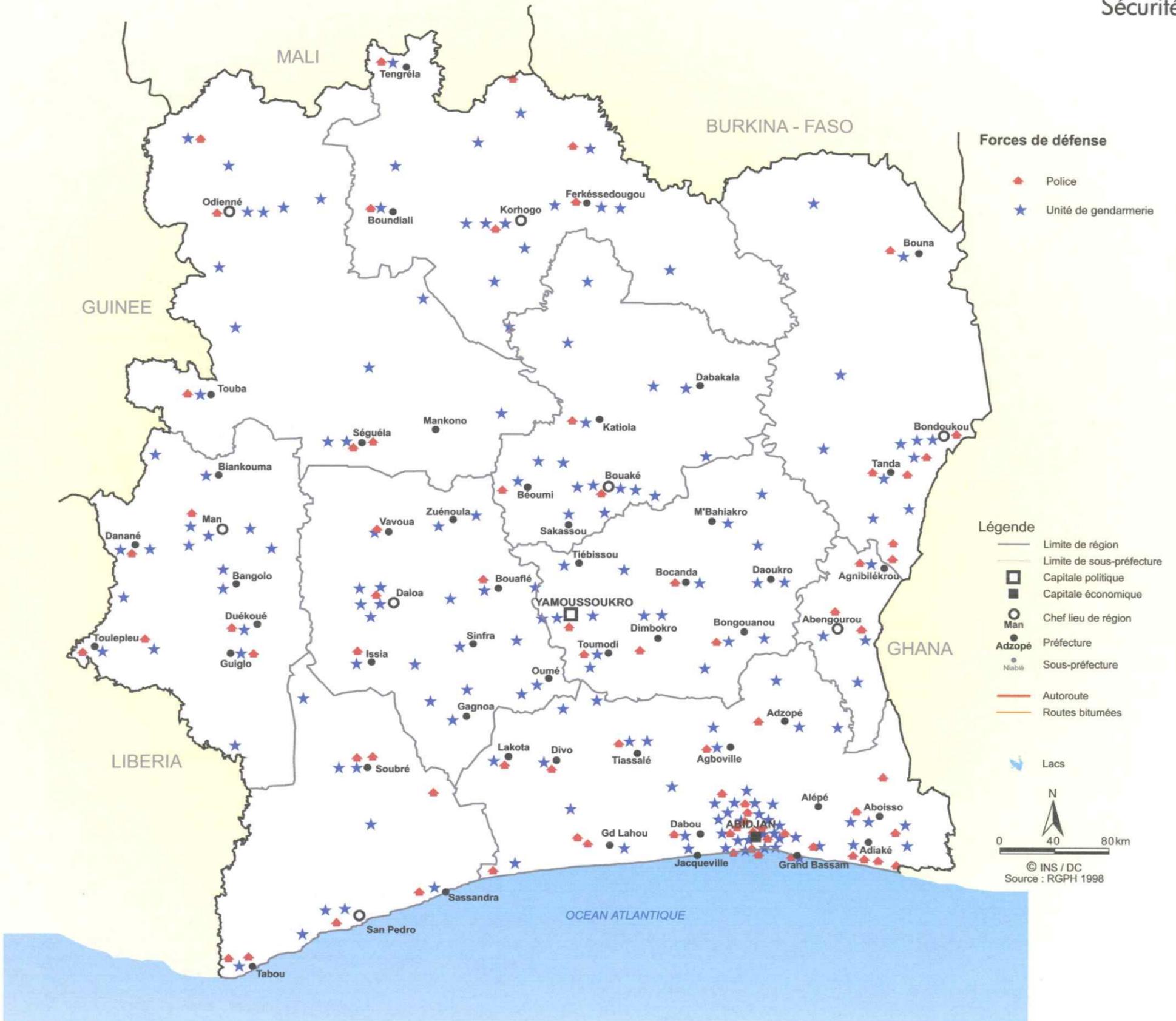
Les sections détachées, au nombre de vingt-cinq sont : Aboisso, Agboville, Adzopé, Bassam, Dabou, Tiassalé, Divo, Lakota, Oumé, Sassandra, Séguéla, Soubré, Tabou, Bongouanou, Dimbokro, Katiola, M'Bahiakro, Toumodi, Bondoukou, Bouna, Danané, Toubou, Boundiali, Odienné et Sinfra.

Sur l'ensemble du territoire, 33 départements disposent de structure judiciaire tandis que 25 en sont dépourvus.

Les Maisons d'Arrêt et de Correction ont été construites dans les départements dotés d'unités de justice. En plus des maisons d'arrêt, l'Etat a senti le besoin de construire des Centres d'observation des mineurs dans l'enceinte des maisons d'arrêt et un Centre de Rééducation des Mineurs à Dabou.



Palais de justice d'Abidjan Plateau

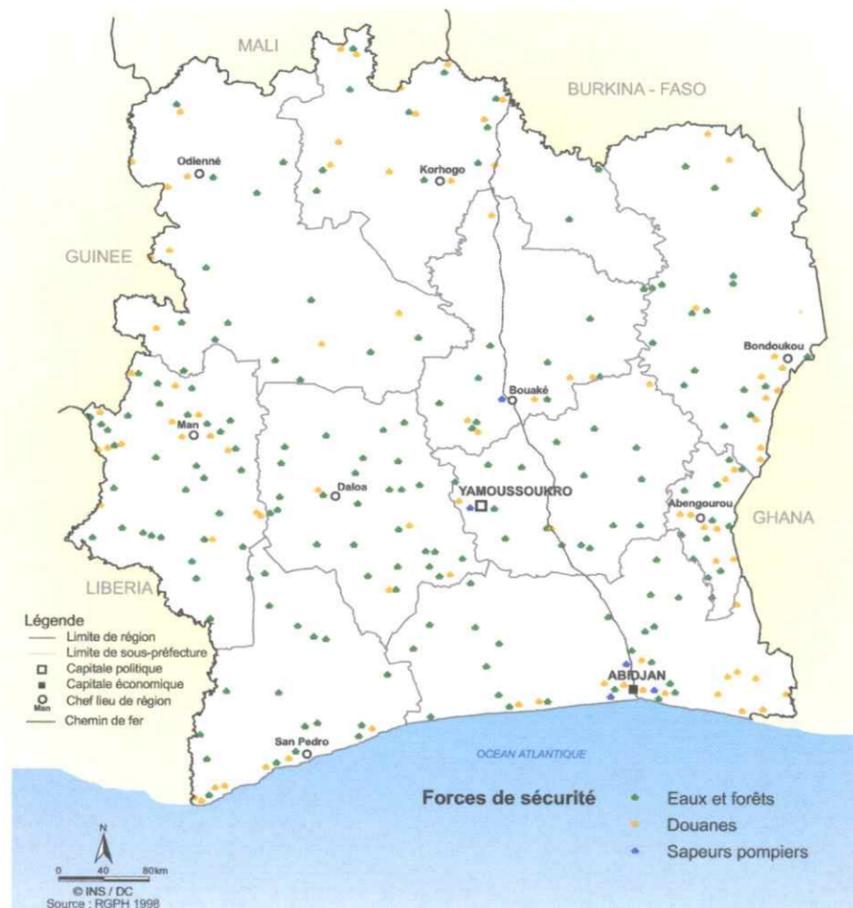


*Défense et Sécurité*

Les postes de défense et de sécurité dont il s'agit dans ce document sont ceux de la police, de la gendarmerie, des eaux et forêts, et de la Douane. Les cartes montrent que les postes de sécurité sont localisés sur l'ensemble du pays avec des concentrations dans le district d'Abidjan et dans les centres urbains où le taux de criminalité est élevé.

Les postes de police ne sont présents que dans les chefs-lieux de département à la différence des postes de gendarmerie qui eux sont représentés dans les chefs lieux de sous-préfecture.

Avant le 19 Septembre 2002, la police, les eaux et forêts et les douanes, étaient représentées dans la quasi-totalité des sous-préfectures. Mais suite de la crise, les zones sous contrôle des forces nouvelles ont été délaissées et de nombreux bouleversements sont survenus dans le positionnement des postes de Défense et de Sécurité. Ainsi, on note un renforcement de l'effectif des ces postes dans les zones sous contrôle Gouvernementales. Quant à la zone nord, la sécurité est assurée par les éléments des Forces Nouvelles.



## ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET INSTITUTIONS DE MICRO FINANCE

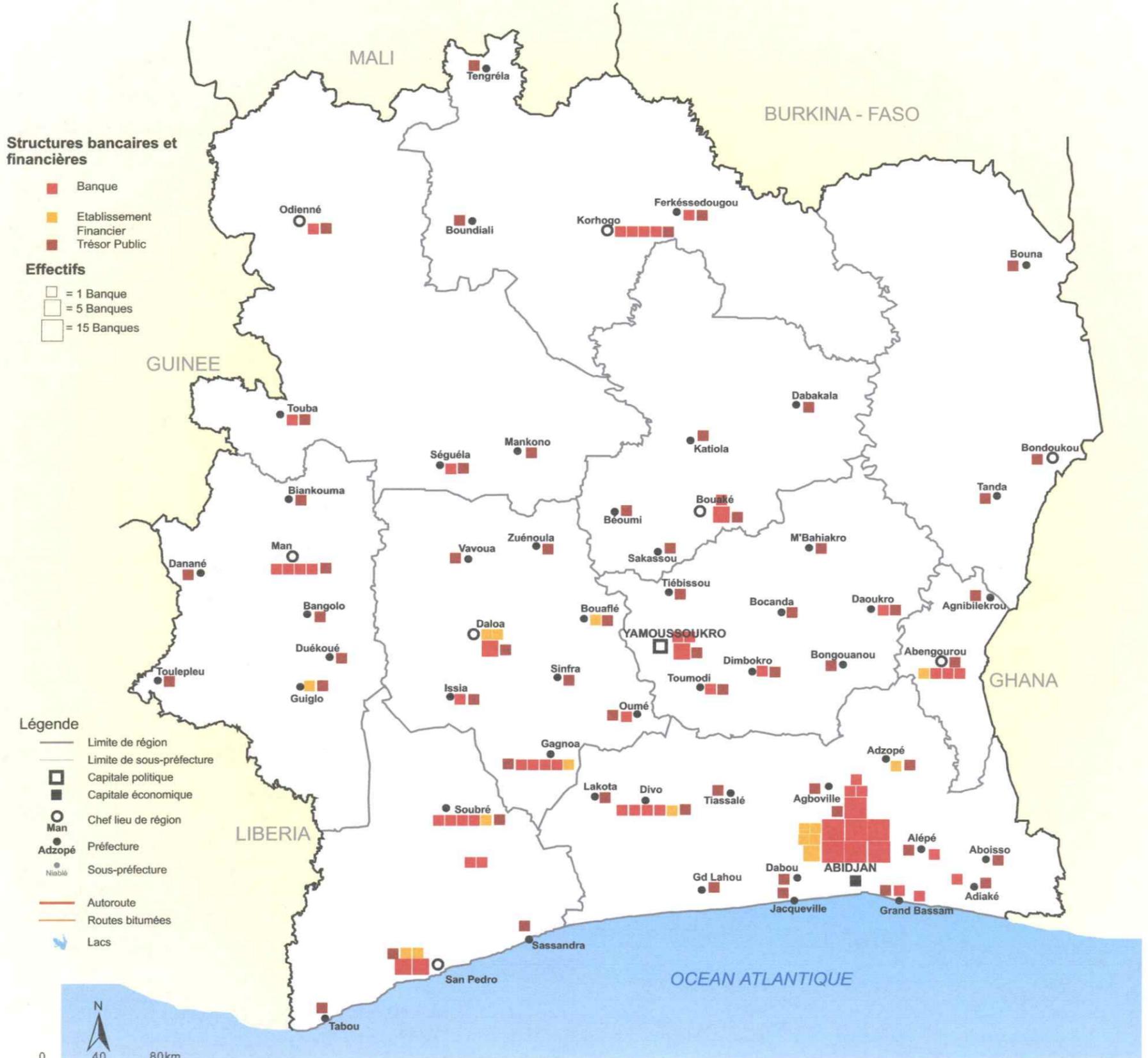
*Le marché financier se définit comme un lieu d'échange entre demandeurs et offreurs de services financiers. Les échanges de ces services sont basés sur des transactions qui incluent l'épargne, l'emprunt, le prêt et les ententes de paiement. Le marché financier englobe les intermédiaires du secteur informel, les institutions formelles et les privés prêteurs et emprunteurs. Dans les pays en développement, le marché financier est caractérisé par une double structure un secteur formel généralement bien structuré où les procédures sont légales, publiques et écrites. Il est composé de la banque centrale, des banques commerciales privées et publiques, des institutions d'épargne et de crédit, etc. Les montants des prêts sont généralement plus grands et la clientèle est composée principalement de producteurs possédant des garanties. Les coûts de transaction du demandeur sont importants et les barrières à l'entrée sont nombreuses. Le taux d'intérêt est généralement peu flexible.*

*Les activités bancaires constituent un des éléments moteurs du développement économique d'un pays d'autant plus qu'elles sont des instruments de régulation du marché monétaire. Ces activités favorisent la mobilisation de l'épargne et soutiennent l'investissement. Cette section porte sur les structures bancaires et leur niveau de*

*représentation sur le territoire national. L'analyse distingue deux sous-secteurs : les établissements bancaires et les institutions de micro finance.*

# EQUIPEMENTS

## Banques



### Établissements bancaires

Les établissements bancaires sont constitués de l'ensemble des entreprises qui font profession habituelle de recevoir des fonds dont il peut être disposés par chèques ou virements et qu'elles emploient, pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, en opération de crédit ou de placement.

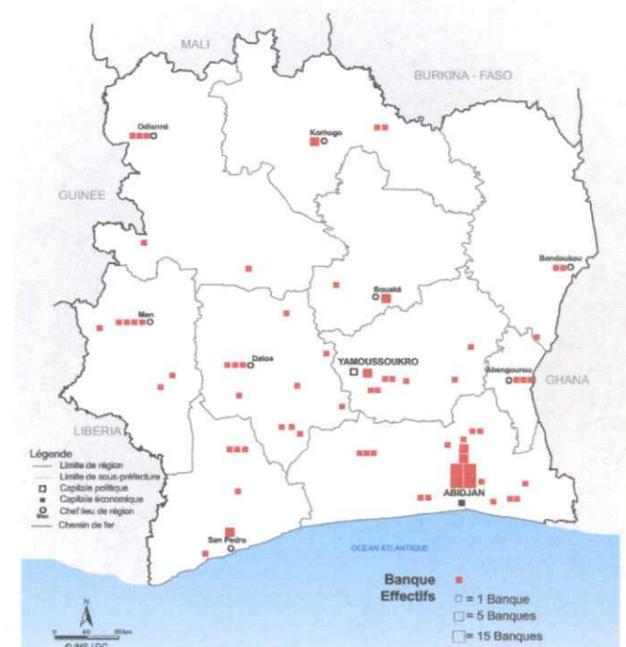
En Côte d'Ivoire, les quatre grandes banques commerciales, les plus anciennes sont la BIAO, la BICICI, la SIB et la SGBCI. Elles disposent chacune de plus de 10 agences et offrent les plus vastes réseaux de couverture à leurs clients principalement à Abidjan et à l'intérieur du pays.

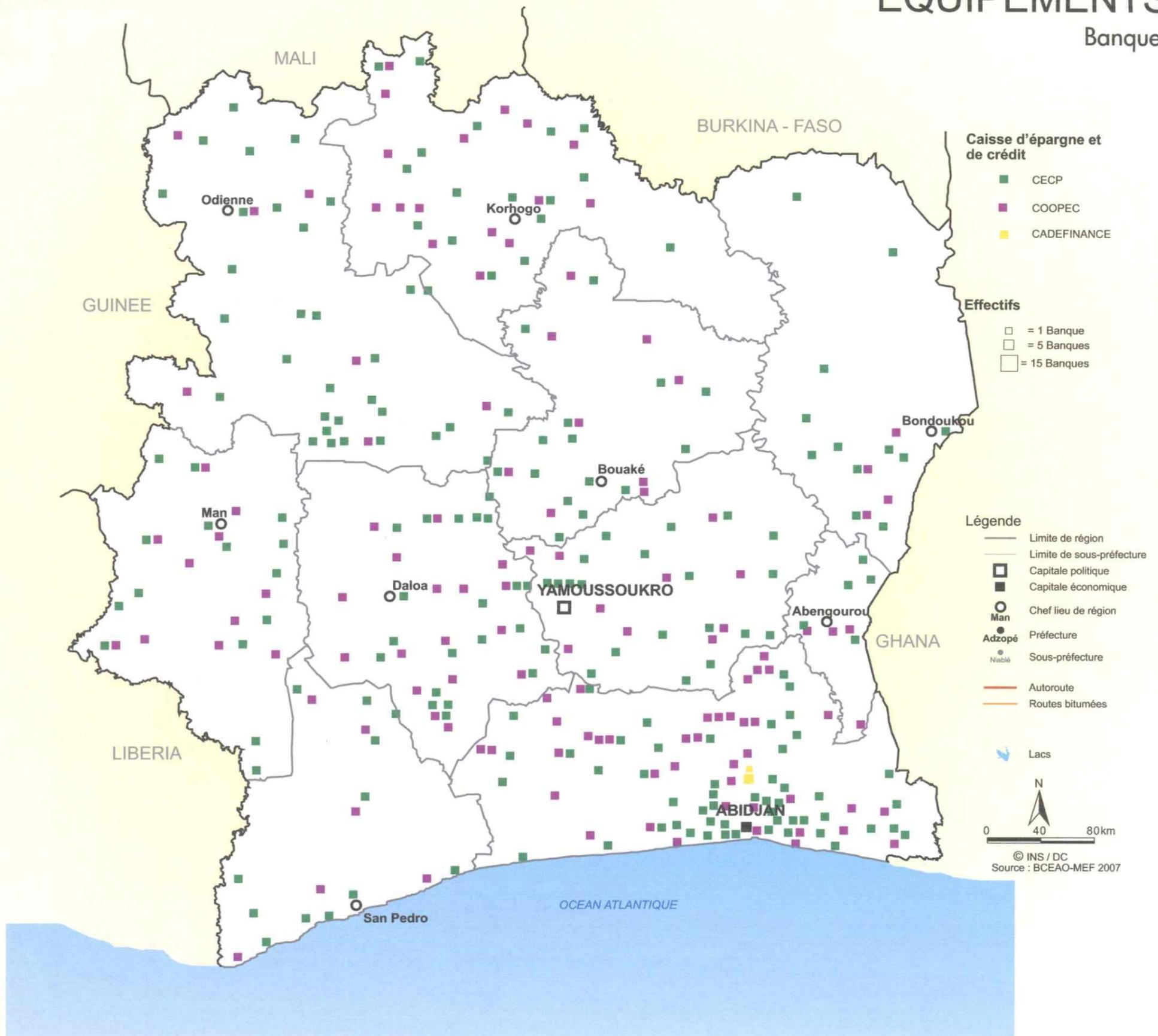
Depuis quelques années, des nouvelles banques à caractère locales, régionales ou internationales ont fait leur apparition sur le marché. Il s'agit notamment de ECOBANK, BACI, STANDARD CHARTERED BANQUES, CITIBANK, COBACI, BOA, BNI, COFIPA, INVESTMENT BANK, VERSUS BANK, BRS, BFA, etc.

Chacune de ces structures dispose d'un siège social et des agences à Abidjan, capitale économique et principal centre des affaires. Quelques unes d'entre elles ont une représentation à l'intérieur du pays ; principalement dans les grandes villes du sud forestier. Dans le nord savanicole, seul Bouaké et Korhogo disposent d'au moins quatre agences.



### Réseau bancaire en 2002





### Institutions de micro finance

Les institutions de micro finance sont composées de personnes physiques ou morales, autres que les banques, qui font profession habituelle d'effectuer pour leur propre compte des opérations de crédits, de vente à crédit ou de change, ou qui reçoivent habituellement des fonds qu'elles emploient pour leur propre compte en opérations de placement, ou qui servent habituellement d'intermédiaires, courtiers ou autrement dans tout ou partie de ces opérations.

La création des premières institutions de micro finance en Côte d'Ivoire remonte à 1976. Les autorités ayant compris que la micro finance est l'un des moyens les plus promoteurs dans la politique de réduction de la pauvreté ont encouragé la création de ces structures.

C'est à partir des années 1990 que le phénomène de la micro finance a pris un essor avec la mise en place des programmes de développement appuyés par les bailleurs de fonds et les partenaires au développement. Les institutions de micro finance avaient alors pour but de favoriser l'accès aux services financiers des personnes traditionnellement exclus du système bancaire formel tout en assurant leur viabilité financière.

En 2003, le pays comptait 46 institutions agréées avec 205 caisses et en 2004, cet effectif passe à 54 avec 154 caisses. Cette baisse, imputable à la crise sociopolitique que vit la Côte

d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002, est consécutive à la fermeture d'un nombre important de caisses situées en zones sous contrôle des Forces Armées des Forces Nouvelles. Aujourd'hui, la Micro Finance, moyen de lutte contre la pauvreté, est devenue une stratégie de redistribution de la prospérité.

L'évolution du nombre d'IMF a permis à plus de 14,85% des ménages ivoiriens (en 2003) d'avoir accès à des services financiers. Le secteur de la micro finance a collecté plus de 31,3 Milliards de FCFA d'épargne en 2003 et a distribué cette même année près de 12 Milliards de FCFA de crédits.

Cependant le poids du secteur dans l'économie nationale reste encore faible (1,5% du crédit distribué et moins de 3% de l'épargne collectée par l'ensemble du système financier national) et le secteur reste encore fragile (très peu d'institutions de micro finance respectent les normes réglementaires imposées par les autorités monétaires ouest africaines).

La micro-finance est née du besoin d'offrir des services financiers aux pauvres qui constituent la clientèle traditionnellement délaissée par le secteur bancaire formel. Pour pouvoir donc arriver à ses fins, les institutions de micro-finance se fixent deux grands objectifs :

" L'accessibilité des pauvres et des micro-entrepreneurs aux services financiers ;

" La viabilité financière des institutions de micro-finance.

Tout comme les banques, les institutions de micro finance ont leurs agences principales implantées à Abidjan, et des agences auxiliaires sur l'ensemble du territoire.

Les principales institutions de micro finance le réseau COOPEC, la CECP, Cadefinance, l'ACCD et la banque du trésor.

Ces " banques locales " dont le capital est formé par des apports nationaux (CECP, COPEC, Trésor Public...) ont une distribution spatiale rationnelle et plus ou moins équitable sur toute l'étendue du pays. Elles relaient les banques commerciales dans les villes où celles-ci ont cessé leurs activités.

Le réseau COOPEC et la CECP sont présents dans tous les chefs-lieux de départements, dans la plupart des chefs-lieux de sous-préfecture et même dans certains villages.

## BANQUE ET TOURISME

*Bien que la Côte d'Ivoire soit dotée de nombreux atouts touristiques, les activités dans ce secteur sont peu développées jusqu'en 1969-70, Les activités dans ce secteur sont surtout d'initiative privée. Seuls quelques hôtels de bon standing sont construits à Abidjan. En dehors d'Abidjan, il existe des campements administratifs établis en fonction des flux d'activités économiques.*

*A partir de 1970, l'Etat va s'intéresser de près à ce secteur à travers la loi d'orientation du tourisme en Côte d'Ivoire. Un Ministère du tourisme est créé en 1971 en vue de mener les missions suivantes :*

- réaliser des études techniques,*
- mener des recherches relatives à l'aménagement des zones d'intérêt touristique,*
- faire des études de marché de la clientèle,*
- gérer le traitement de cette clientèle et le conditionnement et l'aménagement du produit touristique.*

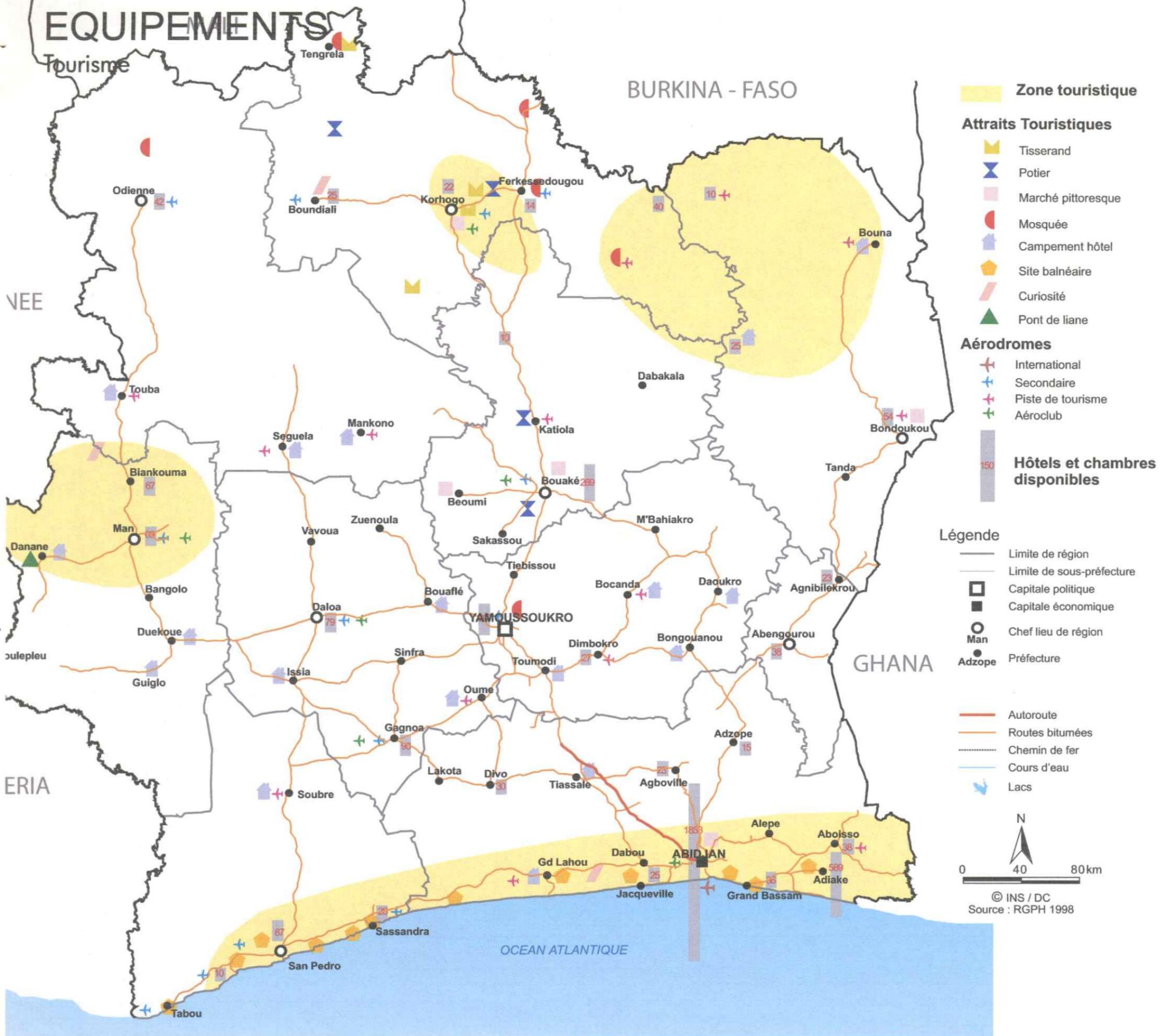
*C'est dans ce contexte que l'on a assisté à la création de l'office National du tourisme, de l'office national d'artisanat d'art et de deux sociétés d'économie mixte, la SIE-THO, dont le rôle est de mettre en place et de gérer l'équipement hôtelier du pays, et de l'Ivory Coast Travel Agency.*

*La Côte d'Ivoire, possède une diversité de produits touristiques qui peu-*

*vent être classés en deux catégories*

*:*

- les atouts touristiques naturels,*
- les atouts touristiques culturels.*



### Localisation spatiale des sites touristiques

#### Atouts touristiques naturels

La Côte d'Ivoire regorge d'importantes potentialités touristiques. Il s'agit de la façade maritime propice au tourisme balnéaire. D'Abidjan à Grand-Lahou, la côte est rectiligne et favorable à la pêche sportive. En plus, la présence voisine du delta du fleuve Bandama où sont visibles de grands animaux (buffles, éléphants, etc.) ajoute de l'intérêt à cette zone.

Dans les régions de l'Ouest, les paysages de montagnes et les cascades constituent un attrait touristique. Le massif montagneux atteint des sommets qui culminent entre 900 et 1752 m. Dans la région du Centre, le lac de Kossou représente un intérêt touristique.

Les parcs nationaux constituent également des attraits touristiques. Ils désignent une aire destinée à protéger des sites, des paysages ou des formations géologiques reconnues pour leur valeur scientifique ou esthétique particulière dans l'intérêt et pour la récréation du public. Dans les parcs, l'abattage, la chasse, la destruction ou la collecte des plantes sont interdits, sauf pour des raisons scientifiques ou pour des besoins d'aménagement. Ils ont été créés par le décret du 20 Juillet 1900 qui institue le régime forestier en Côte d'Ivoire.

Le parc National de la Marahoué (au centre du pays), fut créé en 1968 et s'étend sur 101.000 ha.

On peut y rencontrer des espèces représentatives de la faune savanicole et de la faune forestière. Malheureusement cette faune disparaît progressivement du fait du braconnage et de l'installation anarchique des populations en quête de terre agricole.

Le parc national du mont Péko, créé en 1968 est situé dans l'ouest du pays et couvre une superficie de 340.000 ha. Le sommet atteint 1000 m. il est très peu aménagé et ses potentialités fauniques sont encore mal connues.

Le parc d'Azagny (région de Grand-Lahou) correspond en partie à une zone marécageuse. Ce parc de 17.000 ha est limité par la lagune Ebré et par le fleuve Bandama. Son accès difficile a permis le maintien de plusieurs espèces de grands mammifères : Buffles, Eléphants de forêt, bongos et divers espèces aquatiques, malheureusement une importante partie de la réserve, celle non située en secteur marécageux, a tendance à être occupée par des cultures agricoles.

Le parc national du Banco à Abidjan créé en 1953 quant à lui représente le principal espace vert périphérique de la capitale économique. Toutefois dans cette forêt de 3.000 ha, les centres d'intérêt sont rares ; la faune originelle a pratiquement disparu. L'intérêt majeur est constitué par la luxuriante végétation qui comprend des essences de grande valeur : Acajou, Framiré, Avodiré, Niangon.

Le parc national de la Comoé créé en 1968 dans

le nord-est est un des symboles du tourisme ivoirien avec ses 1.149.000 ha, il est le plus grand parc national de l'Afrique de l'ouest.

Le parc national de Tai est situé au Sud-ouest de la Côte d'Ivoire et couvre 518.700 ha. C'est le plus riche en faune et en flore.

Le parc du mont Sangbé créé en 1975 à l'Ouest de la Côte d'Ivoire s'étend sur 95.000 ha

Le parc des îles Ehotilé dans le sud (Adiaké) est un ensemble de 6 îles disséminées dans la lagune Aby. Celui-ci couvre 550 ha et a été créé en 1974.

En plus des parcs, il existe plusieurs réserves dont :

La réserve de faune du haut Bandama située au centre-Nord. Elle a été classée réserve en 1973 avec une superficie de 123.000 ha.

La réserve d'Abokouamékro a été créée en 1986 au Nord-est de Yamoussoukro et couvre une superficie de 20.403 ha. Sa particularité est qu'elle regroupe la faune en provenance du parc de la marahoué, de l'Afrique du Sud, du parc de la comoé.

La réserve intégrale du mont Nimba créé en 1944, couvre une superficie de 5.000 ha.

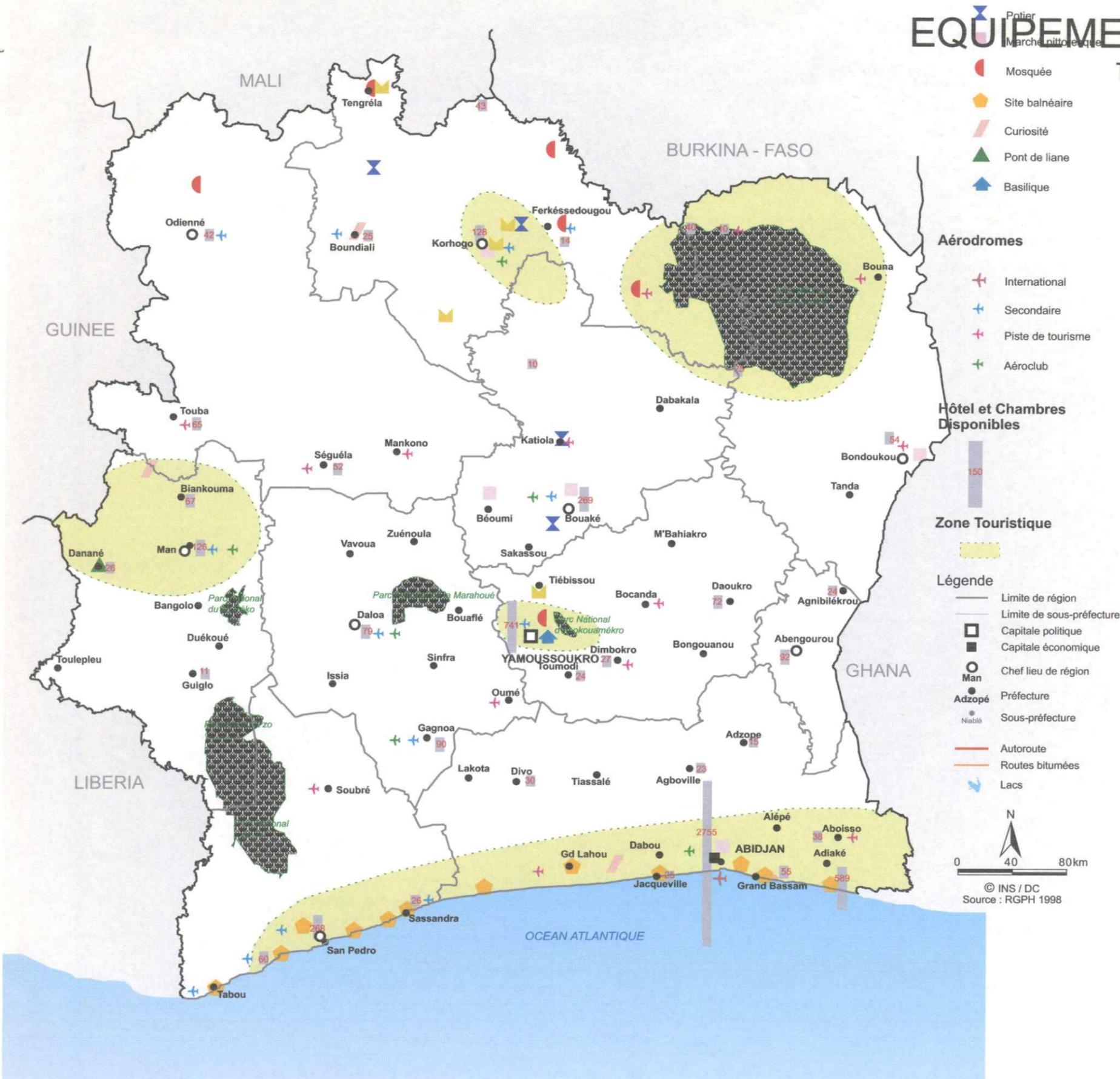
Les parcs et réserves présentent un intérêt majeur pour le tourisme et particulièrement l'écotourisme.

#### Atouts culturels

Au niveau culturel, la zone de Korhogo est parmi

# EQUIPEMENTS

## Tourisme



les zones les plus propices au développement du tourisme. Les senoufo qui peuplent cette région ont des pratiques ancestrales et culturelles basées sur un artisanat et un folklore riche et varié (Poro, danses, masques, tisserands, forges, poteries).

A l'ouest les peuples Dan et Wé ont une culture de masques (danse des échassiers, course des masques, ponts de liane).

Au sud, Grand-Bassam, première capitale coloniale de la Côte d'Ivoire a gardé son image d'une vieille ville avec une architecture ancienne héritée de la colonisation (Quartier France) et est dotée d'un marché artisanal.

Des attraits touristiques existent également dans d'autres régions, notamment:

- la Basilique Notre Dame de la Paix à Yamoussoukro,
- Les mosquées de Kong et de Samory Touré à Bondoukou
- Le lac aux caïmans de Yamoussoukro
- Le tchor ou soukala en pays lobi (maison massive et trapue avec un toit en terrasse, servant souvent d'aire de séchage, accessible à l'aide d'une échelle de perroquet).

# SYNTHÈSE

Le recensement de 1998 n'est pas un simple comptage qui viendrait se placer à la suite de ses prédécesseurs. Son intérêt principal tient au fait qu'il se place juste avant que le pays ne bascule dans les coups d'état, la destabilisation et la grande partition du territoire entre le Nord et le Sud. La question que l'on se pose en le lisant est de savoir si l'on y voit apparaître des clivages ou des contrastes d'une ampleur telle que cela puisse expliquer ou du moins contribuer à expliquer la "rupture territoriale" qui s'est produite peu de temps après.

## Economie

La source principale de données est le Recensement Agricole de 2001 et le commentaire correspond à cette date. Ce recensement est loin d'être intégral mais on peut considérer qu'il s'appuie sur un échantillon suffisamment large pour être représentatif des disparités entre les régions.

La Surface agricole utile (SAU) recensée est de l'ordre de 4,4 millions d'ha, avec 1.118.000 exploitations, soit une moyenne d'un peu moins de 4 ha cultivés par exploitation. La dessus les cultures de rente occupent les trois quarts de la superficie (en culture principale) et exportent 2 millions de tonnes alors que les cultures vivrières ne peuvent pas nourrir la population avec seulement un quart de la surface; il faut importer 1,6 million de tonnes de produits alimentaires.

Le café et le cacao occupent (en 2001) 2.380.000 ha en culture principale (et près de 3 millions en superficies développées), avec 618.000 exploitations. Cela a donné lieu à environ 1.200 milliards d'exportation. Les quatre hectares de café-cacao de l'exploitation de rente moyenne fournissent au total une recette d'exportation de l'ordre de 500.000 CFA par hectare, dont environ la moitié revient à l'exploitant (compte tenu de l'écart entre le prix CAF et le prix bord-champ). Les 618.000 exploitants en café-cacao représentent 55 % des exploitants du pays.

Si on table sur un revenu moyen pour l'exploitant de l'ordre de 250.000FCFA par hectare en café-cacao, on constate que les résultats sont assez proches pour le coton qui donne un résultat de 240.000 FCFA à l'hectare pour la moyenne 2000-2005. Par contre, il y a une différence importante entre les deux formules dans la mesure où la spécialisation en café-cacao se traduit par la quasi-élimination des cultures vivrières alors que les zones cotonnières consacrent environ 40 % de leur superficie agricole au vivrier. A cet égard la situation du Nord-ouest est plus saine que celle de la zone ex-forestière.

En 2004, les importations de céréales (riz-maïs-autres céréales) se sont montées à près d'un million de tonnes (965.000) alors que la production nationale équivalente (Production Disponible Nette) était de 567.000 tonnes. Les besoins céréaliers ont été couverts à hauteur de 37 %. Heureusement les produits tels que banane plantain, manioc et igname, qui jouent encore un rôle très important, ne donnent pas lieu à importation. Le grand problème est celui du riz dont les besoins ne sont couverts qu'à un peu plus de 25 %, avec 135 milliards d'importation, en 2005, soit plus que le montant des exportations de coton.

La régionalisation des productions agricoles : Toutes les cartes agricoles montrent une quadripartition du territoire:

- Le Sud-Ouest : Montagnes, Moyen-Cavally, Haut-Sassandra, Bas-Sassandra, Marahoué, Fromager, Sud Bandama.
- Le Sud-Est : Moyen-Comoé, Sud-Comoé, Agneby, Lagunes
- Centre - Nord-Est : Zanzan, Vallée du Bandama, Lacs, Nzi-Comoé : on a associé la vieille boucle du cacao avec le Nord-est en prenant acte d'un certain nombre de ressemblances importantes.
- Nord-Ouest : Denguélé, Bafing, Savanes,

### Wordougou

Le tableau qui suit donne la répartition des principales cultures; il n'est pas exhaustif mais il couvre plus de 4,2 millions d'hectares, soit 96 % des surfaces cultivées.

Ont été prises en compte les principales cultures de rente, la cacao, le café et le coton auquel on adjoint l'anacarde pour des raisons de cohabitation spatiale; la catégorie "autre rente" renvoie à l'hévéa, à la noix de coco, aux cultures fruitières, etc...elles occupent 3,33 millions d'hectares (en culture principale).

Pour les cultures vivrières, on a pris en compte les deux principales cultures céréalières, le riz et le maïs qui couvrent un peu moins de 500.000 hectares; on a adjoint un groupe composé des principales cultures vivrières, l'igname, le manioc, l'arachide et la banane plantain, et enfin le sorgho, le mil. Elle ne couvrent, ensemble, qu'un million d'hectares en culture principale et sont souvent associées.

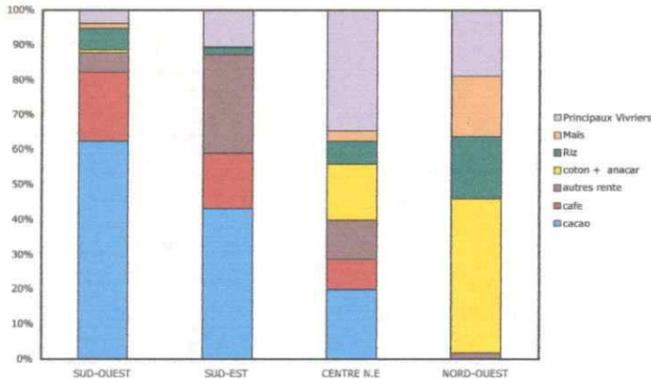
Les cultures de rente occupent 77 % de la surface cultivée, dont 56 % pour le café et le cacao.

(en 1.000 ha)	Cacao	Café	Coton / Anac	Autres rentes	Riz	Maïs	Princip. Vivrier	Total rente	Total Vivrier	TOTAL Général
SUD-OUEST	1266	406	17	115	122	27	79	1804	228	2032
SUD-EST	413	153	0	271	20	2	101	837	123	960
CENTRE N.E	98	43	80	56	33	14	182	277	219	496
NORD-OUEST	0	0	316	12	128	125	135	328	388	716
<b>TOTAL</b>	<b>1777</b>	<b>602</b>	<b>413</b>	<b>466</b>	<b>303</b>	<b>168</b>	<b>511</b>	<b>3258</b>	<b>982</b>	<b>4240</b>
% par produit	41,9	14,2	9,7	11,0	7,1	4,0	12,0	76,8	23,2	100,0

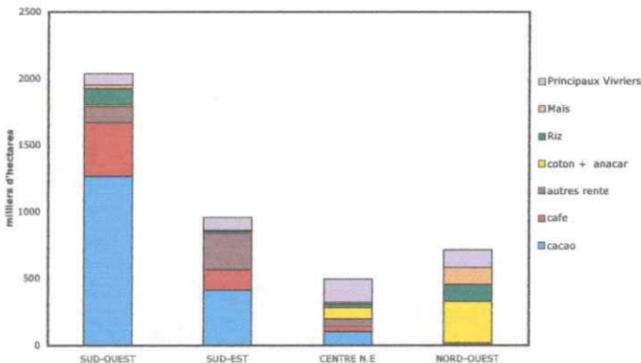
	Pop. agricole 2001	Total rente /1000 ha	Total Vivrier /1000 ha	Total Général /1000 ha	Ha rente /100 hab agr	Ha vivrier /100 hab agr	Ha totaux /100 hab agr/ha cult.	Densité
SUD-OUEST	4 701 782	1804	228	2032	38,4	4,8	43,2	2,31
SUD-EST	1 665 019	837	123	960	50,3	7,4	57,7	1,73
CENTRE N.E	1 946 763	277	219	496	14,2	11,2	25,5	3,92
NORD-OUEST	1 335 005	328	388	716	24,6	29,1	53,6	1,86
<b>TOTAL</b>	<b>9 648 569</b>	<b>3258</b>	<b>982</b>	<b>4240</b>	<b>33,8</b>	<b>10,2</b>	<b>43,9</b>	<b>2,28</b>

Source RNA - 2001

Repartition des cultures par ensembles régionaux



surfaces cultivées par produits et par groupes régionaux



1) **Le Sud-Ouest est la région dominante**, avec près de la moitié de la population et des cultures. La densité de population agricole à l'hectare cultivé est égale à la moyenne nationale et l'indice total d'intensité agricole de 98 (moyenne nationale = 100). L'indice des cultures de rente est de 114 mais l'indice vivrier n'est que de 48; la spécialisation rentière se traduit par un déficit massif de produits alimentaires.

2) **Le Sud-ouest** : il présente une distribution des cultures assez proche de celle du Sud-Est, avec toutefois une moindre prédominance du cacao et une forte présence des autres cultures de rente (hévées, coco, fruits). Mais la principale différence tient à une moindre pression sur les sols. Le nombre d'habitants agricoles par ha cultivé n'est que de 1,73 - ce qui est nettement plus favorable qu'au Sud-ouest. L'indice global de disponibilité en terres par rapport à la population est de 131, avec 149 pour les cultures de rente et 73 pour le vivrier - au total, une situation nettement meilleure qu'au sud-ouest.

3) **Le Centre- Nord-Est** : il s'agit essentiellement de la vieille boucle du cacao et la situation y est extrêmement défavorable, avec une densité de près de 4 habitants agricoles à l'hectare cultivé. Les cultures de rente sont à l'indice 42 - ce qui est très faible et les cultures vivrières à 111. C'est une situation exactement symétrique de celle du Sud-Ouest, mais au total, aussi défavorable.

4) **Le Nord-Ouest** : la densité est de 1,86 habitant à l'hectare, très proche de celle du Sud-Est, avec une disponibilité des terres à l'indice 122. L'indice de rente est modeste (73), mais l'indice vivrier est considérable (286), étant entendu qu'une bonne part est constituée par du vivrier marchand. La situation d'ensemble est plutôt meilleure que dans la vieille boucle et au Sud-ouest

% du total national	Pop. agricole 2001 = S1 (P)	TOTAL RENTE 1000 ha (S1)	TOTAL VIVRIER 1000 ha (S2)	TOTAL GENERAL 1000 ha (S3)	Indice rente I=S1/P	Indice vivrier I=S2/P	Indice total I=S3/P
SUD-OUEST	48,7	55,4	23,2	47,9	114	48	98
SUD-EST	17,3	25,7	12,5	22,6	149	73	131
CENTRE N.E	20,2	8,5	22,3	11,7	42	111	58
NORD-OUEST	13,8	10,1	39,5	16,9	73	286	122
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100	100	100

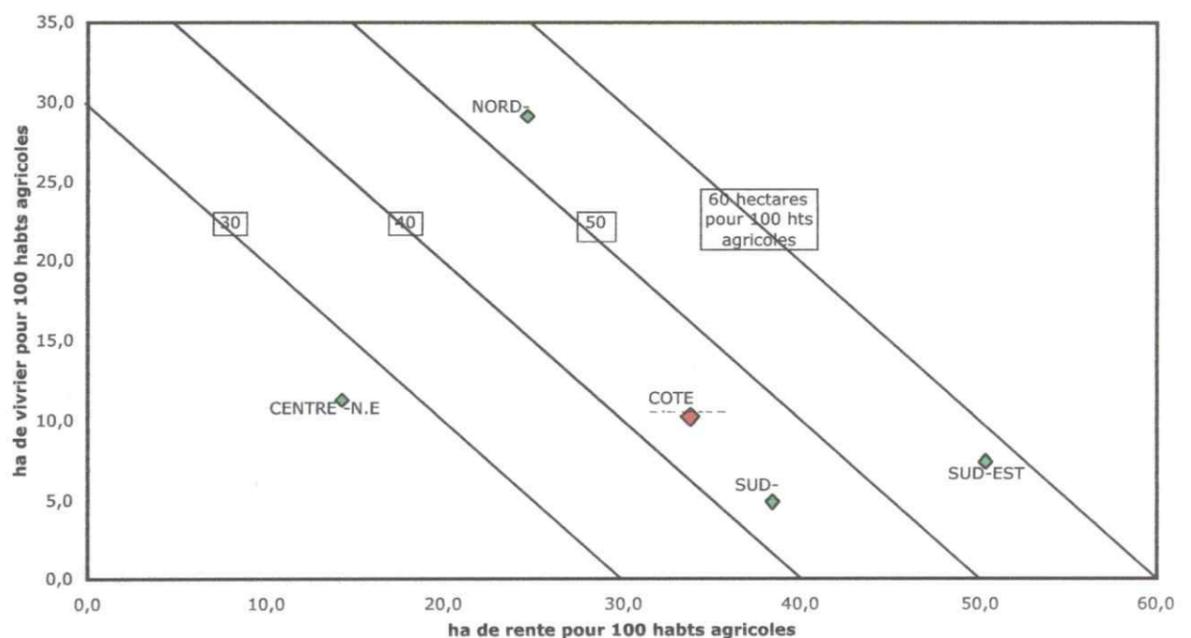
Au total on ne voit aucunement apparaître une opposition Nord-Sud en matière de performances économiques. La zone à problèmes lourds concerne le Centre et la diagonale NE-SO. Les cultures de rente ont ruiné la vieille boucle et créé un profond déséquilibre au Sud-Ouest.

Par contre les situations apparaissent plus favorables au Nord-Ouest et au Sud-Est, dans des conditions au demeurant très différentes. Il n'y a aucun déterminisme physique et on peut trouver des résultats opposés aussi bien en savane qu'en (ex)-forêt.

Le tableau d'ensemble de la géographie économique du territoire est donc particulièrement contrasté.

- la zone la plus inquiétante est celle de la région centrale, marquée par l'usure du territoire et un surpeuplement prononcé. Les cultures de rente de l'ancienne boucle du cacao ont disparu et ont été redéployées dans la zone forestière.
- La forêt a été remplacée par les cultures de cacao et café. Entre 1960 et 1990, plus d'un million d'hectares de forêts ont été déclassés (contre 0,4 million entre 1925 et 1959); près de 300.000 hectares ont été occupés illégalement dans les forêts classées. Cela concerne essentiellement le Sud-Ouest qui présente une situation très déséquilibrée et nettement moins favorable que celle du Sud-Est.
- Le Nord-Ouest présente une structure assez intéressante, avec des indicateurs plutôt favorables

disponibilité en terres



## Population

POPULATION	1975	1988	1998	Part nationale 1975	Part nationale 1998	écart 98-75	écart % national
NORD	500 760	745 816	929 673	7,5	6,0	428 913	5,0
NORD-EST	373 409	514 134	701 005	5,6	4,6	327 596	3,8
NORD-OUEST	358 176	522 247	740 160	5,3	4,8	381 984	4,4
CENTRE-NORD	668 466	915 269	1 080 509	10,0	7,0	412 043	4,8
CENTRE	743 010	815 664	1 110 162	11,1	7,2	367 152	4,2
CENTRE-EST	175 522	300 407	394 761	2,6	2,6	219 239	2,5
OUEST	655 729	968 267	1 445 243	9,8	9,4	789 514	9,1
CENTRE-OUEST	893 485	1 542 945	2 169 776	13,3	14,1	1 276 291	14,7
SUD-OUEST	195 399	647 696	1 395 251	2,9	9,1	1 199 852	13,9
SUD	2 145 644	3 843 249	5 400 132	32,0	35,1	3 254 488	37,6
<b>TOTAL C.I.</b>	<b>6 709 600</b>	<b>10 815 694</b>	<b>15 366 672</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>8 657 072</b>	<b>100,0</b>

En vingt-trois ans, le pays est passé de 6,7 à 15,4 millions d'habitants. Il y a eu à la fois un accroissement massif et une certaine redistribution du peuplement.

La région Sud, avec la capitale a gagné 3.254.000 habitants; son poids national est passé en vingt-trois ans de 32 à 35,1, soit une croissance relative de 10 %, ce qui n'est pas considérable.

Les trois régions Sud-Ouest, Centre-Ouest et Ouest ont gagné exactement autant d'habitants que la région d'Abidjan. La région Sud-Ouest à elle seule à gagné 1,2 millions d'habitants et 6,2 points en poids national. Il y a une parfaite parité d'accroissement absolu entre la métropole et le front pionnier de l'Ouest et cela constitue le trait majeur en matière d'évolution du peuplement.

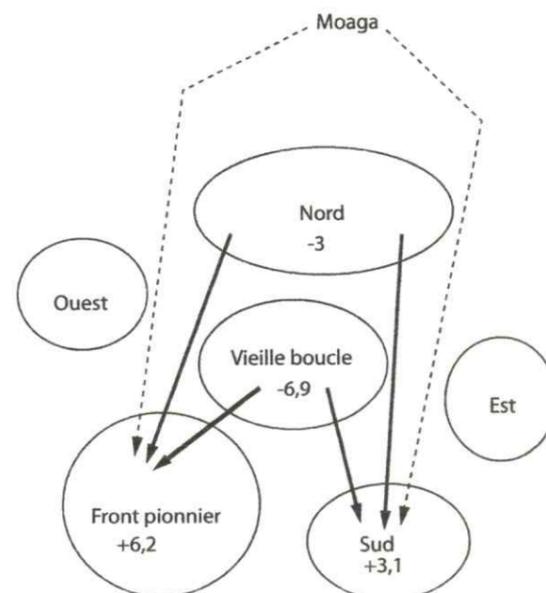
Les deux régions Centre et Centre-Nord sont passées de 21,1 à 14,2; elles ont connu un recul relatif de 6,9 points, légèrement supérieur à l'accroissement des trois régions pionnières. Il y a une remarquable symétrie entre la baisse de la vieille boucle du cacao et la poussée du front pionnier - et ceci constitue le deuxième trait déterminant de l'évolution du peuplement.

Les trois régions du Nord ont gagné 1.138.000 habitants mais leur poids national est passé de 18,4 à 15,4; elles ont reculé de trois points.

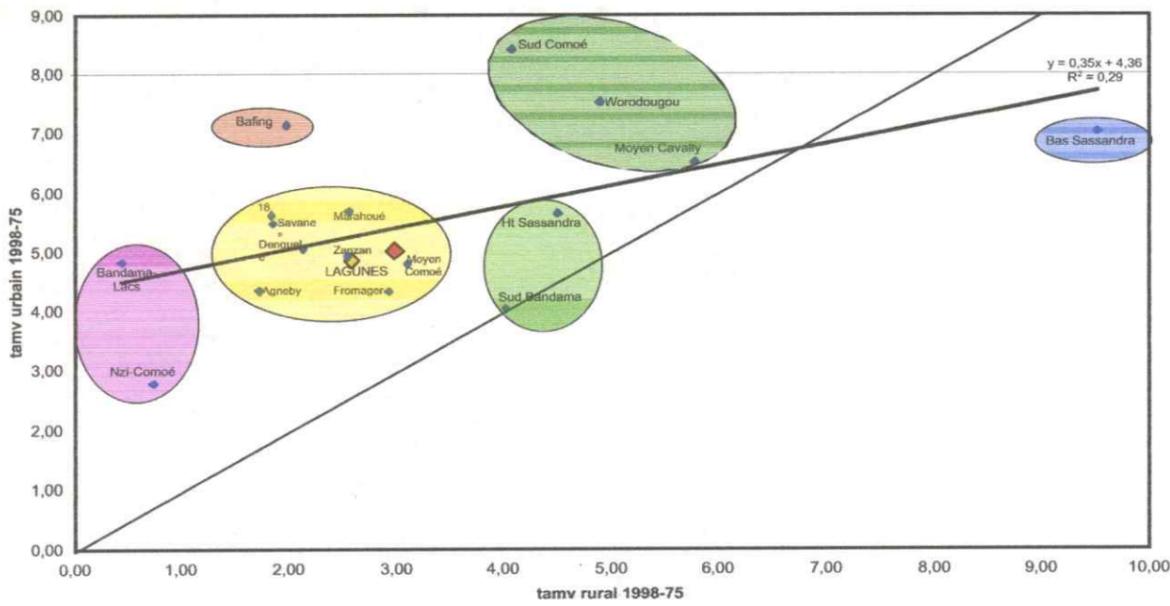
La région Centre-Est a connu une croissance exactement égale à la moyenne nationale et son poids relatif est resté parfaitement stable. Cette vision globale peut être précisée en prenant en compte la dimension urbaine et rurale du peuplement. On a représenté ci-dessous les taux annuels moyens de variation (tamv) pour les populations urbaines et rurales des dix-neuf régions entre 1975 et 1998.

### LE DISPOSITIF REGIONAL DE LA COTE D'IVOIRE

Evolution du peuplement entre 1975 et 1998, en % du poids national

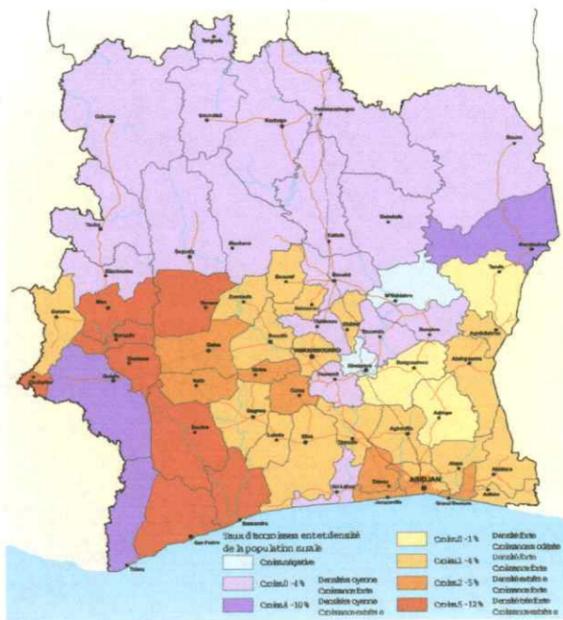
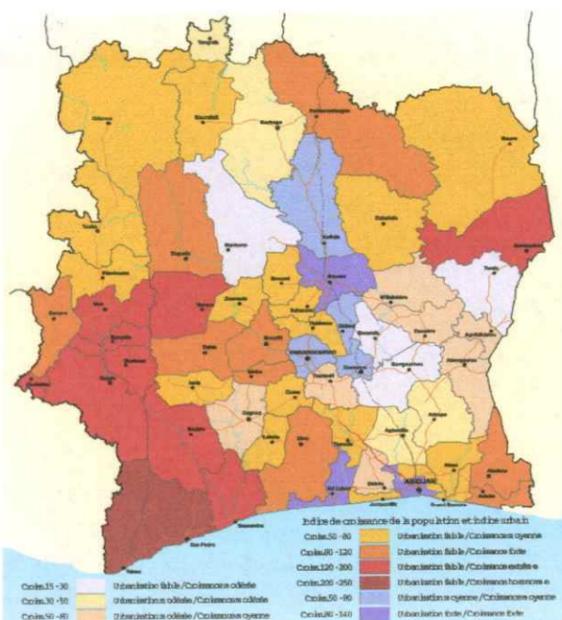
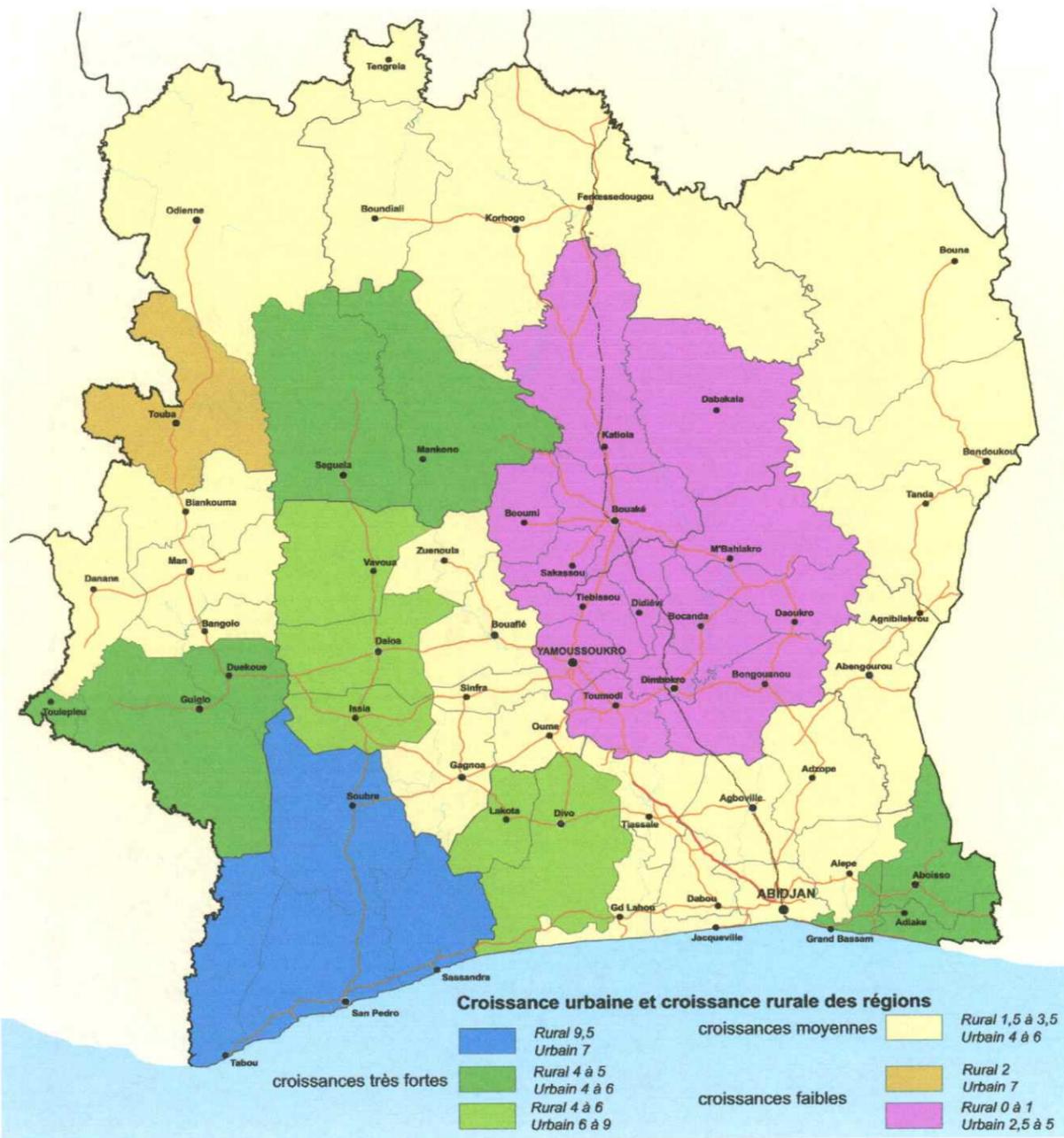


croissance urbaine et croissance rurale des régions



Ce graphique illustre deux faits majeurs :

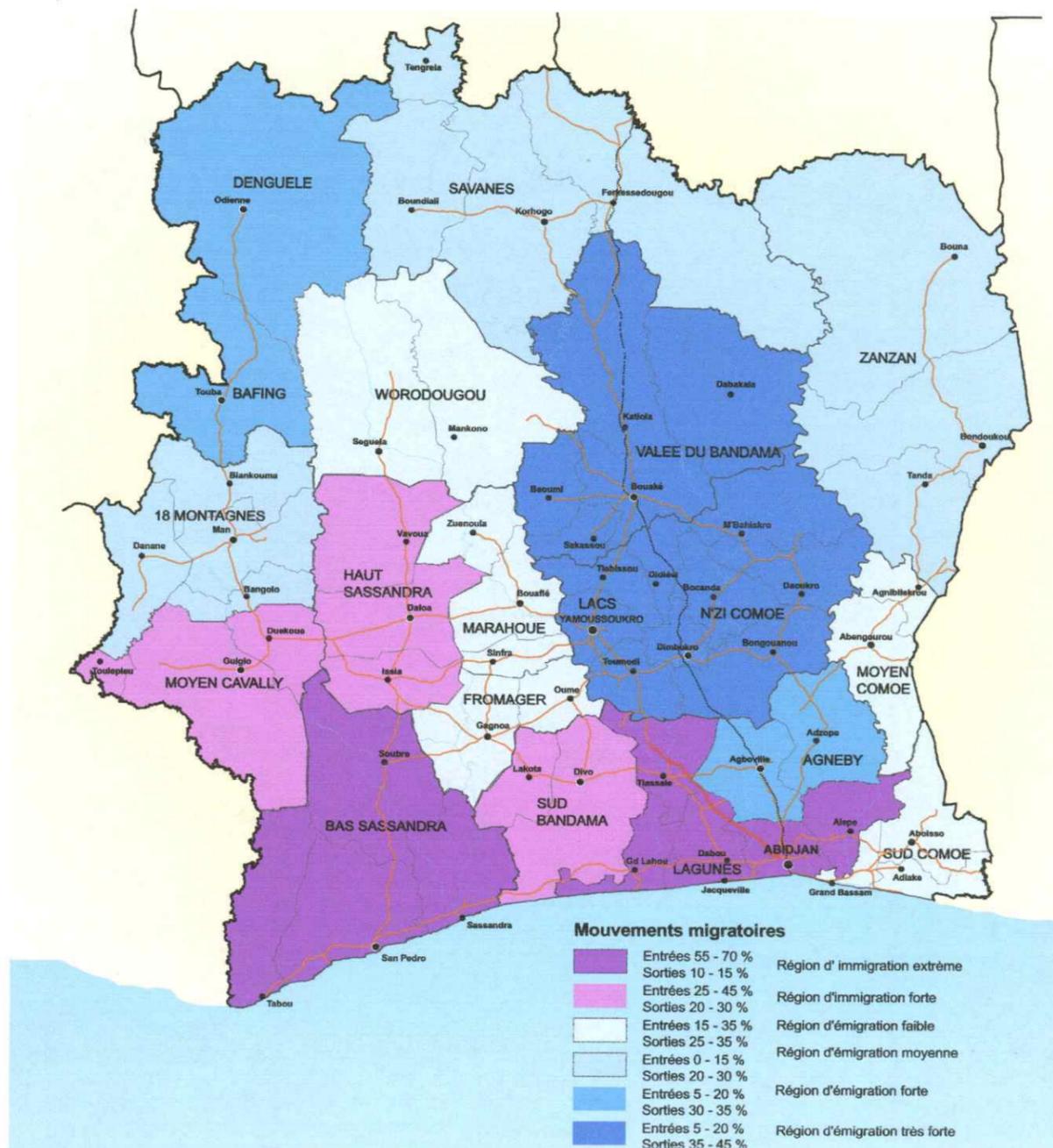
- Une majorité de régions se regroupent autour de la moyenne nationale, à commencer par celle d'Abidjan (Sud), les trois régions du Nord (Denguelé, Savanes, Zanzan) les 18 Montagnes, le Marahoué et le Fromager et au sud-est, le Moyen Comoé et l'Agnéby
- De part et d'autre de ce groupe moyen, on constate une opposition et une complémentarité entre la zone de faiblesse de la Vieille Boucle (Bandama-Lacs et Nzi-Comoé) dont les taux de croissance ruraux sont inférieurs à 1 %, et les zones forestières du Sud-Est (Sud-Comoé) et du grand Sud-Ouest ( Sud-Bandama, Haut-Sassandra, Moyen Cavally et Wordougou, affichent des taux ruraux compris entre 4 et 6) – sans parler de la région du Bas-Sassandra, avec des taux de 9,5 en milieu rural et 7 en milieu urbain.



# SYNTHESE

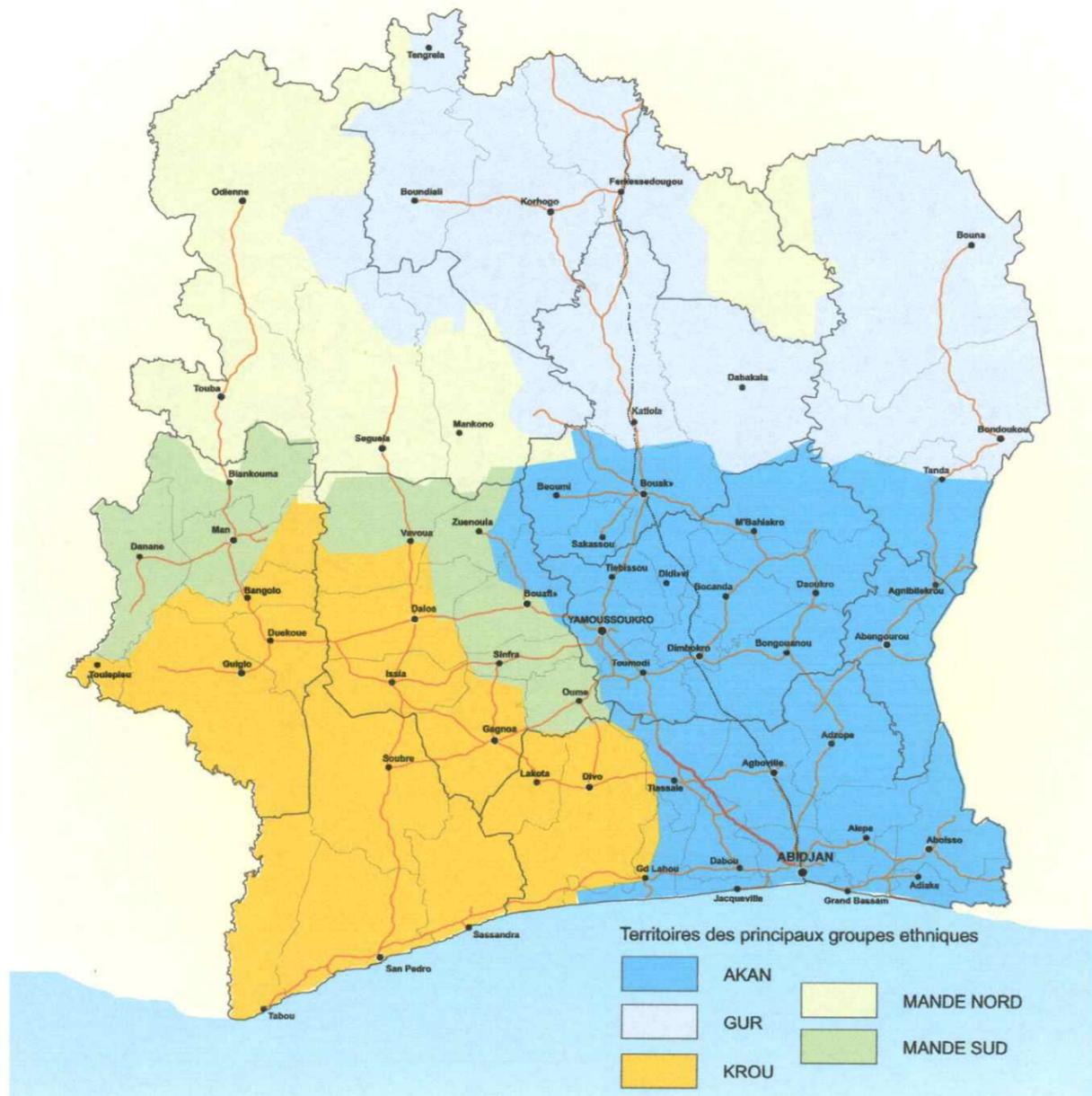
Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'est pas question de contraste Nord-Sud. Le grand mécanisme de l'évolution se situe dans une logique Est-Ouest associant la zone forestière au V baoulé, avec transfert de population de la Vieille Boucle vers le front du café-cacao.

C'est ce que confirme la carte du dispositif migratoire du pays ci-contre.



Le développement de la Côte d'Ivoire a été impulsé par le défrichement massif de la zone forestière sous l'impulsion des planteurs baoulé; ceux-ci ont résolu la question de l'usure de leur territoire d'origine et du surpeuplement, de manière extensive, par un déplacement en direction de l'Ouest et du Sud-ouest, en exploitant la rente forestière et en important la main d'oeuvre mossi. Le bond en avant de l'agriculture de plantation a impulsé la croissance urbaine à plus de 5 % par an et le développement de la métropole portuaire.

Ce mode de développement aussi fragile que spectaculaire a été aggravé par une gestion publique dispendieuse et fondée sur un endettement massif; il n'a pas résisté à la baisse des cours des produits d'exportation. La crise s'est enclenchée dès la fin des années soixante-dix et n'a toujours pas été résolue depuis – bien au contraire. En 2002, la Côte d'Ivoire se retrouvait avec un I.D.H. de 0,40, égal à celui de 1978. (après avoir plafonné à 0,43 entre 1985 et 1990). Au cours de cette même période, l'Afrique occidentale est passée de 0,34 à 0,44 en un quart de siècle.



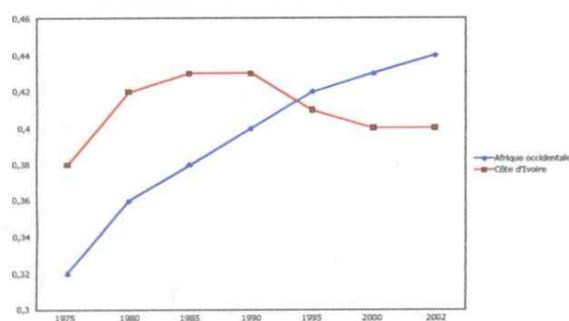
## Equipements

Dans la situation du pays, la question des équipements publics renvoie à un problème plus fondamental qui est celui du rôle de l'Etat et de sa façon de traiter le territoire; cela signifie en clair que l'on cherche la réponse à la question de savoir si l'espace a été traité de façon équitable ou si des distorsions apparaissent assez nettement pour expliquer les tensions que l'on a connues.

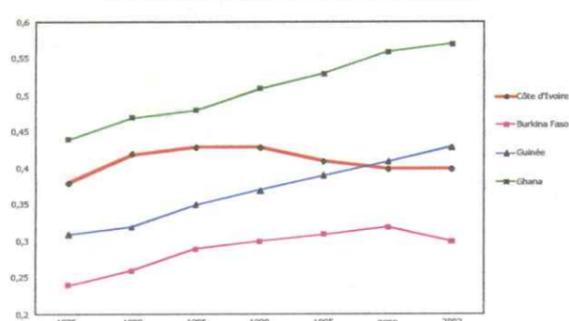
L'évolution de l'I.D.H sur une longue période est une première information indispensable; elle illustre parfaitement la situation et la trajectoire qui a conduit à ce résultat. On constate en effet que la Côte d'Ivoire "décroche" dès 1980 par rapport à l'Afrique occidentale avant de plonger à partir de 1985.

Le graphique suivant illustre la comparaison avec les pays voisins et confirme ce diagnostic.

EVOLUTION DE L'I.D.H. EN AFRIQUE OCCIDENTALE ET EN COTE D'IVOIRE



EVOLUTION DE L'I.D.H. DES PAYS VOISINS ET DE LA COTE D'IVOIRE



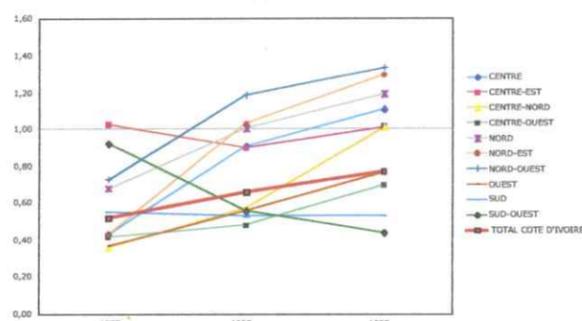
S'agissant des équipements publics, on constate fréquemment que les périodes de régression s'accompagnent d'une accentuation des inégalités régionales; certaines régions sont plus pénalisées que les autres. Est-ce le cas ici ?

Dans l'état actuel de l'information, la difficulté pour apprécier la situation en matière d'équipements est d'ordre méthodologique. L'information est pauvre et se limite au dénombrement des unités sanitaires, sociales ou scolaires. Ce que l'on appelle taux d'équipement n'est en fait que la part des villages dotés d'un équipement du domaine considéré. Ainsi certains résultats (par exemple pour Abidjan) ne sont guère significatifs. Pour autant, on dispose d'une première approximation qui devrait permettre de saisir les distorsions les plus flagrantes.

### La santé

l'équipement des villages en matière de santé est très contrasté. Le graphique représente le nombre d'équipements de santé pour 10.000 habitants.

Evolution du niveau d'équipement de santé entre 1975 et 1998



La région Centre-Est était de loin la première en 1975 mais son niveau est resté stable et elle a été rattrapée par les trois régions du Nord, du Centre-Nord et du Centre qui ont connu une amélioration évidente; elles constituent aujourd'hui le groupe de tête avec un niveau égal ou supérieur à 1 centre de santé pour 1000 habitants. A ce niveau de l'information, on ne peut pas dire que le Nord ait été négligé - bien au

contraire.

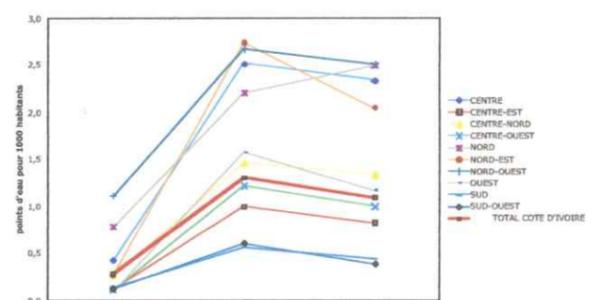
Les régions faibles sont celles de l'Ouest et du Sud-ouest. Un cas semble particulièrement inquiétant, celui du Sud-Ouest où l'afflux massif de population n'a aucunement été accompagné de l'effort d'équipement qui eut été nécessaire. Le cas du Sud est particulier, mais il semble bien que le monde rural ait été négligé.

En définitive, il y a bien des distorsions importantes, mais elles relèvent plus d'une incapacité à suivre les mouvements de population qu'à un traitement discriminatoire des régions.

### L'hydraulique villageoise

Le graphique qui suit représente l'évolution du nombre de points d'eau pour 1000 habitants. Le fait majeur est la baisse généralisée du niveau entre 1988 et 1998; en réalité, le nombre de points d'eau a augmenté moins vite que la population

Evolution du niveau d'équipements en points d'eau



On voit apparaître nettement trois groupes:

- le groupe supérieur à 2 : Nord-Ouest, Nord, Nord-Est et Centre
- le groupe intermédiaire (0,5 à 1,5) : Ouest, Centre-Nord, Centre-Ouest et Centre-Est
- le groupe inférieur à 0,5 : Sud et Sud-Ouest.

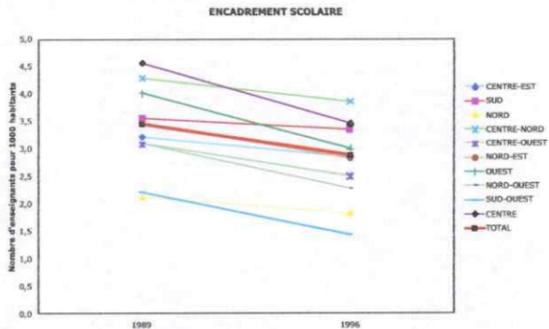
Il est intéressant de constater une assez forte similitude avec les résultats concernant les centres de santé, à savoir les bons scores du Nord d'un côté et le bilan déplorable du Sud-Ouest de l'autre. Tout se passe comme si les pouvoirs publics avaient voulu faire un effort particulier en

# SYNTHESE

faveur du Nord, tout en n'étant pas en mesure d'accompagner la croissance de la population dans les zones pionnières.

## Equipement scolaire

En matière scolaire, nous disposons d'une donnée importante, le nombre d'enseignants à des dates à proches de celles des recensements, ce qui nous permet de calculer un ratio pour 1000 habitants; c'est un bon outil de comparaison régionale et de mesure des évolutions. Le nombre d'enseignants permet d'apprécier l'effort scolaire de l'Etat, alors que les taux de scolarisation et plus encore d'alphabetisation mesurent plutôt le résultat de cet effort



Au plan national, le nombre d'enseignants pour 1000 hab est passé de 3,5 à 2,9 et toutes les régions ont subi une régression. Les écarts sont considérables, allant de 1,4 au Sud-Ouest jusqu'à 3,9 au Centre-Nord.

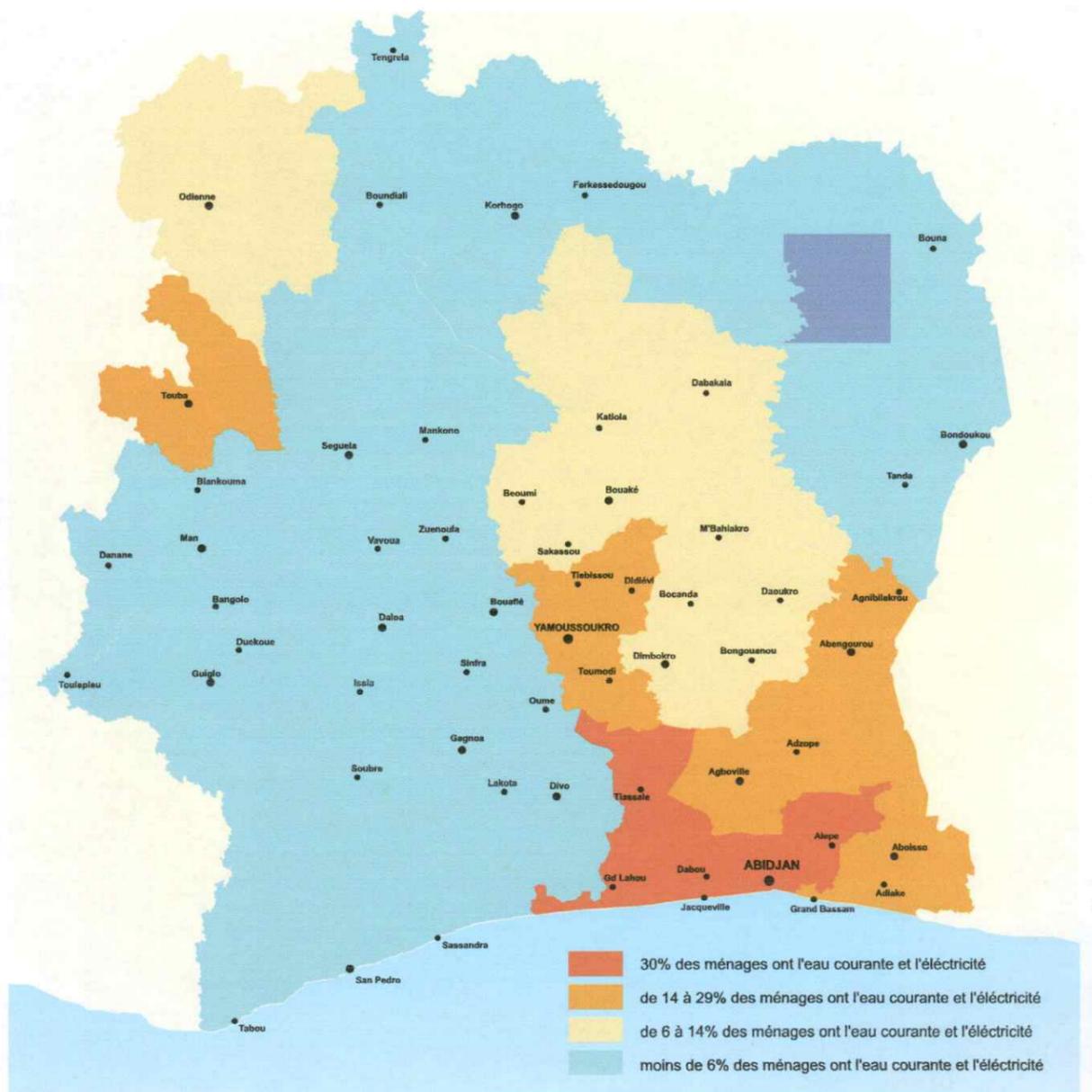
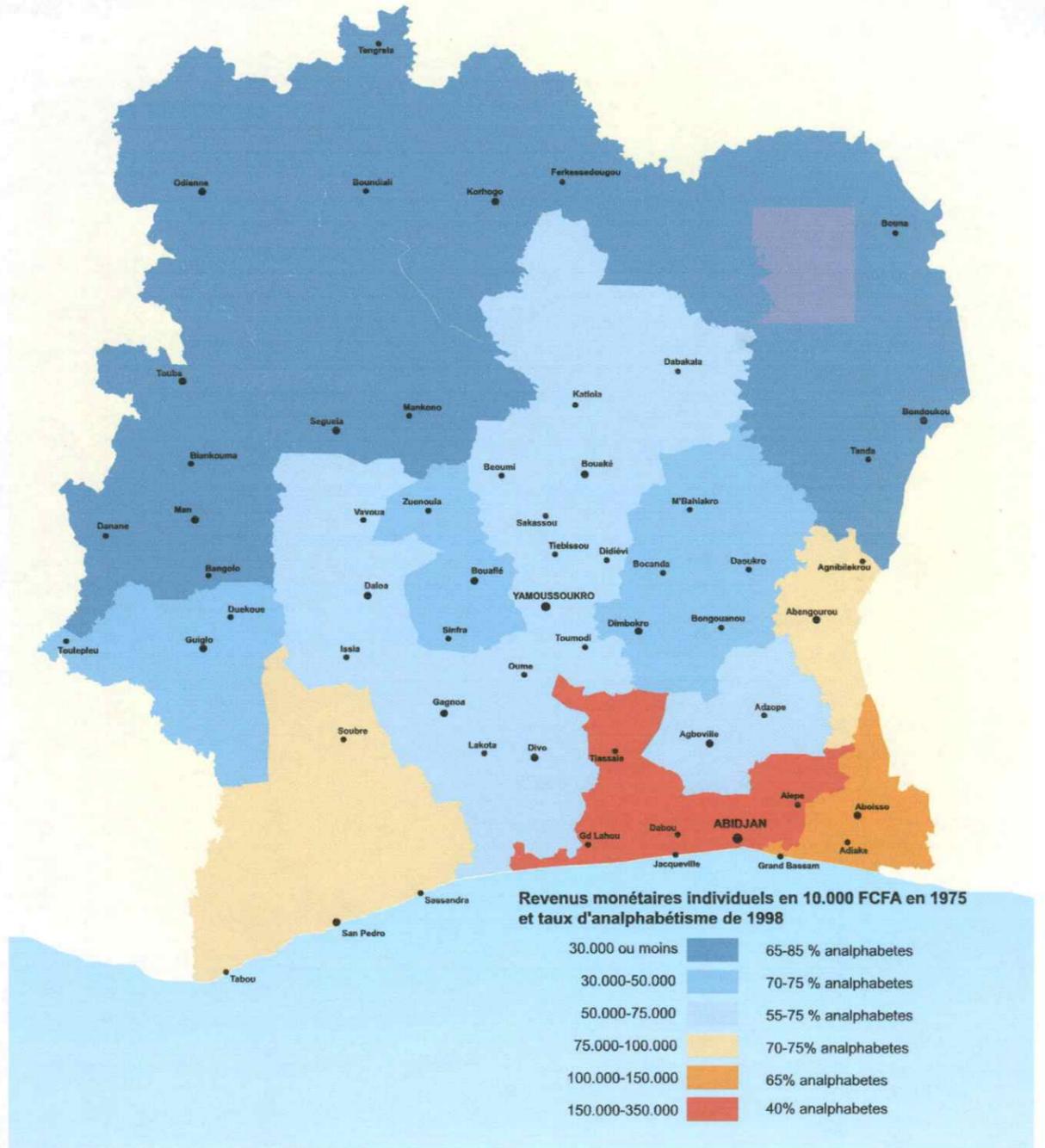
L'interprétation des résultats est délicate dans la mesure où plusieurs facteurs interfèrent; les différences ne résultent pas seulement - et peut-être pas essentiellement - de l'effort de l'Etat, mais aussi des comportements des populations. Celui-ci est lui-même déterminé par plusieurs facteurs, le niveau de vie, le niveau d'urbanisation, les facteurs socio-culturels qui poussent plus ou moins vers la scolarisation, en particulier pour les filles.

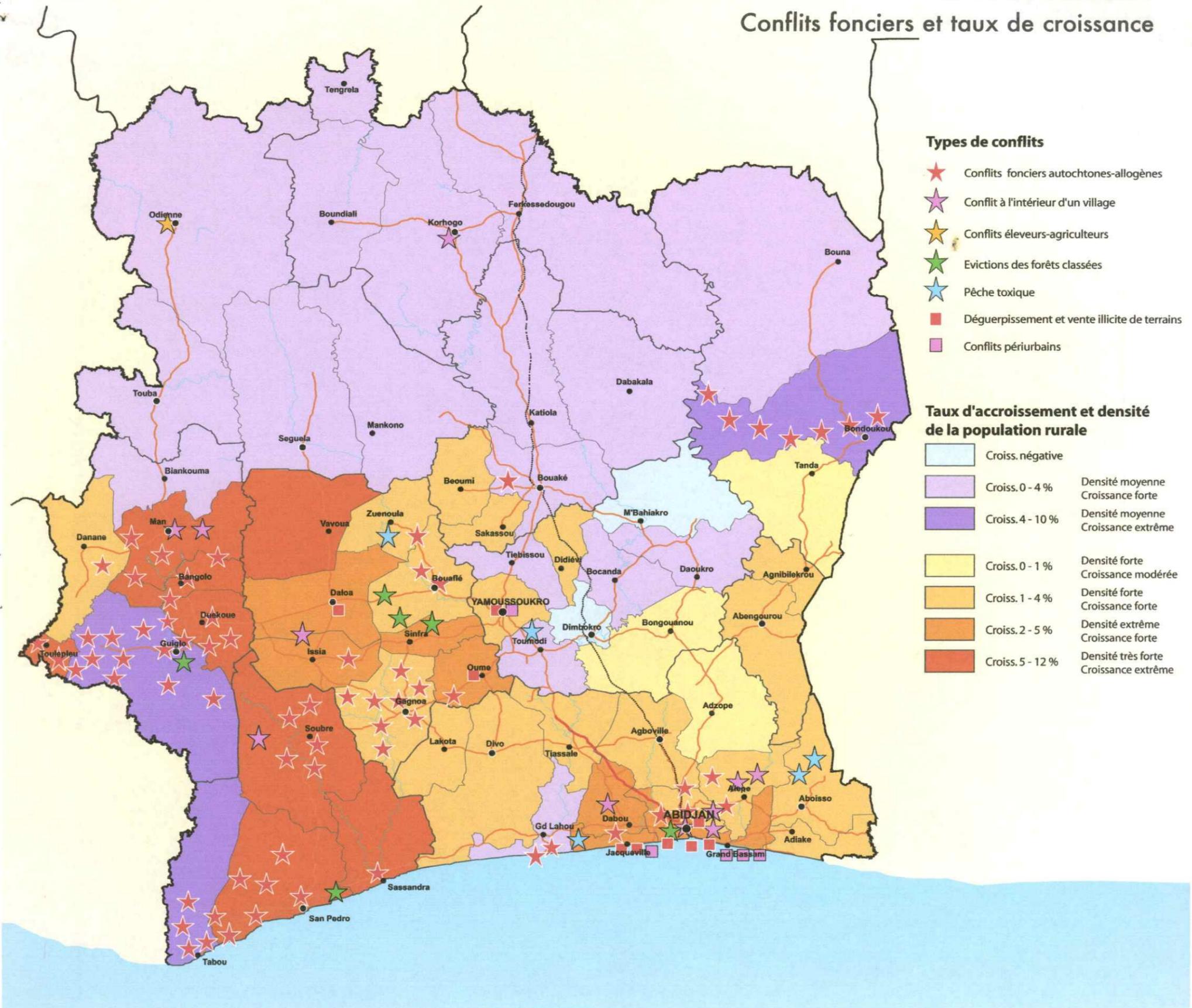
On peut distinguer quatre niveaux:

- supérieur à 3,3 = Centre-Nord, Centre et Sud. L'effet urbain joue un rôle important
- entre 2,8 et 3 = Ouest, Nord-Est et Centre-Est : ces régions correspondent à des populations assez nettement orientées vers l'effort scolaire (Mande, Bete, Abé, etc...)
- entre 2,3 et 2,6 = Nord-Ouest et Centre-Ouest : les populations sont plus orientées vers la mise au travail agricole que vers l'école et la demande scolaire est faible
- moins de 2 = Nord et Sud-Ouest : ce sont deux extrémités marquées par la pauvreté et l'intensité du travail - toutes les raisons qui éloignent les enfants de l'école.

Les écarts en matière de scolarisation proviennent avant tout des écarts de ressources et des comportements sociétaux qui souvent se cumulent. Les frais de scolarisation des enfants et le manque à gagner correspondant sont suffisants pour dissuader une large part de la population de procéder à un effort scolaire coûteux et de rentabilité très incertaine, surtout en période de crise.

La carte de l'équipement des ménages ruraux en eau courante et électricité suggère l'existence de rapport entre l'équipement et la scolarisation de même qu'il y a un rapport entre scolarisation et niveau de revenus. En définitive, le rôle de l'Etat semble assez limité; les facteurs économiques, sociaux et sociétaux s'avèrent déterminants.





L'état général du territoire est marqué par de nombreuses carences et distorsions, mais qui ne se traduisent pas par des oppositions simples – et en tout cas pas par une dichotomie entre le Nord et le Sud. La responsabilité de l'Etat est engagée, non pas pour avoir favorisé tel espace par rapport à tel autre, mais pour avoir impulsé un modèle de développement non-durable. Celui-ci débouche aujourd'hui sur une situation de crise globale, à l'intérieur de laquelle prolifèrent une série de crises régionales, aussi bien en zone de forêt qu'en zone de savane.

- La crise écologique de la vieille boucle du cacao, qui se traduit en particulier par de hauts niveaux de surpeuplement.
- La crise économique et sociale du front pionnier, enfermé dans la monoculture et le sous-équipement, et où les conflits fonciers se généralisent (carte des conflits fonciers)
- La crise du Nord-Est, marquée par l'insuffisance du développement et une pauvreté particulière.
- La crise urbaine d'Abidjan, avec en particulier la carence des infrastructures.

Ces crises régionales s'emboîtent et forment un système, régulé par les migrations, et où la pauvreté devient de dénominateur commun du territoire (cartes de la pauvreté)

Il va de soi que la résorption de ces crises régio-

nales ne pourra être menée à bien que dans le cadre d'une nouvelle politique nationale d'Aménagement du Territoire, fondée cette fois sur le respect des règles du développement durable.

## BIBLIOGRAPHIE

- HAUHOLOT ASSEYPO ANTOINE, " Développement, Aménagement, Régionalisation en Côte d'Ivoire ", Université de Côte d'Ivoire, Revue d'imprimerie Africaine, 2002
- Côte d'Ivoire Telecom, " Annuaire officiel des abonnés au téléphone ", Global Super Pages, 2007
- Institut National de la Statistique, " Premiers Résultats Définitifs du RGPH-98 ", Bureau Technique Permanent du Recensement, 2000
- Ministère de l'Economie et du Développement du Burkina-Faso, " Atlas du Burkina-Faso ", Pictura Tunisie
- N'CHO SOMBO, " Répartition spatiale de la population et migrations ", Imprimerie INS, Septembre 1992
- Ministère de l'Education Nationale, " Annuaire des établissements préscolaires primaires et secondaires privées d'enseignement général autoriser à fonctionner ", MEN/CAB/SAPEP, 2007
- Ministère délégué auprès du Ministre de la Solidarité chargé de la Santé, " Rapport sur la situation sanitaire des années 1999 et 2000 ", Imprimerie Nationale de Côte d'Ivoire, Novembre 2002
- N'GOTTA N'GUESSAN, " Atlas National de population et développement Durable ", Bureau National de Population, 2004
- Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama, " Le Livre Blanc de la Région Centre Bandama ", Consultations Régionales, 1973
- ATIENNE AHONZO, BERNARD BARRERE, PIERRE K., " Population de la Côte d'Ivoire, Analyse des données démographiques disponibles ", Ministère de l'économie et des finances, 1984
- Ministère de l'environnement " Environnement de Côte d'Ivoire, Plan National d'Action pour l'environnement 1996-2010 ", Documentation Ivoirienne, Imprimerie Nationale de Côte d'Ivoire, 1995
- ESSOH BADOU, " Etat et structure de la population ", Institut National de la Statistique, Imprimerie 2I NS, 2001
- DOUDOU SECK, " Urbanisation ", Institut National de la Statistique, Imprimerie 2I NS, 2001
- BENJAMIN ZANOU, " Migrations", Institut National de la Statistique, Imprimerie 2I NS, 2001
- Institut National de la Statistique " Tableau de bord social 2003", Imprimerie 2I NS, 2004
- Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, " Rapport annuel de la Commission Bancaire de l'UEMOA 2002-2005 ", 2006
- REGINE VAN CHI - BONARDEL, et al. " Grand Atlas du continent Africain ", Jeune Afrique, 1974
- ORSTOM - UNIVERSITE DE COTE D'IVOIRE " Atlas de Côte d'Ivoire ", Imprimerie Nationale Abidjan, 1976